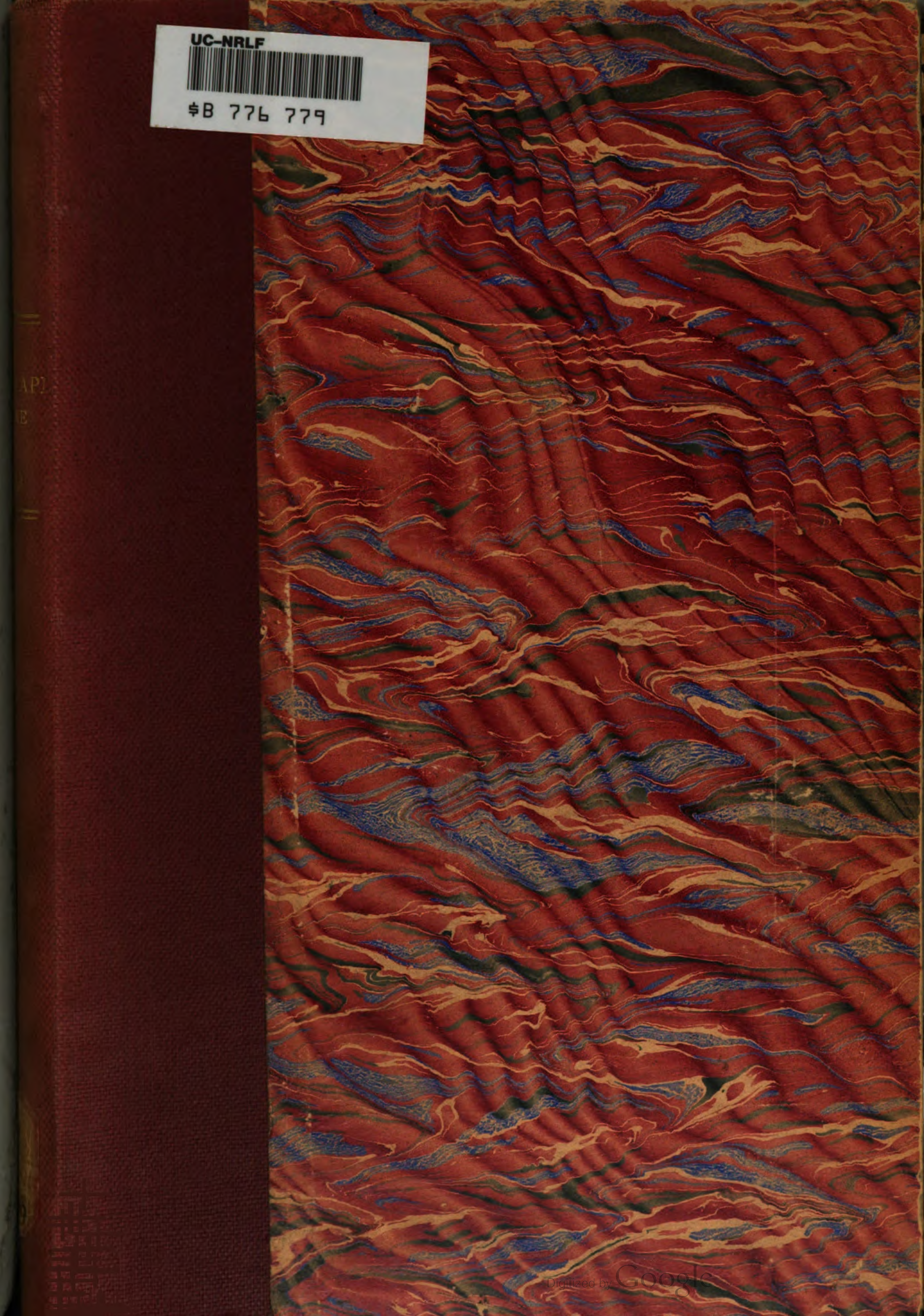

UC-NRLF
$B 776 779


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
LVX
FIAT
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



DIX-NEUVIÈME ANNÉE JANVIER-JUIN 1918-1919

LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

Courrier international des Archives et des Bibliothèques

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

SOMMAIRE DES NUMÉROS 109-111. — ANNÉE 1918-1919

PARIS

AUGUSTE PICARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, rue Bonaparte, 82

1919

OUVRAGES ANALYSÉS

Dans les comptes rendus de la présente livraison :

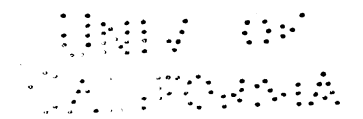
S. Bergh : *Svenska riksarkivet 1618-1837.*
R. Montandon : *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques*, I.
L. J. Paetow : *Guide to the study of mediaeval History for students, teachers and libraries.*
S. Rumor : *Bibliografia storica della città e provincia di Vicenza.*
A. Mousset : *Éléments d'une bibliographie des livres, brochures et tracts imprimés ou publiés en Espagne de 1914 à 1918 et relatifs à la guerre mondiale.*
C. Rebord : *Bibliothèque publique d'Annecy* (1744-1900).
G. Amweg : *L'imprimerie à Porrentruy, étude historique.*
C. Haebler : *Bibliografia Ibérica del siglo XV*, II.

LE

BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES



LE

BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

19e ANNÉE — 1918-1919



PARIS

AUGUSTE PICARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, rue Bonaparte, 82

LES

MÉMOIRES STATISTIQUES DES DÉPARTEMENTS

PENDANT LE DIRECTOIRE, LE CONSULAT ET L'EMPIRE

Les dernières années du XVIII[e] siècle et les premières du XIX[e] font époque dans l'histoire de la statistique en France. Les gouvernements du Directoire, du Consulat et de l'Empire firent, en effet, de sérieux efforts pour réunir un ensemble de renseignements exacts et précis sur l'état de la France. Ils y réussirent jusqu'à un certain point. C'est alors que furent publiés notamment les premiers mémoires statistiques des départements.

A vrai dire, l'idée de mieux connaître les ressources de la France n'était pas nouvelle, et l'on s'était préoccupé de cette question sous l'ancien régime. Rappelons seulement que Louis XIV avait fait dresser par les intendants des mémoires sur l'état des généralités du royaume, et que Boulainvilliers et Piganiol de la Force avaient utilisé ces documents officiels dans leurs ouvrages [1]. Turgot et Necker avaient, à plusieurs reprlses, ordonné des enquêtes sur des sujets particuliers. Mais c'est surtout en dehors de l'action gouvernementale qu'il faut chercher alors les meilleurs travaux de statistique, dont les plus

1. Boulainvilliers (comte de), *État de la France, dans lequel on voit..... tout ce qui peut faire connaître à fond cette monarchie, extrait des mémoires dressés par les intendants* (Londres, 1727-1728, 3 vol. in-fol.). — Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France, dans laquelle on voit le gouvernement général de ce royaume, celui de chaque province en particulier....* 6[e] édit. (Paris, 1743-1744, 13 vol. in-12).

connus sont ceux de Vauban, de l'abbé de Saint-Pierre, de Moheau, de Necker, de Messance, etc. [1].

Sous la Constituante, la statistique française avait fait quelques progrès. Dans le discours préliminaire placé en tête de leur *Description topographique et statistique de la France* [2], Peuchet et Chanlaire disent qu' «... en aucun temps peut-être on n'a offert aux études statistiques plus de matériaux et de documents certains. Il a fallu en effet acquérir des connaissances locales, déterminer l'étendue, la circonscription des départements, connaître la population et la richesse relative de chacun d'eux, pour fixer l'impôt territorial; enfin de nombreuses recherches ont été faites sur l'état des villes pour déterminer le rang qu'on devait leur assigner dans la hiérarchie administrative ».

Sous la Convention, on avait adopté un plan complet de travail. Les représentants du peuple en mission devaient rendre compte des ressources locales du commerce et de l'industrie. En outre, diverses commissions exécutives et le Comité de Salut public avaient fait des enquêtes sur des fabrications déterminées. Le *Journal des Arts et Manufactures* publia même, sous le nom de *Géographie industrielle de la France* [3], quelques résultats des tableaux statistiques envoyés par les districts.

Telle était la situation lorsque François de Neufchâteau fut

1. Vauban, *Projet d'une dixme royale* (1707, in-8°) ; — Abbé de Saint-Pierre, *Projet d'une taille tarifée* (Paris, 1723, in-4°) ; — Moreau de Beaumont (J. L.), *Mémoires concernant les impositions et droits en Europe* (1768, 4 vol. in-4°) ; nouvelle édition (Paris, 1787-1789, 5 vol. in-4°) ; — Moheau, *Recherches et considérations sur la population de la France* (Paris, 1778, in-8°) ; — Necker, *De l'administration des finances de la France* (1784, 3 vol. in-8°) ; — Messance, *Recherches sur la population des généralités d'Auvergne*, etc.... et *Nouvelles recherches sur la population de la France* (Lyon, 1788, in-4°) ; — Bonvallet-Desbrosses, *Richesses et ressources de la France....* (Lille, 1789, in-4°) ; — Ajouter les ouvrages cités par G. Bourgin, *Commission des documents économiques de la Révolution*, *Bulletin*, 1907, p. 480, note 3.

2. Voir *infra*, p. 21.

3. Pour plus de détails, voir : Ch. Schmidt, *Notes sur la législation et l'administration de l'industrie de 1788 à l'an XI* (Commission des Doc. économiques de la Révolution, *Bulletin*, 1909, p. 219 et 224 notamment); et G. Bourgin, *Notes sur les sources générales de l'histoire de l'économie rurale pendant la Révol.* (Commission des Doc. économiques, *Bulletin*, 1907, p. 480-481).

nommé ministre de l'Intérieur. Pendant son premier passage au ministère, qui ne dura pas tout à fait deux mois (28 messidor an V-16 juillet 1797 au 24 fructidor an V-10 septembre 1797), il essaya de donner une plus vive impulsion aux recherches statistiques. Le 30 thermidor an V il réclamait aux administrations centrales l'envoi de leurs comptes annuels [1], qui devaient, disait-il, lui offrir « le vrai moyen de mettre sous les yeux du Directoire exécutif le tableau général de l'état de la France ». Puis il leur adressa [2] des états à remplir pour connaitre la production agricole et la situation des fabriques, et un questionnaire, dans lequel il demandait notamment quels étaient « les produits constatés avant la Révolution, les produits obtenus depuis, ceux que la paix fait espérer ».

Les administrations départementales écrivirent au ministre pour accuser réception, mais, à la nouvelle du coup d'État du 18 fructidor et de la nomination de François de Neufchâteau comme Directeur, elles s'empressèrent d'esquiver le travail qui leur avait été demandé. Les bureaux du ministère de l'Intérieur reçurent en tout cinq mémoires sur la situation industrielle [3].

Redevenu ministre de l'Intérieur en juin 1798 [4], François de Neufchâteau se remit à l'œuvre. Dans une circulaire du 27 fructidor an VI, il invitait les commissaires du Directoire près les administrations centrales à visiter leurs départements. Après avoir montré « les avantages inappréciables de ces visites, » il terminait par ces lignes : « Vous pourrez préparer dans ces tournées une bonne description de vos départements respectifs. C'est un service essentiel à rendre à la République que d'en faire bien connaitre toutes les sections, sous les divers rapports qui sont l'objet des recherches de l'économie politique. Je pro-

1. *Recueil des lettres circulaires, instructions, etc.... émanés du ministre de l'intérieur* (in-4°, an VII), t. I, p. XIV.

2. Circulaires du 7 et du 9 fructidor, an V (*Recueil...* in-4°, t. I, p. XXV et XXX).

3. Voir : Ch. Schmidt, *Un essai de statistique industrielle en l'an V* (Commission des Doc. économiques de la Révolution, *Bulletin*, 1908, p. 11).

4. Nommé le 29 prairial an VI-17 juin 1798, il ne prit possession de son poste que le 1er thermidor-19 juillet. Il fut remplacé par Quinette, nommé le 4 messidor an VII-22 juin 1799.

voquerai à ce sujet, non seulement vos observations, mais celles des administrateurs, des ingénieurs, des agents des contributions, des inspecteurs des routes, etc. Ce n'est que par la réunion de tous ces renseignements que l'on pourra compléter les tableaux statistiques des diverses parties de la France, et fournir à mon ministère les éléments du tableau général que la loi me charge de former [1]. »

Il est probable que la plupart des commissaires ne s'empressèrent pas de répondre à l'invitation du ministre [2]. François de Neufchâteau, pour les guider dans le travail qu'il leur demandait, eut alors l'ingénieuse idée d'envoyer à chacun d'eux une description sommaire de son département. Ces descriptions avaient pour auteur le citoyen Du Couëdic de Villeneuve, qui avait publié en 1791 un *Tableau géographique de la puissance industrielle, commerciale, agricole, civile et militaire de la nation française, par départements, districts et cantons... dans lequel on trouve la démarcation des limites de chaque département et de ses districts, la nature des productions de son sol, son étendue et sa population* [3].

« Comme son travail embrasse l'universalité de la France et qu'il exige les plus grandes connaissances des localités, j'ai craint — écrit le ministre [4] — qu'il ne s'y fût glissé quelques erreurs, ou qu'il n'y eût des omissions essentielles. C'est ce qui m'a déterminé à vous proposer d'examiner ce travail, d'y ajouter vos observations, et de faire du tout un nouvel ouvrage, en

1. *Recueil des lettres circulaires...*, in-4°, t. I, p. 160-175.

2. Voir *Recueil...*, t. II, p. 347, note. « Le vœu de cette circulaire a été très bien rempli par plusieurs commissaires du Directoire exécutif. Le ministre a remarqué dans le temps le compte qui lui fut rendu par le c[en] Dieudonné, de la visite des cantons du département des Vosges, au commencement de l'an VII. C'était un morceau excellent, plein de détails précis et de vues utiles ». Dieudonné était un des meilleurs amis de François de Neufchâteau; voir : Jean Lhomer, *Un homme politique lorrain, François de Neufchâteau* (Paris, 1913, in-8°).

3. *Tableau géographique...*, par P. Couëdic (Paris, 1791, 2 vol. in-8°). En l'an I avait paru une seconde édition sous le titre de *Géographie de la France d'après la nouvelle division, dans laquelle on trouve...*, par P. C. (Paris, an I[er], 2 vol. in-8°).

4. Circulaire du 26 germinal an VII, *Recueil...*, in-4°, t. II, p. 165-169.

lui donnant la perfection dont il est susceptible. Je ne saurais être trompé dans l'espoir que j'ai conçu de me procurer ainsi la description sommaire, mais exacte, de votre département, et la parfaite connaissance de l'état actuel de son agriculture, de son commerce, de sa navigation...

« ... Les trois administrations centrales de la Meurthe, des Landes et des Hautes-Alpes sont les premières qui m'ajent adressé le résultat de leur travail. J'ai eu beaucoup de plaisir à leur annoncer qu'elles paraissent avoir atteint le but; j'ai cru devoir faire imprimer sur le champ la description abrégée de leur département, telle qu'elles me l'ont renvoyée, avec de très légers changements qui m'ont paru indispensables.

« Je m'empresse, citoyens, de vous faire parvenir ces trois cahiers: leur lecture ne vous sera pas peut-être inutile; elle vous mettra à portée de n'oublier aucun des objets sur lesquels doit porter votre travail...

« Mon intention est de faire imprimer ces cahiers à mesure que je les recevrai, et d'en former une collection qui sera utile aux fonctionnaires publics et aux simples citoyens...

« Vous considérerez cet ouvrage comme devant produire l'effet de la glace, qui rend fidèlement l'objet qu'elle répète. En lisant la description de son département, chacun devra reconnaître l'exacte vérité jusque dans les plus petits détails.

« Chaque description doit donc offrir des renseignements certains sur les productions naturelles et industrielles du département et sur leurs quantités présumées, année commune; sur les différents objets d'exportation et d'importation dont se compose son commerce; sur les manufactures, fabriques et autres établissements quelconques d'utilité publique; sur l'état actuel de l'industrie et des arts; sur la quantité de terrains perdus et qui pourraient être rendus à l'agriculture par des canaux de dessèchement ou d'irrigation; sur les améliorations possibles dans les différentes parties; sur les mœurs et usages des habitants du département; sur les restes des monuments des Romains... enfin sur tout ce qui se trouve d'utile, d'intéressant, de remarquable dans le département, sous quelque rapport que ce puisse être. »

Comme on le voit, l'idée était précisée. Demander aux commissaires d'examiner le travail de Du Couëdic, d'y ajouter des observations, de faire du tout un *nouvel ouvrage*, qui donnera la description exacte de chaque département et la parfaite connaissance de l'état actuel de son agriculture, de son commerce, de sa navigation, n'était-ce pas les inviter à rédiger des mémoires statistiques départementaux? Aussi les notices qui parurent alors peuvent-elles être considérées comme le commencement de la série de travaux qui font l'objet de cet article. Outre les descriptions de la Meurthe, des Landes et des Hautes-Alpes qu'il mentionne dans sa circulaire, le ministre reçut celles de la Mayenne, du Morbihan, du Var et des Vosges. La Société libre d'agriculture du Gers lui présenta aussi une Description abrégéé du département du Gers. De ces huit mémoires, quatre seulement parurent, ceux des Hautes-Alpes, de la Meurthe, des Landes et du Gers. Ils furent insérés dans la *Feuille du Cultivateur* [1].

C'est également à François de Neuchâteau qu'on doit l'idée de publier des annuaires départementaux. Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans des détails à ce sujet, mais nous devons signaler la circulaire du 20 floréal an VII dans laquelle il invite professeurs et bibliothécaires des écoles centrales à rédiger des travaux de ce genre [2]. « J'espère, disait le ministre, à la fin de ses instructions, qu'au 1er vendémiaire an VIII, nos concitoyens respectifs recevront de nous les premières étrennes de ce genre, que vous aurez soin de leur renouveler ensuite d'année en année ». C'est alors que parurent en effet les premiers annuaires, ceux de la Sarthe, du Bas-Rhin et de la Roër.

Ainsi les efforts de François de Neufchâteau [3] aboutirent à

1. *Description abrégée du département des Hautes-Alpes*, par Farnaud, secrétaire en chef de l'administ. centrale, publ. sur l'ordre du ministre. *Feuille du cultivateur*, 22 floréal an VII, p. 277-281; — *Description abrégée du département des Landes, Feuille du cultivateur*, 7 prairial an VII, p. 297-302; — *Description abrégée du département du Gers, considérée sous le rapport de l'économie politique*, présentée au ministre de l'Intérieur par la Société libre d'agriculture. *Feuille du cultivateur*, 27 germinal an VII, p. 246-250.

2. *Recueil*.... in-4°, t. II, p. 202-211.

3. Voir aussi la circulaire du 30 frimaire an VII (*Recueil* in-4°, t. I, p. 361-

des résultats non négligeables, puisque c'est de son ministère que datent les premiers mémoires statistiques et les premiers annuaires des départements.

Sous le Consulat, Lucien Bonaparte, pendant son court ministère [1], s'occupa également de la statistique. Les préfets furent invités à remplir des tableaux mensuels et à les accompagner d'observations [2]. Dans une circulaire du 25 prairial an VIII, le ministre disait : « Je m'occupe de tous les moyens d'information qui peuvent faire connaître l'état de la République sous tous les rapports de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des arts, etc.; je réunis tous les renseignements qui me parviennent, et je me propose d'en former un résultat général.... Vous aurez soin de mettre en tête des lettres qui accompagneront vos tableaux, ces mots *Statistique de la République*. Cette indication est nécessaire pour que les renseignements soient tous réunis dans un même point, et soient promptement mis sous mes yeux ».

« Je vous répète encore que je prends un grand intérêt à la confection et à l'exactitude de ces tableaux, et à la régularité de leur envoi; rien n'est plus propre à augmenter ma confiance en vous, que le soin que vous y apporterez [3] ».

Ainsi, grâce à Lucien Bonaparte et aussi à Duquesnoy, rapporteur au ministère de l'Intérieur, l'établissement des statistiques devint un des devoirs réguliers des préfets, et ces documents furent réunis dans un bureau spécial du ministère [4].

En même temps, le gouvernement consulaire, qui voulait être fixé sur l'esprit public, avait organisé une vaste enquête confiée, non aux préfets, mais à des conseillers d'État [5].

458 et t. II, p. 372-373, note), qui n'a pas été envoyée, mais qui précise les idées de François de Neufchâteau au sujet des statistiques départementales.

1. Du 4 nivôse an VIII-25 décembre 1799 au 15 brumaire an IX-6 novembre 1800, où Chaptal fait l'intérim avant de le remplacer définitivement.

2. Circulaire du 1er prairial an VIII, *Recueil*..., in-4°, t. III, p, 237-241.

3. Circulaire du 25 prairial an VIII, *Recueil*..., in-4°, t. III, p. 254.

4. C'est probablement l'origine du Bureau de la statistique. Voir plus loin, p. 14.

5. Les rapports des conseillers d'État chargés de cette enquête ont été publiés par F. Rocquain, *L'État de la France au 18 brumaire* (Paris, 1874, in-8°).

Ce fut surtout Chaptal [1] qui poursuivit avec méthode et persévérance l'œuvre commencée par François de Neufchâteau. Alors qu'il n'était encore que ministre de l'Intérieur par intérim, il invita les préfets, par une circulaire [2] de germinal an IX, à remplir un certain nombre de tableaux groupés en cinq chapitres et à les accompagner de mémoires explicatifs. « Mon intention, mon désir, écrivait le ministre, sont que ces tableaux me donnent de votre département une idée aussi complète qu'il est possible de l'avoir. Je vous ai fourni des modèles, afin qu'il y ait de l'uniformité dans tous les renseignements qui me parviendront ; mais ce travail serait incomplet, s'il était purement mécanique, et si vous ne l'accompagniez pas d'un mémoire qui en développera tous les détails. Ce mémoire doit commencer, comme les états, par une topographie de votre département, dans laquelle vous exposerez sa position, ses bornes, le cours de ses rivières, etc., etc.; puis vous me parlerez des plantes qui y croissent, des animaux qui y vivent, de ce qui est relatif à l'histoire naturelle, à l'histoire des arts, aux usages, aux coutumes locales ; en un mot de tout ce qui peut me faire connaître et les hommes et les choses. Enfin, suivant l'ordre que vous indique la division des tableaux, dont vous aurez rempli les colonnes avec exactitude, vous me ferez sur chacun des objets qui y sont traités, les observations dont ils vous paraitront susceptibles ». Après avoir insisté sur l'exactitude que les préfets devaient apporter dans les renseignements fournis, Chaptal terminait ainsi : « Il ne me reste plus qu'à vous dire que vos évaluations et vos calculs doivent se porter au 1er vendémiaire an X, et que le tout doit me parvenir dans le premier trimestre. J'y compte avec une entière confiance ».

Ainsi c'était sur la situation des départements en l'an IX que Chaptal désirait avoir les détails les plus étendus et les plus précis. Il lui semblait toutefois utile que les préfets recherchassent, chacun dans sa circonscription, les modifications qu'y avait amenées la Révolution. De là, l'idée de comparer la

1. Ministre de l'Intérieur par intérim le 15 brumaire an IX-6 nov, 1800 et nommé le 1er pluviôse an IX-21 janvier 1801.

2. *Recueil*..., in-4°, t. III, p. 464-470.

situation à ces deux époques : 1789 et l'an IX. « On ne peut donner trop d'attention, dans le mémoire, à rechercher les causes des différences qui pourront se faire remarquer entre 1789 et l'an IX, et surtout à comparer la population des deux époques ». C'est ainsi que s'exprime le ministre dans des *Notes* [1], au sujet de la statistique, adressées aux préfets le 9 prairial an IX; et dans la même circulaire, il ajoute à propos de différents chapitres : « Il est assez reconnu que l'agriculture avait beaucoup acquis dans les années qui ont précédé 1789, et que depuis cette dernière époque jusqu'à aujourd'hui, elle a pris un nouvel accroissement. Il faut fixer le point où elle était ; dire si les prairies artificielles sont augmentées ; s'il s'est introduit des pratiques ou des cultures nouvelles; si on en a abandonné quelques-unes de bonnes » ; et plus loin : « On ne perdra pas de vue que ce chapitre doit donner au gouvernement une connaissance complète de l'état actuel de l'industrie, comparé à son état en 1789. Nul doute que quelques parties importantes, comme la mécanique, n'aient marché vers la perfection, tandis que d'autres peut-être se sont arrêtées, ou ont rétrogradé ; nul doute que la difficulté du commerce extérieur n'ait nui à nos fabriques ; mais nul doute aussi que l'ordre intérieur et la paix extérieure ne donnent à notre industrie une activité nouvelle et un nouveau développement ». Dans une seconde *Note* [2], Chaptal disait : « Il n'est sans doute pas un bon esprit qui ne sente que le moment présent est un de ceux où il importe le plus de fixer le véritable état d'âme d'une nation. Ces grands changements survenus dans la condition des hommes depuis dix ans échapperont bientôt aux regards les plus attentifs ou disparaitront en nuances fugitives, si on ne se hâte de les fixer par une comparaison soignée des deux époques importantes qui sont indiquées dans les tableaux ». Cet « état fixé » devait, dans l'esprit de Chaptal, servir de base aux statistiques trimestrielles ou annuelles que les préfets auraient dorénavant à fournir [3]. Mais le ministre comptait sans l'inertie des

1. *Recueil...*, in-4°, t. III, p. 723-730.
2. *Recueil...*, in-4°, t. III, p. 634-645.
3. Circulaire de fructidor an IX qui annonce l'envoi d'états trimestriels

préfets et probablement aussi sans les difficultés que ceux-ci rencontraient pour mener à bien leur travail [1]. Malgré les explications données dans les circulaires, beaucoup se demandaient comment ils devaient concevoir le mémoire qu'on réclamait d'eux. Pour leur servir de guide, Chaptal organisa, en 1801, au ministère de l'Intérieur, un Bureau de la statistique, rattaché au secrétariat [2]. Alexandre de Ferrière, qui à l'occasion ne dédaignait pas de s'occuper de théâtre [3], dirigea ce bureau avec zèle et compétence. D'autre part, le ministre chargea un membre du conseil d'agriculture, J. Peuchet [4], d'établir un plan de statistique, qui, avec quelques changements, fut publié sous le titre d'*Essai d'une statistique générale de la France*, Paris, an IX, in-8° 78 p. Déjà, en l'an VIII, Dralet avait soumis à la Société d'agriculture du département de la Seine un *Plan détaillé de topographie*, qui fut imprimé en l'an IX [5]. Quelque temps après J. A. Mourgue publiait un *Essai de statistique* [6].

Peu à peu des mémoires commencèrent à paraître dans les départements. En l'an IX furent imprimés ceux de l'Aube à Troyes, de la Corrèze à Tulle, en format in-4, ceux des Hautes-Alpes à Gap, de l'Allier à Moulins, et peut-être d'autres encore, en format in-8.

Plusieurs furent insérés dans une publication qui avait pour titre *Annales de statistique ou Journal général d'économie politique, industrielle et commerciale* [7], et qui était diri-

pour l'an X (*Recueil*, t. III, p. 630-633). — Circulaire du 14 fructidor an X qui annonce l'envoi d'états annuels pour l'an XI (*Ibid.*, t. IV, p. 233-237).

1. Voir la Correspondance des préfets avec le ministre au sujet de la statistique (Arch. nat., F[20] 132).

2. La première circulaire qui porte l'indication du Bureau de la statistique est de fructidor an IX (*Recueil...*, in-4°, t. III, p. 620). En 1806, ce bureau s'appela Bureau d'administration générale et de la statistique ; en 1807, Bureau des informations administratives et de la statistique.

3. Le 7 fructidor an VI, le Vaudeville avait représenté de lui *Arlequin décorateur, comédie parade en un acte*. En 1812, il donna au même théâtre une folie en un acte et une comédie.

4. Sur Peuchet, voir Maunier (René), *Un économiste oublié : Peuchet* (1758-1830). (*Revue hist. doctrines économ. et sociales*, 1911, p. 243 et suiv.)

5. Paris, an IX, in-8°, 72 p.

6. Paris, an IX, in-8°, 76 p.

7. Paris, an X-an XI, 6 vol. in-8°. Le 1er germinal an X, Chaptal écrivait

gée par L. J. P. Ballois, expéditionnaire au Bureau de la statistique.

Dans les 15 livraisons qui parurent et qui forment 6 volumes in-8°, on trouve les travaux suivants :

Mémoire sur les quatre départements de la rive gauche du Rhin, par le C J. J. Eichhoff, maire de la ville de Bonn et membre du Conseil général du département de Rhin-et-Moselle, t. I, p. 74-122.

Analyse des annuaires statistiques du département du Bas-Rhin pour les années VII, VIII et IX, lue à la société d'agriculture de Paris, le 14 germinal an X par le citoyen François (de Neufchâteau), t. I, p. 227-360.

Département de la Drôme, t. II, p. 389-437. Réimpression légèrement modifiée des *Observations sur la situation du département de la Drôme* par le citoyen Colin.

Description du département de l'Eure, par Touquet, t. III, p. 153-299.

Département de l'Yonne, extrait de l'Annuaire de l'an XI, t. III, p. 415-488.

Description abrégée du département de l'Arriège, par le citoyen Mercadier, t. IV, p. 5-128.

Essai de statistique du département de la Corrèze, par Auguste Firmigier fils, t. IV, p. 162-216.

Statistique de l'arrondissement de Saint-Hubert, 4e du département de Sambre-et-Meuse, par le citoyen Dewez, sous-préfet de cet arrondissement, t. IV, p. 217-235.

Statistique de la Batavie, par Emiland Estienne, t. IV, p. 250-306; t. V, p. 255-287 et 459-500.

Statistique du département des Bouches-du-Rhône, par J. E. Michel (d'Eyguières), t. IV, p. 329-498.

Précis statistique du département de la Dordogne, extrait de l'annuaire de ce département pour l'an XI, par le citoyen Delfau, secrétaire général, t. V, p. 9-96, et p. 353-459.

Décidément le mouvement était donné : des mémoires paraissaient; d'autres arrivaient manuscrits au Bureau de la statistique ; enfin les préfets qui étaient en retard faisaient des promesses... On pouvait donc penser à réunir dans une sorte de *corpus* toutes les statistiques départementales. Ce fut l'idée de Chaptal. Il fit imprimer aux frais du gouvernement, par l'imprimerie des sourds-muets, en format in-8, les mémoires manuscrits qu'il avait

aux préfets, en leur envoyant le prospectus des *Annales* : « Je verrais avec plaisir que vous partagiez l'intérêt que je prends à ce travail ».



reçus et il fit réimprimer quelques-uns de ceux qui avaient déjà paru. Tous conservèrent le titre particulier que leur avaient donné leurs auteurs, *Mémoires*, *Tableaux de situation*, etc., mais on leur ajouta le titre général de statistique. Cet ensemble forme la collection que l'on appelle *Statistique des préfets* et qui comprend, outre la Batavie, 33 départements. Ce sont, dans l'ordre de publication, les statistiques du Bas-Rhin par Laumond, de l'Aube par Bruslé, de la Lozère par Jerphanion, de l'Aisne par Dauchy, de Sambre-et-Meuse par Pérès, du Rhône par Verninac, de Seine-et-Oise par Garnier, de la Sarthe par Auvray, de la Vienne par Cochon, du Golo par Piétry, de la Marne par Bourgeois-Jessaint, du Lot-et-Garonne par Pieyre, du Gers par Balguerie, de la Vendée par Labretonnière, des Hautes-Alpes par Bonnaire, d'Ille-et-Vilaine par Borie, de l'Orne par Lamagdelaine, du Cher par Lucay, de la Haute-Saône par Vergnes, de la Meuse-Inférieure par Cavenne, de l'Ourthe par Desmousseaux, de l'Allier par Huguet, des Basses-Pyrénées par Serviez, du Mont-Blanc par Saussay, du Var par Fauchet, de la Drôme par Colin, des Vosges par Desgouttes, des Deux-Sèvres par Dupin, de l'Aude par Barante, des Deux-Nèthes par Herbouville, de la Charente par Delaistre, de la Loire-Inférieure par Huet, et du Tarn par Lamarque.

Cependant quelques préfets avaient fait des recherches très approfondies et avaient adressé au Bureau de la statistique des travaux très remarquables. Si on parvenait à obtenir des mémoires aussi importants sur les autres départements de l'Empire, on aurait ainsi « la STATISTIQUE GÉNÉRALE la plus étendue et la plus exacte qu'il soit possible d'exécuter ». Chaptal voulut donc commencer une collection nouvelle qui, dans sa pensée, devrait être un véritable monument. L'impression fut confiée à l'imprimerie de la République. Le format in-folio fut adopté. Le premier mémoire de cette série parut en l'an XI. C'était celui du préfet Colchen sur la Moselle. En l'an XII suivirent les mémoires de J. Dalphonse sur l'Indre, de Dupuis sur les Deux-Sèvres, de Debry sur le Doubs, de Viry sur la Lys, de Boucqueau sur Rhin-et-Moselle; au début de l'an XIII, ceux de Masson-Saint-Amand sur l'Eure et de Marquis sur la Meurthe. L'impres-

sion des mémoires sur l'Escaut, le Var, le Mont-Blanc, l'Hérault et les Alpes-Maritimes était commencée à la même époque. Ainsi « cet ouvrage immense, dont on osait à peine concevoir l'idée, s'avance, écrit Alexandre de Ferrière, vers sa perfection, avec une rapidité que l'on doit au ministre éclairé qui a ordonné l'exécution de cette grande entreprise et qui la protège constamment [1] ».

Comme ces publications officielles n'étaient pas mises dans le commerce, Alexandre de Ferrière eut l'idée, qu'il réalisa avec l'appui de Chaptal, d'en publier, sous le nom d'*Analyse de la Statistique générale*, des résumés suffisamment précis, avec références aux ouvrages. Il y eut deux éditions [2], in-8, et in-folio. Chaque livraison se vendait d'après le nombre de feuilles d'imprimerie, dont le prix ne devait pas dépasser 3 à 4 fr. pour l'in-folio et 2 fr. à 2 fr. 80 pour l'in-8. Les souscriptions n'étaient pas payables d'avance, mais seulement après 5 ou 6 livraisons. Si l'on ne compte pas le Discours préliminaire, il y en eut, en tout, six qui comprennent les mémoires sur la Moselle (1803), l'Indre, les Deux-Sèvres, le Rhin-et-Moselle, la Lys et le Doubs (1804).

A la même époque, Ferrière, dont l'activité était toujours aussi grande, prenait la direction des *Annales de statistique française et étrangère* [3], auxquelles il collaborait depuis quelque temps, et y insérait des mémoires, entiers ou en extraits, et des recherches statistiques sur les départements.

Enfin, il publiait les *Archives statistiques de la France* [4]. Ce périodique était destiné à recevoir les mémoires annuels que Chaptal avait réclamés aux préfets [5] et qui devaient être « la

1. *Annales de statistique*, t. VIII, p, 239.

2. *Analyse de la statistique générale de la France, publiée sous l'autorisation du ministère de l'Intérieur*, par Alexandre de Ferrière, chef du bureau de la statistique au ministère de l'Intérieur (Paris, an XII, in-8 et in-fol.).

3. *Annales de statistique française et étrangère, rédigées par une société de gens de lettres*, t. VIII, an XII ; *Annales rédigées par Alexandre de Ferrière*, t. IX, an XII.

4. *Archives statistiques de la France*, par Alexandre de Ferrière, chef du bureau de statistique.... Messidor an XII-nivôse an XIII. (Paris, 3 vol. in-8).

5. Circulaire du 28 prairial an XII. (*Recueil...*, in-4, t. V, p. 187-193) :

suite et le complément » de leur grand mémoire. Comme les autres publications de Ferrière, il n'eut pas une longue existence.

Au mois d'août 1804, Chaptal avait fait place à Champagny. Le nouveau ministre de l'Intérieur avait-il d'autres idées que son prédécesseur en ce qui concerne la statistique ? La manière dont les mémoires étaient conçus était-elle attaquée [1] ? Ou bien, plus simplement, avait-on fait trop grandement les choses et se rendait-on compte de l'impossibilité de continuer de la sorte ? Était-ce par mesure d'économie ?

Toujours est-il qu'un changement complet eut lieu dans les premiers mois de l'année 1805. De Champagny donna l'ordre de suspendre l'impression des grands mémoires, lorsque ceux qui étaient sous presse seraient terminés. Des cinq mémoires qui étaient dans ces conditions, celui sur l'Escaut fut le seul qui parut ; ceux concernant le Var, le Mont-Blanc, l'Hérault et les Alpes-Maritimes ne furent pas complètement imprimés [2]. Toutefois, l'intention du ministre n'était pas de mettre fin à la publication des mémoires. Un arrêté de Champagny [3] du 26 floréal an XIII-16 mai 1805 décida que : 1° les mémoires statistiques des divers départements de l'Empire et leurs suppléments annuels, dont la publication sera autorisée par l'Empereur, seront cédés au sieur Testu, imprimeur-libraire, qui les fera imprimer et débiter pour son compte, à ses périls et risques ; les mémoires déjà imprimés in-folio seront réimprimés ; 2° que l'édition serait in-4 ; 3° que nul autre ne pourrait, sous peine d'être traité comme contrefacteur, imprimer ni faire imprimer les dits ouvrages, leurs analyses ou extraits, ni les matériaux

« .... Vous devez considérer le grand mémoire [donnant la situation à la fin de l'an IX] comme la base d'un édifice auquel vous ajouterez chaque année, mais qui ne peut réellement jamais être fini. Chaque année, *dans le cours du premier trimestre*, vous m'adresserez donc un travail supplémentaire qui deviendra actuellement la suite et le complément de votre grand mémoire ».

1. Du Villard de Durand, auteur de travaux sur l'économie politique, avait adressé au ministre un mémoire sur le travail du Bureau de la statistique et avait critiqué les mémoires tels qu'ils étaient conçus (Arch. nat., F^{20} 101).

2. Lettre du 12 germinal an XIII (Arch. nat., F^{20} 136).

3. Arch. nat., F^{20} 103.

destinés à ces ouvrages ou à leurs suppléments, à moins qu'il n'ait obtenu la permission expresse et par écrit du cessionnaire et l'autorisation du ministre. En conséquence les diverses publications d'Alexandre de Ferrière furent arrêtées [1].

Par une circulaire, signée de Champagny et du secrétaire général de Gérando, les préfets furent informés que l'arrangement fait avec Testu n'avait d'autre but que « de simplifier et accélérer la publication des mémoires statistiques », et qu'on attendait toujours le même concours et le même zèle de leur part pour compléter la collection [2].

Testu se mit aussitôt à la besogne. Le 14 juin 1805, il annonçait que huit ou dix feuilles de la statistique du Var étaient sous presse. On réimprimait dans le format in-4 les statistiques du Doubs et de la Meurthe et on commençait l'impression de celle de l'Hérault. C'est alors qu'on découvrit dans ces mémoires diverses erreurs, et que l'on se rendit compte qu'ils n'étaient pas assez exacts pour être publiés. Alexandre de Ferrière qui, en qualité du chef du bureau de la statistique, aurait dû revoir de près les manuscrits, donna sa démission le 1er janvier 1806 [3]. Le 6 janvier, il fut prescrit à Testu d'arrêter son travail jusqu'à nouvel ordre. Le Bureau de statistique s'occupa de faire aux

1. Quelque temps auparavant, le ministre avait demandé des explications à Ferrière au sujet de l'*Analyse* et des *Archives*. Le chef du bureau terminait sa réponse au ministre (23 ventôse an XIII) par ces mots : « Je supplie V. E. d'avoir la bonté de me faire connaître ce qu'elle ordonne de ces deux ouvrages ».

2. Circulaire, s. d. (Arch. nat., F[20] 397).

3. Le 6 janv. 1806, le secrétaire général De Gerando écrivait à Testu : « Le ministre me charge de vous prévenir que M. Deferrière a donné sa démission de chef du bureau de statistique, qu'elle a été acceptée et que dès ce moment il ne doit plus avoir aucune part à ce travail. — Désormais, il vous prie de ne recevoir pour l'impression aucune statistique si elle n'est accompagnée d'une lettre signée de lui, qui annonce qu'elle a été revue et qu'elle est bonne à imprimer. Quant à celle du Var, qui l'est déjà, vous voudrez bien suspendre la vente jusqu'à son approbation. — Des mesures sont prises pour donner enfin à ce travail la régularité, l'activité, la sévérité qu'il exige. — On assure que vous accordiez à M. Deferrière une indemnité pour correction d'épreuves, ou sous tout autre titre. D'après la promesse que vous avez bien voulu me faire, je vous prie de me dire confidentiellement à cet égard toute la vérité. « (Arch. nat., F[20] 136). — Ferrière fut remplacé provisoirement par Du Villard, puis par Coquebert de Montbret.

mémoires les corrections nécessaires, mais elles furent si nombreuses que l'imprimeur jugea qu'il ne pouvait pas tirer parti de ce qu'il avait déjà composé. En 1807, parut la statistique du Mont-Blanc par de Verneilh, ex-préfet de la Corrèze et du Mont-Blanc ; en 1808, celle du département de l'Ain par Bossi, préfet, et celle du département de la Haute-Vienne par Texier-Olivier, préfet. C'est tout ce qui parut de la collection qui avait pour titre : « *Statistique générale de la France, publiée par ordre de S. M. l'Empereur et Roi, sur les mémoires adressés au ministre de l'Intérieur par MM. les préfets* ».

Testu fit cependant tous ses efforts pour continuer l'entreprise. En 1810, il s'occupait des statistiques des Deux-Sèvres, des Hautes-Pyrénées et de la Corse ; il offrait de se charger de la mise en ordre et de la rédaction définitive des mémoires, notes et renseignements fournis par les préfets, et il s'entendait avec une société de géographes et de littérateurs qui devait mettre les manuscrits au point. Cette société commença par rédiger un plan général et méthodique de statistique, qui ne fut approuvé par le ministre qu'au mois de juin 1812. Le manuscrit relatif au département de l'Aude était prêt, lorsque la suppression du bureau de statistique [1], en octobre 1812, fit de nouveau suspendre le travail. Le 17 mai 1813, Testu pria le ministre de l'autoriser à publier la statistique de l'Aude et de lui faire savoir « si son intention était de continuer la publication de la statistique générale de la France ». On lui fit répondre que Montalivet « n'était pas disposé à donner suite à l'édition officielle », mais qu'il verrait volontiers l'imprimeur « continuer cette opération à son propre compte et comme une entreprise particulière ». Par requête [2] en date du 10 août 1813, Testu proposa alors les conditions suivantes : 1° que l'ouvrage pût paraître sous le titre de *Statistique générale de la France, rédigée par une société de gens de lettres et faisant suite à l'ouvrage qui a été publié sous le même titre par ordre du gouvernement ;* 2° que les bureaux du ministère lui remettraient les mémoires,

1. Le ministre, comte de Montalivet, répartit les attributions du Bureau de la statistique dans divers services du ministère de l'Intérieur.

2. Arch. nat., F²⁰ 136.

notes et documents reçus et à recevoir; 3° qu'il fût lui-même accrédité auprès des préfets; 4° que le gouvernement lui accordât à titre d'encouragement, une somme fixe de 2000 fr. par chaque statistique complète et une souscription à 500 exemplaires. Le ministre refusa la subvention de 2000 fr. Tout fut ainsi arrêté. L'imprimeur conserva par devers lui la statistique de l'Aude (en partie imprimée) et celles du Puy-de-Dôme, de l'Orne, des Pyrénées-Orientales, de Saône-et-Loire, de la Haute-Saône, du Lot-et-Garonne et du Jura. Il restait, en outre, dans les anciens cartons du Bureau de la Statistique, des mémoires complets ou presque complets pour l'Ardèche, l'Ariège, la Côte-d'Or, le Finistère, la Haute-Garonne, le Gers, le Maine-et-Loire, la Haute-Marne, le Nord, les Hautes-Pyrénées, la Seine-et-Oise, le Tarn, la Vendée et l'Yonne, et enfin un ou plusieurs chapitres pour les départements des Basses-Alpes, des Ardennes, de la Charente, de la Creuse, du Pas-de-Calais et des Basses-Pyrénées [1].

L'entreprise officielle aboutissait finalement à un échec.

Ce que n'avaient pas réussi à faire les ministres de l'Intérieur depuis François de Neufchâteau jusqu'au comte de Montalivet, deux employés au ministère, J. Peuchet et P. G. Chanlaire, le tentèrent. En 1807, ils annoncèrent dans un prospectus qu'ils avaient l'intention de publier une *Description topographique et statistique de la France contenant avec la carte de chaque département, l'analyse des objets qui en forment la consistance territoriale, civile et politique*... Dans la notice de chaque département, disaient-ils, « on suivra la même division des objets à traiter, c'est-à-dire situation, limites, origine du nom ; sol, montagnes, forêts, rivières et canaux, grandes routes, antiquités, production, commerce, industrie, population, division politique, militaire, administrative, ecclésiastique... Sur tous ces points, on se bornera aux connaissances réelles et positives, sans descendre aux détails minutieux et variables que présentent, trop souvent d'une manière peu exacte, les livres de statistique...

1. Rapport adressé au ministre de l'Intérieur sur la demande du préfet de l'Aude de rentrer en possession de son mémoire, 1816 (Arch. nat., F^{20} 136).



« De nombreux mémoires, les voyages en France, les recherches de quelques savants, un très grand nombre d'annuaires bien faits, sur presque toutes les parties de la France, quelques notices topographiques, des pièces manuscrites et officielles que les auteurs de cet ouvrage ont à leur disposition, les mettent à même de lui donner le degré de perfection qu'on peut s'en promettre... » Chaque description devait être précédée d'une sorte de bibliographie; ainsi, « le lecteur connaitra les sources où l'on a puisé, les autorités dont on s'appuie et les ouvrages où il pourra lui-même trouver de plus grands développements... »

Malgré les réclamations de l'imprimeur Testu contre cette concurrence déloyale [1], Peuchet et Chanlaire firent paraitre en 1810 leur ouvrage [2] en livraisons. Réunies, elles forment trois volumes in-4° qui renferment des notices sur 54 départements. Naturellement ces notices sont plus ou moins étendues suivant l'importance des départements et aussi selon les documents que les auteurs avaient à leur disposition. Les plus courtes concernent la Vienne (16 pages), le Var (17 pages) et la Corrèze (18 pages); les plus longues, le Gard (62 pages), la Seine-et-Oise (60 pages), l'Isère (56 pages), le Mont-Blanc (56 pages), le Haut-Rhin (56 pages)...

Cet ouvrage a les défauts inhérents à toutes les publications de ce genre. Il n'est cependant pas dépourvu d'intérêt et peut rendre encore d'utiles services. En tout cas, après toutes les tentatives plus ou moins réussies que nous avons signalées, il donne la première description — à peu près complète — de la France.

A. DE SAINT-LÉGER

1. Testu au ministre de l'Intérieur, 16 juillet 1807 (Arch. nat., F[20] 101).

2. *Description topographique et statistique de la France*.... par J. Peuchet et P. G. Chanlaire (Paris, P. G. Chanlaire, 1810, 3 vol. in-4).

LISTE CRITIQUE DES MÉMOIRES STATISTIQUES

Publiés de l'an VII à 1813

Ain. — Mémoire sur la topographie de l'Ain, sur sa culture générale et quelques espèces d'arbres qui y deviennent rares, par Thomas Riboud, Annuaire du département de l'Ain, an IX.

— Mémoire supplémentaire à la statistique du département de l'Ain pour l'an XII, par De Coninck, préfet. (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. II, p. 3-50).

— Statistique générale de la France, publiée par ordre de S. M. l'Empereur et Roi, sur les mémoires adressés au ministre de l'Intérieur par MM. les préfets. Département de l'Ain par M. Bossi [1], préfet. Paris, Testu, 1808, in-4, 720 p. et carte.

— Description topographique et statistique de la France..., par J. Peuchet et P. G. Chanlaire. Paris, 1810, in-4, t. I (département de l'Ain), 28 p.

Aisne [2]. — Statistique du département de l'Aisne, par le citoyen Dauchy, préfet, publiée par ordre du ministre de l'Intérieur, an IX. Paris, an X, in-8, 144 p., 13 tableaux, notes.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. I (département de l'Aisne), 28 p.

Allier. — Statistique du département de l'Allier [ou Tableau de situation du département de l'Allier], par Huguet, préfet, an IX. Moulins, an IX, et Paris, an X, in-8, 68 p.

Alpes (Basses-) [3]. — Aperçu statistique du département des Basses-Alpes, par Robert (Dr L. J. M.), à la fin de son ouvrage intitulé : De l'influence de la Révolution française sur la population. Paris, an XI (1802), 2 vol. in-12.

Alpes (Hautes-). — Description abrégée du département des Hautes-Alpes (publ. sur l'ordre du ministre de l'Intérieur) par Farnaud,

1. « Le véritable auteur est M. Marochetti ». Notes du Bureau de la statistique (F20 131).

2. Le préfet, en réponse à une lettre du ministre de l'Intérieur, en date du 25 mai 1812, demande un délai de plusieurs années pour terminer la statistique de son département (4 juin 1812).

3. Voir F20 liasse 157, Mémoire statistique pour l'an XIII, envoyé par le préfet J. P. Duval, le 22 juillet 1806, au ministre de l'Intérieur. C'est un fragment, qui comprend deux cahiers *mss*. Réponse du ministre : l'inviter à s'occuper des autres chapitres.



secrétaire en chef de l'administration centrale (*Feuille du cultivateur*, 22 floréal an VII).

— Mémoire... sur la statistique du département des Hautes-Alpes, par.... Bonnaire, préfet, an IX. Gap, an IX, in-8, 152 p., tableau. — Même titre, Paris, an IX, in-8, 113 p. ; et avec le titre : Statistique du département des Hautes-Alpes, Paris, an X, in-8, 113 p.

— Département des Hautes-Alpes. Observations sur la statistique du département par Jean-Joseph Rey, fils aîné, simple citoyen. (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. I, p. 582-631).

— Description..., par J. Peuchet et P. G. Chanlaire, t. I (département des Hautes-Alpes), t. I, 40 p.

Alpes-Maritimes 1. —

Apennins 2. —

Ardèche 3. —

Ardennes 4. —

Ariège 5. — Ébauche d'une description abrégée de l'Ariège, par le citoyen Mercadier..., imprimée et publiée par ordre du citoyen Brun, préfet. Foix, frimaire an IX, in-8.

1. Un médecin, nommé Foderé, avait, en l'an XII, envoyé au préfet une statistique du département. Elle contenait, paraît-il, une foule de détails oiseux associés à une infinité d'erreurs. Cet ouvrage parut, en 1821, sous le titre de Voyage aux Alpes-Maritimes. 2 vol. in-8. D'après les renseignements de F²⁰* 5, le préfet Dubouchage avait envoyé en l'an XIII deux comptes annuels, rédigés l'un par le Conseil général, l'autre par ses bureaux. Ils se trouvent dans F²⁰ 159. Le grand mémoire statistique de ce département eut pour auteur M. Capelle, secrétaire général. Il était devenu incomplet par suite de la réunion de l'arrondissement de San Remo. En 1806, le sous-préfet Chassepot avait donné des renseignements sur cet arrondissement. En 1808, le bureau possédait « un mémoire incomplet, une introduction et un travail sur l'arrondissement de San Remo ».

2. Dans la liasse F²⁰ 160, se trouve, en manuscrit, une statistique du département au 1ᵉʳ août 1806, par Rolland, préfet.

3. D'après un état des « départements dont la statistique est commencée » (vers 1809), il n'y avait alors qu'un « mémoire qui laisse beaucoup à désirer » (F²⁰ 103). Il s'agit probablement de la statistique rédigée en 1808 par Laroque, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Tournon (F²⁰ 161).

4. On trouve dans une note du Bureau de statistique (janvier 1806) que le grand Mémoire statistique devait être publié en in-4. En 1809, il n'existait pas de mémoire, mais seulement quelques tableaux (F²⁰ 103 et 162).

5. Le grand Mémoire a été rédigé par le préfet Brun. Il existe aux Arch. nat. (F²⁰ 164) 7 cahiers mss. pour les 4 premiers chapitres seulement; la révision n'en n'avait pas encore été faite en 1818.

— Description abrégée du département de l'Ariège, par le citoyen Mercadier, ingénieur en chef des ponts et chaussées. (*Annales de Ballois*, t. IV, p. 5-128).

— Département de l'Ariège. Mémoire sur la statistique de l'Ariège pour l'an XI, par Brun (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. 1, p. 371-387).

Arno. —

Aube. — Description abrégée du département de l'Aube, par Loiselet et Descolins. An. VIII, in-4, 20 p.

— Mémoire sur la statistique.... de l'Aube, par le citoyen Bruslé, préfet. Troyes, an IX, in-4, 44 p. — Tableau statistique du département de l'Aube, par... Bruslé, préfet [1]. Paris, an X, in-8, 116 p. et tabl.

— Description..., par J. Peuchet et P. G. Chanlaire, t. I (département de l'Aube), 38 p.

Aude. — Observations sur les états de situation du département de l'Aude..., par Barante, préfet, an VIII-IX. Paris, an IX, in-8, 26 p. et tabl. — Statistique du département de l'Aude, par C. I. Barante, préfet. Paris, X, in-8, 26 p. et tabl. — Essai sur le département de l'Aude, adressé au ministre de l'Intérieur, par C. J. Barante, préfet. Carcassonne, Brumaire, an XI, in-8, 236-39 p.

— Statistique du département de l'Aude [2]. Paris (s. d.), in-4, 184 premières pages imprimées (Arch. nat. F^{20} 137).

Aveyron. — Description du département de l'Aveyron, par Amans Alexis Monteil, professeur d'histoire à l'école centrale du même département. 1 tome en 2 parties. Rodez, an X, in-8, et Paris, an X, 2 vol. in-8.

— Description..., par J. Peuchet et P. G. Chanlaire, t. I, 27 p.

Bouches-de-l'Elbe. —

Bouches-de-l'Escaut. — Statistique de la Batavie, par Emiland Estienne, médecin, ex-officier de santé en chef des hôpitaux ambulants de l'armée gallo-batave. Paris, an XI, in-8, 140 p. et tabl., et dans les *Annales de statistique* de Ballois, t. IV et V.

— Abrégé de la statistique du royaume d'Hollande..., par Gervais van de Graaf. Amsterdam, 1807, in-8, 720 p.

— Annuaire statistique du département des Bouches de l'Escaut pour 1813.

Bouches-de-la-Meuse [3]. — Voir les statistiques indiquées au département des Bouches de l'Escaut.

1. J. Bourdon, *La statistique du département de l'Aube, par le préfet Bruslé* (Révolution française, 1912, t. II, p. 102).

2. Par Trouvé, préfet du département, en 1808. L'impression fut faite chez Testu, mais le volume ne parut qu'en 1818.

3. Voir aux Arch. nat., AF^{IV} 1316, Rapport (ms.) sur divers objets relatifs

Bouches-du-Rhin. — Voir les statistiques indiquées au département des Bouches de l'Escaut.

Bouches-du-Rhône 1. — Statistique du département des Bouches-du-Rhône, par J. E. Michel (d'Eyguières), administrateur de ce département en 1790, 1791 et 1792 (*Annales de statistique* [de Ballois], t. IV, p. 329-498. — Tirage à part, an XI-1802, in-8).

— Description..., par J. Peuchet et P. G. Chanlaire, t. III, 24 p.

Bouches-du-Weser. —

Bouches-de-l'Yssel. — Voir les statistiques indiquées au département des Bouches de l'Escaut.

Calvados. — Topographie rurale, économique et médicale de la partie méridionale des départements de la Manche et du Calvados, connue ci-devant sous le nom de Bocage, par A. C. Roussel. Paris, an VIII, in-8.

— Description..., par J. Peuchet et P. G. Chanlaire. t. I, 47 p.

Cantal 2. — Analyse et description topographique, agricole et com merciale du département du Cantal, ci-devant Haut pays d'Auvergne..., par [Desistrières-Murat], an XI.

— Département du Cantal. Tableau topographique, statistique et historique du Cantal, par le commandant Durat-Lasalle, officier de santé en chef de l'hospice général d'Aurillac (*Annales de statistique* [de Ferrière], t. VIII, p. 402-478).

Charente 3. — Statistique du département de la Charente, par.... Delaistre, préfet, an IX. Paris, an X, in-8, 42 p.

Charente-Inférieure 4. — Annuaire statistique du département de

à la statistique du département des Bouches-de-la-Meuse (16 sept. 1811), par le préfet de Stassart.

1. Girard, secrétaire de la préfecture, avait rédigé un grand Mémoire, pour lequel le Conseil général lui accorda, en 1806, une gratification de 2,400 fr. (Arch. nat., F[20] 5). Nous n'avons pas trouvé trace de ce Mémoire. Une statistique du département des Bouches-du-Rhône (in-4), par le c[te] de Villeneuve, préfet, parut à Marseille, en 1823 (Arch. nat., F[20] 110).

2. Dans la liasse F[20] 171 se trouvent les 2 manuscrits : 1° Description du département du Cantal sous les rapports topographiques, agricoles et commerciaux. Elle porte la signature du secrét. général de la préfecture, en l'absence du préfet; 2° Notes supplémentaires au tableau statistique du Cantal, par J. Durat-Lassalle.

3. Dans la liasse F[20] 172 se trouvent un grand mémoire ms. en plusieurs cahiers, intitulé : Statistique du département de la Charente, et un autre travail, Suite du mémoire statistique du département de la Charente.

4. Dans une lettre du 12 ventôse an XII, adressée au ministre, le préfet dit

la Charente-Inférieure..., présenté par M. le baron Richard, préfet, années 1813-1814, 2 vol. in-8.

Cher 1. — Statistique [ou Description] du département du Cher, par Lucay, préfet, an IX. Paris, an X ; in-8, 84 p.

— Département du Cher (*Annales de statistique* [de Ferrière], t. VIII, p. 47-80).

Corrèze 2. — Mémoire sur.... la Corrèze, envoyé au ministre de l'Intérieur et des Finances au mois de pluviôse an IX, par le citoyen Verneilh, préfet. Tulle, s. d., in-4.

— Essai de statistique du département de la Corrèze, par Auguste Firmigier fils, membre de la Société académique des sciences, etc. (*Annales de statistique* [de Ballois], t. IV, p. 162-216).

— Département de la Corrèze. Mémoire statistique pour servir de développement aux tableaux de l'an XI (*Annales de statistique* [de Ferrière], t. VIII, p. 379-398).

— Mémoire statistique du département de la Corrèze, pour servir de développement aux tableaux de l'an XI. Tulle, 30 nivôse an XII, par Milet-Mureau (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. I, p. 318-334).

— Mémoire supplémentaire de statistique pour les années 10, 11 et 12. 15 pluviôse an XIII. Le conseiller de préfecture P. F. Van Pelt (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. III, p. 197-237).

— Description..., par J. Peuchet et P. G. Chanlaire, t. I, 18 p.

Corse. — Voir Golo et Liamone.

Côte-d'Or 3. — Description..., par J. Peuchet et P. G. Chanlaire, t. I, 23 p.

Côtes-du-Nord 4. —

en parlant du mémoire statistique qui lui est réclamé que « ce n'est qu'avec beaucoup de temps et de patience soutenue qu'il pourra parvenir au but qu'il se propose ». Une note du bureau de statistique s'exprime ainsi : « On a de l'an XII un mémoire qui, quoique court, suffit pour connaître l'état de situation du département ». Une statistique fut publiée sous les auspices du préfet, en 1839.

1. Mémoire (ms.) sur les routes du Cher, par le général de Barral, préfet de ce département, faisant partie de ses travaux sur la statistique (Arch. nat. F[20] 174).

2. Statistique générale de la France. Statistique du département de la Corrèze (ms.). (Arch. nat., F[20] 175).

3. Le Bureau de la statistique reçut, en septembre 1807, le mémoire du préfet, Statistique du département de la Côte d'Or, qui forme un gros volume ms. in-fol. (Arch. nat., F[20] 177).

4. » Un incendie a dévoré toute la correspondance et les instructions relatives à la statistique ».



Creuse [1]. — Département de la Creuse, par Malouet, secrétaire général de la préfecture de la Creuse (*Annales de statistique* [de Ferrière], t. VIII, p. 161-226).

— Description..., par J. Peuchet et P. G. Chanlaire, t. I (département de la Creuse), 43 p.

Doire [2]. — Voir les Statistiques indiquées au département du Pô.

Dordogne [3]. — Annuaire du département de la Dordogne pour l'an XI [et l'an XII], par M. G. Delfau, secrétaire général de la préfecture. Périgueux, 2 vol. in-8.

— Description..., par J. Peuchet et P. G. Chanlaire, t. I, 31 p.

Doubs. — Statistique générale de la France, publiée par ordre de S. M. l'Empereur et Roi..., Département du Doubs, par Jean Debry, préfet. Paris, an XII, in-fol. 116 p. — Statistique générale de la France, publiée par ordre de S. M. l'Empereur et Roi..., Département du Doubs, par Jean Debry, préfet. Paris, 1805, in-4 [4].

— Archives de la statistique générale, [par de Ferrière], Département du Doubs, in-8 et in-fol.

— Description..., par J. Peuchet et P. G. Chanlaire t. I. (département du Doubs), 32 p.

Drôme. — Essai statistique, agricole, industriel et commercial du département de la Drôme, par Daly, conseiller d'arrondissement. Valence, an IX.

— Observations sur la situation du département de la Drôme, par Colin, préfet, an IX. Paris, an IX; in-8, 48 p. — Même ouvrage sous le titre : Statistique du département de la Drôme. Paris, an X. — Bassin du Rhône, département de la Drôme (*Annales de statistique*, [de Ballois] [5], t. II, p. 387-437).

1. Statistique du département de la Creuse (an XI), par Lasalcette, préfet (F[20] 179). Le Bureau de la statistique ne l'a pas fait imprimer parce qu'il le jugeait « médiocre, incomplet sur tous les points et superficiel ».

2. Le préfet écrit le 30 ventôse an XIII, qu'il ne pourra terminer son mémoire aussitôt qu'il le désirerait. Voir dans la liasse F[20] 180 des Notes statistiques sur l'arrondissement d'Aoste, par le sous-préfet (1807).

3. Statistique du département de la Dordogne pendant les années X, XI et XII, par Rivet, préfet, ms., dans la liasse F[20] 181.

4. Incomplet ; les 120 premières pages seulement ont été imprimées. Ce mémoire in-4 est le même que le mémoire in-fol., mais avec quelques modifications.

5. C'est une réimpression des « Observations » de Colin, légèrement modifiées. Elle est suivie d'un : Mémoire sur la topographie du ci-devant Tricastin ou arrondissement de Saint-Paul Trois Châteaux, département de la Drôme, par le C[en] J. G. Niel, médecin (p. 437-496).

— Description..., par J. Peuchet et P. G. Chanlaire; t. I (département de la Drôme), 24 p.

Dyle [1]. — Tableau statistique... de la Dyle, divisé en 3 arrondissements communaux ou sous-préfectures, par M. D. B. Bruxelles, an XIII, in-fol.

— Mémoire pour servir de commentaire aux tableaux annuels de la situation du département de la Dyle pendant l'an XI, par Doulcet-Pontécoulant (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. I, p. 119-144).

— Département de la Dyle (*Annales de statistique* [de Ferrière], t. VIII, p. 5-47).

Ems-occidental. — Voir les statistiques indiquées au département des Bouches-de-l'Escaut.

Ems-oriental. — Même observation.

Ems-supérieur. — Annuaire statistique du département de l'Ems supérieur pour l'an 1812, par Merson. Osnabruck, in-8.

Escaut [2]. — Statistique générale de la France; Département de l'Escaut [3], par Faipoult, préfet, an XIII, in-fol.

— Département de l'Escaut, par Faipoult. Gand, 6 germinal, an XII. (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. I, p. 99-118).

— Mémoire présenté par le préfet de l'Escaut au Conseil général de ce département à l'ouverture de la session de l'an XII, le 15 germinal (*Annales de statistique* [de Ferrière], t. IX, p. 284-324).

Eure. – Description du département de l'Eure, par Touquet, ancien chef de bureau à l'administration centrale de ce département (*Annales de statistique* [de Ballois], t. III, p. 153-299).

— Statistique générale de la France, Département de l'Eure, par Masson-Saint-Amand, préfet, an XIII, in-fol.

— Mémoire statistique sur le département pendant l'an XIII, par Masson-Saint-Amand, Evreux, 4 pluviose an XIII (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. II, p. 540-573).

1. Le 13 février 1808, le préfet de la Dyle envoie au ministre le Mémoire statistique du département, rédigé par Doulcet de Pontécoulant, et les renseignements additionnels qu'il lui avait demandés au sujet de ce mémoire. *L'Essai sur la statistique générale sur le département de la Dyle* (an XI), par le citoyen Doulcet-Pontécoulant, se trouve en ms. dans F^{20} 140.

2. En mss, dans F^{20} 139 : Statistique du département de l'Escaut, par le citoyen Faïpoult, préfet, an X. (Sur une note on lit : « Ce mémoire n'a pas servi : le préfet a envoyé le 28 brumaire an XIII, une nouvelle rédaction, qui a probablement été donnée à l'imprimerie ») et un Mémoire statistique sur Flessingue, par le sous-préfet d'Eecloo (1809).

3. « Médiocre », appréciation de Coquebert de Montbret (Arch, nat., F^{20*} 5).

— Description..., par J. Peuchet et P. G. Chanlaire, t. I (département de l'Eure), 36 p.

Eure-et-Loir [1]. — Mémoire pour servir de développement aux tableaux de la statistique de l'an XI, par Delaitre, préfet. Chartres, 8 germinal an XII (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. I, p. 311-317).

— Annuaire statistique du département d'Eure-et-Loir. Chartres, 1807.

— Description..., par J. Peuchet et P. G. Chanlaire, t. I (département d'Eure-et-Loir), 20 p.

Finistère. [2]. — Description..., par J. Peuchet et P. G. Chanlaire, t. I (département du Finistère), 34 p.

Forêts [3]. —

Frise. — Voir les statistiques indiquées au département des Bouches-de-l'Escaut.

Gard. — Description abrégée du département du Gard, rédigée en brumaire an VIII, par l'ingénieur en chef Grangent. Nimes, an VIII, in-4.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. I (département du Gard), 62 p.

Garonne (Haute-) [4]. — Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. I (département de la Haute-Garonne), 36 p.

Gênes [5]. —

1. « On regrette de ne point avoir de Mémoire statistique sur ce département ». (Note du Bureau de statistique).

2. Aux Arch. nat., F^{20} 187 : Mémoire (ms.), « sur la statistique du département du Finistère » par le préfet, an XI. « Très mauvais », d'après l'appréciation de Coquebert de Montbret.

3. Aux Arch. nat., F^{20} 115 : Statistique (ms.) du département des Forêts; arrondissement de Bittbourg, par le sous-préfet (1812).

4. Aux Arch. nat., F^{20} 190 : Mémoire statistique (ms.). « Bon », d'après Coquebert de Montbret. « On désirerait un peu plus d'ordre dans la rédaction de ce mémoire, pour lequel on voit que plusieurs personnes ont fourni des notes, qui n'ont pas été fondues ensemble avec assez de soin. Le défaut qu'on croit pouvoir signaler à cette statistique n'empêche pas que ce ne soit une des meilleures que possède le Bureau ».

5. Aux Arch. nat., F^{20} 191 : Notices historico-statistiques ou aperçu de la situation du département de Gênes (mars 1809), présenté au préfet du département par Pierre Bianchi, ci-devant inspecteur des finances en Ligurie, actuellement attaché à la préfecture de Gênes (ms.). Notices sur la statistique du département de Gênes (22 octobre 1809), par Joseph Dattili, conseiller de préfecture (ms.).

Gers. — Description abrégée du département du Gers, considérée sous les rapports de l'économie politique, présentée au ministre de l'Intérieur par la société libre d'agriculture (*Feuille du cultivateur*, 27 germinal an VII, p. 246-250).

— Plan détaillé de topographie, suivi de la topographie du département du Gers..., par C. Dralet..,, conservateur des Forêts nationales de l'arrondissement de Toulouse, imprimé par ordre du Gouvernement. Paris, an IX, in-8.

— Tableau statistique du département du Gers [1], par Balguerie, préfet. Paris, an X, in-8.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. I (département du Gers), 28 p.

Gironde [2]. —

Golo [3]. — Statistique du département du Golo, par Pietry. Paris, an X, in-8.

Hérault [4]. — Département de l'Hérault, par Nogaret, préfet (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. I, p. 388-404).

Ille-et-Vilaine. — Statistique du département d'Ille-et-Vilaine, par Borie, préfet, an IX. Paris, an IX, in-8.

— Département d'Ille-et-Vilaine (*Annales de statistique* [de Ferrière], t. VIII, p. 81-156).

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. II (département d'Ille-et-Vilaine), 23 p.

Indre. — Mémoire sur l'état du département de l'Indre, par Grétré, un des membres du Conseil général de ce département, an VIII. Châteauroux, an VIII, in-4.

— Statistique générale de la France. Département de l'Indre [5],

1. Aux Arch. nat., dans F²⁰ 193 : Mémoire statistique du département du Gers adressé à Mgr le ministre de l'Intérieur, par M. Balguerie, préfet, 3 janvier 1806 (ms, in-fol.). Ce mémoire est « bon », d'après l'appréciation de Coquebert de Montbret.

2. Aux Arch. nat., dans F²⁰ 194 : Situation du département de la Gironde pendant l'année 1806 sous les rapports agricole, commercial, moral, administratif, etc., par le préfet ; 5 février 1807 (ms.).

3. Aux Arch. nat., dans F²⁰ 176 : Mémoire statistique du département du Golo, adressé au ministre de l'Intérieur, par M. Pietri, préfet (ms.).

4. Aux Arch. nat., dans F²⁰ 196 : Mémoire statistique du département de l'Hérault, par Nogaret, préfet (ms.). Testu avait commencé à imprimer ce mémoire dans l'édition in-4.

5. « M. Deschartres, maire de Nohant et correspondant de la Société d'agriculture de Paris, a fait beaucoup d'observations critiques sur le chapitre de



adressé au ministre de l'Intérieur par le Cen Dalphonse, préfet, an XII, in-folio.

— Analyse de la statistique [de Ferrière]. Département de l'Indre, 1804, in-folio.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. II (département de l'Indre), 40 p.

Indre-et-Loire. — Statistique commerciale du département d'Indre-et-Loire, par Moreau, 1811.

Isère. — Annuaire du département de l'Isère, par Berriat de Saint-Prix, professeur à l'École centrale de Grenoble, an IX.

— Description générale du département de l'Isère, par L. Perrin-Dulac [1]. Grenoble, 1806, 2 vol. in-8.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. II, 56 p.

Jemappes [2]. — Département de Jemmapes, 3 ventôse, an XII, par Garnier (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. I, p. 335-350; idem, an XIII (*Ibidem*, t. III, p. 157-196).

Jura [3]. — Description abrégée du département du Jura, par Poncet, préfet (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. I. p. 351-370).

— Description..., par Peuchet et Chanlaire (département du Jura), t. II, 23 p.

Landes. — Description abrégée du département des Landes [par les membres de l'administration centrale], publiée sur les ordres du ministre de l'Intérieur (*Feuille du cultivateur*, 7 prairial an VII, in-4, p. 297-302).

Léman [4]. —

Liamone [5]. — Compte-rendu par l'administration centrale du Liamone, an V-an VII. Paris, an IX, in-4.

Lippe. —

l'agriculture de la statistique de M. Dalphonse ». Notes du Bureau de la statistique (F²⁰ 131).

1. L'auteur avait eu communication des documents officiels de la préfecture, mais, à la suite d'un différent avec le préfet, il avait publié son travail « sans la sanction de l'autorité publique ». (F²⁰ 101 : Lettres de Perrin-Dulac et du ministre de l'Intérieur).

2. Aux Arch. nat., dans F²⁰ 162 : Mémoire statistique sur le département de Jemmappes, par Garnier, préfet; an X-an XII (ms.).

3. Aux Arch. nat., dans F²⁰ 202 *bis* : Statistique du département du Jura, par Poncet, préfet, 1806 (ms.). « Médiocre », d'après Coquebert de Montbret.

4. « Le procès-verbal du Conseil général pour l'an XIII peut, sur quelques points, suppléer au silence du préfet. » (Note de Coquebert de Montbret).

5. Aux Arch. nat., dans F²⁰ 176 : Mémoire statistique du département du Lia-

Loir-et-Cher. — Annuaire du département, par Petitain, 1806.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. II (département de Loir-et-Cher), 38 p.

Loire 1. — Précis historique et statistique.... de la Loire (Forest), par M. Du Lac de La Tour d'Auvergne. Le Puy, 1807, 2 vol. in-8.

Loire (Haute-). —

Loire-Inférieure. — Statistique du département de la Loire-Inférieure, par J.-B. Huet, secrétaire général de la préfecture, an VIII. Paris, an X, in-8.

— Recherches économiques et statistiques sur la Loire-Inférieure (an XI), par J.-B. Huet. Nantes, an XII, in-4.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. II (département de la Loire-Inférieure), 35 p.

Loiret. —

Lot. —

Lot-et-Garonne 3. — Description abrégée du département du Lot-et-Garonne, par le citoyen Saint-Amans. Agen, an VIII, in-8.

— Mémoire statistique [ou Statistique] du département du Lot-et-Garonne 4, par Pieyre fils, préfet, an X. Paris, an X, in-8.

— Département du Lot-et-Garonne, par Pieyre fils, an XII (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. I, p. 186-205).

— Annuaire ou description statistique du département du Lot-et-Garonne, par Lafont de Cujula, secrétaire général de la préfecture, rédigée d'après les instructions de S. E. le Ministre de l'Intérieur. Agen, 1806, in-8.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. II (département du Lot-et-Garonne), 30 p.

Lozère 5. — Statistique du département de la Lozère, par.... Jerphanion, préfet, an X. Paris, an X, in-8.

mone, adressé à S. E. le ministre de l'Intérieur, par M. H. Arrighi, préfet, octobre 1806 (ms.). « Assez bon », d'après Coquebert de Montbret.

1. Aux Arch. nat., dans F[20] 206 : Situation abrégée du département de la Loire, par le préfet, an IX (ms.).

2. Le 17 messidor an XII, le préfet annonce qu'il continue à rassembler les matériaux nécessaires à la rédaction du Mémoire statistique. Aux Arch. nat., dans F[20] 209 : Statistique de l'arrondissement de Pithiviers, par le sous-préfet (1808) et Statistique de l'arrondissement de Gien, par le sous-préfet (1807).

3. Statistique du département de Lot-et-Garonne pour l'année 1789 et l'an IX [par Claude Lamouroux], publ. par Ph. Lauzun (Revue de l'Agenais, t. XXIX et XXX).

4. Aux Arch. nat., dans F[20] 211 : Mémoire statistique (ms.), par Pieyre fils, préfet, an XIII.

5. Mémoire statistique du département de la Lozère, rédigé sur l'invitation



Lys. — Statistique générale de la France; Département de la Lys, adressé au Ministre de l'Intérieur par M. C. Viry, préfet [1]. Paris, an XII, in-folio.

— Analyse de la statistique générale [par Ferrière]; département de la Lys (1804), in-folio et in-8.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. II (département de la Lys), 28 p.

Maine-et-Loire [2]. —

Manche [3]. — Voir au département du Calvados.

Marengo [4]. — Voir les statistiques indiquées au département du Pô.

Marne [5]. — Description topographique du département de la Marne, rédigée par la Société d'agriculture.... du département, approuvée par.... Bourgeois-Jessaint, an IX. Paris, an X, in-8.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. II (département de la Marne), 42 p.

Marne (Haute-) [6]. — Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. II (département de la Haute-Marne), 48 p.

Mayenne [7]. —

Méditerranée. — Statistique de l'Ile d'Elbe, par Lachevardière, commissaire des relations commerciales (*Annales de statistique* [de Ballois], t. II, p. 345-364).

de M. Florens, préfet, par M. Broussous, secrétaire général de la préfecture. (Arch. nat., F[20] 212; ms. in-fol.).

1. « A refaire ». Appréciation de Coquebert de Montbret.

2. Essai sur la statistique du département de Maine-et-Loire, par le citoyen Montault-Desilles, préfet. an X (ms. dans F[20] 214). « Très mauvais. Incomplet pour tous les chapitres », appréciation de Coquebert de Montbret. Ce mémoire a été publié dans l'*Anjou historique*, t. V, VI et VII).

3. Aux Arch. nat., F[20] 215: Aperçu statistique du département de la Manche, an X (ms.).

4. « Point de mémoire, mais trois bons comptes annuels et quelques autres bons matériaux ». Note de Coquebert de Montbret. Ces trois comptes annuels sont probablement ceux de 1806, 1807 et 1808 (Arch. nat., F[20] 216).

5. Aux Arch. nat., dans F[20] 217: Mémoire sur la statistique du département de la Marne..., par le préfet; 17 fructidor an XIII (ms.).

6. Statistique du département, par M Jerphanion, préfet (ms. dans F[20] 218). Elle a été envoyée au Bureau de la statistique, le 11 juin 1806 (F[20] 118). L'auteur en était M. Laloi, « qui l'avait rédigée sur des notes que des personnes instruites lui avaient communiquées ». « Statistique très soignée »; appréciation de Coquebert de Montbret.

7. Le préfet avait envoyé, en l'an XIII, un État de situation détaillé (F[20] 128).

Meurthe. — Description abrégée du département de la Meurthe (rédigée à la demande du Ministre de l'Intérieur par une commission nommée par l'administration centrale du département), an VII. Paris, an VII, in-4.

— Précis statistique du département de la Meurthe..., par Regnard-Gironcourt. Nancy, an X, in-8.

— Statistique générale de la France; Département de la Meurthe, adressé au Ministre de l'Intérieur..., par Marquis, préfet, an XIII, in-folio.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. II (département de la Meurthe), 36 p.

Meuse. — Annuaire statistique du département de la Meuse, formé pour l'an XII, d'après les instructions du Ministre de l'Intérieur. S. l. n. d., in-8.

Meuse-Inférieure 1. — Statistique du département de la Meuse-Inférieure, par.... Cavenne, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, approuvée par.... Loysel, préfet. Paris, an X, in-8. — Autre édition du même ouvrage, avec des corrections. Maestricht.

Mont-Blanc. — Statistique du département du Mont-Blanc, par Saussay, préfet. Paris, an IX. in-8.

— Statistique générale de la France, publiée par ordre de S. M. l'Empereur et Roi, Département du Mont-Blanc 2, par de Verneilh, ex-préfet de la Corrèze et du Mont-Blanc. Paris, Testu, 1807, in-4.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. II (département du Mont-Blanc), 56 p.

Montenotte. —

Mont-Tonnerre. — Mémoire sur les quatre départements réunis de la rive gauche du Rhin, par le Cen J. J, Eichhoff 2, maire de la ville de Bonn et membre du Conseil général du département de Rhin-et-Moselle (*Annales de statistique* [de Ballois], t. I, p. 74-122, et Paris, Testu, an X, in-4).

— Coup d'œil sur les quatre départements de la rive gauche du Rhin..., par C. G. F. Rebmann. Trèves, an X, in-8.

1. Aux Arch. nat., dans F20 143 : Trois mémoires (mss.) pour servir de matériaux au Mémoire statistique de la Meuse-Inférieure.

2. Aux Arch. nat., dans F20 225, se trouvent les épreuves d'imprimerie d'une partie de ce Mémoire statistique dans les deux éditions in-4 (parue) et in-fol. (non parue). Voir aussi le Compte statistique et administratif rendu par le préfet pour l'an 1806.

L'ouvrage paru sous le nom d'Eichhoff avait Peuchet pour auteur, si nous en croyons Herbin, Statistique générale (t. I. p. XVIII).

— Annuaire statistique du département du Mont-Tonnerre pour 1809, par Bodmann. Mayence, in-8.

Morbihan 1. — Description abrégée du département du Morbihan. Paris, an VII, in-4.

— Annuaire statistique, civil, maritime et commercial du département du Morbihan pour l'an XII (1804). Lorient, in-8.

Moselle. — Statistique générale de la France, Département de la Moselle, adressé au ministre de l'Intérieur, par le Cen Colchen 2, préfet, an XI, in-fol.

— Analyse de la statistique [par Alex. de Ferrière], département de la Moselle, 1803, in-8 et in-fol. (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. I, p. 425-434).

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. II (département de la Moselle), 27 p.

Nèthes (Deux-) 3. — Statistique du département des Deux-Nèthes, par Herbouville, préfet, an X. Paris, an X, in-8.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. II. (département des Deux-Nèthes), 32 p.

Nièvre 4. — Annuaire du département de la Nièvre, par P. Gillet. Nevers, an X et an XII, in-8.

Nord. — Statistique du département du Nord, par M. Dieudonné 5, préfet. Douai, an XII-1804, 3 vol. in-8.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. II (département du Nord), 51 p.

Oise. — Description du département de l'Oise, par le Cen Cambry 6, Paris, an XI, 2 vol. in-8.

1. Aux Arch. nat., dans F1c 229, se trouvent, 1° Essai statistique, par Giraud, préfet, an IX; 2° Description abrégée du département du Morbihan, par Giraud, préfet, an IX; 3° Statistique du département du Morbihan (an IX), par Jullien, préfet. Chap. I. Topographie.

2. « Le véritable auteur est M. Viville, secrétaire général de la préfecture ». Notes du Bureau de la statistique (F20 131). — Dans F20 230 se trouve un supplément au Mémoire statistique du département de la Moselle, 1807 (ms.).

3. Aux Arch. nat., dans F20 145 : Statistique générale du département des Deux-Nèthes, commencée par M. d'Herbouville, préfet, et, après son départ, continuée et achevée par M. Peppen, conseiller de préfecture des Deux-Nèthes et ensuite député au Corps législatif par ledit département (ms., vers 1812).

4. Rapport (ms.) présenté à S. E. le ministre de l'Intérieur par le préfet du département de la Nièvre sur la situation de différentes branches de l'administration publique dans ce département à l'époque du mois de novembre 1809 (F20 119).

5. C'est l'œuvre de Bottin, secrétaire général de la préfecture.

6. « Si l'ouvrage [de Cambry] abonde en renseignements, il manque de mé-

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. II (département de l'Oise), 32 p.

Ombrone. —

Orne. — Description abrégée du département de l'Orne [ou Statistique du], rédigée par le Lycée d'Alençon, sur la demande du C^en Lamagdeleine, préfet, an IX. Paris, an IX, in-8.

— Mémoire statistique sur le département de l'Orne pendant l'an XI, par V. Lamagdeleine [1] (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. I, p. 241-299).

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. I (département de l'Orne), 46 p.

Ourthe [2]. — Tableau statistique du département de l'Ourthe par le C^en Desmousseaux [3], préfet. Liège, an IX, in-8; — autre édition, Paris, an IX, in-8.

— Tableau politique du département de l'Ourthe [par Constans fils (de Paris)]. Bruxelles, an IX, in-8.

Pas-de-Calais. — État général [ou Annuaire] du département du Pas-de-Calais, pour l'an IX de la République. Douai, an IX, in-12.

— Almanach du département du Pas-de-Calais, par J. B. Picquenard, secrétaire général de la préfecture (ans X et XI). Arras, in-18 et in-16.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. II (département du Pas-de-Calais), 46 p.

Pô. — Plan d'une statistique générale pour les six départements de la 27e division militaire (ci-devant Piémont), par P. Laboulinière. Turin, an XI, in-8.

Puy-de-Dôme [4]. —

thode; les faits y sont jetés sans ordre, pour ainsi dire.... », Peuchet et Chanlaire, t. II (Oise), p. 2. — En l'an XII le préfet écrit que, vu l'accueil favorable fait à l'ouvrage de Cambry, il ne s'est pas pressé de terminer son propre ouvrage et qu'il n'est pas en mesure de le présenter encore. En 1813, il fait savoir que Tremblez, premier commis de la direction des contributions directes et professeur de Mathématiques au collège de Beauvais, propose une statistique du département (F^20 234).

1. Dans les liasses F^20 119 et 236 se trouvent les Mémoires statistiques (mss.) présentés chaque année, depuis l'an XI, par Lamagdeleine, au ministre de l'Intérieur.

2. Fragments mss. du Mémoire statistique du département de l'Ourthe, par le préfet, baron de Micoud, 1811 (F^20 146).

3. L'auteur est en réalité Alexandre Pitou, professeur à l'École centrale.

4. D'après les indications du Bureau de la statistique, le grand Mémoire avait été renvoyé au préfet pour y faire des changements. En 1806, on décidait

Pyrénées (Basses-) 1. — Statistique du département des Basses-Pyrénées, par le général Serviez, préfet. Paris, an X, in-8.

Pyrénées (Hautes-). — Manuel statistique des Hautes-Pyrénées, avec un répertoire municipal à l'usage de MM. les maires, par P. Laboulinière 2. Tarbes, 1813, in-8.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. III (département des Hautes-Pyrénées), 26 p.

Pyrénées-Orientales 3. —

Rhin (Bas-). — Analyse des Annuaires statistiques du département du Bas-Rhin 4 pour les années VII, VIII et IX, lue à la Société d'agriculture de Paris, le 14 germinal, an X, par le citoyen François [de Neufchâteau] (*Annales de statistique* [de Ballois], t. I, pp. 227-360).

— Statistique sur le département du Bas-Rhin, par.... Laumond, préfet, an IX. Paris, an X, in-8.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. III (département du Bas-Rhin), 32 p.

de le publier dans l'édition in-4. Il n'a pas dû paraître. Dans F[20] 240 : Statistique du département du Puy-de-Dôme, an VIII (ms.).

1. D'après les indications du Bureau de la statistique, le grand Mémoire qui était « médiocre » avait été renvoyé au préfet pour lui faire subir des changements.

2. Le travail de Laboulinière était déjà rédigé en 1805. Il avait été remis par l'auteur, secrétaire général de la préfecture, à son préfet, mais celui-ci avait fait mauvais accueil à cet ouvrage. Le 1er nivôse an XIV, Laboulinière écrivit une lettre secrète et confidentielle pour se plaindre au ministre. Ce dernier répondit qu'il recevait avec plaisir ce mémoire comme un travail particulier, mais que le préfet était juge du mémoire qui devait être transmis en son nom. L'affaire continua. Le 4 février 1810, le préfet envoyait à Coquebert de Montbret les critiques qu'il avait faites sur les 160 premières pages imprimées de la statistique de M. Laboulinière, si bien qu'elle ne parut pas dans l'édition in-4. (F[20] 242).

3. La Statistique de ce département a été faite 1° par Charvet, préfet, en l'an IX, et 2° par Delon, secrétaire général de la préfecture, dès l'an X. D'après l'appréciation du Bureau de la statistique, le mémoire de M. Charvet « renferme des détails fort intéressants.... Seulement il est à regretter que l'auteur ait voulu indiquer successivement quels sont l'économie rurale et le commerce dans chaque canton de son département, ce qui entraîne beaucoup de redites et de confusion ». Quant au mémoire de Delon, il avait été retourné à son auteur pour changements à effectuer. Il était revenu au Bureau en novembre 1808. Nous n'avons trouvé aucun de ce ces mémoires dans le carton.

4. Ils étaient dus à Bottin, secrétaire en chef de l'administration centrale du département.

Rhin (Haut-). — Département du Haut-Rhin, par Félix Desportes [1], préfet, an XIII (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. II, pp. 323-333).

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. III (département du Haut-Rhin), 56 p.

Rhin-et-Moselle [2]. — Statistique générale de la France ; Département de Rhin-et-Moselle, adressé au Ministre de l'Intérieur par le citoyen Boucqueau [3], préfet, an XII, in-folio.

— Analyse de la statistique générale [par Ferrière]. Rhin-et-Moselle, 1804, in-8.

— Département de Rhin-et-Moselle, par Chaban (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. I, pp. 413-424).

— Supplément à la Statistique du département de Rhin-et-Moselle, par Masson (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. III, pp. 51-62).

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. III (département de Rhin-et-Moselle), 27 p.

Voir aussi le Mémoire d'Eichhoff, cité au département du Mont-Tonnerre.

Rhône [4]. — Description physique et politique [ou Statistique] du département du Rhône, par.... Verninac, préfet, an IX. Lyon, an IX, in-8, et Paris, an X, in-8.

Roër [5]. — Statistique du département de la Roër, par A.-J. Dorsch. Cologne, an XII, in-8.

— Résumé de cet ouvrage (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. II, pp. 334-352).

Voir aussi le Mémoire d'Eichhoff, cité au département du Mont-Tonnerre.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. III (département de la Roër), 21 p.

Rome [6]. —

Sambre-et-Meuse [7]. — Statistique du département de Sambre-et-

1. Le préfet n'envoya pas de Mémoire statistique.

2. En 1807, le préfet, Alex. Lameth envoya un compte-rendu annuel « très intéressant pour l'état de son département ». (Arch. nat., F^{20} 149).

3. L'auteur était Masson, secrétaire général de la préfecture.

4. Aux Arch. nat., F^{20} 247 : Compte-rendu par le préfet du Rhône (Herbouville), de son administration pendant 1806 (ms.).

5- Aux Arch. nat., F^{20} 148 : Mémoire sur la situation des différentes parties d'administration du département de la Roër, par le préfet, 1807 (ms.).

6. Aux Arch. nat., F^{20} 249, fragments d'un long Mémoire de M. Yvart sur les États romains, 1811 (ms.).

7. Aux Arch. nat., F^{20} 147 : Mémoire statistique du département de Sambre-

Meuse, rédigée sous les yeux du citoyen Pérès, préfet, par.... Jardrinet, membre du Conseil municipal de Namur. Paris, an X, in-8.

— Mémoire pour servir de développement des tableaux de la statistique du département de Sambre-et-Meuse pour l'an XI, par Pérès (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. I, pp. 467-474).

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. III (département de Sambre-et-Meuse), 20 p.

Saône (Haute-) 1. — Mémoire sur la statistique [ou Statistique] du département de la Haute-Saône, par.... Vergnes, préfet, an IX. Paris, an X, in-8.

Saône-et-Loire 2. —

Sarre 3. — Annuaire historique et statistique, par Zegowitz, secrétaire général du département de la Sarre. Trèves, an XI, in-18.

— Département de la Sarre..., par Keppler, 3 brumaire an XII (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. I, pp. 145-160).

— Mémoire statistique sur la situation du département de la Sarre pendant les années 10, 11 et 12, pour faire suite au Mémoire statistique..., par Keppler. Trèves, 2 ventôse an XII (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. III, pp. 74-156).

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. III (département de la Sarre), 26 p.

Voir aussi le Mémoire d'Eichhoff cité au département du Mont-Tonnerre.

Sarthe. — Statistique du département de la Sarthe, par L.-M. Auvray, préfet, an X. Paris, an X, in-8.

— État de situation du département de la Sarthe pour l'an X, par Auvray, an XII (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. I, pp. 475-479).

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. III (département de la Sarthe), 28 p.

Seine 4. — Annuaire administratif et statistique du département de la Seine, par P.-J.-H. Allard. Paris, an XIII-1806, 2 vol. in-8.

et-Meuse, adressé au ministre de l'Intérieur, par Pérès, préfet. « Médiocre » ; appréciation du Bureau de la statistique. Dans les liasses 121 et 250 se trouvent des suppléments annuels au Mémoire statistique.

1. Dans F[20] 251, se trouve un fragment ms. d'un Mémoire statistique.

2. D'après les notes du Bureau de la statistique, le préfet avait retourné, après corrections, son mémoire, le 4 mai 1806. Nous ne l'avons pas trouvé dans les liasses.

3. Dans F[20] 150 : Statistique du département de la Sarre, 9 germinal an XI ; dans F[20] 253, mémoires statistiques annuels.

4. « Un des premiers dont il faut s'occuper ». (Note du Bureau de la statistique).

Seine-Inférieure [1]. — Annuaire statistique du département de la Seine-Inférieure..., par J.-B. Vitalis. Rouen, an XIV, in-8.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. III (département de la Seine-Inférieure), 36 p.

Seine-et-Marne [2]. —

Seine-et-Oise [3]. — Description géographique, physique et politique du département de Seine-et-Oise, par Garnier, préfet. Paris, an X, in-8.

— Description .., par Peuchet et Chanlaire, t. III (département de Seine-et-Oise), 60 p.

Sésia. — Voir les statistiques indiquées au département du Pô.

Sèvres (Deux-). — Statistique du département des Deux-Sèvres, par.... Dupin, préfet, an IX. Paris, an X, in-8.

— Statistique générale de la France ; Département des Deux-Sèvres, adressé au Ministre de l'Intérieur, par.... Dupin, préfet. Paris, an XII, in-folio [4].

— Analyse de la statistique [par Ferrière], département des Deux-Sèvres, 1804, in-folio.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. III (département des Deux-Sèvres), 36 p.

Simplon. — Description du département du Simplon ou de la ci-devant république du Valais, par Schiner. Sion, 1812, in-8.

Somme. — Annuaire statistique et administratif du département de la Somme pour 1806, par Maurice Rivoire, archiviste de la préfecture, membre de l'Académie d'Amiens. Amiens, 1806, in-8.

Stura [5]. — Voir les statistiques indiquées au département du Pô.

Tanaro. — Même observation.

Tarn [6]. — Statistique du département du Tarn, par.... Lamarque, préfet. Paris, an IX, in-8.

1. Le grand mémoire, arrivé le 26 floréal an XI, au Bureau de la statistique, a été retourné au préfet, le 22 février an XII. — Nous ne l'avons pas trouvé dans les liasses. — Voir Étienne Dejean, *Une statistique de la Seine-Inférieure au début du siècle dernier sous l'administration de Beugnot* (La Révolution française, 1906, t. I, p. 512, et t. II, p. 30).

2. « Un des premiers dont il faut s'occuper ». (Note du Bureau de la statistique).

3. Dans F[20] 258 se trouve un gros travail manuscrit : Mémoire statistique du département de Seine-et-Oise.

4. Testu avait commencé la réimpression en in-4 de ce mémoire. Les épreuves des 24 premières feuilles se trouvent dans la liasse F[20] 137.

5. Dans F[20] 262 : Aperçu statistique sur le département de la Stura, par Arborio, préfet, an XIII (ms.).

6. Statistique du département du Tarn, par Massol, bibliothécaire central (an XIII); ms., accompagné de pièces relatives à ce mémoire.



— Département du Tarn..., par Latourette. Albi, 5 pluviôse an XII (*Archives statistiques* [de Ferrière], t. I, pp. 161-185).

Tarn-et-Garonne. — Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. III (département du Tarn-et-Garonne), 28 p.

Taro. —

Trasimène [1]. —

Var. — Description abrégée [ou Statistique] du département du Var, par.... Fauchet, préfet, an IX. Paris, an IX, in-8.

— Mémoire statistique, par Fauchet [2]. Paris, 1805, in-4.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. III (département du Var), 17 p.

Vaucluse. — Mémoire statistique sur le département de Vaucluse, par Maxime Pazzis [3]. Carpentras, 1808, in-4.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. III (département de Vaucluse), 34 p.

Vendée [4]. — Statistique du département de la Vendée, par P.-L.-C. Labretonnière, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, an IX. Paris, an X, in-8.

— Description abrégée de la Vendée, par Cavoleau, secrétaire général de la Préfecture, an IX. Fontenay-le-Peuple, s. d., in-4.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. III (département de la Vendée), 40 p.

Vienne [5]. — Description générale du département de la Vienne, par... Cochon, préfet. Paris, an X, in-8.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. III (département de la Vienne), 16 p.

Vienne (Haute-). — Statistique générale de la France, publiée par

1. Dans F[20] 286, quelques fragments d'un Mémoire.

2. Ce Mémoire, imprimé par Testu, n'a pas paru; le ms. se trouve dans F[20] 267; les épreuves d'imprimerie dans F[20] 136.

3. D'après une note du Bureau, M. Pazzis « n'a pas eu de mission. Il a seulement été accrédité par le préfet pour recueillir des renseignements. Il devait remettre son travail auquel l'administration du département se proposait de donner la perfection dont il pouvait être susceptible.... Il y avait en ce sens un abus de confiance de M. Pazzis » (F[20] 103).

4. Dans F[20] 269 : Statistique du département de la Vendée, vue par le préfet Merlet, an XIV (ms.).

5. Le préfet avait envoyé son grand Mémoire statistique au Bureau, mais il lui avait été retourné pour modifications à y apporter.

ordre de S. M. l'Empereur et Roi ; Département de la Haute-Vienne, par Texier-Olivier 1, préfet. Paris, Testu, 1808, in-4.

— Description..., par Peuchet et Chanlaire, t. III (département de la Haute-Vienne), 54 p.

Vosges 2. — Tableau statistique du département des Vosges, par.... Desgouttes, préfet, an IX. Paris, an X, in-8.

— Annuaire du département des Vosges, imprimé par ordre du préfet, ans VII et suivants.

Yonne 3. —

Yssel supérieur. — Voir les statistiques indiquées au département des Bouches-de-l'Escaut.

Zuiderzée. — Même observation.

1. L'auteur était, en réalité, Rougier-Chatenet, chef de bureau à la préfecture de la Haute-Vienne. (Note du Bureau de la statistique, F[20] 131). Dans F[20] 271 se trouve un supplément (ms.) à la statistique du département de la Haute-Vienne.

2. Le 19 fructidor an XIII, le préfet annonce que son grand Mémoire est presque complètement minuté.

3. Le grand Mémoire (ms.) se trouve dans F[20] 273 : Statistique du département de l'Yonne, par Rougier-Labergerie, préfet. « Incomplet dans toutes ses parties »; appréciation du Bureau de la statistique.



LES

ACTES DES SOUVERAINS

ANTÉRIEURS AU XIVe SIÈCLE

CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU LOIRET

transcrits *in extenso*

AVEC DES ANALYSES, DES NOTES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES
ET UN INDEX DES NOMS PROPRES

I

FONDS DU PRIEURÉ DE SAINT-SAMSON D'ORLÉANS

dépendant de l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Sion de Jérusalem,
ordre de Saint-Augustin

INTRODUCTION

Les archives du département du Loiret contiennent de nombreux actes émanés des chancelleries des rois et des papes, d'un intérêt réel non seulement pour l'histoire de l'Orléanais, mais aussi pour l'histoire générale.

Beaucoup de ces documents sont inédits ; il en est même dont on ne soupçonnait pas l'existence jusqu'à ce jour : la plupart se trouvent, en effet, dans les fonds d'archives du clergé régulier et du clergé séculier (séries G et H) dont il n'existe pas encore d'inventaires.

Je me suis proposé de publier *in extenso* tous les actes des souverains antérieurs au XIVe siècle [1] et je présente aujourd'hui le recueil des lettres royales et des bulles pontificales que le chartrier du prieuré de Saint-Samson d'Orléans nous a conservées [2].

1. C'est-à-dire pour les souverains français, tous les actes jusqu'au règne de Philippe IV le Bel (1285-1314) inclusivement ; et pour les papes, toutes les bulles jusqu'au pontificat de Boniface VIII (1294-1303) inclusivement.

2. Une bulle de Paul V, du 16 juin 1619, unit au Collège des Jésuites d'Or-

Déjà, dans ses instructions du 6 janvier 1869, Victor Duruy, alors ministre de l'Instruction publique, engageait vivement les correspondants de son ministère à « recueillir les actes émanés des rois, surtout pour les temps antérieurs à l'époque où s'ouvre la série régulière des registres du Trésor des Chartes, c'est-à-dire au règne de Philippe-le-Bel », et aussi « les actes émanés des papes depuis les temps les plus anciens jusqu'au XIV[e] siècle [1] ».

Ce travail n'avait jamais été entrepris pour le Loiret.

Les documents qui suivent sont au nombre de dix-neuf, savoir : dix chartes des rois de France Philippe I (1060-1108), Louis VI (1108-1137), Louis VII (1137-1180), Louis IX (1226-1270); et neuf bulles des papes Adrien IV (1154-1159), Alexandre III (1159-1181), Urbain IV (1261-1265), Clément IV (1265-1271), Grégoire X (1271-1276), Innocent V (1276).

Sur ces dix-neuf actes (dont cinq ont déjà été publiés), deux sont des originaux ; onze sont des copies, informes ou vidimées, qu'il m'a fallu soumettre à une critique sévère, — car il est évident que l'on ne peut ajouter la même foi à un original et à une copie ; — cinq ne nous sont conservés que sous forme d'analyses ou de transcriptions partielles; un, enfin, est une curieuse traduction en français du XIII[e] siècle.

Il est à remarquer que ces titres ne concernent pas exclusivement le prieuré de Saint-Samson ; un certain nombre intéresse l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Sion de Jérusalem (ordre de Saint-Augustin), dont dépendait, depuis 1152, le couvent orléanais [2].

léans le prieuré de Saint-Samson de cette ville, ordre de Saint-Augustin, et le prieuré de Saint-Sulpice près Laigle, ordre de Saint-Benoît, diocèse d'Evreux : c'est pourquoi les archives de ces deux établissements se trouvent actuellement classées dans le fonds du Collège royal d'Orléans (série D, dont l'inventaire est en cours de publication).

1. Voir ces instructions dans le vol. intitulé : *Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes : Instructions* (Paris, 1877).

2. « *Filia Sion ecclesia Sancti Samsonis* », a fort bien dit dans une de ses

Comment les archives de cette abbaye, célèbre dans tout l'Orient latin, furent-elles déposées à Saint-Samson ? En voici l'explication :

Notre-Dame du Mont-Sion avait été fondée par Godefroy de Bouillon peu de temps après l'arrivée des Francs à Jérusalem (15 juillet 1099). En 1187, le 14 octobre, la ville retomba aux mains des infidèles et les religieux du Mont-Sion furent contraints de se transporter sur la côte de la Syrie, à Acre, où ils possédaient le prieuré de Saint-Léonard. Mais, en 1291, le 19 mai, sous le pontificat de Nicolas IV, la ville d'Acre fut, à son tour, prise par les Sarrasins. L'abbaye du Mont-Sion, dont il ne restait plus qu'un chanoine, dut définitivement abandonner l'Asie pour se retirer en Sicile, dans l'église du Saint-Esprit, près de Caltanisetta, dans le diocèse de Girgenti (l'antique Agrigente) et la province de Palermo (*Panormus*).

Le chartrier, d'abord transféré en Sicile, fut enfin déposé au XIV[e] siècle dans le prieuré de Saint-Samson.

Chose curieuse, le nom de ce prieuré, qui a eu dans l'histoire de notre région un rôle qui ne fut pas sans gloire, ne subsiste plus nulle part à Orléans : Aucune rue, aucune place n'en rappellent l'existence ; l'église elle-même a disparu. Il faut aller sur les bords du Loiret, à Olivet [1], pour trouver un moulin qui a conservé à travers les âges le vocable de l'établissement dont il dépendait : « Le moulin de Saint-Samson. » En Beauce, un hameau de la commune

lettres le célèbre Étienne de Tournai, chanoine, puis abbé de Saint-Euverte d'Orléans, mort en 1203. — Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler ici que le second fils de l'empereur d'Allemagne Guillaume II, le prince Frédéric-Eitel et la princesse Sophie, sa femme, ont, à Jérusalem, solennellement inauguré, le 10 avril 1910, l'église catholique de Notre-Dame de Sion, dont la première pierre avait été posée en 1898 par les souverains allemands, lors de leur retentissant voyage en Terre-Sainte. Cette église, véritable caserne, occupe une position inexpugnable sur le Mont-Sion : on en trouvera la reproduction dans *l'Illustration*, n° du 16 avril 1910.

1. Commune du canton sud d'Orléans.

d'Engenville (canton de Malesherbes, arrondissement de Pithiviers), « Ezerville-Saint-Samson », indique encore par son qualificatif, — qui tend malheureusement à disparaître des documents officiels, — que le prieuré orléanais y possédait des manants et des terres [1].

Quant au nom de la célèbre abbaye qui s'élevait à l'origine sur la sainte montagne de Sion, il s'est obscurément perpétué sous la forme semi-savante Montesion ou Montission [2] au plan cadastral de la commune de Saint-Jean-le-Blanc (canton sud d'Orléans) ; ce domaine, aujourd'hui divisé en deux propriétés, Le Grand-Montission et Le Petit-Montission, appartenait au prieuré de Saint-Samson.

Il me reste, en terminant, à dire un mot de la méthode suivie pour l'établissement du texte des actes compris dans ce recueil : Les documents sont publiés dans l'ordre chronologique. Chaque acte est précédé d'une analyse complète et de l'indication précise des sources.

La lettre A désigne toujours l'original ; les lettres B. C. D., etc., désignent, dans l'ordre de leur valeur paléographique et diplomatique, les copies qui m'ont servi à établir le texte, à défaut de l'original. Même quand l'original existe, je crois utile d'indiquer et de critiquer les copies qui en ont été faites.

Ensuite sont signalés dans l'ordre chronologique : 1° les ouvrages où est déjà publié le document ; 2° les ouvrages où ce document est simplement mentionné.

Jacques SOYER,
Archiviste du Loiret.

1. Au Moyen-Age, le prieuré possédait, en la paroisse *Saint-Poair-lez-Orliens* (Saint-Paterne), un domaine appelé *le Cloux Sainct-Sanson*, qui, dès le XVI° siècle, prend le nom de *Clos des Sansonières*. Ce vocable, dont l'origine était inconnue jusqu'à ce jour, s'est conservé dans « Rue des Sansonnières » et « Venelle des Sansonnières » (quartier de la gare d'Orléans). Le même prieuré avait aussi un domaine *Les Sansonières* en la paroisse de Semoy ; je n'ai pas retrouvé ce lieu sur le plan cadastral.

2. Monticion, sur la carte d'État-major.



BIBLIOGRAPHIE

DES TRAVAUX RELATIFS AU PRIEURÉ DE SAINT-SAMSON

SAUSSEYUS (CAROLUS) [= CHARLES DE LA SAUSSAYE], Annales ecclesiæ Aurelianensis; Paris, 1615, p. 328, 445.

LE MAIRE (FRANÇOIS), Histoire et vie des évesques d'Orléans; Orléans, 1645, p. 29.

LE MAIRE (FRANÇOIS), Antiquitéz et choses mémorables de l'église et diocèse d'Orléans, ensemble les vies des évesques d'Orléans; Orléans, 1645, p. 105-109.

LE MAIRE (FRANÇOIS), Histoire de l'église et diocèse d'Orléans ......; Orléans, 1648, p. 96-99.

GUYON (SYMPHORIEN), Histoire de l'église et diocèse, ville et université d'Orléans [en 2 tomes]; Orléans, 1647-1650; première partie (1647), p. 236, 251, 396.

GALLIA CHRISTIANA, tome VIII; Paris, 1744, col. 1516; et col. 484 des *Instrumenta ecclesiae Aurelianensis*.

[BEAUVAIS DE PRÉAU], Essais historiques sur Orléans, ou description topographique de cette capitale et de ses environs [manuscrit de Polluche, publié et annoté par Beauvais de Préau]; Orléans, 1778, p. 65-66.

LOTTIN (D.), père, Recherches historiques sur la ville d'Orléans, depuis Aurélien, l'an 274, jusqu'en 1789 [en 2 tomes]; Orléans, 1836-1837, p. 71-72, 86,100 du tome I.

VASSAL (CHARLES DE), Recherches sur le Collège royal d'Orléans, extrait de la «Revue Orléanaise» [avec pièces justificatives]; Orléans, 1861.

TORQUAT (L'ABBÉ EMMANUEL DE), Notice sur l'ancienne église de Saint-Sulpice et une substruction voisine (dans *Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais*, tome III, 1859-1861, p. 42-43).

BIMBENET (EUGÈNE), Justice de Saint-Samson (dans *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, tome VI, 1863, p. 245-249).

REY (E.-G.), Les familles d'outre-mer de Du Cange, publiées par Rey; Paris, 1869, p. 827.

PATRON (L'ABBÉ), Recherches historiques sur l'Orléanais ..... [en 2 tomes]; Orléans, 1873-1871 (sic), p. 104 du tome I.

BIÉMONT (RENÉ), Orléans; Orléans, 1880, p. 306-307.

BIMBENET (EUGÈNE), Histoire de la ville d'Orléans [en 5 tomes] ; Orléans, 1884-1888, p. 255 du tome I (1884); p. 9-10 du tome II (1885).

DUCHATEAU (L'ABBÉ), Histoire du diocèse d'Orléans, depuis son origine jusqu'à nos jours; Orléans, 1888, p. 81, 129.

REY (E.-G.), Chartes de l'abbaye du Mont-Sion (dans *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, année 1887); Paris, 1888, p. 31-56.

LA BORDERIE (ARTHUR DE), Histoire de Bretagne, tome II; Paris, 1898, p. 512-519.

BLOCH (CAMILLE), Les reliques de saint Samson à Orléans, d'après une note de M. Arthur de La Borderie (dans *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XII, 1898-1901, p. 78).

BRUEL (A.), Chartes d'Adam, abbé de Notre-Dame du Mont-Sion, concernant Gérard, évêque de Valanea et le prieuré de Saint-Samson d'Orléans, 1289 (extrait de la *Revue de l'Orient latin*, tome X; Paris, 1904, p. 3).

BEAUNIER (DOM), La France monastique : Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France, par Dom Beaunier; nouvelle édition, revue et complétée par les Bénédictins de Ligugé-Chevetogne, tome I; Paris, 1905; p. 377. [C'est par erreur que l'on y indique que le prieuré de Saint-Sulpice près Laigle, au diocèse d'Évreux, dépendait du prieuré de Saint-Samson. Saint-Sulpice près Laigle relevait de l'abbaye bénédictine de Saint-Lomer de Blois, au diocèse de Chartres.]

THILLIER (JOSEPH) et JARRY (EUGÈNE), Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans, 814-1300 (extrait des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XXX); Paris, 1906, p. CIV de l'*Introduction*.

SOYER (JACQUES), Annales prioratus Sancti Sansonis Aurelianensis, ad monasterium beatae Mariae de Monte Sion in Hierusalem pertinentis, digessit Jacobus Soyer, chartophylax, scholae Chartarum olim alumnus; Aurelianis, MDCCCCXVI (extrait des *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 3e et 4e trimestres 1915, n° 209).

I.

Paris, 1067.

Philippe Ier confirme toutes les donations faites par son père Henri I à l'église de Saint-Martin-des-Champs, près de Paris, et y ajoute l'abbaye de Saint-Symphorien et Saint-Samson, sise dans l'enceinte de la ville d'Orléans, plus la moitié des droits et revenus de la foire annuelle que le roi a établie le 1er novembre sur la place de ladite abbaye [1].

A. Original perdu.

B. Copie en mauvais état sur un cahier de papier de 4 feuillets, contenant aussi la transcription d'une charte de Hugues le Grand, père de Hugues Capet, et d'une charte de Louis VII ; la dite copie collationnée sur l'original par Dedynan, notaire royal au Châtelet d'Orléans, le 5 juillet 1657. L'acte porte ce titre : « Copia donationis abbatiæ Sancti Symphoriani et Sancti Samsonis factae per Philippum regem primum, cujus originale seu exemplar habetur in prioratu Sancti Martini de Campis Parisiensis ». (D. 357, n° 1).

Ce diplôme de Philippe Ier était aussi transcrit dans le cartulaire de Saint-Samson, dressé au XVe siècle, au folio 2 (D. 371) ; malheureusement, les fos 1 et 2 de ce cartulaire manquent en l'état actuel.

PUBL. : PROU (Maurice), *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France (1059-1108)*, Paris, 1908, p. 91. L'auteur n'a pas connu cette transcription, qui offre quelques variantes. Il date l'acte du 29 mai 1067 ; les copies dont il s'est servi pour établir le texte portent « IIII kalendas junii ». M. Prou ayant indiqué les ouvrages où se trouve publié ce document, je crois inutile de les reproduire ici. Il suffira d'ajouter à sa liste : CH. DE VASSAL, *op. cit.*, p. 3 des pièces justificatives (extrait).

INDIQ. : LE MAIRE, *Antiquitez et choses mémorables de l'église et diocèse d'Orléans.....*, 1645, p. 106 ; — GUYON (S.), *op. cit.*, 1re partie, 1647, p. 396 ; — LE MAIRE, *Histoire de l'église.... d'Orléans*, 1648, p. 96 ; *Gallia Christiana*, tome VIII (1744), col. 1516 ; — BEAUVAIS DE PRÉAU, *op. cit*, 1778, p. 65 ; — LOTTIN (D.), *op. cit.*, 1836-1837, p. 86 du t. I. ; — VASSAL (CH. DE), *op. cit.*, 1861, p. 5 (avec traduction partielle) ; — BIMBENET, *Justice de Saint-Samson*, *op. cit.*, 1863, p. 248-249.

1. « Cette foire s'est maintenue en cet endroit jusqu'à la construction de la rue Jeanne d'Arc. Là, les domestiques de l'agriculture se réunissaient pour se louer. » (BIMBENET, *op. cit.; Justice de Samson*, p. 249.)

In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Divinarum scripturarum authoritate instruimur antiquorum patrum vestigia sequi et eorum, in quantum possumus, bona exempla imitari. Unde Dominus per Hieremiam prophetam nos admonet, dicens : « State in viis et considerate de semitis antiquis et videte quae « sit via bona et ambulate in ea. » In via ergo bona antiquorum patrum ambulare praecipimur, quia bona opera patrum nostrorum nobis facienda atque imitanda proponuntur, quatenus eorum consortes atque participes simus in cœlis, quorum exempla imitari laboramus in terris.

Ego itaque Philippus, Dei gratia Francorum rex, hac prophetica edoctus oratione et praecedentium patrum Francorum videlicet regum, et maxime dilectissimi patris mei Henrici, exemplo provocatus, quorum devotissimum studium erga divinam religionem et ecclesiarum instructionem cognovi, notum fieri volo cunctis fidelibus sanctae Dei ecclesiae curam gerentibus, tam praesentibus quam futuris, quia ecclesiam Sancti Martini prope Parisios sitam, quae vocatur de Campis, quam, tyrannica rabie destructam et pene ad nihilum redactam, pater meus supradictus renovare et reaedificare studuerat et multis beneficiis et donariis ditaverat atque ornaverat et canoni[cos] quamplures cœnobialiter viventes ibidem aggregaverat, post mortem ipsius dedicari feci et opus, quod pater meus mortis surripiente articulo praeventus, complere non potuit, ego pro ipso supplevi. Ad cujus dedicationem celebrandam, multo convocato conventu pontificum et procerum nostrorum nobilium tam clericorum quam laicorum, ego ipse praesentiam meam ob[tuli] et ob amorem Dei et honorem pretiosissimi sancti confessoris beati Martini, cujus nomini attitulata est, et requiem supradicti patris mei deffuncti, omnia quae ipse sibi donaverat concessi; plurima etiam quae in nostra potestate erant adauxi : abbatiam videlicet Sancti Symphoriani et Sancti Samsonis, quae est intra muros Aurelianis civitatis sita, et medietatem fori quod statuimus in loco ipsius monasterii calendis novembris, tam de theloneis quam de justitiis et fredis et redhibitionibus, quae in toto tempore fori ipsius jus nostri exigit fisci. Haec omnia illi ecclesiae in perpetuum habenda concessi et hoc testamentum fieri inde

praecepi et, ut aeternum firmamentum, sigillo meo subterfirmavi et corroboravi et omnibus episcopis qui adfuerunt et principibus regni mei firmandum praesentavi. Si quis vero, quod absit et quod minus credimus, hoc regale et legale statutum aliqua temeritate calomniare vel violare praesumpserit, sciat se regiae majestatis reum et anathematis gladio feriendum.

Actum Parisiis publice, anno ab incarnatione Domini M LXVII, indictione V, anno regni Philippi regis VII. — Dedicata sub eodem tempore ipsa ecclesia a supradictis pene omnibus episcopis [1].

II.

Orléans, 1108.

Louis VI, à la prière instante d'Étienne de Garlande, alors doyen de Saint-Samson, abandonne perpétuellement aux chanoines de cette église une certaine coutume vulgairement appelée « astagium », que le roi avait chaque année sur les moulins du couvent [2], avec son droit de basse justice (« viaria ») tant sur terre que sur eau. Il permet, en outre, aux chanoines de Saint-Samson d'obtenir les mêmes droit et coutume sur le moulin de Geoffroy du Port, qui est situé dans les eaux des chanoines, si jamais ce moulin échoit dans le domaine de Saint-Samson et de quelque manière que ce soit. Il dispense enfin de toute redevance coutumière les moulins du couvent et les meuniers desdits moulins, tant que ces meuniers seront au service des chanoines.

A. Original perdu.

1. Le copiste a omis les noms des évêques, qui devaient être inscrits après la date.

2. Ces moulins étaient situés sur la Loire à Orléans, au lieu dit « Meurfroy » au XVe siècle (D. 371, f° 15 recto), « Murfroy » au XVIe siècle (D. 658, f° 107 verso), ou « la Crèche Meffroy », près de la Porte du Soleil, paroisse de Saint-Donatien, au XVIIIe siècle (D. 324, p. 1020). Ce nom s'est perpétué dans celui de « rue Croche-Meffroy ». — Ce vocable dérive de *Murum fractum* (régulièrement *Murfreit* ou *Murfroit).* J'ai trouvé, dans un acte d'avril 1241 (Arch. du Loiret, fonds de Sainte-Croix), mention à Orléans d'un *Galterus de Muro fracto.* Il y avait sans doute, à cet endroit, une brèche dans la muraille romaine.

B. Copie du XV[e] siècle dans le Cartulaire de Saint-Samson, D. 371, f° 15 v° (avec reproduction du monogramme royal).

C. Analyse latine du XVI[e] siècle dans le « Vieil registre consernant les privilèges de Sainct-Sanson » (D. 372, p. 7) : Cette analyse reproduit partiellement la teneur de la charte.

D. Autre analyse latine du XVII[e] siècle dans un registre des rentes dues à Saint-Samson (D. 658, f° 107, v°) : Cette analyse reproduit partiellement la teneur de la charte.

PUBL. : LABBE (PH.), *Alliance chronologique*, Paris, 1652, tome II, p. 597 (fragment), d'après un Cartulaire de Saint-Samson ; — HUBERT (R.), *Antiquitez historiques de Saint-Aignan d'Orléans*, Orléans, 1661, preuves, p. 35 (fragment), d'après un Cartulaire de Saint-Samson ; — VASSAL (CH. DE), *op. cit.*, page 4 des pièces justificatives ; texte inexact.

Mentionné dans GALLIA CHRISTIANA, t. VIII, col. 1516 ; — VASSAL (CH. DE), *op. cit.*, p. 6 ; — LUCHAIRE (ACHILLE), *Louis VI le Gros : Annales de sa vie et de son règne (1081-1137), avec une introduction historique*, Paris, 1890, p. 34, n° 62 (analyse inexacte ; le mot « astagium » mentionné dans la charte, n'a pas été expliqué).

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ludovicus, Dei gracia Francorum rex. Quia cuncta que [in mun]do fiunt, vel fere vel penitus humanitatis levi[tate] ad nichilum deduci cognoscimur, dignum ac satis necessarium duximus ut ea saltem que catholice nobis ipsis thesaurizamus, ne penitus irrita fiant, litterarum memorie commendemus. Universis igitur sancte Dei ecclesie cultoribus, tam posteris quam et instantibus, notificamus quia Stephanus de Warlanda, tunc temporis beati Sansonis decanus, cum canonicis ejusdem ecclesie adiit presenciam nostram, obsecrans quatinus consuetudinem quandam, quam asthagium [1] vulgo nominant, quam in canonicorum molendinis singulis annis habebamus, et cum consuetudine illa viariam nostram, tam in terra quam in aqua cum reservaria prefatorum molendinorum, ipsis canonicis liberam et ab omni regio jure [2] quietam donantes concederemus. Quorum peticioni, quoniam

1. C. D. *astagium*. — Ce mot, que Du Cange cite d'après cette charte, avec cette observation « *Ubi forte legendum estagium, nostris estage* » devait désigner un service militaire de garde ou de guet.

Astagium s'expliquerait par une forme latine populaire *adstaticum* (du verbe *adstare*) ; tandis que *estage* vient de *staticum* (du verbe simple *stare*).

2. C. D. *jure regio*.



sana nobis visa est et utilis, obviare nolentes, quemadmodum petierint, ita consuetudinem ipsam cum universis aliis, et maxime cum viaria, ipsis canonicis et ipsorum successoribus, canonicis videlicet, possidendam concessimus perpetualiter et habendam. Preterea, in molendino Godefridi de Portu, qui in canonicorum habetur aqua, ex quo quoquo modo ad ecclesie dominium redierit, prefatas consuetudines eodem modo concessimus obtinendas. Volumus quoque [ut] cunctis certum habeatur quia et molendinos et molendinorum molendinarios, quandiu canonicorum observabunt molendinos, ab omni consuetudinario debito liberos concedimus et quietos. A[d han]c confirmandam denique bone voluntatis [nostre] largicionem, memoriale presens inde fieri et n[ostri] nominis karactere et sigillo signari et corroborari [prece]pimus. Astantibus ac testimonium veritatis perhibentibus de palacio nostro quorum nomina subtitulata sunt et signa.

Hludowicus (*en monogramme*).

Signum Anselli de Warlanda, tunc temporis dapiferi nostri ✠
Signum Hugonis, constabularii nostri.

Signum Widonis de Turri, buticularii nostri.

Signum Widonis Waleranni filii, camerarii nostri.

Actum publice Aurelianis in palacio, anno Incarnacionis domin[ic]e M. C VIII, anno vero consecrationis nostre primo.

Stephanus, cancellarius, relegendo subscripsit.

III.

Orléans, du 14 octobre 1152 au 18 avril 1153.

Louis VII, roi de France et duc d'Aquitaine, en récompense de la très cordiale hospitalité que les religieux de l'abbaye du Mont-Sion de Jérusalem lui accordèrent ainsi qu'à ses compagnons pendant la croisade, fait don, à ladite abbaye, de l'église de Saint-Samson d'Orléans et de tous ses biens. Cette église, qui était jusqu'alors une collégiale, deviendra conventuelle et sera occupée par des frères du Mont-Sion, qui disposeront des prébendes des chanoines au décès de ceux-ci.

A. Original, D. 357, n° 2. Le sceau, sur lacs de soie rouge et verte, a disparu.

B. Vidimus passé par devant Jean Le Prestre, licencié en lois, garde de la prévôté d'Orléans, le 11 août 1432, qui nous apprend que cette charte était scellée « en cire blanche et en laz de soye » (D. 357, n° 4).

C. Copie du XVe siècle dans le cartulaire du prieuré de Saint-Samson, papier (D. 371, f° 3), avec reproduction du monogramme royal.

D. Copie sur un cahier de papier, contenant aussi la bulle d'Adrien IV (1158), la bulle d'Alexandre III (1178), la bulle d'Urbain IV (1262); ladite copie collationnée par un notaire royal du Châtelet d'Orléans (1638), D. 358, n° 10.

E. Copie, en mauvais état et peu fidèle, sur un cahier de papier de 4 feuillets, contenant aussi la transcription de la charte de Hugues le Grand et de la charte de Philippe I; ladite copie collationnée sur l'original par Dedynan, notaire royal au Châtelet d'Orléans, le 5 juillet 1657 (Liasse D. 357, n° 1). La copie porte ce titre : « Copia litterarum quibus Ludovicus septimus dictus Junior, filius Ludovici sexti dicti Grossi, dedit ecclesiam Sancti Samsonis ecclesiae et fratribus de Monte Sion in Hierusalem ».

F. Copie du XVIe siècle dans le « Vieil registre consernant les privilèges de Sainct Sanson » (D. 372, p. 5).

G. Copie du XVIe siècle dans un registre de déclaration des biens appartenant au prieuré de Saint-Samson (1521), D. 373, f°s 1-3, précédée de ce commentaire : « Item, est a noter que long temps après, c'est assavoir en l'an mil cent cinquante et deux, Loys le Jeune, filz de Loys le Gros, et septiesme de ce nom, par divine inspiration eut vouloir de visiter la Terre saincte et aultres saincts lieux des environs, lequel, *suscepto prius dominice crucis vexillo*, après plusieurs labeurs qu'il eut en son voiage, il pervint jusques au Sainct Sepulchre, lequel avecques les aultres saincts lieux par luy en toute humilité venerez, fut receü honorablement par l'abbé et religieulx du mont de Syon, estans de l'ordre Sainct Augustin, en luy faisant plusieurs services et humanitéz. Lequel, voiant la bonne vie et saincteté d'iceulx religieux, desirant en son royaulme en avoir de la plante et racine, obtint dudict abbé six de ses religieux et les amena avecques luy en France, ausquelz, *decedentibus canonicis secularibus*, il donna ladicte esglise Sainct Sanson d'Orleans avec tous les heritaiges et appartenances d'icelle.... »

H. Copie figurée dans le registre des statuts du prieuré de Saint-Samson, 1519, parchemin (supplément non inventorié), f°s 101-102, avec ces mentions : « Copia fundationis dicti prioratus factae per Ludovicum dictum Juniorem, regem Francorum, hujus nominis septimum. Sigillata quodam sigillo in quo, ex uno latere, impressa erat figura regis in



majestate sedentis et, ex altero, figura equitis armati, filis sericis crocei viridisque colorum more cancellarie regie impendente ».

Publié dans : LA SAUSSAYE (CHARLES DE), *op. cit.* (1615), p. 445, d'après un Cartulaire de Saint-Samson ; — GALLIA CHRISTIANA, tome VIII (1744), preuves, col. 511 : transcription infidèle, ne paraissant pas avoir été faite sur l'original ; — VASSAL (CH. DE), *op. cit.* (1861), preuves, p. 6 : transcription ne paraissant pas avoir été faite sur l'original (avec traduction partielle, p. 11) ; — LABBE, *op. cit.*, II, 612, d'après un cartulaire de Saint-Samson ; — MARRIER (DOM MARTIN), *Monasterii regalis Sancti Martini de Campis Parisiensis.... historia*, Paris, 1635, p. 39.

Mentionné dans : LE MAIRE (FRANÇOIS), *Histoire de l'Église.... d'Orléans*, Orléans (1648), p. 98 ; — GALLIA CHRISTIANA, t. VIII (1744), col. 1516 ; — BEAUVAIS DE PRÉAU, *op. cit.* (1778), p. 66 ; — LOTTIN (D.), *op. cit.* (1836), p. 100 du tome I ; — VASSAL (CH. DE), *op. cit.* (1861), p. 11 ; — BIMBENET, *op. cit.* (1863), p. 249 ; — PATRON (ABBÉ), *op. cit.* (1871), p. 104 du tome I ; — LUCHAIRE (ACHILLE), *Étude sur les actes de Louis VII* (Paris, 1885), p. 193, n° 289 (analyse) ; n'a pas connu l'original ; — DUCHATEAU (ABBÉ), *op. cit.* (1888), p. 129 ; — REY (E.-G.), *Chartes de l'abbaye du Mont-Sion*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 5e série, t. VIII, année 1887, p. 32 (Paris, 1888). — BRUEL (A.), *Chartes d'Adam, abbé de Notre-Dame du Mont-Sion, concernant Gérard, évêque de Valanea, et le prieuré de Saint-Samson d'Orléans* (1289) ; extrait de la *Revue de l'Orient latin*, t. X, p. 3 (Paris, 1904).

In nomine sanctę et individuę Trinitatis, amen. Ego Ludovicus, Dei gratia rex Francorum et dux Aquitanorum, in perpetuum.

Inspiravit nobis divina bonitas voluntatem proficiscendi Ierosolimam et videndi sancta loca ubi steterunt Salvatoris nostri Ihesu pedes. Suscepto dominicę crucis salutari signo, multis peragratis regionibus et gravibus superatis laboribus, ad sepulchrum Domini pervenimus et cum devotione orationum loca religiosa et sanctam terram circuivimus. Religiosi et fideles viri nobis multum ibidem servierunt et inter ceteros honoratores nostros sancta ecclesia de Monte Syon accurate nos et comites nostros honoravit et karitatem suam affluenter effudit et nostris necessitatibus subvenire studuit. Notum sit igitur omnibus tam futuris quam pręsentibus quod, amore Dei compuncti et ex collato nobis honore et servitio commoniti, ecclesiam Sancti Sansonis Aurelianensis, ubi erat canonia secularis, ecclesię et fratri-

bus de Monte Syon cum prębendis et honoribus et omnibus pertinentiis, decedentibus canonicis, in perpetuum habendam donavimus, ut de illo sancto ordine et de illa venerabili quam perspeximus religione et perspiciendo delectati sumus in Gallicanis partibus aliquam plantationem deinceps habeamus, maneantque ibidem fratres divinam jugiter implorantes misericordiam, qui suę professionis vestigiis insistentes bonis operibus luceant et recte vivendi prebeant ceteris exemplum. Quod, ut ratum sit in posterum et inconvulsum permaneat et removeatur omnis calumpnia, memorię litterarum tradi et sigilli nostri auctoritate confirmari precepimus, adjecto karactere nostri nominis. Actum publice Aurelianis, anno ab incarnatione Domini M° C° LII°, regni nostri XVI°. Astantibus in palatio nostro quorum subtytulata sunt nomina et signa.

Signum regis loco dapiferi, qui tunc nullus in palatio . Signum Guidonis, buticularii . Signum Mathię, constabularii . Signum Mathie, camerarii . Signum Teoderici Galeranni . Signum Adę, camerarii.

Data per manum Hugonis (*monogramme royal*), cancellarii.

IV.

Traduction, en langue française de la fin du XIIIe siècle, de la précédente charte de Louis VII le Jeune.

D. 357, n° 3, parchemin, réglé à la pointe sèche.

Ge Looys, par la grace de Deu roys de[s] Franceis et dux de cels d'Aquitaine.

La bonté de Deu nos dona volenté d'aler en pelerinage a Jherusalem et de voier[1] les sainz leus ou furent li pié de Nostre Sauveor Jhesu et preismes le signe de la croiz. Quant nos eumes passé moult de regions et griés[2] labors souferz, nos parvenismes au sepucre nostre Seigneur et o[3] devocion de oraisons

1. Voir.
2. Pénibles (*graves*).
3. Avec.

avironnasmes [1] les leus [2] religieus et la sainte terre. Religieus et loiaus homes nos servirent moult la et, entre les autres qui honorerent les nostres, la sainte eglise de Mont Syon honora o grant cure [3] nos et noz compeignons et sa charité dona largement et se estudia moult de sequeurre [4] a noz necessitez. Donques saichent tuit [5] aussi cil qui seront comme cil qui sunt que nos fusmes esmeü pour l'amor de Deu et, de la grant honeur et dou servise qui nos fut fez amonestié [6], donasmes a touz jourz [7] aus freres de l'eglise de Mont Syon l'eglise Saint Sansson d'Orliens ou il avoit [8] chanoine [9] dou secle [10] o les provendes [11] et les honeurs et toutes les apartenences a haveir quant li chanoine moroient, que [12] de celui saint orde et de cele religion honorable, que nos veismes et nos delitames moult a voier, ayon [13] touz jourz mes [14] aucune plante [15] et soient iluec [16] freres qui touz jourz requierent la misericorde de Deu et qui siguent [17] les estraces [18] de leur profession et luisent par bones euvres et doignent [19] aus austres essenple de dreit vivre [20]. Que [21] ce soit ferm a touz jourz et demeure senz arragier [22] et tout[e] chalenge [23] en soit

1. *Avironner* = parcourir.
2. Lieux.
3. *O grant oure* = avec grand soin (*cura*).
4. Secourir, venir en aide.
5. Tous (cas sujet).
6. Avertis, renseignés.
7. A perpétuité.
8. *Ou il avoit* = où il y avait.
9. Cas sujet pluriel (*canonici*).
10. *Dou siècle* = séculiers.
11. Prébendes.
12. Afin que, pour que.
13. Ayons.
14. Toujours désormais.
15. Traduit *aliquam plantationem*.
16. *Iluec* = là, en cet endroit.
17. Suivent (au subjonctif présent).
18. Traces, pas, routes.
19. Donnent (au subjonctif présent).
20. Exemple de vie régulière.
21. Afin que.
22. *Senz arragier* = sans violence.
23. Contestation, réclamation, dispute (*calumnia*).

ostez [1], nos commandasmes que il fust escrit et confermé de l'autorité de nostre seyau [2], adjouté l'ampreinte de nostre non. Ce fut fet communement [3] a Orliens, en l'an de l'incarnacion Nostre Seigneur M C LII, de nostre regne XVI. En nostre palès estoient cil don li non et li signe sunt desouz entitulé : S. dou roi en leu dou viandier [4], que il n'en avoit point [5] . S. de Gui, bouteillier . S. de Mathé, conestable . S. de Mathé, chamberier . S. d'Adan, chamberier [6].

Et fut donée par la main Hue (*monogramme de Louis VII*), chancelier.

V.

1154 ou environ.

Procès entre les religieux de Saint-Samson et Payen du Bois, chevalier, au sujet de certaines rentes que lesdits religieux avaient à Soisy (aujourd'hui : Malesherbes). Payen entravait la perception de ces rentes et diminuait la part qui revenait au prieuré. Un accord se fit : Payen, à l'exception des fiefs nobles, abandonna complètement ce qu'il détenait dans la paroisse de Boigneville et le céda à perpétuité auxdits religieux. En échange, le prieuré de Saint-Samson abandonna à Payen tout ce qu'il possédait à Soisy et dans les limites de la paroisse, sans en rien retenir. Cet accord, passé sous le sceau de Hugues, archevêque de Sens, est confirmé la même année par le pape Adrien IV.

Actes perdus dont il ne reste que ces analyses du XVIe siècle dans deux registres des rentes du prieuré de Saint-Samson, D. 658, f° 116, papier, et D. 659, f° 182, papier.

Anno Domini millesimo C° L III°, vel circiter, cum contentio haberetur inter religiosos Sancti Sansonis et Paganum de Bosco,

1. *Sic*, pour *ostée*.
2. Sceau.
3. *Communement* traduit le latin *publice*.
4. *Viandier* traduit le latin *dapifer* (sénéchal).
5. Attendu qu'il n'y en avait point.
6. Le nom de Galeran est omis.

[militem], super quibusdam redditibus quos dicti religiosi apud Sosiacum habebant, et de hoc ipse Paganus ipsos religiosos gravaret partemque eorum minueret, postmodum autem hec compositio pacis inter eos habita est : quod Paganus, exceptis feodis militum, quicquid omnino tenebat apud Balnevillam [1] et in eadem parrochia totum guerpivit et imperpetuum dictis religiosis concessit. Et e contra quicquid apud Sosiacum et in eadem parrochia habebamus sine aliqua retentione Pagano concessimus. Datum sub sigillo Hugonis, Senonensis archiepiscopi.

Anno quo supra, decimo quinto calendas februarii, Adrianus, papa hujus nominis quartus, hanc conventionem seu compositionem confirmavit.

VI.

Paris, 1155 ou 1156.

Louis VII, roi de France, approuve et confirme la cession, faite au prieuré de Saint-Samson par Payen du Bois, de tous les biens qu'il avait à Boigneville.

Acte perdu, dont il ne reste que cette analyse du XVI[e] siècle dans deux registres des rentes du prieuré de Saint-Samson, D. 658, f° 116, et D. 659, f° 182, papier.

Anno Domini millesimo C° L V°, Ludovicus, Francorum rex, laudavit atque confirmavit omne illud quod Paganus de Bosco guerpivit religiosis Sancti Sansonis apud Balnevillam. Datum Parisius sub sigillo regio.

1. En marge : *Boigneville, assise ou conté d'Estampes et dyocese de Sens.*

VII.

Orléans, 1156 ou 1157.

Louis VII accorde aux religieux du Mont-Sion, qu'il a appelés en France et qui occupent l'église de Saint-Samson d'Orléans, un droit d'usage consistant à prendre chaque jour, dans sa forêt d'Orléans, une voiture de bois attelée de deux chevaux.

L'emplacement de cet usage sera le même que celui qui a été assigné à d'autres religieux.

A. Original perdu.

B. Copie du XV[e] siècle dans le Cartulaire de Saint-Samson, D. 371, f° 18, papier, avec reproduction du monogramme royal et ce titre : « Usuagium in nemoribus regiis ».

C. Copie collationnée, le 10 novembre 1524, par Mathurin Ruau, commis du greffier des Eaux et Forêts du duché d'Orléans, d'un vidimus de 1455, dressé par Louis Sévin, notaire juré du Châtelet d'Orléans. A cette dernière date, la charte était en parfait état de conservation et scellée « sur double queue en cire blanche ». (Supplément, non inventorié, cahier de parchemin de 8 feuillets).

D. Copie collationnée, XVII[e] siècle, papier. (Supplément, non inventorié).

Mentionné dans : BIMBENET, *op. cit.*, p. 250 ; Bimbenet ajoute que « Philippe-Auguste permit aux religieux de Saint-Samson de faire cette prise [de bois] en attelant trois chevaux à la charrette ». Vérification faite, c'est une erreur : La charte que vise ici Bimbenet est, non pas de Philippe-Auguste, mais de Philippe VI de Valois (octobre 1329). Une copie de cette charte est conservée dans le Cartulaire de Saint-Samson, XV[e] siècle (D. 371, f° 18) ; — LUCHAIRE (ACHILLE)), *Actes de Louis VII*, p. 222, n° 381. (Analyse incomplète).

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ego Lu [dovicus, Dei] gracia Francorum rex, notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod, ecclesie Montis Syon admirantes [et diligentes] [1] ordinem, illinc fratres vocavimus in Franciam, quibus [sancta] commutacione secularis canonie in

1. C. Dilligentes.

regularem donavimus ecclesiam beati Sansonis [1] Aurelianensis. Fratribus igitur manentibus ibi in nemoribus nostris usuarium [2] concessimus, cotidie [3] quadrigatam unam ad duos equos, ut ibi accipiant ubi et de quali bosco acceperint alii religiosi qui in nemoribus nostris Aurelianensibus [4] habent elemosinam. Quod ut ratum sit in posterum et nullam super hoc dono paciantur [5] molestiam sive calumpniam [6], sigilli nostri auctoritate et nominis nostri karactere [7] firmari et consignari precepimus. Actum publice Aurelianis [8], anno ab incarnacione Domini M° C° LVI°. Astantibus in palacio [9] nostro quorum subtitulata [10] sunt nomina et signa : Signum comitis Blesensis Theobaudi, dapiferi nostri. Signum Guidonis, buticularii [11]. Signum Mathei, camerarii ; signum Mathei, constabularii [12].

Data per manum Hugonis (*monogramme royal reproduit*) cancellarii.

VIII.

Étampes, 1156 ou 1157.

Louis VII, roi de France, approuve la cession faite à l'abbaye du Mont-Sion et aux chanoines de Saint-Samson par Adam de Sorel, de ce qu'il possédait de la dîme de Boigneville.

Acte perdu, dont il ne reste que cette analyse du XVI[e] siècle dans deux registres des rentes du prieuré de Saint-Samson, D. 659, f° 182, et D. 658, f° 116, papier.

Anno Domini millesimo C° L VI°, Adam de Sorello ecclesie

1. C. Sanxonis.
2. C. Usarium.
3. C. Quotidie. D. Quothidie.
4. C. D. Aurelianis.
5. B. Pacientur.
6. C. Calompniam.
7. B. Caractere.
8. C. D. Aurelianeñ.
9. C. Pallacio.
10. C. Substitulata.
11. C. Buticularis.
12. C. Constibulariis.

Montis Sion et servis Dei canonicis Sancti Sansonis Aurelianensis dimisit quicquid habebat in decima Balniville habendum et tenendum imperpetuum ; quam elemosinam laudavit Ludovicus rex Francorum, qui eodem anno regnabat. Datum Stampis, sub sigillo regio.

IX.

Le Latran, 10 mai 1158.

Adrien IV prend sous sa protection le prieuré de Saint-Samson d'Orléans, ordre de Saint-Augustin, dépendant de l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Sion. Il confirme tous les biens de ce prieuré, présents et futurs. Il autorise les religieux à avoir un cimetière dans leur couvent pour y ensevelir les frères, les convers et tous leurs serviteurs, sans que personne ne puisse s'y opposer.

A. Original perdu.

B. Copie figurée, du XVe siècle, dans le Cartulaire de Saint-Samson D. 371, f° 4, papier.

C. Copie du XVIe siècle dans le « Vieil registre consernant les privilèges de Saint-Sanson », (D. 372, p. 7), papier.

D. Copie figurée dans le registre des statuts de 1519 (fonds de Saint-Samson, supplément non inventorié, f° 102 v°), intitulée : « Copia exemptionis et privilegiorum per Adrianum papam hujus nominis quartum dicto prioratui Sancti Sansonis concessorum », avec cette mention : « Sigillata bulla plumbea filis sericis crocei rubrique colorum more Romanae curiae impendente ».

E. Copie, d'après le registre des statuts, dans un cahier de papier authentiqué par un notaire royal du Châtelet d'Orléans (1638) : Ce cahier contient aussi la charte de Louis VII (1152), la bulle d'Alexandre III (1178), la bulle d'Urbain IV (1262), D. 358, n° 10.

Publié dans : Ch. de La Saussaye, *op. cit.* (1615), p. 446-448, d'après le Cartulaire de Saint-Samson ; — Marrier (Dom Martin), *op. cit.* (1635), p. 41 ; — Migne, *Patrologie*, 188, p. 1564 ; — Ch. de Vassal, *op. cit.* (1861), p. 10 des pièces justificatives (transcription très fautive).

Mentionné dans Guyon (Symphorien), *op. cit.*, première partie (1647), p. 396 ; — Le Maire (François), *Histoire de l'église et diocèse dOrléans* (1648), p. 97 ; — Gallia Christiana, *op. cit.* (1744), col. 1516 ; — Ch. de Vassal, *op. cit.* (1861), p. 15 ; — Patron, *op. cit.*, p. 104 du t. I ; —

Jaffé, t. II, 2e édition ; Leipzig, 1888, p. 133, n° 10.406 ; — Bruel, *op. cit.*, p. 3.

Adrianus, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis priori ecclesie Sancti Sansonis Aurelianensis ejusque fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam ducentibus, in perpetuum. Pie voluntatis postulacio effectu debet prosequente compleri, ut et devocionis sinceritas laudabiliter enitescat et utilitas postulata vires indubitanter assumat. Ea propter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulacionibus clementer annuimus et prefatam ecclesiam, in qua divino mancipati estis obsequio, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus et presentis scripti privilegio communimus; in primis siquidem statuentes ut ordo canonicus, qui secundum Dei timorem et beati Augustini regulam et institucionem ecclesie Sancte Marie de Monte Syon in eodem loco noscitur institutus, perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter conservetur; preterea quascunque possessiones, quecunque bona eadem ecclesia inpresentiarum juste et canonice possidet aut in futurum concessione pontificum, largicione regum vel principum, oblacione fidelium seu aliis justis modis, prestante Domino, poterit adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant. Concedimus autem et apostolica auctoritate statuimus ut liceat vobis in ecclesia vestra cimiterium consecrare et in eo tam fratres quam conversos vestros et totam familiam vestram absque contradictione aliqua sepelire. Decernimus ergo ut nulli [omnino] hominum liceat prefatam ecclesiam temere p[erturbare] aut ejus possessiones auferre vel ablatas [retinere], minuere aut aliquibus vexacionibus fatigare, sed omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernacione et sustentacione concessa sunt usibus omnimodis profutura, salva in omnibus Apostolice Sedis auctoritate et diocesani episcopi canonica justicia, salva etiam institucione de prebendis secularium clericorum que a predecessore nostro Sancte recordacionis Eugenio papa facta esse dinoscitur. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona, hanc nostre constitucionis paginam sciens, contra eam temere venire temptaverit, secundo tertiove commonita, si non satisfacione congrua emendaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat reamque

se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat et a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et domini redemptoris nostri Jhesu Xristi, aliena fiat atque in extremo examine divine ulcioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco sua jura servantibus sit pax Domini nostri Jhesu Xristi, quatinus et hic fructum bone actionis percipiant et apud districtum judicem premia eterne pacis inveniant. Amen, amen, amen.

(*A gauche, rota avec la légende :*)

Sanctus Petrus, Sanctus Paulus, Adrianus papa IIII (*et la devise du pape :*) Oculi mei semper ad Dominum.

(*A droite, le monogramme de :*) Bene valete.

† Ego, Adrianus, catholice ecclesie episcopus, subscripsi.

† Ego, Hymarus, Tusculanensis episcopus, subscripsi.

† Ego, Gregorius, Sabinensis episcopus, subscripsi.

† Ego, Julius, [presbyter] cardinalis tituli Sancti Marcelli, subscripsi.

† Ego, Astaldus, presbyter cardinalis Sancte Prisce, subscripsi.

† Ego, Johannes, presbyter cardinalis Sanctorum Johannis et Pauli tituli Pamachii, subscripsi.

† Ego, Ildibrandus presbyter cardinalis basilice XII apostolorum, subscripsi.

† Ego, Bonadies, presbyter cardinalis tituli Sancti Grisogoni, subscripsi.

† Ego, Guilielmus, presbyter cardinalis Sancti Petri ad vincula tituli Edoxie, subscripsi.

† Ego, Oddo, diaconus cardinalis Sancti Georgii ad Velum aureum, subscripsi.

† Ego, Rodulfus, diaconus cardinalis Sancte Lucie in Septa Solis, subscripsi.

† Ego, Boso, diaconus cardinalis Sanctorum Cosme et Damiani, subscripsi.

† Ego, Cynthyus, diaconus cardinalis Sancti Adriani, subscripsi.

Datum Laterani, per manum Rolandi, Sancte Romane ecclesie presbyteri cardinalis et cancellarii, VI idibus maii, indictione VI, anno M° C° L° VIII°, pontificatus vero domni Adriani pape IIII anno IIII°.

X.

Fontainebleau, 1172 ou 1173.

Louis VII confirme la donation du tiers de la dîme d'Oinville faite aux chanoines réguliers de Saint-Samson par Diea, *surnommée la Fille, épouse de feu Pierre de Moret, et Pierre son fils.*

Cette dîme, Diea *et son fils l'avaient primitivement vendue au prieuré de Saint-Samson pour 55 livres. Puis, se ravisant, en présence du roi qui était alors à Fontainebleau, ils l'avaient donnée en aumône. Ermengarde, femme d'Adam de Sorel, et Jean de Lorvilliers, en qualité de suzerains, avaient approuvé l'acte; Mathelin, frère d'Ermengarde, et Milon, frère de* Diea, *avaient fait de même.*

A. Original perdu.

B. Copie du XVe siècle dans un cahier de papier de 10 feuillets intitulé : « Coppies de plusieurs lettres et tiltres des dismes d'Oynville ou conté d'Estampes, appartenant aux religieux, prieur et convent de Monsieur Saint Sanson d'Orléans. » Cette copie (fº 1) porte comme analyse : « Confirmacio regia super tercia parte decime de Oynvilla. » D. 439, nº 48 de la liasse.

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ludovicus, Dei gracia Francorum rex, omnibus in perpetuum. Res que in presencia nostra a fidelibus nostris racionabiliter geruntur, presertim ille que ad commodum et incrementum ecclesiarum nostrarum pertinere noscuntur, stabiles esse debent et, ne imposterum mutare aut aliquo modo transmutari valeant, precavere debet regia Sublimitas. Notum itaque facimus universis presentibus pariter et futuris quod Petrus, prior ecclesie Sancti Sansonis Aurelianensis, et canonici terciam partem decime de Oynvilla, quam Dyea, cognomento Puella, uxor quondam Petri de Moreto, et Petrus ejusdem Diee filius possidebant, emerunt ab eis sibi et ecclesie sue perpetuo jure tenendam quinquaginta quinque libris; venientes autem postmodum in presenciam nostram, cum apud Fontem Bliardi essemus, ipsa Diea et Petrus filius ejus recognoverunt et concesserunt vendicionem istam et decimam in elemo-

sinam donaverunt canonicis et ecclesie in perpetuum. Hoc idem Ermengardis, quondam uxor Ade de Sorel, de cujus feodo res erat, et eciam Johannes de Loardvillari, de quo Ermengardis tenebat decimam, laudaverunt ibidem ante nos et ex toto quitaverunt, astantibus ibidem et benigne concedentibus Mathelino fratre Ermengardis et Milone fratre Diee. Nos igitur, tamquam suppremus dominus rei, sicut facta est et ante nos concessa, regium prebuimus assensum et, salvo omni alieno jure, scripto commendari et sigilli nostri auctoritate confirmari precepimus. Actum apud Fontem Bliardi [1], anno Verbi incarnati millesimo C° LXXII°. Astantibus in palacio nostro quorum sunt subscripta nomina et signa :

Signum comitis Theobaldi dapiferi nostri; signum Mathei camerarii; signum Guidonis buticularii; signum Radulfi constabularii. Vacante cancellaria, Petrus notarius scripsit.

XI.

Ferentino, 1 mai 1175.

Alexandre III confirme aux prieur et religieux de Saint-Samson la possession du tiers de la dîme d'Oinville et de tous les autres biens qu'ils ont dans ce village.

A. Original perdu.

B. Copie du XVe siècle, sur papier dans D. 439, n° 48 (voir à l'acte précédent). Elle porte comme analyse : « Super eadem decima sequitur confirmacio pape » (f° 1, v°).

L'original existait encore en 1549 dans les archives du prieuré, comme le prouve cette analyse transcrite dans l'inventaire des titres dressé ladite année (D. 356, f° 208, v°) :

« Unes lettres en parchemyn escriptes en latin, scellées de scel de plomb attaché a laz de soye rouge, par lesquelles appert le pappe Alexandre avoir conceddé et permis ausdictz de Sainct Sanxon de tenir en leurs mains perpetuellement la tierce partye de la deyme d'Oinville, sans que aulcun destourbier ou empeschement leur fust pour ce donné en quelque maniere que ce feust. Les dictes lettres cottées : III^c XXV. »

1. Deux analyses latines de cet acte, rédigées au XVIe siècle (D. 658, f° 114, et D. 650, f° 178) portent « Fontem Blialdi ».



Alexander, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis priori et fratribus sancti Sansonis Aurelianensis, salutem et apostolicam benedictionem. Justis petentium desideriis dignum est nos facilem prebere consensum et vota que a racionis tramite non discordant effectu sunt prosequente complenda. Ea propter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulacionibus grato concurrentes assensu, terciam partem decime de Oynvilla et universa alia que in eadem villa habetis, sicut ea legitime possidetis, vobis et ecclesie vestre auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus; statuentes ut nulli omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmacionis infringere vel ei aliquatenus contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignacionem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Ferentini, kalendas mayi.

XII.

Le Latran, 19 mars 1179 (nouveau style).

Alexandre III, à l'exemple de ses prédécesseurs Urbain II, Pascal II, Innocent II et Eugène III, prend sous sa protection l'abbaye du Mont-Sion de Jérusalem, consacrée à la Vierge et au Saint-Esprit; il confirme à ce couvent tous les biens et privilèges qui lui ont été accordés depuis sa fondation par le duc Godefroy de Bouillon. La bulle, adressée à l'abbé Jean, énumère toutes les possessions du couvent en Terre-Sainte, en Sicile, en Calabre, en Lombardie, en France et en Espagne. En France, l'abbaye du Mont-Sion possédait, dans la ville d'Orléans, l'église de Saint-Samson; dans le diocèse de Bourges, Prunesac avec son église, l'église de Notre-Dame de Framet [1]; dans l'évêché de Poitiers, l'église de Saint-Saviol.

Les religieux de ladite abbaye jouiront du droit d'inhumer dans

1. Erreur de la chancellerie pontificale : Framet, en la paroisse de Brinon-sur-Sauldre, était du diocèse d'Orléans, à très peu de distance, il est vrai, du diocèse de Bourges. Ce prieuré de Framet, aujourd'hui hameau de la commune de Brinon-sur-Sauldre, canton d'Argent, arrondissement de Sancerre (Cher), était une acquisition récente : il avait été donné à l'abbaye du Mont-Sion en 1175, par Hervé, seigneur de Vierzon en Berry.

leur couvent les personnes qui, en mourant, en auront exprimé le désir, à l'exception des excommuniés et des interdits; aucune messe ne pourra être célébrée, aucune procession publique ne pourra être faite dans le couvent et ses dépendances sans l'assentiment de l'abbé et des frères; les dîmes des novales que le couvent cultive par lui-même ou à ses frais et les dîmes de la nourriture des animaux dudit couvent ne pourront être exigées par qui que ce soit; les clercs et les laïcs libres, fuyant le siècle, trouveront au Mont-Sion un asile inviolable; en cas d'interdit général, les chanoines dudit couvent pourront célébrer les offices divins, pourvu que ce soit à voix basse, sans sonner les cloches, et les portes fermées; ils auront le privilège de prêcher et de parler au peuple dans les autres églises; et, si la peine d'interdit a été prononcée, il leur sera loisible, une fois par an, de sonner les cloches et de célébrer les saints mystères, après avoir expulsé les excommuniés; ils pourront faire faire le saint chrême, l'huile sainte, la consécration des églises et des autels, l'ordination de leurs chanoines et de leurs clercs par tel évêque catholique qu'ils désigneront; ils ne paieront à qui que ce soit ni le droit de gîte ni aucun impôt; nul évêque ne pourra frapper de la peine de l'interdit ou de l'excommunication les chanoines, frères et clercs dudit couvent, sur lequel seul le pape aura autorité. A la mort de l'abbé, son successeur sera élu par la majorité selon la règle de saint Augustin, et l'élection sera bénie par le souverain Pontife. Le couvent et ses biens seront exempts de toutes impositions et servitudes séculières. Lors des processions à Jérusalem, le cortège continuera à faire ses stations au Mont-Sion; mais le patriarche ne pourra pas exiger qu'on lui prépare un siège ni que la table soit dressée s'il veut manger. Enfin, le couvent et toutes ses dépendances, ses prieurés, ses églises seront affranchis de tous subsides exigés par les archevêques, évêques, légats ou nonces du Saint-Siège. En confirmant tous les privilèges précités, Alexandre III accorde à l'abbé du Mont-Sion le droit de porter la mitre et l'anneau. En témoignage de l'octroi de ladite bulle, l'abbaye devra payer, tous les ans, un florin d'or à la Papauté.

A. Original perdu.

B. Vidimus, d'après A, en date du 12 juillet 1337, l'an 17 du règne de Pierre II, roi de Sicile (D. 357, n° 5, parchemin), dressé au Casal du Saint-Esprit près de Caltanisetta, en Sicile, par « Cataldus de Modico », tabellion royal; frère Dominique de Civita Castellana était alors abbé de Notre-Dame du Mont-Sion. Le tabellion déclare que l'original était « cum bulla plumbea sigillatum pendente cum seta alba et rubea, in qua bulla erant sculpta duo capita sanctorum apostolorum Petri et Pauli », et plus loin que « predictum privilegium vidimus et legimus atque inspeximus diligenter nichilque in eo invenimus additum, diminutum vel mutatum, non abrasum, non cancellatum, sed in sua propria et prima figura existens ».

C. Copie figurée du précédent vidimus, dans le Cartulaire de Saint-Samson, XVe siècle, papier (D. 371, f° 6).

D. Copie figurée du précédent vidimus dans le « Vieil registre consernant les privilèges de Sainct Sanson », XVIe siècle, papier (D. 372, p. 10).

E. Copie figurée du précédent vidimus dans le Registre des statuts et privilèges du prieuré de Saint-Samson, 1519, f° 103 v°; avec cette analyse : « Copia exemptionis et privilegiorum monasterio beatae Mariae Montis Sion in Hierusalem et prioratibus Sancti Sansonis Aurelianensis et de Prunesec, Bituricensis diœcesis, ac Beatae Mariae de Framer, atque Sancti Savioli, Pictavensis diœcesis, et aliis locis a dicto monasterio originem trahentibus per Alexandrum hujus nominis papam tertium concessorum. »

F. Copie, extraite du Registre des statuts et privilèges du prieuré de Saint-Samson, faite sur un cahier de papier authentiqué par un notaire royal du Châtelet d'Orléans (1638); ce cahier contient aussi la charte de Louis VII (1152), la bulle d'Adrien IV (1158), la bulle d'Urbain IV (1262); D. 358, n° 10.

Publié dans : Rey (E-G.), *Chartes de l'abbaye du Mont-Sion* (*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 1887*; Paris, 1888, p. 37-53); sa transcription, faite d'après B, C et E, — les autres copies lui sont inconnues, — est remplie de fautes grossières. Il était, d'ailleurs, inutile de se servir de C et de E pour établir le texte, puisque ce sont des copies de B.

Mentionné dans : Roccus Pirrus (Rocco Pirri), *Sicilia Sacra*, tome I, Palerme, 1644, p. 753 : L'auteur donne le paragraphe relatif aux domaines de l'abbaye du Mont-Sion en Sicile.

Rey (E-G.), *Les colonies franques de Syrie aux XIIe et XIIIe siècles*, Paris, 1883, p. 269 et p. 281-284 (extrait).

Jaffé, tome II, 2e édition, 1888, p. 341, n° 13333.

Alexander, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis

Johanni abbati monasterii sancte primitive ecclesie Montis Syon in Jherusalem, quod in honore Dei genitricis et Spiritus sancti hedificatum est, ejusque fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis, in perpetuum. Cum omnibus ecclesiasticis personis debitores ex injuncto nobis a Deo apostolatus officio existamus, illis tamen locis atque personis que specialius ad Apostolicam Sedem spectare atque a[d] Romani pontificis ordinacionem pertinere noscuntur propensiori nos convenit caritatis studio inminere et eorum justis votis clementer annuere. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulacionibus clementer annuimus et prefatum monasterium quod ab illustris memorie Godofredo duce a fundamentis constructum et per manum felicis recordacionis dompni Urbani, predecessoris nostri, pape secundi, beato Petro et Sancte Romane Ecclesie in jus proprium et tutelam esse dignoscitur, ad exemplar predecessorum nostrorum sancte memorie Pascalis, Innocencii et Eugenii, Romanorum pontificum, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus et presentis scripti privilegio communimus ; in primis siquidem statuentes ut ordo canonicus, qui secundum Deum et beati Augustini regulam in eadem ecclesia institutus esse dignoscitur, perpetuis ibidem temporibus et inviolabiliter observetur ; preterea quascumque possessiones et quecumque bona ecclesia inpresenciarum juste et canonice possidet aut in futurum concessione pontificum, largicione regum vel principum, oblacione fidelium seu aliis justis modis, auxiliante Domino, poterit adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant ; in quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis : totum scilicet Montem Syon cum omnibus pertinenciis suis et ea integritate qua [1] dux Goffredus eidem ecclesie dedit ; angulum civitatis qui est ad dexteram et ad sinistram intrantibus Jherusalem ex parte Syon, quem primus rex Balduynus eidem ecclesie contulit ; tabulas cambii, ortos, balnea et domos universas quas infra muros civitatis et extra ecclesia possidet cum apercione muri ejusdem civitatis ad faciendam portam ; terram burgesie extra Alchede-

1. Sic, lire *quam*.

mac cum vineis ejusdem versus meridiem; terram Asqualim in Sorbael ; vineam quam dedit Anselmus de Parenti ; terram Machomerie; terram Fontis sublus positi cum ipso fonte, quem dedit Guido de Milli, et Cedo; casale [1] Martini cum pertinenciis suis ; casale quod fuit Hugonis de Gorron ; Dersophath et terram juxta sitam quam dedit predictus Anselmus ; casalia et guastinas [2] quas emistis ab Almerico de Franco Loco, videlicet Gebea, Ubeth, Dormibedi, Kariateri, Genesim, Casert et Tyberie cum pertinenciis suis ; Caphason cum pertinenciis suis ; Aneth et Amieth cum pertinenciis suis, Farafronte cum pertinenciis suis; in territorio Ascalonitanensi casale Carcafas [3] cum pertinenciis suis [et] cum medietate decimarum ; casale Romenbre cum pertinenciis suis et integris decimis; domos et Machomeriam in Ascalone ; in Joppenensi [4] terram quam dedit Willelmus comes Joppenensis consensu uxoris sue : viridarium cum terra quam dedit Lambertus Galioth ; in Neapoli civitate domos et in ejus territorio casalia Burin, Caphastrum, Gul, Gerable cum pertinenciis suis et integris decimis ab Jherosolimorum patriarchis vobis concessis et confirmatis ; in territorio Sebastiensi casalia Fame et Age, cum pertinenciis suis et medietate decimarum ; in territorio Cesariensi, casalia Sida, Caforana, Canet cum pertinenciis suis et medietate decimarum, domum in Cesaria liberam ; in Ligione duas carrucas terre et unum molendinum, duo jardina cum medietate decimarum, domum in Ligione ; in territorio Acconensi casale Myary, terram, vineam et ortos et ecclesias Sancti Leonardi et Sancti Romani et domos cum pertinenciis suis in eadem civitate et integris decimis ; in territorio Turensi casale Messoria cum pertinenciis suis et duas carrucas terre juxta idem casale positas et duas alias carrucas terre in casale Sardenas cum pertinenciis suis et medietate decimarum ; in civitate Tyri ecclesiam Sancti Leonardi et domos cum pertinenciis suis ; in Gibileto viginti quin-

1. *Casale* désignait en Orient un domaine rural avec ses habitants.

2. *Guastina* = gastine, un ensemble limité de terres en friche, improductives.

3. Lire : *Caicafas.*

4. Sous-entendu : *territorio.*

que bizancios ; in Antiochia unam domum ; in territorio ejus aliam domum ; in villa de Amis casale Miserach et quandam vineam Miserach, nomine Cafariam, et alia casalia Bussadan, Felix et Cuccava cum pertinenciis suis et medietate decimarum et ecclesiam juxta castrum Donninum sitam in casale quod vocatur Bexa ; in territorio Turasiacensi [1] navem in flumine [2] liberam et casale Eroi cum pertinenciis suis et medietate decimarum ; — in Sicilia, in dyocesi Aggrigentine ecclesie, ecclesiam Sancti Spiritus juxta Calatanixettam cum suo casale et hominibus et ea integritate qua[m] comitissa Adylasia et comes Rogerius eidem ecclesie contulerunt, videlicet quod animalia ipsius ecclesie libere habeant pascua, aquarum potaciones per totum tenimentum Calatanyxettensem predictum et cum omni jure parrochiali et integris decimis parrochianorum, salva tamen uncia auri quam datis annuatim dicte Agrigentine ecclesie pro omni jure et justicia ejus ; in dyocesi Cathanensi ecclesiam sancte Marie de Baccaraco cum medietate ipsius casalis sicut est subtus viam et aliis pertinenciis, prout rex Rogerius eidem ecclesie contulit et cum omni jure parrochiali et integris decimis parrochianorum ; dominus tamen ejusdem tenimenti dare teneatur eidem ecclesie mediam decimam de propriis recollectis ; ecclesiam Sancte Marie de Matina cum suis terris et aliis pertinenciis quas idem rex eidem ecclesie dedit que sunt tenute [3] salarum [4] quinquaginta quinque cum decimis et sepulturis ; ecclesiam Sancte Anne Fesime cum sua terra et cum omni jure parrochiali, sepulturis et decimis et aliis perticenciis ; in tenimento Girachelli ecclesiam Sancti Basilii cum terris suis juxta se positis, quas dedit ipsi ecclesie Rogerius Chamuch cum aqua desuper posita et aliis pertinenciis : sunt enim terre ipse salarum duodecim seminacione ; in tenimento [de] Castro Johannis terras Petre Prioris, ipsa petra in medio, quas dedit Gayta Maymon de Castro Johannis et sunt tenute salarum triginta quatuor ; — in Calabria, in

1. Peut-être mauvaise graphie de *Tarsensi* (= de Tarse, capitale de la Cilicie et siège d'un archevêché dépendant du patriarche d'Antioche).

2. Peut-être le Cydnus.

3. *Tenuta* = *capacitas* = contenance.

4. Ce mot est probablement un terme particulier de mesure agraire italienne. (Voir Rey, *op. cit.*, p. 45).

tenimento Cynopoli ecclesiam Sancti Theodori de Burellis cum terris suis, nemoribus et silvis et aliis pertinenciis, prout ipsas dedit Robbertus Giscard ecclesie jamdicte ; — in Lombardia, in episcopatu Albanensi [1], novellam cum pertinenciis suis et jure suo ; in episcopatu Paviensi, aliam domum et ecclesiam cum jure suo et aliis pertinenciis suis ; — in Francia, in civitate Aurelianensi, ecclesiam Sancti Sansonis cum jure suo et aliis pertinenciis ; in dyocesi Bituricensi Prunersec cum ecclesia et pertinenciis suis et jure suo, ecclesiam Sancte Marie de Framer cum pertinenciis et jure suo ; in episcopatu Pictaviensi, ecclesiam Sancti Savioli cum pertinenciis suis et jure suo ; — in Yspania, in episcopatu Palencie ecclesiam Beate Marie de Ferrim cum omni jure parrochiali et integris decimis suis, et tres partes ecclesie Sancti Christofori que est in Pozolos de Anniranos et domos [cum pertinenciis suis] et omni jure suo ; in Castromonte domos cum pertinenciis suis et jure suo ; in Castrel domos cum pertinenciis suis et jure suo ; in episcopatu Legionensi, in castro Anepza, ecclesiam Sancte Columbe cum omni jure parrochiali et integris decimis suis et suis pertinenciis et jure suo, villam Vannecia [?] cum suis pertinenciis et jure suo et aliis libertatibus suis, prout illustrissimus Aldefonsus, rex Castelle, cum aliis ecclesiis et locis predictis ipsius Montis Syon ecclesie contulit et concessit ; — concordiam preterea de decimis tocius Judee et Jherusalem et omnibus finibus ejus perpetuo vobis concessis unionemque ecclesiarum Jherosolimorum vobiscum factam, Sancte Marie videlicet Montis Oliveti, Sancti Johannis de Sabastia [2], Sancti Helye et Sancti Abraam, existencium in Sicilia, Apulia et Calabria cum bone memorie Willelmo [3] quondam Jherosolimorum patriarcha, consilio et assensu capituli Sancti Sepulcri, sicut absque pravitate facte [4] sunt et hinc inde suscepte [5], ratas habemus et eas auctoritate apostolica confirmamus ; sepulturam quoque ipsius loci liberam

1. Lire *Albensi*, diocèse d'Alba.

2. Sic, lire *Sebastia*.

3. Guillaume, patriarche de Jérusalem de 1130 à 1145; il mourut le 15 septembre de cette année. Il avait d'abord été prieur du Saint-Sépulcre.

4. Toutes les copies portent *facta*.

5. Toutes les copies portent *suscepta*.

esse decernimus, ut eorum devocioni et extreme voluntati qui se illic sepeliri deliberaverint, nisi forte excommunicati vel nominatim interdicti sint, nullus obsistat; missas autem seu staciones puplicas in ipsis locis preter abbatis et fratrum voluntatem fieri prohibemus, ne in servorum Dei secessibus popularibus occasio prebeatur ulla conventibus; sane novalium vestrorum que propriis manibus aut sumptibus colitis sive de nutrimentis vestrorum animalium, nullus a vobis decimas exigere presumat; liceat quoque vobis clericos et laycos a seculo fugientes liberos et absolutos ad conversacionem vestram recipere et eos absque contradictione aliqua retinere. Cum autem generale interdictum fuerit, liceat vobis, clausis januis, excommunicatis et interdictis exclusis, non pulsatis campanis, suppressa voce, divina officia celebrare. Itemque presencium auctoritate mandamus ut liceat vos in aliis ecclesiis ad populum [1] loqui et predicare et, quocumque interdicto teneatur, vobis presentibus, semel in anno signa pulsare et divina misteria celebrare, expulsis excommunicatis, ut per vestram predicacionem et doctrinam a populo vestre prefate ecclesie beneficia transmittantur. Crisma [2] vero, oleum sanctum, consecraciones ecclesiarum seu altarium ordinaciones canonicorum vel clericorum, qui ad sacros ordines fuerint promovendi, a quocumque malueritis catholico recipiatis episcopo. Adjicimus eciam ut nulli episcoporum facultas sit, absque licencia Romani Pontificis, loca vestra vel canonicos seu clericos aut fratres inibi commorantes interdictioni vel excommunicacioni subicere aut aliquam potestatem vel molestiam exercere. Obeunte vero te, nunc ejusdem loci abbate, vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi qualibet subrepcionis astucia seu violencia preponatur, nisi quem fratres communi consensu vel fratrum pars consilii sanioris, secundum Dei timorem et beati Augustini regulam, providerint eligendum et [ab] Apostolice Sedis pontifice benedicendum. Hoc quoque presenti capitulo subjungimus ut idem monasterium ejusque possessiones et canonici cum clericis et

1. B. *A populo.* E. *Et populo.*
2. E. *Chrisma.*

conversis ab omni seculari servicio [1] sint exempti et infestacione securi omnique gravamine mundane oppressionis remoti, ut in sancte religionis observancia seduli maneant et quieti, nec ulli alii nisi Romane et Apostolice Sedi, cujus juris sunt proprie, aliqua teneantur occasione subjecti. Ad hec, stationes quas patriarcha cum processionibus apud prefatam ecclesiam Montis Syon facere consuevit, unam videlicet in Cena Domini, ubi sanctum chrisma conficitur, eo quod Christus cum suis discipulis cenavit et ibidem pedes lavit eorum ; aliam vero in Penthecoste, cum festum Sancti Spiritus celebratur ideo quod per apostolos ibidem festum Sancti Spiritus primo fuit celebratum, Spiritu Sancto super eos descendente ; atque aliam in Assumptione Virginis, quando Dei Genitrix in celum fuit inde assumpta, ut Sanctorum tradunt ystorie, auctoritate vobis apostolica confirmamus, ita tamen ut, preter consuetudines quas venerabilis antiquitas introduxit, nullum eidem ecclesie de novo valeat gravamen inponi : Nam si ipse patriarcha, preter quod dictum est, ad vestram ecclesiam venerit, cathedra sibi non erigatur, et, si ibi comedere voluerit, mensa sibi non paretur. Addentes quoque, indulgemus ut ad procuracionis exhibicionem vel cujuslibet subsidii vos seu priores aut rectores vel fratres prioratuum, ecclesiarum aut membrorum vestrorum archiepiscopis, episcopis, ordinariis seu legatis aut quibusvis nunciis Sedis Apostolice vel aliis quibuscunque personis minime teneamini nec ad id compelli possitis sine speciali mandato Sedis ejusdem faciente plenam de verbo ad verbum et expressam de indulto hujusmodi mencionem. Ad hanc obedienciam et devocionem vestram quam circa sacrosanctam Romanam ecclesiam et specialiter erga personam nostram geritis attendentes et quod monasterium vestrum specialiter ad jurisdicionem beati Petri et provisionem nostram pertineat nichilominus considerantes, tibi, fili abba, tuisque successoribus usum mitre et anuli auctoritate apostolica indulgemus. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat supradictum monasterium temere perturbare aut ejus possessiones auferre vel ablatas reti-

1. Toutes les copies portent : *secularis servicii.*

nere, minuere seu quibuslibet vexacionibus fatigare, sed [il]-libata omnia et integra conserventur eorum pro quorum gubernacione seu sustentacione concessa sunt usibus omnimodis profutura, salva Sedis Apostolice auctoritate. Ad indicium autem percepte hujusmodi a Romana ecclesia libertatis unum florenum auri nobis nostrisque successoribus annis singulis persolvetis. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona, hanc nostre institucionis paginam sciens, contra eam temere venire temptaverit, secundo terciove commonita, nisi reatum suum digna satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui dignitate careat reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat et a sacratissimo corpore et sanguine Dei et domini redemptoris nostri Jhesu Xristi aliena fiat atque in extremo examine divine ulcioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco sua jura servantibus sit pax Domini nostri Jhesu Christi quatinus et hic fructum bone actionis percipiant et apud districtum Judicem premia eterne pacis inveniant. Amen. Datum Laterani, per manum Alberti, Sancte Romane ecclesie presbiteri cardinalis et cancellarii, vicesimo quarto kalendas aprilis, indictione duodecima, Incarnacionis Dominice anno millesimo centesimo septuagesimo octavo, pontificatus vero domni Alexandri pape tercii anno vicesimo.

XIII.

1108-1137 ou 1137-1180.

Le roi Louis VI (1108-1137), ou Louis VII (1137-1180), invite le prévôt d'Yèvre-le-Châtel et autres officiers à rendre les bestiaux appartenant aux hommes de Saint-Samson, bestiaux que ces officiers avaient pris, à l'insu du souverain, avec les gages et les mandataires de ces hommes.

Il enjoint au prévôt de défendre dorénavant les hommes de Saint-Samson, qui sont sous la sauvegarde royale, de tout dommage et de toute vexation, absolument comme s'ils étaient les propres hommes du roi.

Acte perdu, dont il ne reste que cette analyse du XVI[e] siècle dans

deux registres des rentes du prieuré de Saint-Samson (D. 659, f° 170, et D. 658, f° 108 v°).

NOTA. Il est impossible de savoir s'il s'agit de Louis VI ou de Louis VII : Yèvre-le-Châtel faisant déjà partie du domaine royal sous le premier de ces rois.

Une charte [1] fort ancienne, sellée de seel roial autentique, faisant mention que Loys, roy de France, mande au prevost d'Yevre et autres « ut hominum Sancti Sansonis predam, quam, rege nesciente, una cum fiduciis et nunciis [2] ceperant, reddant et dimittant, quia de regis custodia sunt mandatque dicto preposito quod eos tanquam proprios homines regis ab omni deinceps inquietatione et gravamine defendat ».

XIV.

Orléans, août 1257.

Geoffroy, archidiacre de l'église d'Orléans, frère Geoffroy Trébuel, de l'ordre des Frères Prêcheurs, et frère Pierre de Valenciennes, de l'ordre des Frères Mineurs, enquêteurs du roi dans les bailliages de Bourges, de Tours et d'Orléans, attribuent au prieuré de Saint-Samson toute la viaria, *tant sur terre que sur eau, des moulins de* Murfret, *avec la justice, le cens, les droits de mutation et tous les autres droits appartenant à ladite* viaria, *depuis le pied des murailles d'Orléans jusqu'à l'extrémité du bief de ces moulins. Cette* viaria *avait été concédée aux religieux de Saint-Samson par Louis VI le Gros [3]. Louis IX approuve le jugement d'attribution rendu par ses enquêteurs.*

A. Original perdu.

B. Copie du XVe siècle dans le Cartulaire de Saint-Samson, D. 371, f° 17, avec cette analyse : « Confirmacion du roy de la déclaracion des

1. Cette charte figurait dans les « enseignemens et baulx touchant Ezarville Sainct Sanson, assis en Beausse, en la parroisse d'Anjanville. » (D. 659, f° 170).
2. Les deux analyses portent très nettement *mimis* (= *minimis*) ; ce mot n'ayant pas de sens ici, je rectifie en *nunciis*.
3. En 1108 (voir le n° II).

droitz sur Meürfroy faicte par les refformateurs dudict roy ». Au folio 16 verso dudit Cartulaire se trouve la transcription du jugement des enquêteurs du roi sur cette affaire. J'ai établi le texte à l'aide de ces deux copies.

C. Analyse latine reproduisant textuellement une partie de la teneur dans le « Vieil registre consernant les privilèges du prieuré de Sainct-Sanson », XV[e] siècle, papier, p. 7 (D. 372).

D. Analyse latine dans un registre des rentes du prieuré de Saint-Samson, XVI[e] siècle (D. 658, f° 107 v°) avec en marge « Murfroy ».

Voici comment est décrit ce lieu de Murfroy au commencement du XVI[e] siècle (D. 373, f° 7 : Registre des déclarations des biens du prieuré de Saint-Samson en 1521) : « Item, ung lieu et place situé près les murs de la ville d'Orléans sus la rivière de Loyre, appellé la bouche de Murfroy, à prendre ladicte place depuis le pied de la Tour Neufve jusques à la Court le Roy et de largeur tant que dure le cours de l'eaue, tant en terre comme en eaue. Lequel lieu et place ilz 1 ont arrenté jusques à certain temps pour la somme de trente livres tournois de rente annuelle ».

Ludovicus, Dei gracia rex Francorum. Noverint universi [presentes] pariter et futuri quod nos litteras dilectorum nostrorum [Gaufridi], archidiaconi Aurelianensis ecclesie, fratris Gaufridi T[rebuel], de ordine fratrum predicatorum, et fratris Petri de V[alencenis], de ordine fratrum minorum, vidimus in hec verba : « Om[nibus] presentes litteras inspecturis, Gaufridus, archidiaconus Aurelianensis ecclesie, frater Gaufridus Trebuel, de ordine fratrum predicatorum, et frater Petrus de Valencenis, de ordine fratrum minorum, vices domini Regis gerentes ad emendaciones et restituciones in Bituricensi, Turonensi et Aurelianensi balliviis faciendas, salutem in Domino. Noveritis quod, cum prior et canonici ecclesie Sancti Sansonis Aurelianensis peterent, nomine dicte ecclesie, sibi adjudicari omnem viariam molendinorum Sancti Sansonis Aurelianensis, tam in terra quam in aqua, sibi datam et concessam a pie recordacionis Ludovico, quondam rege Francorum, prout in carta domini regis nobis exhibita continebatur, nos, inspecta dicta carta et insuper testibus super hoc productis coram nobis juratis et diligenter examinatis, auditis attestacionibus testium et plenius intellectis, communicato prudentum virorum consilio, dictis priori et canonicis nomine

1 Les religieux de Saint-Samson.

dicte ecclesie sancti Sansonis [sentencialiter] adjudicavimus omnem predictam viariam, tam in terra quam in aqua, molendinorum dicte ecclesie sitorum apud Murfret, cum justicia, censu, relevacionibus et universis aliis ad dictam viariam pertinentibus, ab omni jure regio liberam et immunem; decernentes dictam viariam durare a pede murorum domini regis in terram et in aquam quantum durat ductus aque dictorum molendinorum, exceptis duabus casiis [1] quas tenet de Sancto Aniano ecclesia [memo]rata. In cujus rei testimonium, presentes litteras sigillorum [nostrorum] fecimus munimine roborari. Datum Aurelianis, [anno] Domini M° CC° L^{mo} septimo, mense junio, die [mer]curii post octabas Penth[e]costes ». Nos autem predictam adju[di]cacionem, prout superius continetur, acceptantes et ratam habentes, [confirmamus,] salvo jure in omnibus alieno. In hujus rei testimonium et munimen, presentem paginam sigilli nostri fecimus impressione muniri. Actum Aurelianis, anno Domini M° CC° quinquagesimo septimo, mense augusto.

XV.

Orviéto, 22 décembre 1262.

Urbain IV déclare que l'abbaye du Mont-Sion à Jérusalem, de l'ordre de Saint-Augustin, ses prieurs ou curés ne sont pas tenus de fournir le droit de gite ou des subsides aux archevêques, évêques, prélats, légats ou nonces quelconques du Siège apostolique, ni à aucune autre personne, à moins d'un mandement spécial du Souverain Pontife, faisant très expresse mention de cette obligation. Exception est faite pour le patriarche de Jérusalem et les légats « a latere ». Le pape annule toutes les sentences d'excommunication, de suspense et d'interdit qui ont pu être prononcées à cette occasion contre l'abbaye et ses membres.

A. Original perdu.

1. Sic, pour *casis*.

B. Copie, faite sur l'original, dans le registre des statuts du prieuré de Saint-Samson (1519), f° 106, avec cette analyse : « Copia privilegiorum abbati et capitulo Montis Sion in Hierusalem, ordinis Sancti Augustini, et prioribus atque rectoribus ecclesiarum et membrorum eorum per Urbanum hujus nominis papam quartum concessorum ». L'acte était alors scellé « bulla plumbea filis crocei rubrique colorum, more Romanae curiae impendente ».

C. Copie collationnée par l'official d'Orléans en 1263 (D. 357, n° 9) : L'official certifie « litteras reverendi patris nostri summi pontificis Urbani pape quarti non abolitas, non cancellatas, nec in aliqua parte sue forme viciatas vidisse ac diligenter inspexisse ».

D. Copie collationnée, sans date, XIVe siècle (D. 357, n° 10).

E. Copies collationnées de 1317 et de 1440 (D. 357, n°s 11-12).

F. Copie dans un cahier de papier authentiqué par un notaire royal au Châtelet d'Orléans (1638) ; ce cahier contient aussi la charte de Louis VII (1152), la bulle d'Adrien IV (1158), la bulle d'Alexandre III (1178), (D. 358, n° 10).

G. Copie du XVe siècle dans le Cartulaire de Saint-Samson (D. 371, f° 11).

H. Copie du XVIe siècle dans le « Vieil registre consernant les privilèges de Sainct-Sanson », papier (D. 372, p. 20).

NOTA : L'original existait encore en 1549 dans les archives du prieuré, comme le prouve cette analyse, — d'ailleurs absurde, — transcrite dans l'inventaire des titres dressé ladite année (D. 356, f° 217) : « Une aultre bulle, scellée comme la precedante, commançant par ce mot « Urbanus », donné[e] le unziesme jour de janvier « ponthificatus (*sic*) nomini (*sic*) anno secundo », par lesquelles (*sic*) appert ledict « Urbanus » pappe, avoir faict deffences à tous ses subjectz de ne vexer et travailler les relligieulx de Jherusallem, leurs subjectz et justiciables ailleurs ne par devant aultres juges que le patryarche dudict Jherusalem. Cottées : III^c^ LX ».

Le rédacteur connaissait aussi mal le latin que le calendrier romain.

Urbanus, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et capitulo ecclesie Montis Sion in Jerusalem [1], ordinis Sancti Augustini, salutem et apostolicam benedictionem. Devotionem vestram apostolicis munire favoribus debitum reputamus, nam, quanto locus in quo virtutum Domino deservitis majori coruscat privilegio sanctitatis, tanto ejus obtentu amplioribus gratiis a

1. En réalité, l'abbaye n'était plus à Jérusalem depuis 1187. Voir mon introduction.

nobis attolli meremini et specialius honorari. Volentes igitur ut paterni affectus erga vos prodeant favorabiliter in effectum, vestris supplicationibus inclinati, ut vos seu priores aut rectores vel fratres prioratuum, ecclesiarum, domorum aut membrorum vestrorum ad procurationis exhibitionem vel cujuslibet subsidii archiepiscopis, episcopis ordinariis ecclesiarum, prelatis seu legatis aut quibusvis nuntiis Sedis Apostolice vel aliis quibuscumque personis, nisi dumtaxat patria[r]che Jerosolimitano, qui pro tempore fuerit, vel legatis de dicte Sedis latere destinandis, minime teneamini nec ad id compelli possitis sine speciali mandato Sedis ejusdem faciente plenam et expressam de indulto hujusmodi mentionem auctoritate vobis presentium indulgemus. Nos enim excommunicationis, suspensionis vel interdicti sententias, si quas in vos aut aliquem vestrum vel ecclesias aut domos seu membra predicta contra hujusmodi concessionis nostre tenorem a quoquam promulgari contigerit decernimus exnunc irritas et inanes. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis et constitutionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum apud Urbem Veterem, XI kalendas januarias, pontificatus nostri anno secundo.

XVI.

[1261-1265].

Le pape Urbain IV interdit à l'évêque d'Orléans et à ses officiers toute juridiction sur le prieuré de Saint-Samson.

Acte perdu, dont il ne reste que cette analyse, conservée dans un inventaire de 1549 (D. 356, f° 218) :

Une aultre layette epitaphée « censives », dedans laquelle ont esté trouvées unes lettres de vuydimus (*sic*) commençant par ce mot « Reverendo » signées « Chenu », par lesquelles appert le pappe « Urbanus » avoir interdict à l'evesque d'Orleans et ses officiers toute juridixion et congnoissance sur lesdictz de Sainct Sanxon; lesquelz de Sainct Sanxon il auroict examptez de ladicte juridixion et auroict donné privileges de ce. Cottées : III^{c} LXIII.

XVII.

Pérouse, 1 juillet 1265.

Le pape Clément IV confirme toutes les franchises et tous les privilèges accordés au prieuré de Saint-Samson d'Orléans, dépendant de l'abbaye du Mont-Sion à Jérusalem, ordre de Saint-Augustin, par les rois, les princes et autres fidèles du Christ.

A. Original, D. 357, n° 7, partiellement rongé. — Au bas de l'acte et au dos sont diverses mentions, parmi lesquelles je lis : en marge à gauche, un peu au-dessus du repli, « Jac[obus] Alex[andri] », nom de l'expéditionnaire; au dos, « Johannes de Gora », nom du procureur ou fondé de pouvoir qui avait sollicité l'expédition de l'acte et par l'entremise duquel cet acte devait parvenir au destinataire.

B. Copie du XVe siècle dans le Cartulaire de Saint-Samson (D. 371, f° 11 v°).

C. Copie du XVIe siècle dans le « Vieil registre consernant les privilèges de Sainct Sanson » (D. 372, p. 27), avec cette analyse : « Confirmatio privilegiorum Sancti Sansonis facta per Clementem papam quartum. »

Texte établi d'après A, et, pour les parties endommagées, d'après B et C.

Clemens, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis.. priori et canonicis ecclesie Sancti Sansonis Aurelianensis ad monasterium Montis Syon in Jerusalem spectantis, ordinis sancti Augustini, salutem et apostolicam benedictionem. Cum a nobis petitur quod justum est et honestum, tam vigor equitatis quam ordo exigit rationis ut id per sollicitudinem officii nostri ad debitum perducatur effectum. [Ea propter, dilecti in] Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, omnes libertates et immunitates a prede[cessoribus nostris Romanis] pontificibus sive per privilegia seu alias indulgentias vobis aut ecclesie vestre concessas necnon libertates [et exemptiones secularium]exactionum a regibus et principibus aliisque Christi fidelibus rationabiliter vobis aut ecclesie prefate [indul] tas, sicut eas juste ac pacifice obtinetis, vobis et per vos eidem eccle-

sie auctorita[te apostolica confir]mamus et presentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc [paginam nostre] confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpse[rit, indi]gnationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Perusii, [kalendis] julii, pontificatus nostri anno primo.

XVIII.

Orviéto, 7 juillet 1272.

Le pape Grégoire X confirme toutes les franchises et tous les privilèges accordés au prieur et au chapitre de Saint-Samson d'Orléans, ordre de Saint-Augustin.

A. Original perdu. Il existait encore en 1549 dans les archives du prieuré, comme le prouve cette analyse transcrite dans l'inventaire des titres dressé ladite année (D. 356, f° 216 v°): « Unes lettres de bulle, scelée[s] en plomb soubz ung laz de soye rouge et jaulne, commençant « Gregorius, espiscopus (*sic*), servus servorum Dei », et finissant « ponthificalis (*sic*) nomini (*sic*) anno primo, » par lesquelles appert ledict pappe avoir confirmé tous et chascuns les privileges donnez et accordez ausdictz de Sainct Sanxon par les roys et autres seigneurs et personnes quelzconques. Cottées : IIIc LIX. »

B. Copie du XVe siècle dans le Cartulaire de Saint-Samson, D. 371, f° 13; avec cette analyse : « Confirmacio privilegiorum Sancti Sansonis facta per Gregorium papam. »

C. Copie du XVIe siècle dans le « Vieil registre consernant les privileges de Sainct Sanson » (D. 372, p. 28), papier; avec cette analyse : « Confirmatio privilegiorum Sancti Sansonis facta per Gregorium papam decimum, natione Lombardum. »

Gregorius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis priori et capitulo ecclesie Sancti Sansonis Aurelianensis, ordinis Sancti Augustini, salutem et apostolicam benedictionem. Cum a nobis petitur quod justum est et honestum, tam vigor equitatis quam ordo exigit rationis ut id per sollicitudinem[1] officii nostri ad

1. C. Solicitudinem.

debitum perducatur effectum. Ea propter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, omnes libertates et immunitates a predecessoribus nostris Romanis pontificibus per privilegia et indulgentias monasterio vestro concessas, necnon libertates et exemptiones secularium exactionum a regibus, principibus et aliis Christi fidelibus rationabiliter vobis indultas, sicut ea omnia juste et pacifice obtinetis, vobis et per vos eidem monasterio auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare [1] presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum apud Urbem Veterem, nonis julii [2], pontificatus nostri anno primo.

XIX.

Le Latran, 17 avril 1276.

Le pape Innocent V confirme toutes les franchises et tous les privilèges accordés au prieuré conventuel de Saint-Samson d'Orléans, de l'ordre de Saint-Augustin.

A. Original perdu. Il existait encore en 1549 dans les archives du prieuré, comme le prouve cette analyse transcrite dans l'inventaire des titres dressé ladite année (D. 356, f° 217) : « Unes aultres lettres de bulle scellées comme les précédantes commançans : Innosensus (*sic*), espiscoppus (*sic*), dattée[s] de quinziesme jour de may, ponthificatus (*sic*) nomini (*sic*) anno primo, par lesquelles appert ledict pappe avoir confirmé tous et chascuns les privileges conscedez et octroyez ausdictz de Sainct Sanxon par les roys et aultres personnes quelzconques. Cottées III[c] LXI. » On voit que le rédacteur connaissait aussi peu le latin que le calendrier romain.

B. Copie du XV[e] siècle dans le Cartulaire de Saint-Samson, D. 371, f° 12; avec cette analyse : « Confirmacio privilegiorum Sancti Sansonis facta per Innocencium papam. »

1. B. Attemptare ; C. Attentare.
2. B. et C. jullii.



C. Copie du XVI[e] siècle dans le « Vieil registre consernant les privileges de Sainct Sanson », D. 372, p. 27, papier; avec cette analyse : « Confirmatio privilegiorum Sancti Sansonis facta per Innocentium papam quintum. »

Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis priori et conventui monasterii Sancti Sansonis Aurelianensis, ordinis Sancti Augustini, salutem et apostolicam benedictionem. Solet annuere Sedes Apostolica piis votis et honestis petentium precibus favorem benivolum impertiri [1]. Ea propter, dilecti in Domino filii, justis vestris postulationibus grato concurrentes assensu, omnes libertates et immunitates a predecessoribus [2] nostris Romanis pontificibus sive per privilegia sive alias indulgentias monasterio vestro seu vobis concessas, necnon libertates et exemptiones secularium exactionum a regibus et principibus vel aliis Christi fidelibus rationabiliter vobis et monasterio predicto indultas, sicut ea omnia juste et pacifice obtinetis, vobis et per vos eidem monasterio auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare [3] presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Laterani, XV° calendas maii, pontificatus nostri anno primo.

1. C. Impartiri.
2. B. Predeccessoribus.
3. B. Attemptare ; C. Attentare.

TABLE DES NOMS PROPRES

(Les chiffres romains indiquent les numéros des actes transcrits.)

A.

B.

C.

G.

H.

I.

M.

Machomeria in Ascalone, quartier des Mahométans à Ascalon, XII.

Machomerie (terra), La Grande-Mahomerie, casal au nord de Jérusalem, sur la route de Naplouse, aujourd'hui El Bireh, XII.

Martini (casale), casal, non identifié, en Terre-Sainte, XII.

Martinus (sanctus), saint Martin, confesseur du Christ, I.

Mathé (forme romane), connétable du roi Louis VII, IV.

Mathé (forme romane), chambrier du roi Louis VII, IV.

Mathelinus, Mathelin ou Madelin, frère d'Ermengarde, X.

Matheus, Mathieu ou Mathé, chambrier de Louis VII, VII, X.

Matheus, Mathieu ou Mathé, connétable de Louis VII, VII

Mathias, Mathieu ou Mathé, chambrier de Louis VII, III.

Mathias, Mathieu ou Mathé, connétable de Louis VII, III.

Matina (?), ville de Sicile, XII.

Maymon (Gayta), bienfaiteur sicilien de l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Sion, XII.

Messoria, casal, non identifié, du territoire de Tyr, peut-être Massoure (?), XII.

Meurfroy (forme romane), alias Murfroy, et Murfret, ancien lieu dit à Orléans sur le bord de la Loire, où se trouvaient des moulins. Ce nom s'est conservé corrompu dans le vocable « rue Croche-Meffroy », II, XIV.

Milli (Guido de), Guy de Milly, croisé, originaire de la Champagne, XII.

Milo, Milon, frère de Dyée, X.

Minores (Fratres), les Frères Mineurs, XIV.

Miserach, casal, non identifié, en Terre-Sainte, XII.

Mons Syon, voir Syon (Mons).

Moretum, Moret-sur-Loing, chef-lieu de canton, arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne), X.

Murfret, voir Meurfroy.

Myary, Miar, casal, près de Saint-Jean d'Acre, XII

N.

Neapolis, Naplouse, en Terre-Sainte, XII.

Sancta Maria de Framer, prieuré de Notre-Dame de Framet, au diocèse d'Orléans. (Voir Framer).

Sancta Maria de Matina, Notre-Dame de (?), église en Sicile, XII.

Sancta Maria de Monte Syon, Notre-Dame du Mont-Sion à Jérusalem, abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, IX, XII.

Sancta Maria de Baccaraco, Notre-Dame de (?), église en Sicile, diocèse de Catane, XII.

Sancta Maria Montis Oliveti, Notre-Dame du Mont des Oliviers à Jérusalem, XII.

Sancta Prisca, Sainte-Prisque, église de Rome, sur le Mont Aventin, IX.

Sancta Terra, la Terre-Sainte ou Palestine, III.

Sanctum Sepulcrum, le chapitre du Saint-Sépulcre à Jérusalem, XII.

Sanctus Abraam, Saint-Abraham, église en Terre-Sainte, peut-être Saint-Abraham à Hébron, XII.

Sanctus Adrianus, Saint-Adrien, église et diaconie à Rome, sur le Forum, IX.

Sanctus Anianus, Saint-Aignan, église collégiale à Orléans, XIV.

Sanctus Basilius, église de Saint-Basile, en Sicile, XII.

Sanctus Christophorus, Saint-Christophe, église à Pozolos de Anniranos (?), évêché de Palencia (Espagne), XII.

Sancti Cosma et Damianus, Saints-Côme et Damien, église et diaconie à Rome, sur le Forum, IX.

Sanctus Georgius ad Velum Aureum, Saint-Georges au Vélabre, église de Rome, IX.

Sanctus Grisogonus, Saint-Chrysogone, église paroissiale à Rome, IX.

Sanctus Helyas, Saint-Élie, église et monastère en Terre-Sainte, près du chemin de Bethléem à Jérusalem, XII.

Sanctus Johannes de Sebastia, Saint-Jean, église à Sebaste, Palestine, XII.

Sancti Johannes et Paulus, Saints-Jean-et-Paul, église à Rome, sur les pentes du Mont Cœlius, IX.

Sanctus Leonardus, Saint-Léonard, église à Acre, XII.

Sanctus Leonardus, Saint-Léonard, église à Tyr, XII.

Sanctus Marcellus, Saint-Marcel, église paroissiale à Rome, sur le Corso, IX.

Sanctus Martinus prope Parisios, église de Saint-Martin-des-Champs, près Paris, I.

Sanctus Petrus ad Vincula, Saint-Pierre-ès-liens, église paroissiale de Rome, embellie par l'impératrice Eudoxie, IX.

Sanctus Romanus, Saint-Romain, église à Acre, XII.

Sanctus Samso ou Samson, voir le suivant.

Sanctus Sanso, ou Sanson, Saint-Samson, abbaye, puis prieuré à Orléans, I, III, IV, V, VI, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XVI, XVII, XVIII, XIX.

Sanctus Saviolus, Saint-Saviol, prieuré dépendant de l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Sion ; aujourd'hui commune du canton et de l'arrondissement de Civray (Vienne).

Sanctus Spiritus, église du Saint-Esprit [et de Notre-Dame], élevée sur le Mont-Sion, XII.

Sanctus Spiritus, église du Saint-Esprit, près de Caltanisetta, en Sicile, XII.

Sanctus Symphorianus, abbaye de Saint-Samson et de Saint-Symphorien à Orléans, I.

Sanctus Theodorus, église de Saint-Théodore, en Calabre, XII.

Sardenas, Zerdena, casal en Palestine, XII.

Sebastia, Sébaste (Samarie), ville et évêché de Palestine, XII.

Sebastiensis, de Sébaste, XII.

Senonensis, de Sens, chef-lieu d'arrondissement (Yonne) ; Senonais, V.

Septa Solis, Sainte-Lucie, église de Rome ; fut construite sur le Settizonio (= *Septizonium*, édifice élevé par l'empereur Septime-Sévère). *In septa Solis* parait être la corruption de *in Septisolio* que l'on rencontre aussi dans les documents du moyen-âge pour *in Septizonio*). Voir Sancta Lucia, IX.

Sicilia, la Sicile, XII.

Sida, casal, non identifié, dans la région de Césarée, XII.

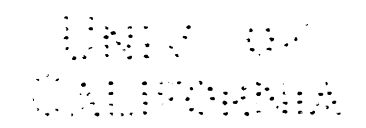
Sion (Mons), le Mont-Sion à Jérusalem, où était primitivement établie l'abbaye de Notre-Dame et du Saint-Esprit, III, IV, VII, IX, XII, XV, XVII.

U.

V.

W.

Y.



LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

REVUES PUBLIÉES EN ÉGYPTE

DE 1798 A 1917

La bibliographie complète des périodiques égyptiens, comprenant les journaux et revues, depuis l'origine de l'imprimerie en ce pays, n'a jamais été dressée. Nous nous sommes efforcé d'établir la liste des *revues* publiées en langues européennes depuis 1798.

Il a été donné, à plusieurs reprises, des listes plus ou moins complètes des *journaux* européens et arabes publiés en Égypte à diverses époques : en voici l'énumération :

R. G. Canivet, *L'imprimerie de l'expédition d'Égypte. Les journaux et les procès-verbaux de l'Institut* (1798-1801), in *Bull. Institut égyptien*, 5e série, t. III, 1909, p. 1-22. — F. Bonola, *Una visita a Mohamed Ali nel 1822*; *La prima stamperia ed il primo giornale*, in *Revue internationale d'Égypte*, II, n° 2, octobre 1905, p. 146-151. — Reinaud, *De la gazette arabe et turque imprimée en Égypte*, in *Journal Asiatique*, 2e série, t. VIII, 1831, p. 238-249. — J. Bowring, *Report on Egypt and Candia*, in-4°, 1840. — O. Sachot, *Rapport à S. É. M. Victor Duruy sur... l'instruction publique en Égypte...*, in-4°, 1868. — François Levernay, *Guide général d'Égypte; Annuaire officiel...*, 3e année, 1869-1870, p. 107-108, 122. — F. Amici, *Essai de statistique générale de l'Égypte*, II, 1879, p. 260-261. — Sheldon Amos, *Muslim Press in Egypt*, in *Nation*, XXXIV, 1882, p. 32 et seq. — Yacoub Artin pacha, *L'instruction publique en Égypte*, in-8°, 1889, annexe F. — W. Fraser Rae, *The Egyptian newspaper press*, in *Nineteenth Century*, août 1892. — Martin Hartmann, *The Arabic press of Egypt*, in-8°, 1899.

— Mme Jehan d'Ivray, *La littérature néo-égyptienne*, in *Revue des Revues*, 1899, p. 54-66. — *Bibliothèque Khédiviale; Catalogue de la section européenne, I, L'Égypte*, in-8°, 1901, p. 507-511, 552-554. — A. Boddy, *From the Egyptian Ramleh*, in-8°, 1900, p. 379-384. — Yacoub Artin pacha, *Étude statistique sur la presse égyptienne (fin 1904)*, in *Bull. Institut égyptien*, 4e série, n° 6, 1905, p. 89-97. — A. Wright et H. Cartwright, *Twentieth century impressions of Egypt*, in-4°, 1909, p. 211-219. — P. Awetaranian, *Die Muhammedanische Press...*, in-8°, 1910, 16 pages. — G. Swan, *The Moslem press in Egypt*, in *The Moslem world*, I, n° 2, avril 1911. — *Administration des Postes égyptiennes. Liste des journaux égyptiens... 1er mai 1912*, in-4°, 1912. — J. Dopffer, *Les Revues d'Égypte*, in *La Revue égyptienne*, I, n° 2, 20 mai 1912, p. 56-60. — L. Massignon, *La presse musulmane*, in *Revue du Monde musulman*, mars 1912. — J. Kratschkowsky, *Sur la presse arabe en Égypte*, dans la revue russe *Mir Islama*, I, n° 3, 1913, p. 492 et seq. (en langue russe).

La liste ci-dessous comprend donc seulement les revues proprement dites, — en excluant les revues purement mondaines, littéraires ou archéologiques, ainsi que les rapports et documents officiels périodiques, qui feront l'objet d'un travail spécial — publiées en Égypte depuis 1798, classées par leurs dates d'origine; les lettres grasses désignent les bibliothèques égyptiennes où ces revues peuvent être consultées, conformément au tableau qu'on trouvera à la fin de cette liste. — Une liste des périodiques égyptiens et *étrangers* existant dans certaines bibliothèques d'Égypte a été publiée en 1908 : .... *Survey Department; A catalogue of periodical literature (scientific and technical) in some libraries in Egypt*, in-8°, 1908, 185 pages. Ce catalogue était incomplet déjà à l'époque même où il fut établi, et il l'est davantage aujourd'hui,

René Maunier.

---

1. *Courier* (sic) *de l'Égypte*. 116 fascicules in-8°, du 12 fructidor an vi au 20 prairial an ix (1798-1801). **S**

2. *La Décade égyptienne. Journal littéraire et d'économie poli-*

tique — (d'abord décadaire, puis mensuel depuis le second volume), 3 vol. in-8°, an VII-an VIII (1799-1800). **I S**

3. *Mémoires sur l'Égypte, publiés pendant les campagnes du général Bonaparte...* 4 vol. in-8°, an VIII-an XI (1799-1802). **S**. Traduction anglaise, in-8°, 1800. **S**

4. *Miscellanea ægyptiaca, Ægyptiaca consociatio litteraturæ. Anno 1842.* Id.... *Anno 1845*, 2 vol. in-8°. **S** (Publiés par l'*Egyptian Literary Society.* Voir sur cette société : Wilkinson, *Modern Egypt and Thebes*, I, 1843, p. 263.)

5. *Bollettino dell' Istmo di Suez...* (publié par L. Scarabelli) vol. 1 à vol. V. 5 vol. in-8°, 1856-1860. **I**

6. *L'Isthme de Suez, Journal de l'Union des Deux Mers* (bimensuel). In-4°, 1re à 14e années, 1856-1869. — Continué par *Le Canal de Suez, journal maritime et commercial*, 1re et 2e années, 1870-1871. — Continué par *Le Canal de Suez. Bulletin décadaire de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez.* In-4°, 1872-1918. **I T**

7. *Bulletin de l'Institut égyptien.* In-8°, 1859-1918; annuel, puis périodicité irrégulière. **I D S Y**. Tables : Vidal bey, *Notice sur les travaux de l'Institut égyptien depuis sa fondation*, in *Actes du VIIe Congrès des Orientalistes*, 1889, p. 89-108; L. Vidal, *Travaux de l'Institut égyptien du 6 mai 1859 au 5 mai 1899*, dans le volume *L'Institut égyptien, 1859-1899*, p. 88-186; complété jusqu'au 7 mai 1909 in *Livre d'or de l'Institut égyptien*, in-8°, 1911, p. 17-29. Ces tables sont de simples indications de titres sans pagination. Cf. E. de Régny, *Table du Bulletin de l'Institut égyptien, 1859-1899*, in-8°.

8. *Mémoires ou travaux originaux présentés et lus à l'Institut égyptien.* In-4° (tome I, 1862; tome II, 1889; tome III, 1900; tome IV, 1901; tome V, 1908; tome VI, 1913; tome VII, 1914; tome VIII, 1915; tome IX, 1916). **I S Y**

9. *Bollettino di legislazione e di giurisprudenza in Egitto* (publié par D. Gatteschi). 3 vol. in-8°, 1866-1873. **S** (le tome III seulement).

10. *Le Progrès égyptien. Revue hebdomadaire d'Égypte, politique, financière, commerciale, littéraire et d'annonces* — (du 11 juillet 1868 au 14 mai 1870). 1 vol. in-fol. **I S**

11. *Moniteur égyptien. Journal quotidien politique, littéraire, scientifique, commercial et d'annonces.* in-fol. depuis 1874; prend en 1881 le sous-titre de *Journal officiel.* — Continué depuis 1885 par le *Journal officiel du Gouvernement égyptien, paraissant les lundi, mercredi et samedi de chaque semaine.* In-4°, avec index annuel in-8°. **D I F S**. La collection complète est aux Archives du Gouvernement, à la Citadelle du Caire.

12. *Bulletin de la Société Khédiviale* (depuis 1915 : *Sultanieh*) de *Géographie.* In-8°, depuis 1876, périodicité irrégulière. **G S Y**. Table in *La Société Khédiviale de Géographie, Notice*, in-8°, 1883, 51 pages (table des séances 1875-1882); continuée de 1883 à 1900 in *Bulletin*, série V, p. 493-504.

13. *La Jurisprudence. Journal égyptien de nouvelles et d'informations, paraissant au Caire trois fois par semaine.* In-8°, publié de 1876 à 1889 avec interruptions. **I**

14. *Le Droit. Gazette des Tribunaux égyptiens, paraissant le dimanche* (publiée au Caire par Vidal, depuis mars 1876 à 1879). **I** (collection incomplète).

15. *Gazette des Tribunaux* (publiée à Alexandrie par F. Custot). 2 vol. in-4°, 1876-1877. **S**

16. *L'Égypte judiciaire. Recueil des jugements des Tribunaux égyptiens. Paraît trois fois par semaine.* 2 vol. in-8°, 1876-1877. **I**

17. *Bulletin mensuel de la Société égyptienne d'Agriculture, 1re année.* In-8°, 11 numéros, du 31 janvier 1880 au 31 mars 1881. **G S** (il manque à l'exemplaire de la Bibliothèque Sultanieh les nos 5, 6 et 7).

18. *Bulletin du Comité agricole.* — No 1, avril 1884. Non continué. **S**

19. *Journal officiel du Gouvernement égyptien....* (voir n° 11 ci-dessus).

20. *Bulletin de législation et de jurisprudence égyptiennes...* (publié par Schiarabati, D. Palagi et autres). In-4°, bi-hebdomadaire, 1889-1918. Tables décennales 1889-1898, 1898-1908. **D J**

21. *Revue égyptienne littéraire et scientifique, paraissant le 1er de*

chaque mois (publiée par W. Abbate et Cogniard). 1re année, 1889, in-4°. Non continué. **I**

22. *Rivista mensile* (*Revue mensuelle*). *Redazione italiana e francese* (*Rédaction italienne et française*) 1re année, 1889. Depuis 1890 : *Rivista quindicinale di scienze, lettere e arti;* puis *Rivista quindicinale egiziana;* enfin *Rivista egiziana*, in-4°, 6 années, 1889-1894. **S**. — Cf. V. Nourrisson, *La Rivista egiziana*, in *L'Égypte, revue bimensuelle*, I, n° 9, 1er février 1895, p. 291-294.

23. *Réveil égyptien. Organe bimensuel... Revue critique, historique, scientifique, médicale, mondaine, littéraire...* — 1re année, 6 fasc. in-8°, 1892. Non continué. **I**

24. *Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce française d'Alexandrie.* — Mensuel de 1892 à juillet 1914; puis fascicules irréguliers, 7e fasc. en février 1917. **B** (collection complète), **M** (depuis 1896), **V** (depuis (1904), **T** (depuis 1908).

25. *L'Égypte. Revue bimensuelle.* — 1re année, du 1er octobre 1894 au 15 septembre 1895. 24 fasc. in-8°. Non continué. **I S**

26. *L'Égypte. Revue industrielle et commerciale, paraissant les mardi, jeudi et samedi.* — 1re année, 1894, in-8°. Non continué. **S** (exemplaire incomplet).

27. *Revue d'Égypte, recueil mensuel de documents historiques et géographiques relatifs à l'Égypte* (publiée par C. Gaillardot de juin 1894 à avril 1897). 4 vol. in-8°. **S Y**

28. *Revue internationale de législation et de jurisprudence musulmanes* (publiée par E. Clavel). 1re année, mai 1895 à avril 1896. Non continué. 12 fascicules in-8°. **S**

29. *La Correspondance égyptienne illustrée. Chronique, industrie, commerce, littérature, beaux-arts.* — Hebdomadaire. Années 1895, 1896 et 1897. 1 vol. in-4°. **S**

30. *British Chamber of Commerce of Egypt. Annual Report.* In-8°, de 1896 à 1903. Continué par... *Monthly Report*, in-8°, années 1903 et 1904. Continué par *British Chamber of Commerce of Egypt. Established 1896. Monthly Journal*, in-8°, 1905-1915. **F T C**

31. *Le Courrier d'Égypte, paraissant tous les dimanches matin* (texte français et allemand). Année 1897, in-4°. **I**

32. *Bollettino mensile della Camera italiana di Commercio in Alessandria d' Egitto. Nuova Serie.* — Mensuel depuis le 1er septembre 1898. **M S** (exemplaire incomplet).

33. *Bulletin de la Société médicale du Caire* (publié par G. Zancarol). In-8°, 1899-1900. **L**

34. *Journal of the Khedivial Agricultural Society and the School of Agriculture...* — Bimensuel; vol. I à vol. VI, 1899-1904. **N R K.** — Continué par *Yearbook of the Khedivial Agricultural Society (1905, 1906, 1909)*, 3 vol. in-8°, 1906, 1907, 1910. **S D K**

35. *Bulletin commercial, Revue hebdomadaire commerciale, financière et maritime, paraissant le samedi.* In-fol., depuis 1900 à 1916. **R**

36. *Bulletin d'Égypte.* — Hebdomadaire. Année 1900, 48 numéros in-fol. **S** (renseignements commerciaux).

37. *Bulletin de la Société Khédiviale de Médecine* (publié par de Becker). In-8°. Années 1901 à 1904. **L**

38. *Bulletin de l'Union syndicale des Agriculteurs d'Égypte.* In-8°, mensuel de juillet 1901 à 1916; interrompu d'avril 1906 à mai 1909. Table alphabétique des matières et des auteurs, 1901-1910, in *Bull.* IX, décembre 1911, p. 317-340. Depuis mai 1910, sous le titre : *Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Egypte.* **C K** (existe depuis 1910 seulement. Nous avons pu consulter la collection complète grâce à l'obligeance de M. Piot bey, président de l'Union.)

39. *Le Lotus. Revue littéraire, scientifique, artistique.* — Mensuel, 1re et 2e années, avril 1901 à juillet 1902. Non continué. 2 vol. in-4°. **S**

40. *Nouvelle Revue d'Égypte littéraire, artistique et sociale (anciennes Bluettes).* — Mensuel de 1902 à 1904 (3e, 4e et 5e années). Continué par *Revue d'Égypte et d'Orient,* publiée par F. Braun et G. Vayssié, t. VI, 1905, et t. VII, 1906. **S G** (depuis 1902), **I** (année 1902 seulement). Les années 1900 et 1901, publiées sous le nom de *Bluettes*, n'existent dans aucune bibliothèque publique.

41. *Université populaire libre d'Alexandrie. Revue des cours et*

conférences. Année 1902-1903. 4 fasc. in-8°, novembre 1902 à avril-mai 1903, 312 pages. Non continué. **S**

42. *Bulletin de la Chambre de Commerce internationale. Le Caire, Égypte.* — Mensuel de juillet 1903 à juin 1914. **F** (collection complète), **T** (depuis 1906).

43. *Moniteur des Travaux. Industriel, économique, commercial, financier. Paraît le samedi...* — Du 1er janvier 1904 au 30 décembre 1905. In-4°. **S** (2e année seulement).

44. *Société Khédiviale de Médecine. Recueil des communications, 1900-1904...* (publié par G. Voronoff). In-8°, 1905, 126 pages. **S**

45. *La Revue internationale d'Égypte.* — Mensuel, de mai 1905 à juin 1907. 4 vol. in-8°. **S G**

46. *Cairo Scientific Journal.* In-4°, mensuel depuis octobre 1906. La 1re année parue sous le titre : *Survey Notes.* Organe de la *Cairo Scientific Society.* **D F**

47. *La Finance égyptienne et Moniteur commercial, paraissant le samedi.* In-fol. depuis 1906. **E** (depuis 1912 seulement).

48. *Annuaire de la Finance égyptienne* (publié par E. Papasian). 1re année, 1907; 2e année, 1910. 2 vol. in-8°, 347 et 418 pages. **F M T**

49. *Bulletin de l'Association des Ingénieurs et Architectes en Égypte. Exercices 1909-1911 ; exercice 1912.* 2 vol. in-8°. **E**

50. *La Presse médicale d'Égypte, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.* In-fol., de 1909 (1re année) à 1914 (6e année). **E I**

51. *Gazette des Tribunaux mixtes d'Égypte. Revue judiciaire mensuelle...* (publiée par M. Pupikofer et autres). In-4°, depuis novembre 1910. **A D J E**

52. *L'Égypte contemporaine, revue de la Société Khédiviale* [depuis 1915 : *Sultanieh*] *d'Économie politique, de Statistique et de Législation.* In-8°, depuis 1910; trimestriel, puis bimensuel, puis mensuel de novembre à mai. **D E**. Table générale des douze premiers fascicules, in t. III, 1912, *in fine*, 4 pages, et tables annuelles.

53. *Bulletin de l'Association internationale des propriétaires fon-*



ciers ruraux et urbains en Égypte. 2 fascicules in-8°, mai 1911-mai 1912. Non continué. **F**

54. *Ministry of Public Works. Department of Agriculture. The Agricultural Journal of Egypt.*— Annuel : vol. I (1911) à vol. VII (1917). 7 vol. in-8°. **E T R**

55. *Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce française du Caire.* — 1re à 4e années, de décembre 1912 à décembre 1916. **C E**

56. *Isis, revue française d'Egypte. Lettres, Sciences, Arts.*— Mensuel. Années 1912 et 1913. Non continué. **C** (collection incomplète).

57. *La Revue égyptienne, paraissant le 5 et le 20 de chaque mois* (publiée par P. Tribier et J. Dopffer). Nos 1 à 12, du 5 mai 1912 au 20 octobre 1912. Non continué. **E**

58. *Revue Israélite d'Egypte, historique, philosophique, littéraire.* Organe de la société « Pro-cultura Israelita ». — Bi-hebdomadaire depuis le 1er mars 1912. **M**

59. *Alexandria Horticultural Society, Bulletin.* In-8°, 1912. **M** (le n° 6 seulement).

60. *Comptes rendus des séances scientifiques de la Société internationale de Médecine au Caire. Années 1908-1911.* In-8°, 1913, 301 pages. **I**

61. *La Revue médicale d'Égypte.* — 1re et 2e années, 1913, 1914. 2 vol. in-8°. **S**.

62. *Société académique de comptabilité de Paris .. Bulletin de la Section d'Égypte.* — 1re année, 1914; 2e année, 1915; 3e année, 1916; en un fascicule in-8°. Alexandrie. **C**

63. *Bulletin du Comité pour le développement du commerce russe avec l'Égypte et le Soudan.* — Nos 1, 2 et 3 : décembre 1915, septembre 1916, avril 1917, 3 vol. in-8°. **E**

64. *Horticultural Review... The Egyptian horticultural Society.* Mensuel. Années 1915, 1916, 1917. In-8° (in-4° depuis 1917). **R**

LISTE DES BIBLIOTHÈQUES D'ÉGYPTE [1]

A. Bibliothèque de l'ordre des Avocats (Alexandrie, Tribunal mixte).
B. — de la Chambre de Commerce française d'Alexandrie.
C. — de la Chambre de Commerce française du Caire.
D. — de l'École Sultanieh de Droit, Guizeh.
E. — de la Société Sultanieh d'Économie politique, de Statistique et de Législation, Le Caire.
F. — du Ministère des Finances.
G. — de la Société Sultanieh de Géographie, Le Caire.
H. — du Musée des Antiquités égyptiennes.
I. — de l'Institut égyptien, Le Caire.
J. — du Ministère de la Justice.
K. — de la Société Sultanieh d'Agriculture.
L. — de la Société Sultanieh de Médecine.
M. — de la Municipalité d'Alexandrie.
N. — du Ministère de l'Instruction publique.
O. — de l'École polytechnique, Guizeh.
P. — du Ministère des Travaux publics.
R. — du Ministère de l'Agriculture.
S. — Sultanieh, Le Caire.
T. — du Service de la Statistique de l'État.
U. — de l'Université égyptienne, Le Caire.
V. — de l'École française de Droit, Le Caire.
W. — du Ministère de la Guerre.
X. — du Survey Department, Guizeh [2].
Y. — de l'Institut français d'archéologie orientale, Le Caire.
Z. — de l'École Sultanieh d'Agriculture, Guizeh [3].

1. Les lettres grasses sont celles qui désignent ces bibliothèques dans le corps du volume : elles servent à déterminer où se trouve chaque ouvrage qui y est mentionné.
2. Une partie du fonds de cette bibliothèque a été versée au Département des Mines.
3. La plus grande partie de cette bibliothèque est présentement inaccessible au public.

LE CLASSEMENT

DES

SÉRIES MODERNES

AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD

La reconstitution des archives communales, détruites ou bouleversées par quatre années de guerre, provoquera sur les communes du front de nombreuses recherches dans les collections départementales.

Dans le Nord, tout particulièrement éprouvé, il a été possible, durant l'occupation allemande, de préparer ce travail à l'aide d'un classement systématique de l'ensemble des séries modernes et des récents versements préfectoraux.

Malgré la mobilisation du personnel, la réorganisation des séries modernes et leur inventaire ont été réalisés (sauf pour la série O, en cours d'exécution, et la série Q), de 1915 à 1918, grâce au concours dévoué d'institutrices stagiaires et à la collaboration désintéressée de fonctionnaires de divers services [1]. Dans certains cas, pour pousser jusqu'à l'année de la guerre, des catégories plus particulièrement intéressantes, de nouveaux versements ont été provoqués (dons et legs, affaires communales, etc.).

Le classement a été nécessairement basé sur les instructions ministérielles du 24 avril 1841, répartissant les papiers préfectoraux entre les séries K, M, Z.

1. Mlles Dumaine, Ghiot, Masse et Savot, institutrices stagiaires, ont assumé la part la plus considérable de ce travail. Je dois aussi remercier Mlles Delattre et Duponchel, institutrices, Daussy et Deflandre, Becune et Fertée, ainsi que MM. Deligny et Massin, de l'Enregistrement, Durand, secrétaire du comité linier, Filbien, secrétaire de la commune évacuée de Perenchies, Mahieu, inspecteur départemental des services de sapeurs-pompiers, évacué de La Bassée, Ghesquière, évacué de Quesnoy-sur-Deule, Mai, inspecteur des lignes télégraphiques, Thomas, agent voyer.

Le cadre des séries modernes est visiblement inspiré par les triples attributions du préfet représentant l'État, représentant le Département, tuteur des communes et des établissements de bienfaisance.

Comme représentant de l'État, le préfet manifeste son action par la nomination des fonctionnaires, par l'exercice de la police (série M), ainsi que par le contrôle des services relevant de divers ministères : Intérieur (M et Y), Agriculture, Commerce et Industrie (M), Finances (P et Q), Guerre et Marine (R), Travaux publics (S), Instruction publique (T) et Cultes (V), Justice (U). Comme représentant du Département, le préfet est chargé de l'instruction des affaires soumises au Conseil général et assure l'exécution des décisions prises (N). Enfin, la tutelle administrative préfectorale alimente la série des communes (O) et celle des établissements de bienfaisance (X).

En tête des séries modernes, sorte de clef de voûte du système, le cadre ministériel a placé la collection des arrêtés préfectoraux (K).

Le cadre ministériel trace, pour chaque série moderne, un certain nombre de divisions méthodiques établies « autant que possible de manière à former chacune un tout bien distinct par son objet ». Ces divisions sont les jalons d'un classement dont de nombreux détails, non prévus, ont été l'objet d'interprétations très différentes suivant les départements [1]. En fait, ces contradictions n'ont pas une grande importance, à la condition que, dans le même dépôt, les documents se rapportant à un objet déterminé soient toujours dans la même division de série.

1. Les épreuves d'appareils à vapeur et les dépôts de dynamite sont classés tantôt avec les établissements insalubres (Ardennes, série M), tantôt dans le service des mines (Allier et Meuse, série S), les écoles agricoles tantôt dans l'agriculture (Ardennes, série M), tantôt dans les établissements d'enseignement (Dordogne, Seine-Inférieure et Haute-Savoie, série T), etc. La collection des répertoires numériques des archives départementales, en cours de publication depuis 1908, est très précieuse à consulter pour l'élaboration d'un cadre de classement. Voir aussi Brunel, *Le cadre de classement des Archives départementales* dans *Bibliographe moderne*, 1911, p. 20. Voir aussi dans cette revue divers articles d'archivistique et les comptes rendus de la Réunion des archivistes français.

On l'a dit non sans raison, « imparfaite ou non, l'organisation est un fait accompli; et s'il est une chose absolument indispensable en matière d'archives, c'est la fixité. Il vaut mieux un système médiocre auquel on se tient et auquel on s'habitue qu'une perpétuelle aspiration à une perfection insaisissable »[1].

Le travail exécuté aux archives du Nord pendant la guerre aura donc comme conséquence la constitution d'un cadre rigide de classement, qui pourra être plus tard appliqué pour les versements ultérieurs. Le progrès réalisé intéresse donc non seulement les collections restées en souffrance, mais aussi l'avenir du dépôt moderne.

Le Nord, qui comptait en 1914 une population de deux millions d'habitants, répartie en 668 communes, et qui payait le vingtième des impôts de la France, placé au point de vue fiscal en tête des autres départements, est représenté par d'innombrables dossiers contemporains dont la masse est en rapport avec l'importance du département. La diversité de ses richesses économiques, le développement des services publics, la proximité de la frontière, provoquent l'instruction d'affaires d'une telle variété qu'il est rare de les trouver réunies dans un seul dépôt. Les 14 séries (inclus la série Z, affectée aux documents non prévus par le cadre ministériel) ont été l'objet de nombreuses divisions atteignant presque le chiffre de 1700, chaque division (sauf pour la série S, qui a été l'objet d'un répertoire numérique manuscrit en 1912) a sa numérotation propre, indépendante du numéro individuel de l'article dans la division, méthode généralement appliquée dans les dépôts départementaux pour permettre les accroissements. Les numéros de certaines divisions ont été réservés pour les matières non encore représentées dans les collections. Pour s'orienter sans difficulté à travers ces multiples divisions, un index alphabétique des matières a été dressé avec renvoi à la série et à la division intéressée. Voici, par exemple, quelques-unes des références placées au mot : Conseils.

1. Desjardins, *Le service des Archives départementales*, p. 32.

Conseil académique.	T.96
Conseils d'arrondissement. Généralités.	N.20
— Avesnes (sessions mss.).	N.21
— — (sessions impr.)	N.22
Conseils de commerce.	M.542
Conseil départemental de l'agriculture.	M.503
— de l'enseignement primaire.	T.97
Conseil des prudhommes. Généralités.	U.35
— Douai.	U.40
Conseil d'État.	U.58
Conseil d'hygiène. Régime de 1831.	M.257
— Régime de 1848. Généralités.	M.258
Conseil général. Personnel. Période du Consulat et du 1er Empire.	M.50
— — — de la 1re Restauration	M.51
— — — des Cent-Jours.	M.52
— — — de 1815 à 1833.	M.53
— Élections. Période de 1833 à 1871.	M.54
— Attributions.	N.1
— Délibérations.	N.2
Conseil général d'agriculture.	M.501
— des fabriques et des manufactures.	M.573
— du commerce.	M.542
Conseils municipaux. Période du Consulat et 1er Empire.	M.95
— — de la 1re Restauration.	M.96
— — des Cent-Jours.	M.97
— — de la 2e Restauration.	M.98
Conseils presbytéraux protestants.	V.60
Conseil supérieur des sapeurs-pompiers.	R.76
— du travail.	M.592

Le classement des séries modernes a été complété par la rédaction d'un répertoire manuscrit in-4° en vingt volumes, foliotés de 1 à 8366. Certaines divisions atteignent des chiffres élevés. Les sociétés de secours mutuels (M 226) comptent 1201 articles. Les sociétés particulières constituées avant la loi sur les associations de 1901 atteignent le chiffre de 2212. Les

dons et legs (Z 1) ont formé un ensemble de 6901 dossiers. Les établissements insalubres (M 417) arrivent au total de 10131 articles. Chacun de ces divers dossiers figurent sur l'inventaire par une analyse d'une ou plusieurs lignes.

Pour simplifier les recherches topographiques, l'étude d'un personnage politique, ou d'une famille, des dépouillements par localités ou par noms de personnes figurent dans ces inventaires à la division intéressée. Par exemple, dans la série M, on trouvera des dépouillements de ce genre concernant les préfets, sous-préfets et conseillers de préfecture (M 6), les élections législatives et sénatoriales (M 22 sq.), les élections cantonales (M 50 sq.), les élections municipales (M 65 sq.), la Légion d'honneur (M 121), la croix de Saint-Louis (M 122), la médaille de Sainte-Hélène (M 123), la police politique du 1er Empire (M 132) et de la 1re Restauration (M 133), etc.

Un index par noms de familles et un autre par localités donnent la référence au feuillet de l'inventaire. Ainsi, au mot CARNOT (Lazare), on trouvera une lettre sur la désignation des membres de la Légion d'honneur pendant les Cent-Jours, deux dépêches sur les autorités constituées et la police politique ; au mot CARNOT (Sadi), figurent des mentions concernant son élection à la présidence de la République, son voyage dans le Nord, son décès, des rapports sur l'apologie de son assassin, l'érection de son buste à Maubeuge, le fonctionnement de la Fondation Carnot. Au mot LANDRECIES, on trouvera 86 références concernant notamment les municipalités, les demandes d'indemnité faites en 1806 à l'occasion du bombardement de 1794, la fête de Louis XVIII, les propos séditieux, le voyage du ministre de la Guerre en 1903, les règlements de police, les sociétés particulières et la mutualité, les rapports de la commission cantonale d'hygiène, les usines, tueries et autres établissements insalubres, la crise des subsistances, les foires, le recensement de la population, les armoiries, la table décennale de l'état civil, les sociétés d'assurance agricole, l'enquête sur le repos hebdomadaire, l'enquête médicale, la gendarmerie, une réintégration d'archives, les inventaires d'archives, les affaires communales, les titres domaniaux, les biens nationaux, les registres de for-

malités, le siège de la sous-préfecture en 1814, la garnison, les terrains et servitudes militaires, le déclassement de la place forte, les sapeurs-pompiers, les écoles, la bibliothèque communale, l'enquête archéologique, le monument de la défense de 1794, ceux du général Lebrun et de Dupleix, les dénominations de rues, les dons de tableaux à l'église, le musée, la justice de paix, le serment du clergé, les églises et chapelles, la police des cultes, les biens et comptes de la fabrique, les sœurs de Sainte-Thérèse, les comptes de l'hospice, les dons et legs, l'occupation de 1870, etc.

On voit, par ce dernier exemple, les ressources présentées par le répertoire des services modernes pour la reconstitution des dossiers administratifs des archives communales disparues. La ville de Lille, dont les archives modernes ont été anéanties dans l'incendie de l'hôtel de ville, le 23 avril 1916, en a fait l'expérience. Un répertoire spécial des documents de la période 1800-1914 concernant cette ville, et conservés aux archives du Nord, a été dressé en 1917 et ne compte pas moins de 6887 analyses [1]. Cet instrument de recherches a permis de commencer la reconstitution des services des titres de propriété et et de la vicinalité.

Max Bruchet.

1. Ce travail a été rédigé par Mlle Lancien. Le répertoire méthodique de Lille est accompagné d'un index alphabétique et d'une table chronologique se référant aux délibérations municipales.



LE BUREAU HISTORIOGRAPHIQUE

DE LA MOBILISATION ITALIEN

Parmi les institutions créées, au cours de la guerre mondiale, dans les différents pays, — belligérants ou neutres, — pour élaborer l'histoire de la guerre, c'est-à-dire pour organiser le groupement des documents et déterminer les questions qui doivent être, au moyen de ces documents, résolues ou simplement définies, l'une des plus intéressantes me paraît être le Bureau historiographique de la mobilisation italien. L'origine en est inattendue pour le moins. Le capitaine Borelli, s'intéressant au matériel d'artillerie, ayant écrit un rapport, riche des idées les plus variées, sur ce matériel, intéressa le général Dallollio, alors sous-secrétaire d'État aux munitions, qui l'invita à décrire la mobilisation industrielle italienne ; puis le général Morrone, ministre de la guerre, qui lui donna la mission d'étudier la mobilisation italienne dans son ensemble. Mais, dès lors, l'œuvre cessait d'être personnelle, car elle dépassait de bien loin les forces d'un individu, et M. Borelli chercha à organiser une équipe de travailleurs qui pût d'abord recueillir les matériaux, ensuite utiliser ces matériaux pour l'élaboration d'une vaste série de monographies sur les aspects divers de la mobilisation italienne, conçue comme la vie du pays pendant la guerre. On voit tout de suite que cette œuvre immense pourra servir à la « Quatrième Italie » de moyen de se connaître plus intimement, car n'est-il pas vrai que, pour l'individu comme pour les sociétés, c'est au sein des crises, — crises de conscience et crises de vie, — que le tréfonds de la personnalité apparaît et s'éclaire ? Les monographies qui seront rédigées sur les documents de l'*Ufficio storiografico* permettront à l'Italie moderne de s'analyser sous toutes ses faces, et de déterminer la direc-

tion où, en fonction de ses forces scientifiquement établies, elle pourra s'avancer dans l'avenir.

J'ai tenu à attirer l'attention sur l'idée maitresse de l'*Ufficio* avant que celui-ci ait été complètement organisé. En principe, il comprend, sous la direction de M. Borelli, quatre sections :

I. — Section politico-sociale

(C'est la plus importante, au point de vue de « conscience nationale », auquel je me place, et la plus complètement constituée ; j'y reviendrai).

II. — Section juridique

Elle a pour chef le professeur de procédure civile Enrico Redenti, de la faculté de droit de l'université de Parme, et a pour objet d'étudier ce que les conditions nouvelles apportées par la guerre ont modifié dans le droit des obligations, dans le droit familial, dans le droit pénal civil et militaire.

III. — Section économico-statistique

Elle a pour chef le grand statisticien italien Corrado Gini, porfesseur à l'université de Bologne, et a pour objet de grouper toutes les données qui révèlent la vie économique du pays, dans la persistance de ses modes anciens et l'apparition de ses modes nouveaux. Le questionnaire qu'elle a dressé a été envoyé à tous les établissements industriels travaillant pour la guerre.

IV. — Section technique

Elle est installée à Milan, capitale industrielle de l'Italie moderne, a pour chef l'ingénieur Giuseppe Belluzo, professeur de construction mécanique à l'Institut technique supérieur de Milan, et a pour objet de centraliser tous les résultats des investigations scientifico-techniques qui ont permis à l'Italie de faire face à plus d'un des problèmes posés par la guerre (métallurgie, combustible, explosifs) et d'amorcer pour l'avenir des installations industrielles nouvelles (chimiques en particulier).

Ces quatre sections comprennent des spécialistes choisis par leurs chefs. Au moyen de questionnaires rédigés avec soin et adressés aux individus ou corps aptes à répondre le plus intelligemment possible, d'enquêtes soigneusement poussées, du groupement de documents imprimés et manuscrits, elles élaboreront l'immense matière nécessaire pour la rédaction de monographies. Ces monographies, dont ni le cadre général ni la contexture particulière n'ont été étudiés en détail, embrasseront, comme je l'ai dit plus haut, toute la vie italienne, depuis la mobilisation, sous tous ses aspects et vraisemblablement en fonction de ses facteurs régionaux.

Le groupement des documents imprimés et manuscrits a été l'une des premières préoccupations de l'*Ufficio*. C'est la section politico-sociale, dirigée par l'intelligent publiciste Giuseppe Prezzolini, l'ancien directeur de la « Voce », que la guerre a tuée, l'auteur de l'intéressant essai *La Francia e i Francesi nel secolo XX* [1], entouré de quelques historiens florentins, dont les plus remarquables sont MM. Baldasseroni et Anzilotti [2], qui se chargera de constituer les archives et la bibliothèque. Un personnel de « dépouilleurs » établira la liste des publications et articles régionaux susceptibles de rentrer dans la vaste bibliographie conçue par la section comme indispensable instrument de travail.

M. G. Prezzolini a déterminé avec précision les règles critiques que doivent suivre les enquêteurs et les rédacteurs de questionnaires. A l'heure actuelle, il y a plus de 25 questionnaires rédigés, portant sur les aspects divers de la vie politique, sociale, morale, intellectuelle, familiale, de l'Italie mobilisée, — de la censure à l'espionnage, de la discipline militaire aux aberrations sexuelles engendrées par la guerre, du *folk-lore* [3] au

1. Milano, 1913, in-18.

2. Ces historiens appartiennent au groupement de la récente *Nuova rivista storica*, sur laquelle on pourra consulter la note de M. Louis Halphen, dans le *Bulletin italien*, nov.-déc. 1917.

3. Sur lequel le P. Gemelli, actuellement major à trois galons, prépare un livre : *L'Anima del nostro soldato, saggi di psicologia militarie;* quelques fragments ont paru dans *Vita e pensiero*.

sentiment religieux, de la question romaine à l'opinion de l'étranger sur l'Italie : classes, régions, sexes, âges, partis, groupements temporaires ou permanents, tels sont les cadres multiples de ces questionnaires.

La tâche de l'*Ufficio,* celle en particulier de la section politico-sociale, est immense. Les hommes qui s'y sont attelés sont intelligents et énergiques, assez plongés dans l'action pour la connaître, assez épris de spéculation pour dominer et juger l'action. Même réduite, même en partie ratée, l'œuvre qu'ils ont entreprise est digne de la jeune Italie ; s'ils parviennent, de la façon que j'ai essayé d'exposer, à dresser l'image de leur patrie, ils auront travaillé à organiser cette conscience nationale qui, mieux que des diatribes des journaux chauvins ou des réunions interventistes, pourra surgir d'une étude conçue et conduite selon les méthodes de la science [1].

Georges BOURGIN.

1. L'*Archivio storico italiano* s'est engagé à publier quelques-unes des études de l'*Ufficio;* les premières ont déjà paru en 1918.

LES ARCHIVES DES PAYS-BAS

(Nouvelle loi de 1918)

Le *Bibliographe moderne* a publié (VIIIe année, 1904, p. 177) la traduction de deux nouveaux décrets destinés à règlementer les archives de l'État aux Pays-Bas. Il publie aujourd'hui, au même titre, la nouvelle loi promulguée en 1918 par la reine Wilhelmine pour fixer l'organisation de ces archives, et traduite d'après le texte imprimé du *Staatsblad.* Peut-être convient-il d'ajouter que ce texte s'est inspiré des désirs exprimés à plusieurs reprises par l'Association des archivistes néerlandais et des discussions provoquées au sein de ses réunions.

TITRE Ier. — *Stipulations générales*

Art. 1er. — Les archives, visées dans la présente loi et appartenant aux dépôts qui y sont mentionnés, sont publiques, sous réserve des exceptions qui peuvent être stipulées lors du versement qui en est effectué dans lesdits dépôts. Toute personne, sauf cas exceptionnels, est autorisée à consulter gratuitement ces archives et à y prendre ou faire prendre à ses frais des transcriptions, extraits ou reproductions. Un règlement général d'administration déterminera la compétence des conservateurs de ces dépôts en ce qui concerne les cas particuliers, et établira les règles à appliquer pour le prêt des documents au dehors.

Art. 2. — Les archives et autres documents qui, par suite de conventions spéciales avec les institutions et les particuliers, sont conservés dans ces dépôts publics, sont soumis aux mêmes règles que ci-dessus.

Art. 3. — Un règlement général d'administration déterminera les conditions exigées pour la nomination des fonction-

naires d'ordre scientifique dans les dépôts d'archives prévus par la présente loi.

Art. 4. — Les conservateurs de ces dépôts sont autorisés à délivrer des copies et extraits des documents dont ils ont la garde. Quand un conservateur est secrétaire ou membre du conseil de l'administration désignée à l'article 21, § 2, les copies ou extraits des documents antérieurs à 1700, délivrés par lui, doivent être signés avec visa par les conservateurs du dépôt d'archives du chef-lieu de la province, ou par le fonctionnaire scientifique délégué.

Art. 5. — Un règlement général d'administration déterminera les cas où des suppressions pourraient être prises en considération et opérées dans les archives ayant enrichi les dépôts publics.

TITRE II. — *Archives d'État et des provinces*

Art. 6. — Il est établi à La Haye un dépôt central des archives de l'État. Dans le chef-lieu de chaque province il est établi un dépôt d'archives de l'État. Le dépôt central de La Haye peut être, en même temps, désigné comme dépôt des archives de l''État pour la province de Hollande septentrionale.

Art. 7. — Est réservé le droit d'établir ailleurs, en province, d'autres archives d'État pour les besoins locaux.

Art. 8. — Au dépôt central de La Haye est confiée la conservation des archives des administrations ou établissements dont les droits ou fonctions s'étendaient ou s'étendent au pays tout entier, pour autant que ces archives ont été ou peuvent être transférées dans un dépôt public.

Art. 9. — Au dépôt d'archives d'État de chaque province est confiée la garde des archives des anciennes administrations provinciales et départementales et des administrations provinciales actuelles, pour autant que ces archives peuvent être transférées dans un dépôt public.

Art. 10. — Un règlement général d'administration règle la nature des autres documents qui devront être transférés et conservés dans chacun des dépôts d'archives d'État.

Art. 11. — Les archives des administrations supérieures de

l'État, antérieures à une certaine date (à fixer contradictoirement avec les administrations en question), seront versées au dépôt central des archives de l'État. Pour d'autres administrations ou établissements on fixera, sur la proposition du ministre intéressé, quelles parties de leurs archives (antérieures ou postérieures à 1813) doivent être versées au dépôt central ou au dépôt des archives de l'État dans le chef-lieu de la province. La création de nouveaux dépôts obligerait à déterminer, le cas échéant, dans quels dépôts doivent être transférées ces archives.

Art. 12. — Les États-députés de chaque province sont tenus de prendre soin des archives provinciales, lorsqu'elles ne font point partie intégrante des dépôts d'archives d'État.

Art. 13. — Les fonctionnaires chargés du service des archives d'État travaillent sous les ordres du ministre de l'Intérieur. L'organisation du service sera fixée de telle sorte que, dans chacun des dépôts d'archives d'État, soit institué un fonctionnaire d'ordre scientifique, ainsi qu'il est prévu à l'article 3.

TITRE III. — *Archives communales*

Art. 14. — Les bourgmestres et magistrats communaux sont tenus de prendre soin des archives communales.

Art. 15. — La partie des archives communales antérieure à l'année 1813 doit constituer un dépôt d'archives réglé par l'administration communale. Les archives transférées dans ce dépôt sont administrées par le secrétaire. Le § 2 de l'article 103 de la loi communale est abrogé. Par dérogation à ce paragraphe, la gestion du dépôt peut être confiée à un archiviste distinct, à condition que ce fonctionnaire soit d'ordre scientifique, conformément à l'article 3. Le ministre de l'Intérieur est qualifié pour accorder l'autorisation de nommer un archiviste qui ne répondrait pas aux exigences de l'article 3. — L'archiviste communal est nommé, suspendu, destitué par le conseil communal; sa nomination est subordonnée à la recommandation de deux répondants auprès du bourgmestre. Le § 2 de l'article 95 de la loi communale reçoit ici son application.

Art. 16. — Le contrôle de l'application de l'article 14 est

exercé par les États-députés, conformément à des règles qui seront à déterminer pour la bonne gestion de ce service.

Art. 17. — Les frais de conservation des archives communales sont à la charge de la commune. Dans certains cas spéciaux, peuvent être accordés des subsides particuliers de l'État.

Art. 18. — Si le bourgmestre et les magistrats communaux ne satisfont pas à l'obligation prévue par l'article 14, il peut être décidé, les États-députés entendus, qu'une partie des archives communales sera versée, jusqu'à délibération ultérieure, dans un dépôt d'archives de l'État.

Art. 19. — Les archives judiciaires, antérieures à l'introduction de la législation française, peuvent être confiées en dépôt aux communes qui en feront la demande au ministre de l'Intérieur. Les conditions dans lesquelles il sera donné suite à ces demandes seront réglées par un statut spécial.

Titre IV. — *Archives des wateringues, tourbières et polders*

Art. 20. — Les services des wateringues, tourbières et polders sont tenus de prendre soin des archives de ces institutions.

Art. 21. — La partie de ces archives antérieure à l'année 1811 est versée dans un dépôt d'archives désigné par le service intéressé, service qui est qualifié pour décider, en outre, si quelque autre partie de ces archives y doit être également transférée. Les archives ainsi versées sont administrées par le secrétaire ou un membre du service spécialement désigné à cet effet. Par dérogation, la garde de ces archives peut être confiée à un archiviste distinct, à condition que celui-ci soit d'ordre scientifique. Le ministre de l'Intérieur a qualité pour accorder l'autorisation de nommer un archiviste qui ne satisferait pas aux règles susénoncées. — L'instruction relative à la direction du dépôt de ces archives doit être communiquée aux États-députés.

Art. 22. — Les services des wateringues, tourbières et polders peuvent, d'accord avec les administrations communales, assurer la conservation d'une partie de leurs archives dans un autre dépôt et l'organisation en commun des archives qui y auront été versées. Les règlements et les modifications ultérieures doivent

obtenir l'approbation des États-députés; si elle est refusée, il peut en être référé à l'autorité royale.

Art. 23. — Le contrôle de l'application efficace de l'article 20 est exercé par les États-députés, conformément à des règles à fixer par un règlement général d'administration.

Art. 24. — Les frais de conservation de ces archives sont à la charge des services des wateringues, tourbières et polders. Dans des cas spéciaux, peuvent être accordés des subsides particuliers de l'État.

Art. 25. — Au cas où les services des wateringues, tourbières et polders n'ont pas satisfait à l'obligation exigée par l'article 20, il peut être décidé, les États-députés entendus, qu'une partie des archives de ces services sera versée, jusqu'à délibération ultérieure, dans un dépôt d'archives de l'État.

Art. 26. — Dans le nombre des wateringues, tourbières et polders, auxquels s'applique la présente loi, sont comprises les subdivisions administratives des wateringues, tourbières et polders qui jouissent d'une autonomie particulière.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Allemagne. — Dans son n° 11, le *Bulletin de l'armée d'occupation du Palatinat* publie la note de service suivante n° 3227 (4 mars 1919), signée du général Gérard, commandant la VIII[e] armée : « Les archives des villes du Palatinat possèdent un très grand nombre de documents des précédentes occupations françaises. Ces pièces présentant un grand intérêt historique, il y a lieu de prendre des mesures qui en assurent la conservation et en facilitent la connaissance aux savants français. Les contrôleurs voudront bien rechercher, soit dans les éléments sous leurs ordres, soit dans les unités stationnées sur le territoire de leur cercle, et d'accord avec leur commandant, des officiers ou des hommes de troupe susceptibles, non seulement d'assurer la surveillance des archives, afin d'empêcher leur mutilation ou leur transfert en Allemagne, mais encore de récoler et rédiger l'inventaire analytique des titres intéressants et d'en faire des copies ou des photographies. A défaut, ils pourront charger les archivistes ou conservateurs de faire eux-mêmes sous leur contrôle un travail de récolement et d'inventaire moyennant paiement. Faire à ce sujet toute proposition utile. » — Sans doute la Direction des Archives de France voudra s'associer à cette manifestation qui nous a paru utile à signaler.

Canada. — M. D. Brymner ne cesse d'enrichir la littérature canadienne de documents précieux pour son histoire; sa dernière publication a pour titre : *Calendar of the correspondence of General sir Fr. Haldimand, governor of Quebec, 1777-1786* (Ottawa, 1917 ; in-8 de vi-741, 1028 et iv-299 p.).

Danemark. — A l'exemple de la Suède, qui poursuit, depuis de longues années, une publication analogue, les archives d'État du royaume de Danemark ont inauguré des *Meddelelser fra det danske Rigsarkiv*, dont le 1[er] fascicule vient de paraître (Kjœbenhavn, Reitzel, 1918, in-8).

Espagne. — Les cartes géographiques les plus anciennes, relatives au Nouveau-Monde, que possèdent l'Archivo general de Indias, à Séville, sont répertoriées dans l'ouvrage de G. Latorre, *La Cartografia colonial americana* (Sevilla, 1916 ; in-4 de 79 p. et pl.).

— On trouvera aussi des renseignements sur les richesses de ces

archives et leur valeur pour l'histoire d'Amérique dans les deux ouvrages de E. Larrabure y Unanue : *Les Archives des Indes et la Bibliothèque Colombine à Séville* (Paris, impr. Hemmerlé, 1914; in-8 de 88 p.), et de Roscoe R. Hill : *Descriptive catalogue of the documents relating to the history of the United States in the Papeles precedentes de Cuba deposited in the Archivo General de India at Seville* (Washington, Carnegie Institute, 1916; in-8 de XLIII-594 p.).

— On doit à M. Ag. Millares Carlo une étude paléographique et diplomatique sur les documents pontificaux des Archives de la province de Catalogne : *Documentos pontificios en papiro de Archivos catalanes*, I (Madrid, Fortanet, 1918; in-8 de 274 p.).

— Le *Boletin de la R. Academia de la Historia*, LXXIII (Madrid, 1918, pp. 282-364), contient le catalogue chronologique, suivi d'un index alphabétique par matières, des documents historiques appartenant aux archives municipales de Teruel, et dont les dates extrêmes sont 1208 et 1817.

— Le *Journal des Savants*, sous la signature d'A. Morel-Fatio (sept. 1916, pp. 385-392), et sous le titre de : « Les archives et la bibliothèque des ducs de Medinaceli », a montré toute la valeur historique de cette remarquable collection, dont un premier choix de textes a paru en 1915, à Madrid, par les soins de M. A. Paz y Melia, ainsi que nous l'avons annoncé antérieurement. Depuis lors, M. Maurice Prou a consacré une étude particulièrement approfondie à un diplôme original de Charles le Chauve, qui est l'un des plus vénérables monuments de la collection (*Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1917, pp. 188-218).

— La collection sigillographique des archives de la cathédrale de Valence a fait l'objet d'une étude d'Antonio de La Torre, qu'a publiée l'*Archivio de arte valenciano* (janvier 1917).

— M. F. Pasquier a confié à la *Revue de Comminges*, en 1917, quelques notes sur les « Archives anciennes du Val d'Aran à Viella, en l'hôtel de ville du chef-lieu », qu'il a visitées naguère. Il a constaté que, si les documents modernes, d'utilité pratique, sont bien conservés dans des boites ou des placards, par contre les titres anciens gisent dans des caisses vermoulues qu'on a reléguées dans un grenier peu accessible : un examen trop superficiel a permis de distinguer des actes remontant au XIIIe siècle, mais sans en indiquer la nature et l'importance, à cinq ou six exceptions près. Il en est de même des actes de la période, fort courte d'ailleurs (1809-1814), pendant laquelle le Val d'Aran, devenu français, fut rattaché au département de la Haute-Garonne. Eu égard à l'intérêt de ce dépôt pour l'histoire des relations franco-catalanes, on en souhaiterait une étude un peu approfondie.

France. — L'*État sommaire des documents entrés aux Archives na-*

tionales par des voies extraordinaires, publié par les soins du directeur des Archives dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1917, p. 5-116, comprend les dons, achats, échanges pour la période qui s'étend du début du XIXe siècle à l'heure actuelle; les dons n'ont généralement pas été de grande importance, les achats ont été insignifiants en raison de la pénurie du budget, les échanges n'ont pas toujours été favorables à l'administration qui les a acceptés.

— Parmi les publications nouvelles de textes tirés des Archives nationales, on peut citer les *Sentences civiles du Châtelet de Paris* pour les années 1395 à 1505, recueil formé par M. O. Martin et paru dans la *Nouvelle Revue historique de droit français*, en 1913 et 1914; — *Les Journaux du trésor de Charles IV le Bel*, publiés par M. J. Viard d'après le manuscrit original dans la collection des Documents inédits (Paris, 1917; in-4 de 109 p. et 1834 col.); — *Procès-verbaux de la Commission temporaire des Arts*, tome II (Paris, 1918; in-8 de IV-658 p.), par M. L. Tuetey; — *Correspondance du ministre de l'Intérieur relative au commerce, aux subsistances et à l'administration générale* (1792), par M. A. Tuetey (Paris, 1917; in-8 de XLVI-760 p.); — et *Recueil des actes du Directoire exécutif*, publié par A. Debidour, t. IV (Paris, 1917; in-8 de 831 p.), allant d'octobre 1796 à février 1797.

— Le tome XXXVII (1918) du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne* (p. CCLXXXIII-CCCXX) contient la suite du dépouillement de la série F^{19} des Archives nationales (comité ecclésiastique) pour le département de l'Orne, par J. Besnard; c'est une analyse méthodique et complète des dossiers de cette série révolutionnaire.

— La Société de l'histoire de la Révolution française a pris soin de faire imprimer un répertoire dû à M. Georges Bourgin : *Les papiers des assemblées de la Révolution aux Archives nationales; Inventaire de la sous série* F^{10} (Paris, Cornély, 1918; in-8 de XXV-358 p.). Il s'agit d'un fonds consacré à l'Agriculture.

— Sous le titre : *Le dossier Naples des archives Nicolay*; *Documents pour servir à l'histoire de l'occupation française du royaume de Naples sous Louis XII*, M. Henri Courteault publie une série de 80 lettres, en partie inédites, des années 1501-1513, qu'il a extraites de l'un des fonds les plus précieux des belles archives de la famille de Nicolaï, et particulièrement curieuses pour une période importante de l'histoire de France (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1915, p. 186-259).

— Dans la *Revue de l'histoire des colonies françaises*, du 1er trimestre 1915, p. 99-110, on trouvera quelques indications utiles sur les archives actuelles du ministère des Colonies, leur conservation, leur classement et leur consultation. Il est toutefois regrettable que les projets d'organisation méthodique de ce dépôt n'aient pas été suivis

d'effet; on espère être plus heureux, dans un prochain délai, pour les archives du ministère de la Marine.

— La collection de documents espagnols, dite « Collection Tiran », cédée naguère aux Archives nationales par le ministère des Affaires étrangères, a été classée par Georges Daumet; le début de l'inventaire qui en a été dressé par cet érudit a paru dans le numéro de janvier-mars-1918 du *Bulletin hispanique* (Bordeaux), et sera prochainement continué.

ALPES (HAUTES-). — Le travail a porté sur la revision du fonds de la série M des archives départementales, sur la réfection de l'inventaire des archives communales de Serres, sur le classement du fonds municipal de Vallouise. Ont été offertes des pièces relatives aux familles du Champsaur (depuis 1679), et a été acheté un lot d'affiches relatives à l'histoire des Cents-Jours dans le département. Le don par M. Paul Guillemin, ancien inspecteur général de la navigation, de toutes ses collections dauphinoises, manuscrits et imprimés, est un appoint précieux et considérable, qui fera l'objet d'un répertoire spécial. Les archives municipales de Châteauvieux, Chorges, Jarjayes, La Roche-des-Arnauds, Manteyer, Montmaur et Vars ont été déposées à la Préfecture. Malheureusement l'archiviste a encore constaté des lacunes fâcheuses dans les collections des anciens registres de paroisses.

CALVADOS. — Le dépôt départemental s'est enrichi par voie de dons (compte de la vicomté de Vire en 1557, inventaire-cartulaire du trésor de Notre-Dame de Vire en 1608, famille Le Doulcet de Pontécoulant, fragment des registres de catholicité de Pennedepie), d'achats (cartulaire de l'abbaye Notre Dame d'Ardenne, du XIVe siècle), de réintégrations (délibérations du chapitre cathédral de Lisieux, 1749-1777 et 1784-1789; charité et fabrique de Giberville; registres de la circonscription pénitentiaire de Beaulieu près Caen, de 1768 à 1832; archives des ponts et chaussées de Caen (6 liasses et 57 plans, depuis 1768, intéressant surtout la navigation de l'Orne et le port de Caen). La Bibliothèque nationale a versé quatre grandes caisses de dossiers généalogiques normands (ancienne coll. P. de Farcy). — Au dépôt annexe de Bayeux signalons les accroissements suivants : obituaire de la cathédrale de Lisieux (1744); comptes des recettes et dépenses de la cathédrale de Bayeux (XVIe s.); délibérations de la paroisse Saint-Symphorien de Bayeux (1635-1664); archives de la fabrique de Vienne (XVIIe-XVIIIe s.); analyses ou tables des registres paroissiaux, des paroisses de Étreham, Pennedepie, Sainte-Croix-Grandtonne et Saint-Vaast.

CHER. — La direction de l'Enregistrement a versé aux archives les registres de formalité des bureaux d'Aubigny, Bourges, Charost, Châteaumeillant, Châteauneuf-sur-Cher, Graçay, Henrichemont, Les Aix-d'Angillon, Lignières, Mehun-sur-Yèvre, Nérondes, Saint-Amand, San-

cergues, Sancerre, Sancoins et Vierzon pour des années variant entre 1805 et 1814, ainsi que quelques registres de mercuriales. A joindre des dons, en petit nombre documents sur le conventionnel Pelletier, sur la seigneurie de la Vallée à Assigny, lettres et mémoires du duc de Béthune-Charost, comptes de la fabrique de Saint-Ursin de Bourges, etc. — On a continué l'impression de l'inventaire (délibérations municipales de Mehun-sur-Yèvre) et du répertoire numérique de la série H. — L'archiviste constate la mauvaise tenue des archives dans beaucoup de communes, si pauvres déjà en documents anciens.

CREUSE. — M. L. Lacrocq poursuit, dans les *Mémoires de la Société des sciences arch. et naturelles de la Creuse*, t. XX (1917), p. 317-338, la publication des notes recueillies par lui dans les registres paroissiaux du département; il s'agit cette fois des communes de Saint-Martial-le-Mont et de La Celle-Dunoise [1].

DOUBS. — Le service des archives du département du Doubs s'est signalé par son activité pendant la guerre. Indépendamment de la publication de M. Pigallet, mentionnée l'an dernier, voici que M. A. Dornier nous dote d'un important *Répertoire sommaire des titres de familles conservés aux archives du Doubs, série E supplément* (Besançon, Millot, 1918; in-8 de VI-372 p.), qui, muni de copieux index, sera un précieux guide pour les travailleurs.

GARONNE (HAUTE-). — De l'administration de l'Enregistrement ont été reçus 1600 registres de formalité, s'étendant de 1790 à 1813, et contenant des répertoires d'actes judiciaires, notariés, sous-seing privé et de déclarations de successions. Du conseil de guerre de Toulouse sont venus 71 registres et 1500 dossiers répartis en 97 liasses, intéressant la période de l'an III à 1830 (insurrection royaliste de l'an VII, séditions sous la Restauration, etc.), et aussi les archives du conseil de guerre de l'armée de Catalogne (1823-1825). — On songe à imprimer un répertoire numérique de la série G. — Des dépôts d'archives anciennes sont signalés à Muret, à Cintegabelle et à Gaillac-Toulza.

LOIRET. — L'archiviste a classé les cartons et portefeuilles de titres anciens qui n'avaient pas encore été examinés (titres féodaux et de famille, minutes de notaires de Meung-sur-Loire, corporations d'arts et métiers, documents révolutionnaires). — Plusieurs inventaires sont à l'impression.

MEUSE. — Le travail a été, sinon complètement interrompu, mais du moins singulièrement ralenti dans les archives du département en raison de l'état du local, de l'absence de chauffage, de l'encombrement des salles et des corridors par les dépôts provisoires d'archives de la

1. Du même auteur, p. 375-384, une bibliographie creusoise annuelle.



région envahie, des tableaux du musée et des livres de la bibliothèque de Verdun, puis par l'évacuation sur Bordeaux des documents les plus précieux du dépôt départemental même. La gravité des événements a même amené l'archiviste à envisager l'envoi à Blois, à Vendôme, à Bourges et à Beaune d'une partie des archives judiciaires et de plusieurs séries de registres d'état civil qu'il ne jugeait pas suffisamment en sûreté à Bar-le-Duc, et les documents anciens de la mairie et de l'hôpital de Bar-le-Duc ont trouvé asile à Domremy (Vosges). L'archiviste a profité de la présence des archives évacuées de la commune de Clermont-en-Argonne pour les classer et les inventorier. La direction de l'Enregistrement n'en a pas moins fait opérer un versement de 62 liasses et registres intéressant l'aliénation des biens nationaux et la liquidation des biens d'émigrés : une lacune dans la série Q est ainsi comblée.

MANCHE. — La Société jersiaise vient d'entreprendre la publication d'un *Cartulaire de Jersey : Recueil de documents concernant l'histoire de l'Ile conservés aux archives du département de la Manche*, dont le premier fascicule (Jersey, J. W. Labey, 1918 ; in-4 de IV-80 p.) est entièrement composé de pièces tirées du fonds de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, et imprimées sans ordre chronoligique.

— Les archives départementales ont reçu quelques documents relatifs à la famille de Bricqueville et surtout le précieux fonds domanial du chartrier de Laulne, offert par M[me] la comtesse de Maillé ; puis, par échange avec la Bibliothèque nationale, les papiers des familles Castel de Saint-Pierre, Érard de Bellisle et Jallot, ainsi que les titres de propriété des seigneuries de Saint-Pierre-Église et Saint-Remy-des-Landes. De la mairie de Montebourg ont été réintégrés le cahier de doléances de la paroisse en 1789 et quatre registres anciens de comptes provenant de l'ancienne abbaye de ce lieu.

OISE. — Le D[r] V. Leblond a publié, en les analysant, le texte des deux plus anciens comptes (1377-1389) et de l'obituaire de l'Hôtel-Dieu de Beauvais, conservés dans les archives de cet établissement (*Bulletin historique et philologique du Comité*, 1914 et 1917).

PYRÉNÉES (BASSES-). — Les archives du consistoire de Pau conservent le fragment d'un registre des actes de ce consistoire pour les années 1668-1681, sauvé il y a quelque cinquante années par miracle, et que vient de publier intégralement, avec un excellent commentaire, M. le pasteur A. Cadier dans le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 2[e] série, XLI (1918).

PYRÉNÉES (HAUTES-). — On classe les papiers de la série P. — Des documents locaux relatifs à l'histoire de la guerre de 1914-1918 (affiches, proclamations, etc.) ont été envoyés à la bibliothèque de la ville de Lyon.

Seine-Inférieure. — Des archives de Dieppe, M. Ed. Le Corbeiller a tiré une publication intitulée : *Les affaires municipales à Dieppe de 1642 à 1680 : Extraits d'un registre de délibérations* (Rouen, impr. Lainé, 1918; in-8 de 77 p.).

Grande-Bretagne. — Le dépôt d'archives du Record Office continue la série de ses pulbications : *Calendar of State papers relating to Scotland and Mary queen of Scots*, VIII (London, 1914, in-8); — *A calendar of the correct minutes, etc., of the East India Company* (1655-1659), by Ed. Bruce Saintsbury (London, 1916, in-8).

— D'autre part se poursuit aussi l'inventaire des registres paroissiaux, notamment dans le comté de Lincoln, où la Lincoln Record Society a fait imprimer : *The Parish registers of Grantham in the County of Lincoln*, I, edit. by C. W. Foster (Lincoln, 1917; in-8 de 243 p.); — et *The Parish registers of Alford and Rigsby in the County of Lincoln* (1538-1860), edit. by R. Ch. Dudding (Lincoln, 1917; in-8 de 224 p.).

— La publication des actes de l'assemblée des États de Jersey, entreprise en 1897, vient de s'achever par un dernier volume : *Actes des États de l'île de Jersey, de janvier 1799 à fin décembre 1800* (Jersey, J. W. Labey, 1917; in-4 de IV-81 p.).

Italie. — Un fonds considérable de précieuses archives de la famille des Medici, sur laquelle l'*English historical review* a appelé l'attention (janv. 1918, pp. 10-20), ainsi que l'*Edinburgh Review*, était annoncé comme devant être mis en vente aux enchères à Londres, le 4 février 1918, par les soins de MM. Christi, Manson et Woods, qui en avaient fait distribuer le catalogue : *Catalogue of the Medici Archives, consisting of rare autograph letters, records and documents, 1084-1770, including 166 holograph letters of Lorenzo the Magnificent* (London, 1917; in-8 de 186 p. et fig.). Mais le gouvernement italien est intervenu pour empêcher la vente et faire valoir ses droits de préemption. D'où procès. Nous empruntons au *Corriere della Sera* du 2 août 1918 le résumé de la sentence du magistrat londonien dans cette délicate affaire. Le juge a fait une distinction très importante entre les documents d'État de la République florentine et les documents privés d'intérêt historique. Pour les premiers, il a décidé qu'ils devaient être remis sans conteste au gouvernement italien, héritier de l'ancienne République florentine et du royaume de Toscane, et en a interdit la vente en Angleterre. Pour les seconds, il a exposé que pour 400 environ de ces documents historiques (sur 800), leur présence en Angleterré constituait une violation de la loi italienne de 1909 relative à l'exportation des objets d'art, manuscrits et archives, mais que l'autorité judiciaire anglaise n'était pas compétente en l'espèce puisqu'il s'agissait d'une infraction commise en territoire étranger; il a estimé que ces documents pouvaient être vendus à Londres, en

avertissant toutefois les intéressés que, si le gouvernement italien pouvait établir des droits à la possession de ces papiers, au cours d'une nouvelle action judiciaire, vendeurs et acheteurs seraient susceptibles de poursuites et de condamnations à des indemnités considérables, si les documents visés, par suite d'une trop fâcheuse dispersion, ne pouvaient pas être représentés.

— Les archives du Vatican, consultées par des travailleurs de tous pays, continuent à alimenter de nombreuses publications, parmi lesquelles nous citerons : *State Papers relating to English affairs in the Vatican Archives and Library*, I (London, 1917, in-8), intéressant le règne d'Élizabeth pour les années 1558-1571 ; — *Regesten zur Schweizergeschichte aus den päpstlichen Archiven*, von C. Wirz, IV (Bern, 1918; in-8 de IV-407 p.), qui se réfèrent aux pontificats d'Alexandre VI et de Pie III, 1492 à 1503 ; — *Actes des martyrs et des confesseurs de la foi pendant la Révolution;* texte intégral publié d'après les originaux : Ecclésiastiques, religieux et religieuses exilés pour la foi dans les États pontificaux; publié par le P. J. Le Rohellec, I (Tours, Mame, 1918; in-8) ; — *Les comptes du duché de Bretagne en 1435-1436*, publ. par B. Pocquet du Haut-Jussé, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1916, pp. 88-110.

— Les faux documents des archives de Subiaco sont célèbres dans l'histoire de la diplomatique ; M. A. Lanciotti les a étudiés dans un mémoire intitulé : *I falsari celebri, ossia il monachismo italiano durante il medio evo* (Città di Castello, 1914; in-8 de 246 p.), qui témoigne d'un parti-pris réel et surtout d'une incompétence regrettable en une matière aussi délicate.

— Dans le vol. XXIV (1917) des *Memorie del r. Istituto lombardo di scienze e lettere*, fasc. I, M. Aless. Luzio a inséré quelques pages relatives aux documents des archives de Mantoue enlevés autrefois par les Autrichiens. Cette étude présente un intérêt très actuel.

— C'est aux archives d'État de Lombardie que sont empruntés les textes visés dans le *Repertorio diplomatico visconteo*, dont le fascicule II (Milano, Hœpli, 1918; in-4) se réfère aux années 1363-1385.

— L'*Annuario del r. Archivio di Stato in Milano* poursuit sa marche régulière; le volume correspondant à l'année 1917 (Perugia, 1917; in-8 de 103 p.) comme celui correspondant à l'année 1918 (Perugia, 1918; in-8 de 74 p.), fournissent les renseignements les plus circonstanciés sur la vitalité de ce dépôt pendant cette période, les travaux d'inventaire et de classement que l'on y a entrepris ou continués (détails sur les acquisitions de la collection d'autographes F. Donebauer, jadis Angelini Rossi, de la collection Carlo Clerici, vendue aux enchères, et des documents provenant du tribunal de Bergame). Mais ce qui illustre par dessus tout ces deux volumes, ce sont les leçons, qui y sont imprimées, de l'un des chefs de section, M. G. Vittani, sur la formation de

l'archiviste et sur les conséquences des négociations diplomatiques pour les archives : questions actuelles au premier chef, que l'auteur a traitées de main de maitre, sachant remonter aux sources, exposer clairement ses idées, et montrer des qualités excellentes d'érudit et d'archiviste.

— La *Revista delle Biblioteche e degli Archivi* (août-déc. 1917) a fait connaitre la formation et le rôle de l'office de restauration de documents, créé aux archives d'État de Florence, ainsi que les procédés qui y sont en usage.

Pays-Bas. — Les archives de Zélande ont fourni les matériaux des *Notulen van de Staten van Zeeland, 1580-1582* ('s Gravenhage, 1918; in-folio de II-733 p.).

— Les *Verslagen omtrent 's Rijks oude archieven* se présentent sous une forme de plus en plus imposante, puisqu'on compte désormais deux volumes par an régulièrement. Les rapports, souvent étendus, de tous les conservateurs des archives d'État, à La Haye et dans les provinces, y sont insérés *in extenso*, et nous renseignent ainsi complètement sur la marche de chaque service. Nous ne pouvons guère que glaner çà et là et signaler, parmi les annexes, ceux qui paraissent présenter un intérêt plus général. Dans les volumes de l'année 1914 (s' Gravenhage, 1915; in-8 de IV-561 et IV-512 p.), nous indiquerons les catalogues des archives du couvent de Sainte-Agathe à Kuik, de la monnaie de Dordrecht, de la commune de Noordwijkerhout, de la famille Bicker; — dans ceux de 1915 ('s Gravanhage, 1916; in-8 de IV-590 et IV-386 p.), les catalogues des archives des familles van Aerssen, van Borssele et Spillaert (ces deux dernières aux archives de Zélande), de la Groote Visscherij (dep. 1495), de la seigneurie de Heerjansdam, des notaires de Leide, de la légation des Pays-Bas auprès du Saint-Siège, des fonds acquis par le ministère des Colonies; — dans ceux de 1916 ('s Gravenhage, 1917; in-8 de IV-569 et IV-578 p.), les catalogues des archives de l'abbaye de Loosduinen, des communes de Medemblink et Boeicop, des familles van Aitzema et van Wassenaer-Starrenburg, des cartes et plans de la province de Limbourg aux archives d'État de Maestricht, des fonds de notaires jusqu'en 1811 conservés aux archives communales de Middelburg, de la colonie hollandaise de Suriname (Guyane).

Portugal. — Les archives d'État de Lisbonne ont fourni à M. Carlos Roma Du Bocage la matière d'un volume intéressant l'histoire des négociations du Portugal avec les autres pays européens : *Subsidios para o estudo das relaçoes exteriores de Portugal em seguida a restauraçaõ, 1640-1649*, tome I (Lisboa, 1916; in-8 de 274 p.). Cette publication, où la France est représentée, renferme des lettres inédites de Richelieu.

Russie. — Un *Guide to materials for american History in Russian archives* (Washington, Carnegie Institute, 1917; in-8 de VIII-177 p.) a pour auteur Fr. Alfr. Golder.

Suisse. — MM. Em. Rivoire, V. van Berchem et Léon Gautier poursuivent l'impression des *Registres du Conseil de Genève*, dont le tome VI (Genève, 1916; in-8 de XVI-473 p.) comprend les années 1501 à 1508.

— Le *Bibliographe moderne* a entretenu à plusieurs reprises ses lecteurs du dépôt d'archives économiques de Bâle; il leur plaira sans doute d'apprendre qu'un premier inventaire en a été déjà dressé : *Katalog des schweizerischen Wirtschaftsarchivs in Basel* (Basel, Birkhæuser, 1914; in-8 de XVI-312 p.).

— Du *Rapport* de 1917 sur les archives de l'État de Genève (Genève, impr. centrale, 1918; in-8 de 11 p.) nous extrayons les renseignements suivants :

Le Conseil d'État a acheminé vers une solution rationnelle la question de la centralisation des archives modernes, en confiant aux Archives d'État, par arrêté du 26 janvier 1917, la conservation des archives du département des finances jusqu'en 1867. Cette mesure de principe fait suite aux revisions ordonnées en 1915. Malheureusement la place fait défaut, comme en tant d'autres dépôts, pour l'acheminement de tous les documents qui devraient être versés régulièrement. — Un sauvetage imprévu a retiré du pilon de la papeterie de Versoix divers registres et liasses provenant du département militaire (procès-verbaux de la commission d'artillerie et des fortifications, 1819-1826, etc.); et il est fâcheux de constater que cette distraction de documents publics soit la répétition de faits graves signalés par l'archiviste en 1914. Des mesures préservatrices s'imposent.

En exécution de l'art. 26 de la loi sur le notariat du 6 novembre 1912, Me Émile Rivoire a remis aux archives d'État les minutes de Me Richard, notaire à Genève (1842-1855).

Parmi les autres dépôts effectués, signalons celui de deux registres appartenant aux archives de l'Église réformée allemande, en attendant que des circonstances plus favorables ouvrent au public l'ensemble de ce fonds. — Le travail d'inventaire a principalement porté sur le classement des archives, familiales et généalogiques, léguées par le colonel Galiffe, et de la série des procès criminels (1731-1740). — Une collection de moulages de sceaux a été constituée et a fait l'objet d'une communication de M. Ch. Roch à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Allemagne. — Un magnifique manuscrit du XIVe siècle, enluminé par le célèbre Nicolo di Giacomo, de Bologne (Missel romain), qui appartient à la bibliothèque de Munich (ms. 10072), a été savamment étudié par M. P. Durrieu dans un article de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1916, pp. 111-136; il est démontré que ce volume fut exécuté pour le cardinal Pierre d'Estaing, mort en 1377, et provient de la bibliothèque du duc Jean de Berry (cf. même Revue, 1917, pp. 135-142).

Danemark. — *Die Nowgoroder Saga*, tel est le titre d'une publication de Hj. Alving, avec glossaire, d'après le manuscrit de la bibliothèque royale de Copenhague (Göteborg, 1918; in-8 de 72 p.).

Espagne. — Le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de N.-D. de Montserrat, en Catalogne, a été dressé par Dom A. Albareda et publié par lui dans le tome Ier des *Analecta Montserratensia* (Barcelona, 1918; in-4), qui contient en outre une ancienne liste des manuscrits ayant appartenu à la même bibliothèque, et la reproduction des textes catalans contenus dans le « livre vermeil » du même dépôt.

— V. Castañeda a fait imprimer, d'après l'orignal du XVIe siècle conservé à la bibliothèque de l'Escurial, le manuscrit de P. Nuñez de Salcedo : *Relación de los titulos que hay en España, sus rentas, solares, linajes* (Madrid, Fortanet, 1918; in-4 de 28 p.).

— La bibliothèque circulante du Museo Pedagógico de Madrid, inaugurée en 1889, fonctionne avec régularité. Une statistique récente nous donne le résultat des bénéfices qui en sont retirés : en 1917, 2577 personnes ont été autorisées à l'utiliser et ont emprunté à domicile 20774 ouvrages. On est admis sur la recommandation d'un fonctionnaire public.

— La Biblioteca de Catalunya, à Barcelone, a été fréquentée, en 1917, par 28874 lecteurs, et s'enrichit chaque année par de nombreux dons; les derniers sont la bibliothèque scientifique de O. J. Novelles, la collection d'estampes catalanes de E. Terradas, la riche bibliothèque musicale de F. Pedrell.

États-Unis. — La « John Crerar Library », de Chicago, avait acquis d'un libraire allemand, en 1904, une collection particulièrement importante (et aujourd'hui très difficile à constituer) d'ordonnances, édits,

documents officiels, arrêts du Parlement, etc., tous d'origine française, et du XVIIIe siècle en très grande partie, qui concernent l'histoire économique et plus spécialement les finances, les impôts, les compagnies financières, les monnaies, le commerce et les compagnies commerciales, les colonies, la police, l'imprimerie et la librairie : en tout 1471 pièces reliées en 25 volumes. C'est de cette collection que vient de paraître le catalogue détaillé sous le titre suivant : *The John Crerar Library; A Catalogue of french economic documents from the sixteenth, seventeenth and eighteenth centuries* (Chicago, 1918; in-8 de VIII-104 p.), dans une série qui comprend déjà plusieurs listes ou catalogues fournis au public par l'administration de la bibliothèque (histoire de la science, 1911 et 1917; arts industriels, 1915; médecine militaire, 1917; crémation, 1918) : autant de bibliographies spéciales où nécessairement domine l'élément anglo-américain.

— Un manuscrit relatif aux Indiens de Bolivie et à leur langage, que possède la Northwestern University Library (Illinois), a été publié sous le titre : *Moseteno vocabulary and treatises*, by Benigno Bibolotti, with introduction by R. Schuller (Evanston, 1917; in-8 de 113 et 141 p.).

— Des manuscrits de Washington ont servi à la publication de H. A. Sanders : *The New Testament manuscripts in the Freer collection* (New-York, 1918; in-8 de x-323 p. et pl.).

— De nombreuses bibliothèques américaines ont déjà édité le catalogue des journaux et périodiques qu'elles reçoivent. On peut ajouter à la liste : *Catalogue of technical periodicals; Libraries in the City of New-York and vicinity* (New-York, United Engineering Soc. Library, 1915; in-8 de 110 p.); — *Yale University Library; a List of news papers in the Library* (New Haven, 1916; in-8 de VIII-216 p.).

France. — La collection Doat, provenant de Colbert, a été acquise par le roi en 1732, et forme un des fonds du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Les recherches faites, pour la constituer, dans les archives du sud-ouest de la France, entre les années 1663 et 1670, seront mieux connues par les détails que fournit la récente publication de M. Henry Omont (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1916, pp. 286-336). — C'est aux volumes 132-151 de cette collection que se réfèrent les *Notes pour servir à l'histoire du Rouergue* de MM. Rigal et Verlaguet (Rodez, 1913; in-16 de 480 p.), qui forment une utile compilation, malheureusement dotée d'un index fort médiocre.

— Le manuscrit français 24841 de la Bibliothèque nationale a servi de point de départ à la publication de D. Hobart Carnahan, *The Ad Deum vadit of Jean Gerson* (Urbana, Illinois, 1917; in-4 de 155 p.).

— Le tome Ier du *Registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris*, publié par l'abbé A. Clerval (Paris, Gabalda, 1917; in-8 de XLIV-424 p.) comprend les années 1505 à 1523.

— Les papiers de Thiers légués à la Bibliothèque nationale ont per-

mis à M. Léon de Lanzac de Laborie d'ajouter d'intéressantes précisions à l'histoire diplomatique et politique du XIXe siècle par sa récente publication : *Correspondances du siècle dernier* (Paris, Beauchesne, 1918 ; in-16).

— A la Bibliothèque de l'Arsenal appartient un journal inédit du Parlement de Paris pendant la Fronde (décembre 1651-avril 1652), qui paraît être d'une scrupuleuse exactitude et mérite par conséquent d'être connu et utilisé. M. Henri Courteault, l'érudit éditeur de Jean Vallier, était tout désigné pour le faire connaître au public, et l'a utilement publié dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1916, pp. 163-315.

— *La ville de Lyon en vers burlesques* (Lyon, 1918 ; in-16 de 161 p.), tel est le titre d'un ouvrage édité en 1683 et réimprimé par Eug. Vial, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal.

— En 1918 a été créé, au Val-de-Grâce, une bibliothèque centrale du service de santé militaire, à laquelle sont jointes les archives de médecine et de pharmacie militaires.

— Le service de guerre de l'American Library Association a installé ses bureaux à Paris, 10, rue de l'Élysée.

— La bibliothèque de Castres a été presque entièrement détruite par un incendie.

— La bibliothèque de l'université de Lyon s'est rendue acquéreur de la bibliothèque archéologique de feu Émile Bertaux.

— *Le Roman de Flamenca* a été édité par Paul Meyer, avec glossaire, d'après le manuscrit unique de Carcassonne (New-York, Stechert, 1917 ; in-8 de XLV-427 p.).

Grande-Bretagne. — Le British Museum a récemment acquis une rareté bibliographique qui enrichira sa déjà précieuse collection de musique du temps d'Élisabeth : c'est un recueil d'airs et de madrigaux publié en 1598 par Michael Cavendish et imprimé par Peter Short (il provient de lady Arabella Stuart, petite-fille de sir William Cavendish).

— Ce même établissement, qui a, depuis plusieurs années, la jouissance de la belle bibliothèque musicale de Buckingham Palace, vient également de recevoir en prêt illimité, pour être mis à la disposition du public, un lot considérable de musique écossaise (plus de 400 volumes de compositions variées), formé par un collectionneur enthousiaste.

— L'Historical manuscripts Commission publie le tome VI des *Calendars of Stuart Papers*, appartenant à la Bibliothèque royale de Windsor Castle (London, 1916, in-8). — Son 18e *Report* (London, 1917, in-8) contient la liste de tous les possesseurs de manuscrits déjà précédemment décrits dans la collection, et des lieux où ces manuscrits sont conservés, avec l'indication des matériaux qu'offre l'ensemble de ces collections pour l'histoire diplomatique de l'Angleterre, de 1509 à 1783.

— Il existe à Londres (18, Tufton-Street, Westminster, S W. 1), de-

puis 1916, une « National Library » pour aveugles, qui a déjà grandement prospéré et qui est alimentée uniquement par des contributions volontaires.

Inde. — On doit à M. N. Basu un *Alphabetical index to the classified Catalogue of the Library of the Director general of archaeology* (Calcutta, 1917; 2 vol. in-8).

Italie. — Une étude de Fr. Samarelli a paru dans la *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi* (mai 1917), consacrée à la bibliothèque du séminaire de Molfetta et à la provenance de quelques-uns des manuscrits précieux qui y sont conservés.

— Le gymnase d'Alatri possède quelques raretés mises en lumière par G. Pierleoni : *Il fondo antico della biblioteca del r. liceo-ginnasio di Alatri* (Alatri, Isola, 1917; in-8 de IX-108 p.).

— Un manuscrit de la Bibliothèque capitulaire de Milan, le *Liber notitiæ sanctorum Mediolani*, a été intégralement publié par M. Magistretti et U. Monneret de Villard (Milano, 1917; in-4 de LIV-231 p. et pl.).

— Aux récentes acquisitions de manuscrits faites par la Bibliothèque nationale centrale de Florence, que nous avons indiquées l'an dernier, il convient d'ajouter les suivantes : un nouveau manuscrit des œuvres de Dante, et un autre du Canzoniere de Pétrarque (XVe siècle); un traité de l'*Arte bene moriendi* (XVe siècle), provenant de la famille Strozzi; une traduction de Salluste par Lodovico Carbone (XVIe siècle); un exemplaire de dédicace au doge Fr. Foscari des *Secondi commentarii delle geste di Jacopo Piccinino*, par J. Forciello de' Pandoni (publ. par Muratori); un recueil de sermons du pape Innocent III (XIIIe siècle); un Boccace du XVe siècle; le manuscrit autographe de Lauro Baldi, *Arcadia diversamente imitata* (XVIIe siècle); une rédaction particulièrement intéressante de *La Fiorita* d'Armannino Giudice (XIVe siècle), de provenance vénitienne; des poésies de Michele Della Vedova (XVe siècle); les règles de la grammaire latine de maître Guillelmo da Verrucola de' Buosi (XVe siècle), provenant de la famille Strozzi, ainsi qu'un manuscrit contenant la *Rhétorique* de Cicéron et l'*Achilléide* de Stace; le procès-verbal d'un compromis entre Accerito Portinari et Lodovico di Piggello Portinari, daté de 1478; le livre de souvenirs de Niccoló et Giovanni Rilli da Poppi (1541-1542).

— Le P. Salv. Tosti continue, dans l'*Archivum franciscanum historicum*, VII et VIII (1914-1915), la publication du catalogue descriptif des manuscrits franciscains de la bibliothèque Riccardiana de Florence.

Pays-Bas. — Depuis le 1er novembre 1918, la Bibliothèque royale de La Haye est ouverte au public le soir, de 7 heures 1/2 à 10 heures, cinq jours par semaine.

Russie. — M. le comte Alex. de Laborde a attiré l'attention de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (*Comptes rendus*, décembre

1917, pp. 484-502) sur quelques manuscrits à peintures des bibliothèques de Petrograd.

— Rappelons à cette occasion la très importante publication d'un album de Cereteli et Sobolevski, où sont décrits les manuscrits grecs en minuscules, datés, des bibliothèques de Petrograd : *Exempla codicum græcorum; Codices Petropolitani* (Moscou, 1913; in-folio de 22 p. et 64 pl.); le plus ancien est de 835, le plus récent de 1405. Cf. *Journal des Savants* (1915).

Suède. — Les manuscrits espagnols conservés dans les bibliothèques suédoises ont été étudiés avec soin par M. P. Högberg dans la *Revue hispanique*, 1916, nº 90.

— M. Isak Collijn réimprime, dans la collection des « Kungl. Bibliotekets Handlingar », le *Manuale Upsalense*, imprimé à Stockholm en 1487, qui est le plus ancien livre liturgique suédois connu (Stockholm, 1918; in-8 de VIII-128 p. et 5 pl.).

— Il publie en outre en fac-similé, dans la collection des « Faksimile upplagor av äldre svenska tryck », l'édition de 1532 de *The golden epistle of saint Bernarde*, suivi de l'édition de 1535 de *Four revelations of saint Bridget* (Stockholm, 1916; in-8 de IV-12 p.).

— Des vers inédits du « Liet von Troie » de Herbort de Fritzlar, retrouvés en 1911 dans la reliure d'un incunable alsacien conservé à Skokloster, ont fait l'objet d'une publication de Hj. Psilander, qui y a joint une curieuse préface : *Ett fragment af den tyska Trojasagan i det Wrangelska Biblioteket på Skokloster* (Uppsala, 1917; in-8 de XXVII-31 p.).

— On doit à H. Lindkvist l'impression d'un petit traité de Rich. Rolle, *Meditatio de passione Domini, according to ms. Uppsala C 494* (Uppsala, 1917; in-8 de IV-78 p.).

— Les manuscrits et toute la correspondance, très considérable, de Z. Strindberg ont été déposés au Noorsche Museum de Stockholm.

Suisse. — La bibliothèque de l'Université de Bâle possède un certain nombre de papyrus, dont des actes en langue grecque et un contrat en copte, qui viennent d'être mis au jour par Ern. Rabel et W. Spiegelberg : *Papyrusurkunden der öffentlichen Bibliothek der Universität zu Basel* (Berlin, Weidmann, 1917; in-4 de VIII-100 p. et pl.). — Le même établissement a organisé, en avril-mai 1917, une exposition d'ex-libris anciens dont le catalogue a été disposé par C.-E. Reinle : *Ausstellung alter ex-libris aus dem Besitze der Basler Universitäts-Bibliothek* (Basel, Bertsehi, 1917; in-8 de IV-15 p.).

— M. Conrad Escher a consacré un luxueux volume à la description des miniatures appartenant aux divers établissements scientifiques de Bâle : *Die Miniaturen in den Basler Bibliotheken, Museen und Archiven* (Basel, Kober, 1917; in-8 de XII-278 p. et 82 pl.).



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Iconographie érasmienne. — Un travail très complet dans ce genre accompagne la nouvelle édition de l'*Encomium morias* d'Érasme, publié par les soins du bibliophile Marco Besso (Roma, tip. del Senato, 1918 ; in-4).

Bibliographie parisienne. — Les *Mélanges Émile Le Senne* (Paris, Renouard, 1917; in-8 de IV-331 p. et pl.) contiennent, pp. 35-56, une « Petite bibliographie du 8e arrondissement de Paris », dressée par G. Cerise.

Bibliographie des sciences militaires. — Les livres et articles de revues concernant les sciences militaires, en toutes langues mais plus spécialement en langue anglaise, sont sommairement et alphabétiquement répertoriés dans *The international Military Digest ; annual ; A review ot the current literature of military science*, publié pour 1915 (New-York, Cumulative Digest Corporation, 1916 ; in-8 de 390 p.) et pour 1916 (New-York, 1917 ; in-8 de 630 p.).

Bibliographie hispanique extrapéninsulaire. — Sous ce titre, et sous la signature de M. Hugues Vaganay, la *Revue hispanique* a commencé un travail d'érudition bibliographique auquel nous sommes heureux de rendre hommage et qui comprend les XVIe et XVIIe siècles (février 1918).

Bibliographies médicales. — L'American Research Institute a commencé une série de recherches bibliographiques sur des sujets médicaux qui méritent d'être signalés : *Bibliography of titles on cancer*, I (Washington, 1918 ; in-8 de 29 et 21 p.); — *Bibliography of titles on insanity* (W., 1918 ; in-8 de 36 p) ; — *Bibliography of titles on poliomyelitis* (W., 1918 ; in-8 de 80 p.) ; — *Bibliography of titles on Roentgen rays* (W., 1918 ; in-8 de 51 p.). D'ailleurs ces bibliographies, qui ne comprennent que des ouvrages récents, sont la simple mise sur fiches-matières du catalogue de la bibliothèque du Surgeon general Office.

Bibliographie slave. — Aux renseignements déjà donnés dans les bibliographies générales sur la bibliographie slave, on joindra les indications récemment fournies par R. J. Kerner dans le fasc. 1 du volume X

des *Papers of the Bibliographical Society* de Chicago ; l'auteur y passe en revue les différents recueils bibliographiques qui intéressent la Russie, la Pologne, les Serbo-Croates, les Tchèques, les Slovaques et les Bulgares.

Un nouveau Manuel de Bibliothéconomie. — Il est écrit en langue danoise, ce qui n'en facilitera peut-être pas la diffusion; et c'est grand dommage car on le dit excellent : *Haandbog i Bibliotekskundskab* (Kjœbenhavn, Lybecker, 1916, in-8), par S. Dahl et quelques collaborateurs. On remarque particulièrement le chapitre où Ellen Joergensen a recueilli la quintessence de tout ce que l'on sait sur l'évolution de l'écriture, les abréviations dans les manuscrits latins du moyen-âge, et les matériaux de l'enlumineur.

Périodiques danois. — La publication annuelle du *Dansk Tidsskrift-Index,* annoncée dans un de nos précédents fascicules, s'est continuée par deux nouveaux volumes consacrés à l'année 1916 (Kjœbenhavn, 1917; in-8 de 378 p.) et à l'année 1917 (Kjœbenhavn, 1918 ; in-8 de 348 p.). Elle comprend respectivement le dépouillement systématique de 180, puis de 200 périodiques différents.

Le Danemark et la bibliographie étrangère. — La Danish American Association, de Chicago, a pris l'initiative de faire connaître la littérature anglaise et américaine concernant le Danemark, et a confié à Jens Chr. Bay le soin d'éditer une brochure intitulée : *Denmark in English and American literature; a Bibliography* (Chicago, 1917; in-8 de 96 p.).

Bibliographies dramatiques. — On doit à H. A. Rennert une « Bibliography of the dramatic works of Lope de Vega, based upon the catalogue of John Rutter Chorley » (*Revue hispanique,* n° 83, 1915).

— M. F. Winthrop Faxon est l'auteur d'une importante publication annuelle dont le titre est : *The dramatic index for 1915; covering articles and illustrations concerning the stage and its players in the periodicals of America and England* (Boston, 1916; in-8 de 336 et 62 p.), et qui s'est continuée pour 1916 (Boston, 1917; in-8 de 297 et 42 p.) et pour 1917 (Boston, 1918; in-8 de 236 p.) dans des conditions analogues.

— En 1916 et 1917 ont eu lieu, dans les salles de la bibliothèque de la Comédie-Française, à Paris, des expositions bibliographiques et iconographiques en l'honneur de Molière, Racine, Corneille, Shakespeare et Cervantès. Elles ont été signalées par des articles du *Temps* et des *Débats*, mais on trouvera les plus complets détails sur ces manifestations dans un article de M. Aug. Rondel (*Bulletin de la Société de l'histoire du théâtre,* 1917-1918, pp. 125-145).

Bibliographie égyptologique. — Une *Esquisse d'une bibliographie égyptologique*, sous la signature de M. Seymour de Ricci, a paru en 1917 dans la *Revue archéologique* (Paris).

Périodiques musicaux. — Un essai de bibliographie des périodiques musicaux de langue française, dressé par J.-G. Prod'homme, a paru dans le *Bulletin de la Société française de Musicologie*, 2e année (1918), pp. 76-90. Le classement est chronologique, pour Paris d'abord, puis pour la province et l'étranger.

Journaux américains. — Les *Proceedings of the American antiquarian Society*, new series, vol. XXVII, part. 1 (Worcester, 1917), contiennent (pp. 177-274) une bibliographie, due à C. S. Brigham, des journaux américains parus de 1690 à 1820. — Pour l'actualité, on consultera C. Wieder : *Daily newspapers in the United States* (White Plains, Wilson, 1917; in-8 de 56 p.).

Publication de la Société française de Bibliographie. — La dernière publication de cette Société est le *Répertoire des catalogues du Musée du Louvre*, dû à M. J.-J. Marquet de Vasselot (Paris, 1917; in-8 de xv-175 p.); on y trouvera l'indication bibliographique complète des 388 catalogues des différents départements du grand Musée national depuis l'année 1801 jusqu'à ce jour, et aussi la biographie succincte de tous les fonctionnaires attachés à cet établissement. C'est là un instrument de travail d'une incontestable utilité.

Un nouveau périodique bibliographique. — Il est né à Naples, par les soins du bibliothécaire Alf. Miola; il sera mensuel et illustré, et s'appellera *Bollettino del Bibliofilo*. Parmi les collaborateurs déjà inscrits, nous remarquons les noms de G. Bresciano, Luigi Lubrano, M. Cagiati, Em. Martini, V. Aliprandi, M. Fava.

Histoire de l'imprimerie. — M. G. Letonnelier, dans un court article de la *Revue Savoisienne*, 1918, p. 93, a déterminé l'emplacement occupé en 1536 par la première imprimerie d'Annecy. — Les *Annales de la Société hist. et archéol. de Saint-Malo*, 1912 (53 p.) ont publié un mémoire de L. Sarazin sur Ph.-Claude Hovius, imprimeur-libraire à Saint-Malo, né en 1721, mort en 1806. — De M. Henry Omont, le *Bulletin historique et philologique du Comité* a publié, en 1917, pp. 84-117 et pl., des recherches sur les premières années de l'histoire de la typographie à Évreux, avec la liste des impressions ébroïciennes de 1600 à 1650 (47 numéros).

Institut bibliographique italien. — Deux historiens florentins, MM. Baldasseroni et Palmarocchi, et le publiciste bien connu M. Prezzolini, tous trois associés dans l'œuvre de l' « Ufficio storico della mobilitazione », viennent de fonder un « Institut bibliographique italien » qui sera essentiellement un agent pratique de renseignements et de communications[1]. Cet Institut, en effet, se propose d'envoyer, avec la plus

1. Rome, 13, via Ennio Quirino Visconti.

grande rapidité, à quiconque le demande, les publications italiennes et étrangères, au prix coûtant; de fournir des indications bibliographiques sur toutes les questions; de favoriser entre bibliophiles et savants les échanges de livres et d'opuscules rares ou hors commerce. Il annonce la publication prochaine d'un catalogue se référant à ce dernier objet et la constitution d'une maison d'édition qui continuerait l'excellente « Libreria della Voce », de Florence. Cet Institut, fondé sous les auspices du journal bibliographique l'*Italia che scrive*, ne peut manquer de rendre des services, et, comme ses créateurs désirent étendre à l'étranger leur champ d'action, d'affermir les relations intellectuelles entre la France et l'Italie.

D'autre part, le littérateur Giovanni Papini vient de fonder une revue, *La vraie Italie, organe de liaison intellectuelle entre l'Italie et les autres pays* (Florence, 6, via Ricasoli; abonnements, 6 fr.; le n°, 0 fr. 60), où les questions bibliographiques seront traitées. C'est ainsi que, dans le premier numéro, paru en février, nous trouvons une note sur les ouvrages italiens consacrés à M. Wilson et une étude sur les « jeunes revues » italiennes, qui, autant que les françaises, sont plus difficiles que les autres à recenser. La rédaction de *La vraie Italie* s'offre d'ailleurs à faire pour le compte de ses lecteurs et abonnés des recherches bibliographiques. Nous sommes heureux de signaler cette revue, que son caractère ententophile, en même temps que son indépendance, nous rend chère. — G. BOURGIN.

Bibliographie de la guerre. — Le catalogue de la *Collection Henri Leblanc*, dont il a été question l'an dernier (p. 250), compte quatre volumes nouveaux consacrés aux livres et brochures publiés en France sur la guerre depuis 1914. — D'autre part on annonce l'apparition de plusieurs nouveaux fascicules du catalogue entrepris par la *Bibliothèque de la ville de Lyon; Catalogue du fonds de la guerre* (Mâcon, impr. Protat, 1917-1918); on en compte onze à l'heure actuelle, qui forment un total de 440 pages. — En outre fonctionne, à Gravesend (comté de Kent, Angleterre), 86, Old Road West, un Bureau bibliographique international de la guerre, sous la direction de M. Alexander J. Philip, bibliothécaire communal de Gravesend, qui recueille et catalogue sur fiches toute la littérature documentaire, y compris les infiniment petits. Le même M. Philip, en collaboration avec M. G.-W. Prothero, a publié d'ailleurs un *Catalogue of war publications, comprising works published to june 1916* (London, Murray, 1917; in-8 de 265 p.). — Dans le même ordre d'idées, on doit signaler le travail de M. Ch. Escalle, *Essai de bibliographie méthodique de la guerre de 1914* (Dijon, impr. Berthier, 1918; in-8 de VIII-191 p.); — celui de M. Jean Vic, *La littérature de guerre; Manuel méthodique et critique des publications de langue française, août 1914-août 1916* (Paris, Payot, 1918; in-16 de XXXVI-816 p.); — — l'ouvrage spécial italien de I. Sannio, *Saggio di bibliografia della*

guerra mondiale; *Letteratura italiana* (Udine, tip. Cooperativa, 1917; in-16 de 60 p.); — la publication plus générale de F. W. Th. Lange and W. T. Berry, *Brooks on the great war*, composée de 3 fascicules en un volume, plus un volume d'index, et n'allant pas au delà d'avril 1916 (White Plains, 1916; in-8); — ainsi que l'essai d'une littérature choisie, préparé pour la Clark University par G. H. Blakeslee : *A selected list of books on the present war* (Worcester, 1917; in-8 de 44 et 78 p.), et paru d'abord dans le *Journal of Race developemnt*. — Nous ne devons pas laisser ignorer non plus un intéressant périodique, sorte d'intermédiaire des chercheurs et des curieux très spécial et de grande actualité, qu'a fait paraître M. Grand-Carteret sous le nom de : *Le Musée et l'Encyclopédie de la guerre*, en fascicules mensuels, à partir du mois de février 1917; il concentre ses recherches sur toutes les productions du moment : journaux, images, bibelots, caricatures, timbres et cartes postales, affiches, médailles, monnaies, programmes, sans oublier la bibliographie; ses sommaires sont attrayants et variés; ses collaborateurs sont nombreux et bien renseignés; mais la publication en parait suspendue momentanément. — Pour compléter ces divers renseignements, voici un *Catalogo della esposizione di fotografie della guerra nel Salone del Cinquecento in Palazzo Vecchio* (Firenze, tip. Spinelli, 1917; in-8 de 38 p.); — *A short Guide of the temporary war-time exhibition in the British Museum* (London, 1918; in-8 de 46 p.); — et un *Catalogus der verzameling M. Frankenhuis, médailles, médaillons, penningen en plaquettes met betrekking tot den wereldkriig 1914-1918* (Enschede, van der Loeff, 1918; in-8 de VI-148 p. et 12 pl.).

Les livres et la guerre. — Des statistiques récemment publiées nous renseignent sur l'activité bibliographique des différentes nations européennes pendant les années de guerre. Si l'on croit à leur sincérité, on apprendra que l'Allemagne, dont la production atteignait 35000 ouvrages en 1913, l'a vue descendre successivement, pendant les années 1914-1917, aux chiffres de 29300, 23550, 22000 et 14900 (y compris les ouvrages en langue allemande imprimés en Autriche, en Suisse et dans le grand-duché de Luxembourg). Pour la Grande-Bretagne on notera les chiffres suivants : 12400 en 1913; 11500 en 1914; 9150 en 1915; 8130 en 1916. En France, la décadence a été beaucoup plus sensible : 11460 en 1913; 9000 en 1914; 4270 en 1915; 5060 en 1916, et 2000 en 1917. Dans les Pays-Bas, le phénomène contraire a eu lieu, dans des proportions minimes toutefois. Les chiffres de l'année 1918 ne sont pas encore connus. Mais, pour que cette statistique soit véritablement opérante, il faudrait la contrôler, car, en France surtout, le dépôt légal est tellement incertain et inexact qu'on aurait grand tort de s'y fier.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — HET BOEK (oct.-dez. 1917) : J. D. van Dokkum, Bibliographische aanteekeningen over Van Alphens « Kleine Gedigten voor Kinderen » ; — J. F. M. Sterck, Onder Amsterdamsche Humanisten ; — D. Fuldauer, Beschrijving der uitgegeven geschriften van Jan te Winkel ; — E. Miklós, De Hongaarsche bijbels in Nederland.

— HET BOEK (jan.-juli 1918) : C. P. Burger, Alarmberichten en Spotprenten ; — M. Boas, De Nederlandsche Cebes-Literatuur ; — G. A. Evers, De Bibliotheek van het Departement der monden van den Rijn te' s Hertogenbosch (1812-1816) ; — C. P. Burger, Het Deensche Comité tot bevordering van de Volksontwikkeling ; — G. B. van der Feen, Noord-Nederlandsche Boekerijen in de XVI eeuw ; — C. P. Burger, Oversicht van Knudsen' s studies en uitgaven ; — R. Foncke, Boeken in Sterfhuyzen van Oud-Mechelen [suite] ; — J. Berg, Een brief van Ali Pacha aan Napoleon ; — C. P. Burger, Protestantsche XVIe eeuwsche schoolwetten en schoolprogramm ; — I. Bendikson, Een Engelsch pamflet over het kikkerland ; — C. P. Burger, Een nieuwe hoogeschool en eene hoogeschoolbibliotheek in wording ; — K. J. Riemens, Het spraeck ende woord-boeck van Fr. de Houtman en de Vocabulare van Noël de Berlaimont ; — J. F. van Someren, Bucheliana ; — E. Kronenberg, Een curiositeit in eer druk van Peter Os van Breda (v. 1502).

2. — GLI ARCHIVI ITALIANI (1917, n° 4) : L. Pagliai, Le carte dei conti Alliata depositate nell' Archivio di Pisa.

— GLI ARCHIVI ITALIANI (1918, n°s 1-4) : G. Spano, L'opera di Pasquale Villari nel Consiglio per gli archivi del Regno ; — P. Pecchiai, Gli archivi degli antichi ospedali milanesi ; — V. E. Duranti, Il deposito degli atti notarili negli Archivi di Stato e la suppressione dei piccoli archivi notarili ; — A. Panella, Le scuole degli Archivi di Stato ; — G. Fornari, Un monaco paleografo ; — G. Bonelli, Distruzione di Archivi privati ; — M. Inguanez, Le bolle pontificie di S. Spirito del Morrone nell' Archivio di Montecassino ; — A. Traversa, Il pericolo sociale della separazione degli Archivi notarili dal Notariato ; — E. Casanova, Gli archivi nei trattati internazionali.

3. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (1915 et 1916) : Van Ortroy, Biblio-

graphie sommaire de l'œuvre mercatorienne [fin]; — C. Couderc, Bibliographie historique du Rouergue [suite].

4. — Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (sept.-dic. 1917) : A. Huarte, Don Fernando Pimentel maestrescuela de la iglesia de Salamanca; — M. Gutierrez del Caño, Ensayo bibliográfico de Tirant lo Blanch; — M. Serrano y Sanz, Notas acerca de los judios aragoneses en los siglos XIV y XV.

— Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (janv.-avril 1918) : Vasquez Nuñez, El padre Fr. Zumel general de la Merced y catedrático de Salamanca (1540-1607); — J. Catalán, Don Gregorio de Brito, governor de las armas de Lérida; — C. Espejo, La renta de salinas hasta la muerte de Félipe II; — A. Gonzalez Palencia, Fragmentos del archivo particular de Antonio Pérez, secretario de Félipe II; — Guia histórica y des criptiva de los Archivos (Archivo general de Simancas).

— Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (jun.-ag. 1918) : J. Cuervo, Fray Luis de Grenada verdadera y unico autor del « Libro de la oración »; — Cartas y documentos relativós al Gran Capitán [fin]; — Guia histórica y descriptiva de los Archivos (Archivo general de Simancas, suite); — Catálogo de sellos del Archivo histórico nacional.

5. — Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire (sept.-déc. 1917) : H. Martin, Date de l'inventaire de 1467 de la Bibliothèque de Bourgogne; — M. Henriet, L'académicien Thomas [fin]; — H. Cordier, Notes sur Eusèbe de Salle [fin]; — H. Cordier, Deux lettres de Quérard; — E. Jovy, La correspondance du duc de La Rochefoucauld d'Enville et de Georges-Louis Le Sage, conservée à la bibliothèque de Genève.

— Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire (janv.-déc. 1918) : F. Courboin, Les emplacements successifs du Cabinet des Estampes, de 1667 à 1917; — G. Dubois, Essai sur le traité d'escrime de Saint-Didier, publié en 1573; — Abbé Tougard, Catalogue de l'abbé Goujet; — J. Mathorez, Le poète hétéroclite Louis de Neufgermain ; — M. Henriet, Lettres inédites de l'académicien Thomas à ses amis ; — E. Jovy, Les archives du cardinal Cybo à Massa; — M[is] de Girardin, Une audience d'un ambassadeur de Louis XIV (Pierre Girardin) par le Grand Seigneur en 1686; — H. Cordier, Notice sur Émile Picot; — G. Morel-Fatio, George Sand et Majorque; — P. Marais, Le sort d'un livre de la bibliothèque de Sainte-Beuve.

6. — Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français (janv.-août 1918) : Ch. Mortet, Un nouveau pas vers la réforme du dépôt légal; — Eug. Morel, Projet de loi sur le dépôt légal ; — La bibliothèque de la pensée française à l'Université de Californie.

7. — Nordisk Tidskrift för Bok-och Biblioteksväsen (1917, n° 4) : O. Walde, Stephanii bibliotek och dess historia; — A. Lindblom, Leo

X:s bulla om aflaten för Peterskyrkans byggande; — H. Ehrencron-Müller, Et dansk Pragtwaerks Historie; — L. Nielsen, Et hidtil ukendt Kjoebenhavnertryk af Erasmus Colloquia.

— NORDISK TIDSKRIFT FÖR BOK-OCH BIBLIOTEKSVÄSEN (1918, nos 1-2) : G. Carlsson, En stridsskrift af Berend von Melen mot Gustaf Vasa; — L. Nielsen, Christian Pedersen og Bogtrykkerkunsten; — A. Kildal, Bergens offentlige Bibliotek; — O. Walde, Om bokanteckningar som källor och behofvet af provenienskataloger; — J. L. Heiberg, Bobbio; — T. Hannaas, Det eldste prentet af Petter Dass; — I. Collijn, Ett till Sverige nyförvärfvadt pergamentex emplar af Birgittas revelationer 1492; — S. Wandel, En dansk Bog met Traesuit af den aeldre Lucas Cranach; — A. Grape, Några handskriftsförwärf till Universitetsbiblioteket i Uppsala.

— NORDISK TIDSKRIFT FÖR BOK-OCH BIBLIOTEKSVÄSEN (1918, nos 3-4) : O. Wieselgren, Johann Siebenhirters breviarium; — W. Norvin, Bidrag til Gottorperbibliothekers historie [suite]; — A. Lindhagen, Kalendarium för Birgittinklostret i Mariager efter Cod. Holm. K 46; — G. Carlsson, Vårt största enskilda medeltidsbibliotek och dess ägare; — A. Stender-Petersen, Slaviske og russiske håndskrifter i det K. Bibliotek i Kjoebenhavn; — R. Paulli, Den ældste danske Griseldis-Udgave; — H. Nohrström, Helsingfors Universitetsbiblioteks exemplar af den äldsta kända finska evangelieboken.

8. — L'ARCHIGINNASIO (sett.-dic. 1917) : F. Vatielli, Rossini a Bologna [suite]; — A. Sorbelli, Gli studenti bolognesi per Gioacchino Murat e per l'indipendenza italiana nel 1815; — M. Battistini, Costanzo Bargellini di Bologna proposto ad una cattedra nello studio di Pisa nel sec. XVI; — L. Frati, Il testamento di Giovanni da Barbiano.

— L'ARCHIGINNASIO (1918, nos 1-4) : L. Rava, La legge del dittatore Farini per le pensioni di guerra; — F. Malaguzzi-Valeri, Un collezionista bolognese del Seicento; — U. Dallari, Fra vittime e strumenti della reazione negli stati austro-estensi; — V. Aliprandi, C. Minarelli maestro di stenografia a Bologna; — F. Vatielli, Rossini a Bologna [fin]; — A. Sorbelli, Le carte Menotti dalla Biblioteca comunale dell' Archiginnasio; — G. Nascimbeni, Un viaggio poetico attributo a Giulio Cesare Croce.

9. — THE LIBRARY JOURNAL (sept.-dec. 1917) : Th. Wesley Koch, British censorship and enemy publications; — The Library war service; — Th. W. Koch, More about books in camp, trench and hospital; — P. M. Paine, The soldier's branch of the Syracuse Public Library; — M. S. Saxe, Important aspects of the work of public Libraries to-day; — P. H. Nystrom, The business library as an investment; — M. H. Pooley, Problems met in reorganizing a high school library; — W. Dawson Johnston, Libraries and civil service; — Th. Hitchler, Library

school training vs. practical experience; — A. E. Bostwick, Poets, libraries and realities.

— THE LIBRARY JOURNAL (jan.-june 1918) : H. Putnam, A college library in war time; — M. L. Blanton, How to meet the library needs of the farm; — I. G. Mudge, Some reference books of 1917; — E. A. Dench, Putting your library into the movies; — L. J. Burlingame, Library legislation during 1917; — V. S. Yarros, The library and the book in Russia's revolutionary movement; — E. C. Richardson, Censorship in libraries; — P. H. Nystrom, The public library and private business libraries; — J. L. Greenhalgh, Library accounting; — D. W. Duffield, Binding pamphlets and rebacking books; — A. Geddes Lloyd, The library that Joab started; — M. C. Henthorne, Book service for our sailors and marines; — C. L. Cannon, Afterwar needs of reference librarians; — Lenoir Dimmitt, The package library; — M. E. Lane, Library ventures in the Kentucky mountains.

— THE LIBRARY JOURNAL (july.-dic. 1918) : W. H. Mac Clenon, The science of indexing; — H. L. Wheeler, Why a county library law for Missouri; — W. H. Hould, The country reference section of the Public Library of New South Wales; — C. W. Herbert, The junior training class of the Washington Public Library; — C. Webster, Hospital library service, its organization; — F. P. Stockbridge, The library war service fund campaign; — C. Williamson, The need of a plan for library development; — J. Britton, The library's share in Americanization; — F. K. Walter, The war and library training; — J. C. Dana, Filing pamphlets by the color band method; — P. Otlet, The book in world-wide use after the war; — J. Ridington, The University, the University library, and the returned soldier; — M. G. Lacy, Sources of agricultural statistics.

COMPTES RENDUS

Svenska riksarkivet 1618-1837 (Meddelanden från svenska riksarkivet; Ny följd). II : 5, par SEVERIN BERGH. Stockholm, P.-A. Norstedt och Söner, 1916 ; in-8 de XVII-468 p.

C'est avec une reconnaissance toute particulière que l'on accueillera l'exposé détaillé de l'histoire des Archives de l'État suédois jusqu'à 1837, présenté par le premier archiviste Severin Bergh, dans les « Communications » de cette institution. La connaissance de l'histoire ancienne d'une institution archivale est surtout d'une grande importance pour ses travaux et pour l'étude de ses trésors, lorsque de graves malheurs, comme ce fut le cas pour les archives de l'État suédois, ont, à une certaine date, rompu la continuité de son développement. L'auteur a eu, en grande partie, à faire un travail de pionnier, et son ouvrage est le ré-

sultat de nombreuses années d'études. Dans ses parties principales, elles reposent sur des sources de première main et sur des documents non encore utilisés. L'ouvrage démontre une connaissance profonde des collections des Archives que peut donner seule une longue période de recherches. Peut-être encore plus importante pour la solution heureuse de la tâche entreprise a été la connaissance parfaite que l'auteur possède de l'évolution de la chancellerie suédoise et de ses méthodes de travail. Toute cette multiplicité de renseignements, que l'on s'attend à trouver dans une histoire archivale, est présentée au lecteur sous une forme claire et bien ordonnée.

Après avoir, dans trois chapitres préliminaires concernant l'organisation de cette institution et son personnel, préparé le terrain, l'auteur décrit, dans les chapitres suivants, les plus importants de l'ouvrage, les locaux des archives, la disposition des documents et leur ordre, les accroissements et dispersions des collections, ainsi que la façon dont ces collections ont été ouvertes aux recherches scientifiques, et aussi certaines tâches secondaires qui incombaient au personnel.

Les crises violentes qui, en Suède, caractérisèrent le passage du moyen-âge à l'époque moderne, puis un incendie (1525), détruisirent presque totalement la collection des actes de la chancellerie suédoise; et l'histoire des archives de l'État suédois peut, en conséquence, être considérée comme commençant avec la reconstruction de l'organisation de l'État par la dynastie de Vasa. Les « documents plus importants », ou *les chartes*, ont, bien entendu, été l'objet de soins particuliers des scribes, ainsi que les registres d'enregistrement dans lesquels toutes les lettres et tous les actes expédiés ont été transcrits par ordre chronologique. Quant aux archives des églises et couvents, transférées à la chancellerie après la Réforme, elles furent et y devinrent l'objet d'une étude spéciale, tant que les questions juridiques, fort compliquées, résultant de la séquestration des biens ecclésiastiques, ne furent pas résolues; puis on les abandonna à leur sort jusqu'au jour où les documents du moyen-âge, attirant l'attention des savants, réussirent à échapper à l'incendie du château de Stockholm par suite d'un transfert qui les préserva, et enfin furent déposées aux archives de l'État où elles forment une section spéciale.

Pendant longtemps, les soins des clercs chargés des archives se bornèrent aux séries susdites. D'autres actes et minutes, en grand nombre, empaquetés et délaissés comme n'offrant point d'intérêt d'actualité, furent conservés dans un grand désordre, encore accru par l'insuffisance des locaux et les migrations de la cour.

Cependant, le roi Gustave-Adolphe et le chancelier Axel Oxenstiern songèrent à l'organisation des archives. Il fut alors décidé que l'expédition des décisions royales serait confiée à un seul « collegium », savoir la chancellerie. Comme un département spécial de celle-ci, les

archives du royaume furent organisées (1618) avec un personnel uniquement adonné à cet objet précis. Il fut alors tout naturel que les archives reçussent transmission de tous les actes du gouvernement des divers bureaux ou départements entre lesquels se répartissait la chancellerie, suivant la nature des affaires, dès que ces actes cessaient d'être utiles au travail courant. Comme cette pratique s'est continuée sans interruption jusqu'à nos jours, les divers ministères n'ont pu conserver d'archives spéciales. Seul, le département des affaires étrangères forme une exception à cette règle en tant que les documents, pour des raisons de secret diplomatique, y sont retenus pendant une plus longue période.

Dès que l'on put obtenir un personnel d'archivistes spéciaux, les travaux de classement furent entrepris immédiatement. Les séries des chartes furent soumises à une revision et à un enregistrement nouveau, les registres furent munis d'index, indispensables encore aujourd'hui, et surtout les énormes liasses de minutes et d'actes furent soumises à revision. Toutefois, ces progrès furent subitement interrompus lorsque le château royal de Stockholm, où les archives avaient leurs locaux, brûla en 1697. Les deux tiers des papiers furent détruits et les fruits du travail antérieur furent anéantis d'un seul coup. Néanmoins, ce travail avait été si effectif que M. Bergh a pu, dans ses minutieuses recherches, suivre son évolution et reconstituer la situation des archives telles qu'elles étaient au moment de la catastrophe.

Par bonheur, on eut alors la présence d'esprit de sauver les registres, et l'on possède ainsi tout au moins une collection relativement complète des lettres royales à partir du règne de Gustave Ier. De même, les procès-verbaux du Conseil du Royaume, série qui fut créée grâce à l'organisation plus réelle du Conseil sous Gustave-Adolphe, furent en grande partie sauvés. Mais, parmi les actes, les minutes et les chartes réunis à ce dépôt avant 1654, le feu atteignit d'abord les locaux où étaient conservés les documents les plus anciens; le désastre fut terrible, et à ce qui reste un sort plus que médiocre fut réservé pendant les temps qui suivirent : d'affreux locaux et un personnel insuffisant rendirent pendant longtemps impossible la remise en état de ces fonds sauvés, en même temps que fut rendue très malaisée la succession régulière des expéditions de la chancellerie.

Dans la suite de son ouvrage, M. Bergh montrera comment les impulsions d'une évolution nouvelle furent données à cette institution par les exigences des études historiques. Il montrera comment le point de vue scientifique a, depuis lors, été sérieusement retenu, et comment s'est faite l'évolution du point de vue uniquement historique au point de vue de la science administrative en général.

Bertil Boëthius.



Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques (Époques préhistorique, protohistorique et gallo-romaine), par RAOUL MONTANDON. France; I (Bourgogne, Dauphiné, Franche-Comté, Nivernais, Provence, Corse, Savoie). Genève et Lyon, Georg; Paris, Leroux, 1917; in-8 de xxxiv-600 p. et carte. — Prix : 25 fr.

Parmi les ouvrages de bibliographie pratique qui ont paru dans ces dernières années, il n'en est guère de plus utile, ni de plus considérable, que celui dont M. Montandon nous donne le premier volume, dédié « à la mémoire des archéologues français tombés pour la défense de l'Honneur, du Droit et de la Justice ». Cet hommage d'un neutre sera bien accueilli en France, comme le travail lui-même, fruit de longues veilles. L'auteur annonce sept volumes, dont voici le premier, comprenant la partie sud-est de notre pays, bordée par la frontière italo-suisse à l'est, et à l'occident par une ligne qui suit, à peu de chose près, le cours du Rhône, celui de la Saône, le canal du Centre, puis la Loire jusqu'à Briare : c'est-à-dire une vaste région où sont situées des stations préhistoriques de premier ordre (Solutré, Lac du Bourget, Baume-les-Messieurs, Arcy-sur-Cure, etc.) ; des villes détruites célèbres (Les Baux, Mandeure, Alesia, Bibracte, Izernore, etc.); des stations romaines considérables (Fréjus, Tauroentum, Arles, Orange, Vaison, etc.).

La *Bibliographie générale des Gaules*, de Ch.-Em. Ruelle, parue en 1880-1886, avait le grave défaut de n'être déjà plus au courant à l'heure de son apparition, puisqu'elle ne signalait aucun travail postérieur à 1870. Depuis 1870 la science a marché, les fouilles et les trouvailles archéologiques se sont multipliées, des grottes et cavernes ont été découvertes et étudiées, des inscriptions ont été mises au jour, des questions controversées ont fourni matière à de nouvelles discussions, des revues spéciales d'anthropologie et d'archéologie préhistorique se sont fondées, des congrès ont été tenus, qui ont grandement aidé à la diffusion de ces sciences. M. Montandon donne l'état que lui ont fourni ses énormes dépouillements à la date du 1er janvier 1915 (quelques travaux postérieurs sont même indiqués en additions), et l'on peut dire que depuis cette date il n'a guère paru que des travaux secondaires, les autres en très petit nombre.

La documentation, sans être assurément toujours de première main, est sérieuse et méthodique. L'impression est nette et la disposition claire, les fautes typographiques très rares [1]. Pour chacune des provinces visées et chacun des départements qui en dérivent, l'auteur a imaginé deux divisions, archéologie et anthropologie d'une part, géologie et paléontologie d'autre part, les faisant suivre d'un index chronologique et d'un index géographique. Dans chacune desdites divisions,

1. N° 4067, *Durrien* pour Durrieu; n° 6403, *Montreuil* pour Mortreuil; n° 7091, *Lefebre des Noettes* pour Lefebvre des Noettes.

l'ordre de la nomenclature est alphabétique, sans souci ni du sujet traité ni de la date d'apparition du livre ou du mémoire enregistré. Cette solution est sans doute, après réflexion, la seule à adopter comme offrant le minimum d'inconvénients ; mais elle ne semble pas toutefois entièrement satisfaisante. Si nous prenons, comme exemple, la question d'Alesia-Alaise-Alise, nous constaterons que la très abondante bibliographie de cette question ne présente pas d'unité, mais se trouve dispersée entre les pages 31-71 (qui intéressent la Côte-d'Or) et les pages 213-224 (qui intéressent le département du Doubs); il restera, dès lors, un travail de coordination à faire au lecteur soucieux d'être complètement renseigné, et n'est-il pas imprudent de contraindre le lecteur à un effort qu'il croyait pouvoir s'éviter ?

J'entends bien que M. Montandon a une réponse toute prête : indépendamment des index qui accompagnent chaque bibliographie départementale, le volume qu'il nous offre se termine par de très précieux moyens de recherches : index chronologique général, table générale des noms d'auteurs, index général géographique, table des matières. Mais si, songeant toujours à la question d'Alesia, l'on imagine de consulter l'index général géographique aux trois mots Alaise, Alesia et Alise, on se trouvera en présence d'un alignement de deux énormes colonnes de chiffres, devant lesquelles le plus patient des travailleurs reculera épouvanté. L'auteur a dressé ainsi des listes interminables de numéros-renvois pour les mots Alpes, Arles, Autun, Provence, Rhône, Saône, Savoie, Vienne, etc., dont vraiment l'utilité n'est pas démontrée; il a poussé la conscience jusqu'à imprimer des articles « France » et « Gaule », « Antiquités » et « Archéologie », « Bronze », « Fouilles », « Grottes », « Inscriptions », « Silex », dont l'inutilité est indiscutable, et dont il fera sagement l'économie dans les volumes à venir.

Il n'en est pas moins vrai, à tout prendre, que la *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques* est une œuvre de toute première importance ; on ne la consultera jamais en vain; on l'appréciera davantage à mesure qu'on l'étudiera de plus près. C'est un livre de chevet pour tous les archéologues de l'avenir. H. S.

Guide to the study of mediaeval History for students, teachers and libraries, by Louis John Paetow. Berkeley, University of California press, 1917; in-8 de XVIII-552 p. — Prix : $ 2.00.

De l'Université de Californie nous arrive un manuel bibliographique de l'histoire générale du moyen-âge, que l'auteur destine à la fois aux étudiants, aux professeurs, aux bibliothécaires. C'est une œuvre considérable, préparée avec soin par un auteur suffisamment documenté et qui n'a point ménagé sa peine en vue de l'accomplissement d'une tâche bien définie. Le Moyen-Age, pour M. Paetow, s'étend de 500 à

1500, et, pour cet espace de mille années, l'ensemble de son travail est ainsi conçu : Une première partie, consacrée aux ouvrages généraux, comprend cinq chapitres respectivement relatifs aux bibliographies, aux livres de référence, aux sciences auxiliaires de l'histoire, aux travaux généraux modernes (par matières et par pays) et aux collections générales ou particulières de sources originales. Une deuxième partie, consacrée à l'histoire générale du moyen-âge, ne comprend que deux divisions (avant et après 1100), de même que la troisième partie, consacrée à la civilisation médiévale (sujets déterminés, par exemple : L'Héritage classique, L'âge de Charlemagne, La civilisation arabe dans l'ouest de l'Europe, Paris au moyen-âge, Abélard et saint Bernard, Les hérésies et l'inquisition, Les universités médiévales, La langue et la littérature latines aux XII[e]-XIII[e] siècles, Livres et bibliothèques au moyen-âge, L'art médiéval, etc.).

Chaque rubrique comporte elle-même plusieurs subdivisions : d'abord un aperçu général des questions traitées, puis les lectures spécialement recommandées pour l'étude de chacune d'elles (le plus souvent, renvois à des livres écrits en langue anglaise), enfin une bibliographie étendue, et généralement bien choisie, signalant des ouvrages en toutes langues. Assurément, le choix n'est pas toujours impeccable ; des livres du genre de celui de P. Corbin, *Histoire de la politique extérieure de la France*, ne méritent pas d'être recommandés ; l'on pourra s'étonner de voir traiter d'ouvrage fondamental les deux volumes de S. Luce, *La France, pendant la guerre de Cent ans*, simple recueil d'articles variés n'ayant entre eux d'autre lien que la contemporanéité des faits racontés; de voir présenter comme la meilleure histoire de cette période la publication de Denifle, *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans*, où l'on ne trouvera guère que l'analyse de documents principalement extraits des archives du Vatican, et pour les années 1340-1380 seulement; de voir classer dans la bibliographie de ce temps le livre beaucoup plus général de Paul Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne*. — Il n'est pas dans nos habitudes de dire ou d'écrire que le Roman de la Rose est l'œuvre de « W. Lorris et J. Clopinel ». — Les ouvrages signalés sur Jeanne d'Arc sont loin d'être toujours les meilleurs. — Pour le règne de Louis XI, je ne vois point cité le livre de Legeay, à mentionner malgré son insuffisance, ni la correspondance publiée par Charavay-Vaesen, ni le livre de Samaran sur la maison d'Armagnac, qui est définitif. — Pour le règne de Charles VIII, il aurait fallu indiquer les divers travaux de Pélicier. — — Des *Layettes du Trésor des Chartes*, l'auteur du « Guide » ne connait que les trois premiers volumes (il y en a cinq). — Par contre, il accorde généralement sept volumes à Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics*, dont l'ensemble ne forme que trois. — Maugis a publié, sur le *Parlement de Paris*, un tome III, qui a été omis. — Le livre

de Desmaze sur la Sainte-Chapelle et le Palais de Justice de Paris (p. 389), et celui de Pottet sur la Sainte-Chapelle (p. 476), auraient pu être avantageusement remplacés par une autre monographie parue en 1912, généralement considérée avec plus de faveur. — Certains ouvrages recommandés sur l'histoire de Paris sont ou médiocres ou insuffisants; et l'on estimera sans doute que les descriptions imaginées par Balzac dans les *Proscrits*, par Hugo dans *Notre-Dame de Paris*, mentionnées au titre de fictions, auraient pu être aisément passées sous silence, malgré toute leur valeur littéraire. — D'autre part, manquent certains ouvrages fondamentaux, comme ceux de Flach (*Institutions*), Chénon (*L'alleu*), Landry (*Mutations des monnaies*), du comte de Laborde, du comte Durrieu, de Brutails (*Condition des populations rurales du Roussillon*), de Dupont-Ferrier (*Officiers royaux des bailliages et sénéchaussées*), de Curie-Seimbres (*Villes fondées.... sous le nom de bastides*), de Prou, Tardif, Bonvalot, Cabié, Jarriaud et autres sur les *Coutumes*, de Bémont (*Rôles gascons*), de Viard (*Journaux du Trésor*), de Levillain (*Chartes de Corbie*), de Bruel (*Chartes de Cluny*), de Douët d'Arcq, Demay, Lecoy de la Marche, Coulon, sur les *Sceaux*, de Guiffrey (*Inventaires du duc de Berry*), de Lacombe (*Livres d'heures des XVe et XVIe siècles*), etc. — Il y a confusion entre deux publications de Longnon, *Le livre des vassaux* et les *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*. — Les bibliographies italiennes mentionnées sont très incomplètes : l'indication de celle de Soranzo (Venise) aurait dû être précédée de celle de Cicogna, dont elle n'est que le complément; tandis que la grande publication de Manno sur la Savoie, celle de Bigazzi sur Florence, et beaucoup d'autres, sont omises, tout autant que les bibliographies similaires françaises. — Il paraît tout à fait choquant que l'histoire de la Grande-Bretagne soit totalement exclue de ce « Guide », sous le prétexte que Gross a admirablement traité le sujet; mais il était au moins opportun de résumer Gross au même titre qu'a été résumée la dernière édition de Dahlmann-Waitz pour l'Allemagne. — Les publications générales sur les incunables (Hain, Copinger, Proctor, Pellechet), sur l'imprimerie (Bernard, Claudin, Baudrier, etc), sur les livres liturgiques, sont absentes. — On s'apercevra également que le côté artistique du « Guide » a été un peu trop négligé : si nous y voyons figurer Enlart et Mâle, nous cherchons vainement les noms de Caumont et de Detzel; si nous apercevons la monographie de la cathédrale d'Amiens, nous ne trouvons pas citée celle de la cathédrale du Mans; aucun ouvrage de l'abbé Besson n'est répertorié; Revoil (*Architecture du midi de la France*) méritait une place à côté de Ruprich-Robert (*Architecture normande*); Vitzthum (*Die Pariser Miniaturmalerei*) à côté d'Henry Martin (*Les miniaturistes français*); les ouvrages récents de Mengin sur *Benozzo Gozzoli*, de Kleinclausz sur *Claux Sluter*, de Girodie sur *Martin Schongauer et l'art du Haut-Rhin au XVe siècle*, de

Sanpere y Miquel sur les *Cuatrocentistas catalanes* (je prends ces exemples entre cent) n'ont pas été jugés dignes d'une mention, et M. Paetow me fera sans doute observer qu'il s'est systématiquement abstenu de signaler des monographies, préférant s'en tenir aux généralités; mais n'était-il pas nécessaire de faire connaître quelques-uns des livres publiés sur des artistes de premier plan et caractéristiques d'une époque, et ne pourra-t-on lui reprocher d'avoir sacrifié Van Eyck et Roger de la Pasture, alors qu'il a été prodigue de détails sur saint Anselme, sur Yves de Chartres, sur Guillaume de Champeaux, sur Jean de Garlande?

Qu'on ne croie pas qu'en présentant ces observations, en signalant ces omissions, je veuille discréditer une bibliographie qui rendra de réels services et qu'on peut dire satisfaisante dans son ensemble. Je serais au regret de laisser supposer que l'auteur n'a pas consciencieusement rempli le programme qu'il s'était tracé. Il a laissé seulement subsister quelques imperfections qu'il lui sera loisible de faire disparaître dans une prochaine édition. Mais, si cette édition doit venir, je supplierai M. Paetow de vouloir bien réfléchir à la possibilité d'introduire quelques modifications dans le plan de son travail, et aussi de soigner davantage la correction des épreuves, où les noms propres français sont de beaucoup les plus maltraités [1].

La modification essentielle que je me permettrai de lui proposer est la suppression, dans beaucoup de cas, de la distinction qu'il a créée, plus théorique que pratique, entre les « lectures recommandées » et la partie bibliographique proprement dite. Dans l'état actuel, le lecteur, s'il n'y prend garde, risque fort de fermer le livre avant d'avoir terminé l'examen, qu'il a cru complet, des différents paragraphes consacrés à la question qui le préoccupe. Je m'explique, en choisissant quelques exemples. Sur les écoles à l'époque mérovingienne, voilà un premier paragraphe à la page 359, signalant des travaux de Wilde et de Vacandard, classés parmi les « lectures recommandées »; et voici un autre paragraphe à la page 360, signalant des livres de Denk, de Kurth, de Lahargou, classés à la rubrique « Bibliographie ». Entre ces deux paragraphes, d'autres sujets sont traités, qui permettent de laisser croire qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la recherche plus avant. Les deux notices sur Alcuin (p. 366 et 367), tout à fait indépendantes, gagneraient

1. *Andouin* pour Audouin (p. 245); *Deniel* pour Doinel (p. 245); *Irmion* pour Irminon (p. 164); *Laysterie* pour Lasteyrie (p. 477); *Lyons* pour Lyon (p. 368, 400); *Douais* pour Douai (p. 402); *Dinant* pour Dinan (p. 402); *Rheims* pour Reims (p. 341, 368, 446); *Lateran* pour Latran (p. 348); *Gont* pour Gout (p. 472); *Bournou* pour Bournon (p. 387); *Vancandard* pour Vacandard (p. 401); *Villadrano* pour Villandrando (p. 282); *Croisset* pour Croiset (p. 397), etc. On trouve tour à tour les formes « Iorga » et Jorga, Mortet et « Niortet »; on trouve « Bernard Guido »; on lit « De scholis Lerinensi », etc.

à être réunies, car il est à peu près impossible de discerner pourquoi telle publication a été classée plutôt dans la seconde notice que dans la première. On en pourrait dire tout autant de celles qui ont pour objet Roswitha, Gerbert, la philosophie islamique, Abélard, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, Roger Bacon, la médecine au moyen-âge, la littérature latine au moyen-âge, les troubadours, l'art byzantin, l'architecture gothique, et d'un grand nombre d'autres. On est un peu désorienté de rencontrer (p. 249) l'indication, insuffisante d'ailleurs, des ouvrages concernant la peste noire de 1348, et plus loin (p. 253) une longue énumération de livres relatifs aux épidémies ; — et la même observation est valable pour les monnaies (p. 246 et 254), le commerce (p. 248 et 255), les découvertes géographiques (p. 249, 257, 259). On trouvera sans doute étrange que le livre de Luce, *Histoire de Du Guesclin*, soit mentionné (p. 263) à l'article « Chevalerie », alors qu'il existe (p. 279) une rubrique « Du Guesclin » où il ne figure pas.

Que M. Paetow y veuille bien réfléchir. Il est tout près d'avoir publié un répertoire bibliographique très satisfaisant; il est capable de le rendre excellent. H. S.

Bibliografia storica della città e provincia di Vicenza, per SEBASTIANO RUMOR. Venezia, tip. S. Giuseppe, 1916; in-8 de 815 p. — Prix : 25 lire.

En 1890 fut publié un assez fort volume donnant, par ordre alphabétique, la liste des écrivains, italiens et étrangers, qui avaient parlé de Vicence sous tous ses aspects : historique, littéraire, artistique, scientifique et économique. Il était intitulé *Bibliografia della città e provincia di Vicenza*, et avait pour auteur Mgr Sebastiano Rumor. Un second volume, complémentaire, devait suivre et contenir les pièces fugitives, les éloges funèbres, une partie religieuse, les statuts locaux, la cartographie. Si ce second volume ne vit jamais le jour, deux publications partielles ont été imprimées *(Bibliografia statutaria, Bibliografia geologica)*, et, en outre, le même auteur, en trois forts in-8, a donné la bio-bibliographie complète des écrivains locaux *(Gli scrittori vicentini dei secoli decimottavo e decimonono)*. Le travail que nous analysons aujourd'hui remplace celui de 1890 en l'améliorant, et, dans une certaine mesure, dispensera de publier celui qui est resté manuscrit. D'ailleurs l'ensemble de l'œuvre de S. Rumor, pendant plus de vingt-cinq ans bibliothécaire de la Bertoliana de Vicence, est considérable et tout entière consacrée à l'histoire, aux familles, aux personnalités marquantes de la région; qui pouvait donc mieux dresser le tableau complet du mouvement bibliographique vicentin ? Il ne compte pas moins de 8000 numéros, dont 67 pour la partie cartographique. Le classement est unique, par ordre alphabétique de noms d'auteurs ou d'anonymes ; un index général, très copieux, des matières et des sujets

traités, suffit à toutes les recherches. Partout excelle la précision, partout domine la richesse de la documentation, et il n'est pas excessif de dire que ce travail est un modèle de clarté et de perfection. L'Italie possède déjà d'excellentes bibliographies provinciales dont l'ont dotée d'infatigables érudits : Cicogna et Soranzo pour la Vénétie, Buzzati pour Bellune, Tua pour Bassano, Manzoni pour Bologne, Bigazzi pour Florence, Manno pour le Piémont, et d'autres encore. En suivant ces beaux exemples, Mgr Sebastiano Rumor a bien mérité de sa patrie.

H. S.

Éléments d'une bibliographie des livres, brochures et tracts imprimés ou publiés en Espagne de 1914 à 1918 et relatifs à la guerre mondiale, par ALBERT MOUSSET. Madrid, Hijos de Tello; Paris, P. Collemant, 1919; in-16 de 108 p.

Il est curieux que les nombreuses missions accréditées à l'étranger, chez les neutres et chez les alliés, n'aient pas, *sponte sua*, établi pour chaque pays la bibliographie de la guerre, à mesure que celle-ci se déroulait. M. Albert Mousset, qui a été attaché à l'une des missions d'Espagne, sera d'autant plus le bienvenu d'avoir tenté d'établir sa bibliographie espagnole de la guerre. Sans doute, cette bibliographie n'est qu'une liste alphabétique des publications parues au-delà des Pyrénées : telle quelle, elle rendra des services aux historiens et aux bibliographes.

G. BOURGIN.

Bibliothèque publique d'Annecy (1744-1900), par le chanoine CH. REBORD. Annecy, impr. Abry, 1917; in-8 de 131 p. (Extr. de la *Revue Savoisienne.*)

De tout temps, la ville d'Annecy a été un centre d'études où les sciences naturelles et l'histoire ont été en honneur; la *Société florimontane*, fondée en 1851, en est le centre. La bibliothèque fut créée par un prêtre nommé Nicolas Dumax, qui eut la généreuse pensée « de laisser ses livres pour l'usage du public », sous la direction de l'évêque, et l'ouverture date du 27 mai 1748; le chanoine Favre avait complété presque aussitôt ce don par l'apport de quelques revenus et la cession de deux chambres dans la maison qu'il habitait; de son côté le juge-mage du Genevois, nommé Symond, avait légué ses livres à la ville d'Annecy. L'exemple étant donné, d'autres donations suivirent; et bientôt (1754) la municipalité prenait sous sa protection la nouvelle fondation dont la vitalité reposait sur le bon vouloir d'un particulier; un premier règlement fut promulgué le 23 avril 1765.

La bibliothèque d'Annecy a déménagé fréquemment; elle a subi de fortes crises; elle a compté de nombreux bibliothécaires, parmi lesquels figurent des hommes distingués; ses collections ont été inventoriées

périodiquement; son budget, variable, n'a jamais permis d'acquérir pour plus de 1000 francs de livres chaque année ; mais quelques cadeaux généreux et quelques fonds supplémentaires votés par le conseil municipal ont fait le reste (elle compte à l'heure actuelle 10000 volumes environ).

M. Rebord a écrit une monographie très complète et n'a négligé aucun moyen d'information (archives locales, archives nationales à Paris, archives de Turin). Il n'a omis aucun détail utile et s'est longuement appesanti sur l'afflux des richesses bibliographiques qui, par l'effet des lois révolutionnaires, permit à la bibliothèque d'Annecy de se développer brillamment de 1792 à 1802. Il réclame aujourd'hui, avec un bon nombre de ses compatriotes sans doute, l'impression du dernier catalogue, rédigé il y a peu d'années. H. S.

L'imprimerie à Porrentruy, étude historique, par Gustave Amweg. Porrentruy, 1917; in-8 de iv-127 p.

C'est en 1592 que Porrentruy vit installer dans ses murs un premier typographe. Il y fut appelé par l'évêque de Bâle Christophe de Blarer, qui avait entrepris de donner aux anciens livres liturgiques du diocèse l'unité conforme aux décisions du Concile de Trente (jusque-là. ces livres étaient imprimés à Fribourg et à Munich), et de fonder dans la même ville un collège qui devait être dirigé par les Jésuites. L'étude des livres sortis de ces presses, faite jadis très incomplètement par J. Trouillat, vient d'être reprise avec succès par M. Amweg, qui ne s'est pas contenté d'examiner les volumes eux-mêmes, mais a pris soin de fouiller, à ce point de vue spécial, et pour la première fois, les archives de l'ancien évêché de Bâle, aujourd'hui conservées à Berne.

L'histoire de l'imprimerie à Porrentruy présente à peu près les mêmes phénomènes que partout ailleurs. Le premier typographe, Joh. Schmidt, le second, C. Krackau, originaire de la Saxe et converti au catholicisme, se plaignent tous deux des grands frais qu'ils ont à supporter et des embarras de leur situation financière; leur successeur (1612) est Servais Saulnier, originaire de Chevenez en pays d'Ajoie, meunier de profession et se croyant plus habile en affaires, qui accepte de prendre à son compte l'atelier du prince-évêque à condition d'être exempt d'impôts, d'avoir le privilège d'impression de tous livres et almanachs dans l'étendue de la châtellenie, de payer une redevance annuelle de 40 livres bâloises. Moins heureux encore que ses prédécesseurs, il disparait quinze mois après, n'ayant laissé que des dettes. Le premier volume connu, portant la date de 1592 et l'adresse de Joh. Schmidt, est un Cicéron (*Ciceronis Epistolarum Familiarum libri XVI*), in-8 de 535 pages, imprimé en caractères italiques et avec initiales ornées; l'année suivante voit paraître un Quintilien de même appa-

rence ; suivent des ouvrages de théologie et de liturgie, généralement élégants et sur beau papier. Ce ne fut pas toujours le cas pour les éditions postérieures, comme on en peut juger par les nombreuses reproductions dont M. Amweg a pris soin d'embellir son intéressante étude.

Cette étude se poursuit jusqu'à l'année 1916. Elle s'étend longuement sur Jean-Joseph Goetschy, originaire du canton de Soleure, imprimeur épiscopal de 1776 à 1792, puis imprimeur de la République rauracienne (1792-1793), et du département du Mont-Terrible (1792-1795) ; son fils, qui lui succéda, transporta en 1806 ses presses à Altkirch, et son petit-fils vint fonder une imprimerie à Paris un peu plus tard.

H. S.

Bibliografia ibérica del siglo XV ; Segunda parte, por Conrado Haebler. La Haye, Nijhoff, 1917 ; in-8 de x-258 p. — Prix : 12 fl.

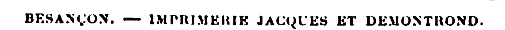
Ce volume du savant auteur, spécialisé dans les questions de bibliographie espagnole, est le complément d'un ouvrage du même érudit paru en 1904 et dont nous avons parlé en son temps (*Bibliographe moderne*, 1904, p. 197). Il donne la description d'un grand nombre d'incunables imprimés dans la péninsule hispanique et retrouvés soit par lui-même, soit par MM. C. Ernst et D. Reichling, ou bien signalés par divers auteurs (J. M. Sanchez, Jimenez Catalán, Lambert) ou par des catalogues de libraires antiquaires. Il forme donc une bibliographie de tous les livres sortis des presses d'Espagne et de Portugal avant 1501, et connus à l'heure actuelle. Les notices, sommaires, sont satisfaisantes ; les indications d'origine et les conditions matérielles des exemplaires sont très soigneusement données ; les volumes, ne portant aucune mention de typographe, ont presque toujours reçu des attributions d'ateliers auxquelles il est permis de se fier, en raison de la compétence particulière de M. Haebler. On peut citer parmi les plus particulièrement intéressants l'*Arte de ben morir* (sans nom, mais de Rosenbach à Barcelone, v. 1493), rarissime et dont un exemplaire a été retrouvé à la bibliothèque de l'Institut d'Estudis Catalans ; — plusieurs exemplaires de *Bula de indulgencias*, provenant de Lerida, de Séville, de Valladolid ; — un *Lançalot del Lac* (Barcelone, v. 1496), également à la bibliothèque de l'Institut d'Estudis Catalans ; — un Gutierrez, *Historia de S. Vitores* (Burgos, v. 1487), conservé dans une bibliothèque particulière ; — Januarius, *De ordine naturæ* (Séville, v. 1490), retrouvé à la Bibliothèque cantonale de Lucerne ; — Leo Magnus, *Oracion en romance* (Saragosse, v. 1499), acheté il y a peu d'années par l'Hispanic Society de New York ; — *Leyes de Madrid* (Salamanque, v. 1500), à la même Société ; — Mart. Limos, *Introductiones ad logicam* (Saragosse, v. 1495), faisant partie d'un recueil que conserve la Bibliothèque prov. de Huesca ; — *Manuale Cæsaraugustanum* (Hijar, v. 1486), livre rarissime acquis par la Bibliothèque royale de Berlin ; — *Missale Cæsarau-*

gustanum (Saragosse, 1485), et *Missale Oscence* (Saragosse, 1488), exemplaires uniques à la cathédrale de Saragosse; — A. A. Nebrissensis, *Grammatica* (Barcelone, 1497), également unique, dans la collection Hawkins de l'Université d'Ann Arbor; — N. Perottus, *Rudimenta grammaticæ* (Barcelone, 1475), livre appartenant à la cathédrale de Saragosse, et qui fut naguère l'objet d'intéressantes discussions sur l'origine de l'imprimerie en Espagne; — un *Talmud* (Faro, 1493), sur la date duquel ont discuté plusieurs érudits hébraïsants. Nous noterons différentes corrections apportées au précédent travail de l'auteur, par exemple ses observations nouvelles sur l'*Almanach perpetuum* d'Abraham Zacuthus (Leiria, 1496); des mentions de livres non retrouvés mais dont l'existence est révélée par des documents d'archives (*Castigationes Plinianæ* de Herm. Barbaro; *Missale Giennense*, etc.); et, par contre, des livres retrouvés, jadis mentionnés comme perdus (*Breviarium Tarraconense, Jardin de las nobles donzellas* de M. de Cordoba, *Flos sanctorum* d'un atelier typographique de Santiago, etc.).

M. Haebler a pris soin de faire suivre son précieux catalogue de tableaux sypnotiques de la production typographique de la péninsule pour tout le xve siècle, avec classement alphabétique des noms de localités, signalement de cent variétés de majuscules M adoptées par les différents ateliers, et renvois aux fac-similés publiés quand il y a lieu. Ces tableaux faciliteront grandement les recherches ultérieures.

H. S.

Le Gérant : F. Corne.



BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND.

UNE

BIBLIOTHÈQUE LANGROISE

DU IX[e] SIÈCLE

Parmi les 329 manuscrits que possède le Museum Meermanno-Westreenianum de La Haye, on conserve (sous le nº 11) un « Fragmentum vitæ Alexandri Magni », sur vélin, du IX[e] siècle, où figurent quelques notes tironiennes, et qui ne comprend que dix-huit feuillets.

Au feuillet 16 verso, une main contemporaine du manuscrit a tracé sept lignes qui permettent d'affirmer qu'il est d'origine française et se trouvait, à une époque très voisine de sa confection, entre les mains d'un ecclésiastique langrois; vraisemblablement même appartenait-il au chapitre cathédral de Langres. Voici, en effet, la teneur de cette mention [1] :

Sunt in custodia Guidonis archidiaconi Lingonensis
isti libri quorum hec sunt nomina.
Orosius ab urbe cundita. Capitula karoli magni
sive [2] lodvici augusti vel clotarii cesaris.
Exposicio super isayam. Gesta Francorum. Virgilius.
Exmaradus. Lex reboariorum sive alemanorum.
Prissianus minor. Euticius.

Cette bibliothèque, peu nombreuse, est du moins singulièrement bien choisie. Elle comprend trois livres d'histoire : Orose,

1. Je résous les abréviations.
2. Les *v* sont dans l'original représentés par des *u*.

qui s'arrête à l'année 417; les *Gesta Francorum*, composés vers 726, et les *Capitulaires*; un ouvrage de droit, la Loi des Ripuaires; un poète, Virgile; deux grammairiens, Priscien, auteur des *Institutiones grammaticæ* alors adoptées dans toutes les écoles, et son élève Eutychès, auteur (VIe siècle) du traité *De discernendis conjugationibus* ; un livre de théologie, *Commentaire des prophéties d'Ysaïe*; enfin un ouvrage de Smaragde, mort vers 830, à qui l'on doit un manuel de morale, un commentaire sur Donat, et une explication des Évangiles et des Épîtres : il nous est impossible de savoir auquel de ces ouvrages correspond la courte indication du catalogue des livres conservés par les soins de l'archidiacre Gui.

On ne connait guère que vingt-cinq catalogues de bibliothèques antérieures à celle-ci ou contemporaines[1], et, dans le nombre, cinq seulement sont françaises (abbaye de Saint-Wandrille, abbaye de Saint-Riquier, abbaye de Ferrières et deux autres indéterminées). Dans ces différentes collections, Orose figure trois fois (Reichenau, Friaul, Oviedo), les *Gesta Francorum* trois fois (Saint-Wandrille, Friaul, Saint-Gall), les *Capitulaires* deux fois (Reichenau, Saint-Gall), la Loi des Ripuaires trois fois (Reichenau, Friaul, Saint-Gall), Virgile quatre fois (Reichenau, Saint-Riquier, Freising, Saint-Gall), Priscien deux fois, Eutychès une fois (Freising), Smaragde trois fois (Reichenau, Friaul, Weissenburg). On sait aussi qu'Alcuin recommande la lecture des ouvrages d'Orose, de Virgile, de Priscien et d'Eutychès.

Quelques-uns de ces catalogues, notamment à Reichenau et à Saint-Gall, ont une grande importance numérique, qui contraste avec la brièveté du catalogue langrois.

HENRI STEIN.

1. Cf. G. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui* (Bonn, 1885), et Th. Gottlieb, *Ueber mittelalterliche Bibliotheken* (Leipzig, 1890).

LES

PREMIERS CARACTÈRES D'IMPRIMERIE EN MÉTAL RÉSISTANT

Association à vie entre Abel Foullon, Jean Érondelle, Aubin Olivier et Pierre Gassen, pour exploiter les progrès de l'imprimerie.

Nous avons retrouvé, parmi les minutes d'un notaire parisien, un acte curieux, d'une écriture bizarre[1] et rédigé dans une forme inusitée, qui paraît étrangère au style traditionnel de la pratique notariale. Sans doute, les parties intéressées, après avoir arrêté elles-mêmes les termes de leur convention, l'auront déposée ainsi rédigée dans une étude pour lui donner le caractère d'authenticité.

L'acte en question est une association à vie conclue le 8 janvier 1550 (n. st.) entre Abel Foullon, suivant la Cour, Jean Érondelle, Aubin Olivier et Pierre Gassen, demeurant à Paris, en vue d'exploiter certaines inventions se rapportant à l'art de l'imprimerie.

Abel Foullon, considéré comme le directeur de cette Société en raison de ses aptitudes spéciales à toutes sortes d'inventions, notamment à l'entreprise de « l'abréviation et amélioration de l'art d'imprimerie, à la composition de livres et augmentation de leur utilité », est exempt de tout travail manuel, mais à la condition de n'employer à l'exécution de ses inventions d'autres personnes que ses associés. Malgré « son privilège de liberté »,

1. Peut-être faut-il y voir un autographe d'Abel Foullon.

il reste participant à tous les profits de son invention et a droit au quart du bénéfice réalisé. En raison de ses connaissances particulières lui permettant d'apprécier les matières à imprimer, son avis sera prépondérant sur ce sujet, mais, en son absence, deux des associés pourront décider contre l'opinion du troisième.

Les trois autres associés seront tenus de travailler, chacun de son métier, suivant ce que la Société décidera, de telle sorte que tous ensemble, ou deux ou trois, pourront fixer la tâche de l'un d'eux, et ce dernier n'aura pas la faculté de se faire remplacer, à moins qu'il ne s'agisse d'une tâche ne concernant pas le secret de l'invention. Mais, en cas d'empêchement légitime, les autres devront continuer le travail pendant l'absence de leur associé.

Si l'un des sociétaires parvenait à obtenir un privilège ou titre d'imprimeur royal, cette distinction et son exploitation appartiendraient à tous les associés et au dernier survivant. Enfin, celui des contractants qui voudrait quitter la Société devrait payer à chacun des autres la somme de mille écus, et si, après son départ, on découvrait qu'il continuait à travailler à la nouvelle invention, soit en France, soit ailleurs, ses biens seraient confisqués au profit du roi ou des princes sur le territoire desquels il exploiterait la découverte[1].

L'invention dont il est question dans cette convention parait être celle par laquelle Abel Foullon était parvenu à « réduire en cuivre, argent ou métal solide, les caractères, lettres et planches que les fondeurs, tailleurs et autres artisans ont accoustumé faire en plomb, estain et bois », ainsi que l'indiquent les termes du privilège royal du 17 juin 1551, accordant à l'inventeur la faculté pendant dix années « de faire ou faire faire seul par telz artisans, ouvriers et imprimeurs que bon luy semblera, lesdits ouvrages, artifices et instrumens ».

Abel Foullon était originaire de Loué[2], dans le Maine, et servit pendant longtemps en qualité de secrétaire le sieur de Boisdau-

1. Voy. le texte de l'acte, pièce justificative I.
2. Loué, arrondissement du Mans, Sarthe.

phin, évêque d'Agde, qui encouragea son esprit inventif. Il reçut d'un docteur en médecine, nommé Jean Maignan, les premières notions de mathématiques, et fit ses débuts comme ingénieur au Mans. Quelques mois après la signature de l'acte de société dont nous venons de parler, il épousait, suivant contrats des 5 novembre 1550 et 15 janvier 1551 (n. st.), Catherine Clouet, fille de Jean Clouet et sœur du célèbre François Clouet, peintre et valet de chambre du roi[1]. Il avait déjà acquis à cette époque une certaine notoriété par des découvertes successives qu'il se plaisait à énumérer, telles que la fonte en cuivre de caractères, figures et pièces d'artillerie, la construction de machines élévatoires et moulins sur des citernes ou eaux dormantes, la locomotion de chariots par leurs propres poids, un instrument de mesure appelé « holomètre », dont nous reparlerons plus loin, enfin toutes sortes d'engins, de machines, ainsi qu'une démonstration du mouvement perpétuel.

Sa science s'étendait aussi à la composition de divers livres; il avait préparé une traduction française de Vitruve, mais celle-ci lui fut dérobée par un ami auquel il avait fait part des difficultés de son labeur, incident raconté par lui-même dans la préface de l'*Holomètre*. Cette personne « me fist soustraire, dit-il, par l'imprimeur qui lors m'avoit mis en besongne, les huit premiers livres dudit Vitruve, soubz faintise d'une entière amistié, tellement que je fus frustré par l'un de l'honneur et par l'autre du sallaire que mon labeur pouvoit mériter ». Il s'agit sans doute de la traduction de Vitruve, éditée en 1547 sous le nom de Jean Martin. On croit qu'Abel Foullon fut aussi l'auteur

1. On trouvera, pièce justificative II, ce dernier contrat qui nous a été très aimablement communiqué par notre confrère M. Germain Bapst. — Catherine Clouet, veuve d'Abel Foullon, vivait encore en 1581 et était qualifiée à cette époque de seule héritière de son frère François Clouet, en son vivant peintre et valet de chambre du roi. — Bibl. Nat., Pièces orig., vol. 1215 : Quittances d'arrérages de rentes des 24 juillet et 28 novembre 1581. — M. le comte de Laborde, en consacrant quelques lignes dans *la Renaissance des Arts à la cour de France*, II, 836-852, à Benjamin Foullon, a supposé qu'il était fils d'un Pierre Foullon, peintre d'Anvers, qui figure dans les acquits au comptant (Arch. nat., J. 962, 15, n° 259). Cette assertion se trouve aujourd'hui contredite par les documents publiés par M. J. Guiffrey (*Revue de l'Art français*, 1885, p. 113 et 131, et *Artistes parisiens des* XVIe *et* XVIIe *siècles*, Paris, 1915, p. 77).

d'une traduction, en vers de dix syllabes, des *Satires* de Perse, imprimée en 1544 chez Jacques Gazeau, avec la devise : *Moyen ne trop*, qui semble être celle de Foullon [1]. Il aurait aussi préparé une traduction de l'*Ibis* d'Ovide, un Traité des machines, engins et fontes métalliques, ainsi qu'une description du mouvement perpétuel, œuvres qui paraissent n'avoir jamais vu le jour. La Croix du Maine [2] lui attribue encore l'invention des testons, forgés sous Henri II à la Monnaie du Moulin, établie, comme l'on sait, en 1551, à titre d'annexe de la Monnaie de Paris. Employé à Orléans à préparer la monnaie au coin du roi, il y mourut prématurément, en 1563, laissant un fils, Benjamin, peintre assez médiocre, auteur d'un grand nombre de portraits, et une fille, Catherine, qui épousa Guillaume de Villiers, avocat en Parlement [3].

Jean Érondelle, désigné comme son premier associé, appartenait à une famille d'orfèvres parisiens connus et fut pendant quelques années graveur de coins à la Monnaie du Moulin. A sa sortie de cet atelier, Henri II de Navarre le nomma en 1556 maître de la Monnaie de Pau [4].

Le deuxième associé était un personnage plus important: Aubin Olivier, né à Roissy-en-France, qui acquit un très grand renom comme mécanicien à l'esprit inventif [5]. Il épousa Charlotte Le Royer, sœur de Jean Le Royer, imprimeur du roi, et devint en 1552 conducteur des engins de la Monnaie du Moulin. Mécanicien d'une grande habileté, il inventa la virole brisée qui permettait « d'imprimer et carrecterer l'escripture sur la tranche des deniers forts » ainsi que « des belles choses en l'art des-

1. Voy. Brunet, *Manuel du Libraire*, verbo *Persius*.

2. La Croix du Maine, *Les Bibl. Françoises* (Paris, 1772), t. I, p. 1 et 2.

3. Voy. J. Guiffrey, *Artistes parisiens des* XVI*e et* XVII*e siècles* (1915), p. 77. La veuve d'Abel Foullon, Catherine Clouet, fut l'unique héritière de son frère François et habitait en 1575 rue Sainte-Avoye (G. Macon, *La maison de campagne de François Clouet à Vanves*, dans *Bulletin de la Société de l'Hist. de Paris*, 1916, p. 41). Des quittances d'arrérages de rentes, provenant de la succession de François Clouet, données par sa sœur Catherine les 24 juillet et 28 novembre 1581, existent aussi à la Bibl. nat., *pièces originales*, vol. 1215.

4. F. Mazerolle, *Les Médailleurs français du* XV*e au* XVII*e siècle* (Paris, 1902), Introduction, pp. 24 à 31.

5. Guy le Fèvre de la Boderie, *La Galliade* (1578).

dictes monnoyes »[1]. Ces procédés nouveaux lui attirèrent la faveur royale et de nombreuses gratifications. Son portrait a été gravé par Léonard Gaultier[2]. Il était aussi graveur sur bois et l'on sait qu'il a taillé en 1560 quelques figures du *Livre de Perspective*, de Jean Cousin père[3]; mais il se distingua surtout dans la fabrication de nombreux jetons, notamment pour les secrétaires du roi (1569)[4] et la Cour des Monnaies (1569-1573). Pendant trente années, la conduite de la Monnaie du Moulin lui fut confiée, et, à sa retraite, des lettres patentes (20 juillet 1580) lui donnèrent pour successeurs ses deux fils, Alexandre et Baptiste. Il mourut l'année suivante, en avril, âgé de plus de 70 ans[5].

Nous n'avons pu retrouver jusqu'ici que peu de renseignements sur le troisième associé, Pierre Gassen[6], qui faisait à Paris le commerce de peaux, toiles, lingerie et dentelles, et était en relations d'affaires et d'amitié avec les Plantin.

Ainsi, ces quatre praticiens distingués, qui s'associèrent en janvier 1550, paraissent avoir formé, au moins pendant quelques années, un véritable atelier dont les productions ne sont pas encore déterminées. Des publications ou impressions d'un genre nouveau ont pu sortir du concours éclairé de tels spécialistes. Car nous ne pouvons admettre que l'acte de société signalé plus haut n'ait eu aucune suite, après avoir été rédigé par les intéressés eux-mêmes et déposé dans l'étude d'un notaire. Toutefois on comprendra combien il est difficile de discerner, parmi les nombreuses impressions de l'époque, celles qui sont réellement dues à la collaboration de nos associés.

1. Mazerolle, *op. cit.*, p. 32.
2. Voy. Bibl. nat., cab. des Estampes; portrait reproduit par Mazerolle dans *L'Hôtel des Monnaies* (Paris, 1907).
3. Avant-propos au lecteur dans le *Livre de Perspective* (1560).
4. Voy. notre note dans la *Revue Numismatique*.
5. Mazerolle, *Les Médailleurs français*.
6. Catherine Plantin, troisième fille de Christophe, épousa en premières noces, en 1571, Jean Gassen, neveu de Pierre (Max Rooses, *Christophe Plantin, imprimeur anversois*, 1883, in-folio, p. 223). Christophe Plantin se serait servi de caractères d'argent pour quelques-unes de ses impressions (A. Chevillier, *L'origine de l'imprimerie de Paris*, 1694, p. 152). Était-ce une application du procédé de Foullon? — Un Pierre Gassen, qui ajoutait à son nom celui de Plantin, est l'auteur d'un *Discours sur.... la vertu des eaux d'Encausse* (Toulouse, 1611, in-12).

Pour une publication, tout au moins, le doute ne me paraît pas exister; il s'agit du livre intitulé : *Usaige et description de l'Holomètre pour sçavoir mesurer toutes choses qui sont sous l'estendue de l'œil, tant en longueur et largeur qu'en hauteur et profondité, inventé par Abel Foullon, vallet de chambre du Roy*, paru à Paris en 1555.

Ce petit traité, composé de 36 feuillets seulement, renferme plusieurs dessins attribués à l'un des Jean Cousin, finement gravés et représentant des perspectives pour la levée des plans; on le trouvait « chez Pierre Béguin, à l'enseigne du Trophée, rue Saint-Jacques devant les Mathurins »[1]. Il est mentionné en même temps que l'« on fait les instrumens chez maistre Pierre le Compassier, rue de la Vieille Drapperie, à l'enseigne Saincte Geneviefve ». Aucun nom d'imprimeur ne figure sur la publication, et les marchands chargés de la vente du traité et de l'instrument qui en fait l'objet paraissent être de simples dépositaires. On admettra donc avec vraisemblance que les caractères et les planches de l'opuscule proviennent de l'atelier dirigé par Abel Foullon. Ce qui confirme encore notre présomption, c'est le privilège royal accordé le 17 juin 1551 à l'inventeur et publié à la fin de la plaquette, privilège qui autorise l'exploitation, pendant dix ans, de la découverte d'Abel Foullon relative à la fonte des caractères et des planches, en même temps qu'il renferme une réserve particulière concernant la publication du traité de l'*Holomètre*[2]. Mais quel était exactement le nouveau

1. La publication paraît avoir eu un assez grand succès; Brunet indique une édition de 1561 (Paris, Pierre Béguin, in-4°), et une autre de 1564; La Croix du Maine en ajoute une 4e de 1567. On connaît aussi une traduction italienne imprimée à Venise, sous le titre : *Descrittione et uso dell'holometro.... ritrovato per Abel Fullone. In Venetia, G. Ziletti, 1564.* — Signalons encore : *De Holometri fabrica et usu, instrumento geometrico ab Abele Fullonio olim invento, nunc vero Stupani opera sermone latino explicato* (Basileæ, Pet. Perna, 1577 in-folio); — *Moyen de perfectionner l'holomètre de Foulon*, par Nicolas Stoup, professeur de médecine, à Bâle; ainsi qu'une autre introduction latine de l'*Holomètre*, par Jean Nicolas, imprimée en Allemagne (citée par Du Verdier, t. I, p. 2).

2. M. A. Firmin-Didot, dans son *Étude sur Jean Cousin* (1872), p. 79, dit que M. Émile Galichon possédait onze dessins sur vélin qui concordent avec les chapitres et articles de l'*Holomètre*.

procédé employé? Nous ne pouvons déterminer s'il consistait en un alliage spécial dans la fonte des caractères ou en un mode particulier de clichage des gravures sur bois. Il parait d'ailleurs bien difficile, pour ne pas dire plus, de discerner à la vue seule d'une impression la nature des moyens utilisés. La netteté ou la précision des traits obtenus par du bois dur ne diffère pas sensiblement de celle résultant de l'emploi d'un métal quelconque, même très résistant.

Dans une lettre adressée au roi et reproduite en tête de son petit volume[1], Abel Foullon se complait à relater ses premières recherches, ainsi que son grand désir d'exécuter les ordres du souverain en inventant, à la surprise générale, toutes sortes de procédés utiles, parmi lesquels se place l'holomètre, instrument permettant de calculer facilement les distances et de lever de loin le plan des villes assiégées. En outre, cette lettre est suivie d'une « Préface » dans laquelle l'auteur s'excuse de commencer à se faire connaître au public par une aussi petite invention. Il aurait voulu y joindre la description du mouvement perpétuel, ainsi que l'explication d'autres découvertes; mais il a craint qu'ayant déjà mis en vente l'instrument appelé « holomètre », le traité ne lui en fût ravi par un tiers. D'ailleurs la recherche de ce procédé lui avait été demandée d'urgence par le maréchal de Brissac, « autant amoureux des lettres comme vertueux et sage en l'exercice et conduite des armes ». Mellin de Saint-Gelais fut le parrain de l'instrument et le nomma « holomètre », parce qu'il permettait de « mesurer toutes choses »; enfin un docteur en médecine, Jean Maignen, ancien maître de l'inventeur, en compléta la description par des démonstrations scientifiques. En terminant sa préface, notre auteur promet au lecteur de donner par la suite « un traité des machines, engins, mouvements, fontes métalliques » et quantité d'autres découvertes des plus utiles, le jour où on lui demandera de les faire connaître[2].

1. Brunet, *Supplément* 1, remarque que l'édition de l'*Holomètre* ne porte pas de nom d'imprimeur et ajoute : « nous la croyons exécutée avec les beaux caractères de Vascosan; les grandes lettres ornées en manière criblée sont très remarquables ».

2. La réputation d'Abel Foullon était à peine naissante que déjà les érudits célébraient en vers, suivant le goût de l'époque, et en termes empreints d'une

Nous ne savons si les inventions germées dans le cerveau de Foullon furent publiées, et si l'association que nous signalons entre d'habiles graveurs, comme Aubin Olivier et Jehan Erondelle, produisit d'autres œuvres remarquables. Cependant il y a tout lieu de penser que cette association, loin d'être une tentative éphémère, dut avoir une existence assez longue puisque des lettres patentes, données à Villers-Cotterets le 19 juin 1558, en même temps qu'elles accordaient à Foullon la concession de la construction et de l'exploitation de chariots automobiles inventés par lui, prorogeait son privilège relatif à la réduction en cuivre, argent ou autre métal, des caractères d'imprimerie, pour une nouvelle période de dix ans à partir de l'expiration de la première en 1560, ce qui nous conduit jusqu'à l'année 1569[1]. On doit donc admettre qu'Abel Foullon, qu'il ait ou non modifié

certaine exagération, les qualités de son esprit inventif, ainsi que l'on peut en juger par cette épître fort médiocre du jurisconsulte André Tiraqueau :

Je puis bien dire aujourd'huy que la France
Est celle la qui emporte le pris
Quant à nourrir les merveilleus espris :
Esprits divins pour chasser l'ignorance.
Maint art subtil, mainte et mainte science,
Mille secretz, que jamais n'ont compris
Tous nos ayeux, aujourd'huy sont appris.
Nostre Foullon en fait l'expérience.
Gentil Foullon, Foullon ingénieus,
Qui nous raviz et l'esprit et les yeus
Par les secrets qu'ainsi tu nous décœuvres,
Où est celluy (tant ignorant soit-il)
Qui ne t'admire et cet esprit gentil
Qui nous fait voir tant de divines œuvres ?
(Pièce insérée à la suite de la Préface de l'*Holomètre*).

1. Arch. nat., Xu 8622, fol. 14. M. G. Lepreux a donné le texte de l'ordonnance du 19 juin 1558 dans la *Revue des Bibliothèques*, 1909, p. 357 et suiv., sous le titre de *Contributions à l'histoire de l'imprimerie parisienne.* L'invention de Foullon concernant les chariots automobiles est curieuse, mais la description trop sommaire donnée dans les lettres de 1558 ne permet pas de se rendre compte du procédé employé et ainsi désigné : « aucuns desdits chariotz pourront sans ayde de chevaulx aller et rouller partout, sinon ès lieux marescageux et montueux, et ce par le moyen du mouvement perpétuel qui n'avoit jamais esté inventé que jusques a maintenant, et les autres chariotz pourront mouvoir et rouller par l'ayde de leur charge... ».

L'ordonnance royale porte privilège de construire et mettre en service public lesdits chariots pendant une durée de vingt années.

par la suite la composition de son atelier, poursuivit pendant plus de dix ans (il mourut en 1563) l'emploi des caractères spéciaux de son invention et dut faire paraitre, en dehors de l'*Holomètre*, d'autres publications qui sont à rechercher et au sujet desquelles un nouveau champ d'explorations s'ouvre désormais à la sagacité des bibliophiles. Quel que soit dans l'avenir le résultat de leur enquête, il n'était pas sans intérêt, pour l'histoire de l'imprimerie, de faire connaître cette curieuse association entre quelques-uns des praticiens les plus distingués du XVI[e] siècle.

MAURICE ROY.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

8 janvier 1550 (n. st.). — Abel Foullon, suivant la Court, Jehan Erondelle, Aubin Olivier et Pierre Gassen, demourans à Paris, confessent eulx estre amyablement, du jour d'huy en après, tant qu'ilz vivront, associez ensemble au fait de l'invention d'imprimerie et outre font entre eux les accords et convenances qui s'ensuivent :

Et premièrement à raison que Abel est moyenneur de la Société et maître ès choses touchant l'entreprise de l'abréviation et amélioration de l'art d'imprimerie, aussi que son fait ne s'estend au labeur manuel, ains à l'invention de choses diverses qui peuvent grandement servir à ladite Société, mesmes à la composition de livres, augmentation de leur utilité, choses qui ne se peuvent contraindre ne obliger, sera exempt d'obligation quand à travailler ou estre présent au travail, si se conviendra et plaisir et le permettra, mais permettra et sera tenu conserver l'alliance et societté, en sorte qu'en pareille peine les aultres ne fera besongner ny faire besongner de ladite invention par aultres que par lesdits et ses consors et associés.

Item que, non obstant le privilège de liberté ne laissera ledit Abel à estre participant égallement à tous les proffitz et utilitez qui porviendront de ladite invention, dont les trois aultres seront tenuz, en asseurance de foy, lui faire droict en sa quotité qui sera de la quarte partie.

Item, à raison qu'il a congnoissance de quelz sont les mattières et de meilleure depesche sera, quand à l'advis et conclusion de ce qui se debvra imprimer, non obstant qu'en son absence deux des trois aultres pourront conclure contre le seul.

Item seront obligez lesdits trois dessusdits de travailler et faire de ce qui sera requis selon l'estat de chacun en ce qui sera requis par l'accord et en société en sorte que deux ou trois ou tous ensemble pourront tousjours ordonner de ce que debvra faire l'un d'eulx, en quoy il ne poura mettre aultre pour luy se ce n'est en ce que ce puisse manifester le secret de ladite invention, et, où est qu'il y aurait empeschement légitime, les aultres, pour l'absence de l'un, ne différeront à faire....

Et si l'un d'eulx peult obtenir previlléges ou tiltre d'imprimeur royal, lesdits privileges ou tiltres seront esgallement au parfait honneur et de l'administration de tous lesdits associez et au plus vivant d'eulx.

Et comme si quelqu'un desdits dessus se veult separer de ladite Société, sera tenu payer à chacun des autres mille escuz.

Et estant séparé, s'il est trouvé besongnant de ladite invention en ce royaulme ou ailleurs, seront ses biens confisquez au Roy ou aux princes des terres où il sera trouvé besongnant de ladite invention.... Fait et passé quadruple, l'an mil V^c XLIX, le mercredi huictiesme jour de janvier.

J. TROUVÉ.

II

15 janvier 1551 (n. st.). — Fut présent en sa personne noble personne Catherine Clouet, fille de feu noble homme Jehannet Clouet et de Jehanne Boucault, sa femme, ses père et mère, laquelle, en la présence, vouloir et consentement de noble personne maitre François Clouet, painctre et varlet de chambre du roy, son frère, a recongneu et confessé combien que, par autres lettres et contract de mariage faict et passé entre noble personne maitre Abel Foullon, secrétaire du sieur de Boisdauphin, à présent son fiancé, d'une part, et ledit maitre François Clouet, ou nom et comme stipullant pour ladite Catherine, sa sœur présente et de son consentement, le mercredy cinquiesme jour de novembre 1550 dernier passé, par devant les notaires soubzsignés, ledit maitre Abel Foulon dict entre autres choses, au cas qu'il allast de vie à trespas auparavant ladite Catherine, sa future espouse, sans enffans, enffans vivans issus dudit futur mariage, a voullu et accordé que au dit cas ladite Catherine, sa future espouse, oultre son douaire et emploi contenu et déclaré audit contrat, print sur tous et chacuns les biens meubles et immeubles, lors présents et advenus d'icelluy futur espoux, la somme de deux mil escus d'or sol incontinent après la dissolution dudit futur mariage, et que d'icelle somme dès lors ledit Abel Foulon, futur espoux, en fist don, cession, transport, ce mentionné ladite Catherine Clouet dict vouloir et consentir dudit François Clouet, sondit frère, et de ad ce que ledit maitre Abel Foulon la traicte plus humainement et doulcement, et qu'il y ayt plus grande amitié entre eulx, et pareille-

ment ad ce que, par le moyen d'icelle cause et donacion desdits deux mil escus, icelluy Abel Foulon ne soit et ne puysse estre par cy après empesché par la dite disposition desdits biens, et ainsy que tel est son plaisir et volonté....

Fait et passé à Paris, le jeudy quinziesme jour de janvier mil Vc cinquante.

MAHEUT. BERGEON.

L'ÉDITION VÉNITIENNE

DES

ŒUVRES DE BOSSUET

Une édition collective des *Œuvres de messire Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux*, a été entreprise à Venise par le libraire Jean-Baptiste Albrizzi[1]. Elle est complète en 10 volumes in-4°, parus de 1736 à 1757 ; mais elle parait assez défectueuse, dans les débuts tout au moins[2].

La *Revue Bossuet*[3] a consacré quelques pages aux trois premières grandes collections des œuvres du célèbre prélat, et notamment à l'édition de Venise; on y trouvera imprimées trois lettres qui concernent cette entreprise : une du libraire Albrizzi à Bossuet le neveu, évêque de Troyes (25 avril 1739), une réponse de celui-ci, et une lettre au même d'André Galland, l'oratorien français chargé de surveiller l'impression à partir du tome IV, grâce à qui la fin de la publication se présenta plus favorablement au public.

Nous sommes en mesure d'ajouter à ces documents quatre nouvelles lettres[4] qui méritent d'être jointes ; elles complètent ce que nous savons déjà des précautions prises pour que l'édition vénitienne marquât un grand progrès sur la française[5], et des éléments d'information que Galland sollicita et reçut de toutes parts, entre 1743 et 1751, pour faciliter sa tâche d'éditeur consciencieux et exact.

HENRI STEIN.

1. Le titre porte une fausse indication d'*Argentina* comme lieu d'impression, ce qui a fait croire à une édition inexistante de Strasbourg.
2. Dans les trois premiers volumes. Elle fut améliorée dès l'index du tome III.
3. 8e année, supplément V (Paris, 1907), pp. 49-73.
4. Extraites du manuscrit français XVII de la Marciana, à Venise.
5. Paris, 1743-1747, 12 vol. in-4.



I

Monsieur,

Turin, au 16 février 1743.

Je n'ai pas oublié que je vous avois promis *La justification des Réflexions sur le Nouveau Testament*, pour aider à perfectioner votre belle édition de Bossuet, et ce n'est que faute d'occasion à vous faire parvenir ce petit ouvrage que vous ne l'avés pas reçu aussitôt que je l'aurois souhaité; Mr Testagrossa, qui m'assure être connu de vous, s'en est chargé avec plaisir; il est parti hier après midi; aussi vous ne tarderés pas, Monsieur, à le recevoir. Ce n'est pas l'édition de Nanci, telle que vous la désiriés de 1740, mais l'ouvrage ne laisse pas de s'y trouver bien complet et en son entier. Je ne désespère pas de pouvoir trouver quelques pièces de celles qui vous manquent encore; en ce cas vous pouvez être assuré que je ne vous les refuserai pas.

Je reviens à l'article dont vous m'avés parlé dans votre dernière, je veux dire de la *Défense du Clergé ;* il n'y a eu aucun écrit pour prouver que cet ouvrage fût de l'illustre autheur dont il portoit le nom. Mais la question s'éleva au sujet de l'édition qui j'en fis à Genève il y a quelques années; Mr de Chauvelin, ministre pour lors dans les bureaux des Affaires étrangères, fit quelques plaintes à la République de Genève sur ce que l'on redonnoit cet ouvrage au public, et parmi les raisons qu'il allégoit, il soutenoit que l'ouvrage n'étoit pas du grand Bossuet; au milieu de cette altercation Mr Bossuet, évêque de Troïes, digne neveu d'un si grand oncle, crut devoir porter à Mr Chauvelin le manuscrit que son oncle lui avoit remis, écrit de sa propre main; ce fut une preuve authentique à ce ministre pour ne plus traverser l'édition qui se préparoit à Genève, et qui s'est donnée comme vous ne l'ignorés pas. Je suis persuadé que, si vous vouliés écrire à ce sujet à Mr de Troyes, qui réside actuellement à Paris, il se feroit un vrai plaisir de vous donner les éclaircissemens que vous pouriés désirer et de contribuer au succès de l'édition que vous avés si bien comencé.

Au reste, Monsieur, je serois charmé de pouvoir vous être de quelque utilité; je vous prie de m'en fournir des occasions par lesquelles je puisse vous marquer l'estime et la considération parfaite avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'abbé VICTOR.

II

Mon Revd Père [Galland],

Comme je sai que tout ce qui regarde le grand Bossuet, en quelque manière que ce soit, vous intéresse particulièrement, voici une anec-

dote, qu'en feuilletant mes papiers j'ai trouvée, et que j'ai eu du côté de Thoulouse en son temps.

« Les Jésuites répandent ici (à Thoulouse) et en beaucoup d'autres en-« droits un livre de leur façon, avec le faux titre d'*Instructions spi-« rituelles en forme de Dialogue sur les divers états d'oraison, suivant « la doctrine de M. Bossuet, Ev. de Meaux*, par un Religieux de la « Comp. de Jésus, Docteur en Théologie, imprimé à Perpignan chez « J.-B. Reynier, 1741, et se vend à Thoulouse chez Forest; à Lyon chez « les Frères Deville; et à Nancy près la veuve Balthazar ».

« Le Jésuite auteur de ce livre est, dit-on, le P. Caussade ; et l'édi-« teur, le fameux P. Gabr. Antoine. L'ouvrage est muni d'une permis-« sion du R. P. Provincial, datée de Dijon le 3 août 1738, adressée au « susdit P. Gabr. Antoine et signée De la Motte, et donnée sur l'appro-« bation de trois Théologiens de la Société. Ce sont donc *six* Jésuites « qui participent à cet ouvrage, et qui en sont garants. Il n'y manque « qu'un Privilège. Mais, à son défaut les dits RR. PP. ont eu recours « au Procureur général du Roi à Perpignan, qui, sur le vu de deux « docteurs de cette ville-là, en a permis l'impression. C'est aparem-« ment l'usage du païs. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage est divisé en deux « livres, dont le premier est destiné à exposer (en 16 dialogues) les « erreurs des Quiétistes et la doctrine opposée, Le second contien deux « Dialogues (qui font avec les 16 autres 27 en tout) et donne des Leçons « de Pratiques pour parvenir à l'oraison, et à l'état passif. Dans un aver-« tissement, on dit que Mgr. de Meaux a fourni le sujet du primier « livre, et le dessein du second. Cet auteur (ajoute-t-on, parlant de « de M. Bossuet), est si célèbre par tous ses ouvrages en tout genre, et « par sa haute réputation, qu'il est inutile d'en rien dire, puisqu'il n'y « a personne qui ignore le haut rang qu'a tenu dans l'épiscopat et parmi « les plus profonds théologiens, aussi bien que parmi les plus savans « hommes de son siècle, le grand évêque de Meaux M. Bossuet. En « traitant des divers états d'oraison suivant son double dessein, il a su si « bien débrouiller les plus importantes questions sur la vie spirituelle, « qu'il les a toutes réduites au dogme précis, que nul autre sans con-« testation ne possédoit comme lui ».

« Voilà un éloge qui ne paroit rien laisser à désirer. Mais il faut se « souvenir que c'est un Jésuite qui le fait. Ceux qui ne connaissent « pas les bons PP. croiroient tout uniment que ce discours est sé-« rieux, c'est-à-dire sincère. Mais outre que l'ouvrage entier n'est fait « que pour donner le change sur le grand Bossuet, élever à son préju-« dice M. de Fénelon, archev. de Cambrai, et faire dire au primier tout « le contraire de ce qu'il dit ; voici le correctif de l'éloge. Soit longueur, « soit profondeur de l'ouvrage, dit-on tout de suite dans le même aver-« tissement, soit rareté des exemplaires, soit prévention, ou peu d'atten-« tion de la part des lecteurs, tant de gens ont si manifestement

« abusé de sa saine doctrine et de celle des autres évêques qui ont « agi avec lui, qu'on a cru qu'il importoit presqu'autant à la gloire de « ces Prélats, qu'au bien des âmes, de réduire leur doctrine en abrégé « par demandes et par réponses, afin que chacun fût mieux à portée « de la lire, de l'entendre et d'en profiter ».

« Ces précautions ne vous semblent-elles pas admirables, Monsieur ? Il « s'agit d'un livre où un évêque qui a tenu le plus haut rang dans l'épis- « copat et parmi les plus profonds théologiens, a su si bien débrouiller « les plus importantes questions sur la vie spirituelle, qu'il les a toutes « réduites au dogme précis. Cependant ce grand évêque, ce profond « théologien a donné lieu à des abus si multipliés (selon les six Jésuites), « et il devient par là si dangereus, qu'il importe au salut des âmes « que ces RR. PP., pour précautionner les fidèles (quelle délicatesse « de charité !) contre le danger, réduisent charitablement cet ouvrage « en abrégé et par demandes et réponses. Et (faites-moi la grace de le « bien observer) la défiance où l'on doit être n'est pas bornée au livre « de M. Bossuet; elle s'étend à ceux des prélats qui ont agi de concert « avec lui. La gloire de ces évêques ne se trouve pas moins intéressée « au travail du Jésuite que le salut des âmes; et pour être à portée de « lire leurs ouvrages, de les entendre, et d'en profiter, les fidèles « avoient besoin du Comentaire et de la clé que leur en donne le « P. Caussade. Je n'ai garde de perdre le tems à le suivre dans « l'exécution de ce beau plan. Vous sentirez d'avance que ce travail « jésuitique n'a pour but que de rendre le grand Bossuet quiétiste, et « d'insinuer le quiétisme sous le nom et l'autorité d'un prélat, par « qui il a été combattu avec tant de supériorité et de zèle. Les Jésuites « sont faits pour tout corrompre; exécrables Harpies, ils souillent tout « ce qu'ils touchent de leurs infâmes mains, la Doctrine, l'Histoire, « les Dogmes, les Faits. Nous nous bornerons dans le cas présent à la « partie historique. Outre que c'est elle qui convient davantage, le « dogmatique, qui seroit déplacé dans une lettre, y seroit trop long « à discuter. Je puis seulement assurer à cet égard que les connois- « seurs, qui liront l'ouvrage du Jésuite Caussade, y trouveront entre sa « doctrine et celle de M. de Meaux des différences si étranges, qu'on « peut dire que la théologie de ce grand homme y est abrégée et « éclairée à peu près comme l'*Histoire Ecclésiastique* de M. de Fleury « l'est par le sieur Morenas, et l'*Histoire du Peuple de Dieu* par le « Père Berruyer ».

« Quand on parle des écrits de M. Bossuet contre le quiétisme, il est « naturel de penser à M. de Fénelon. Aussi le Jésuite commence-il « son premier Dialogue par demander si l'instruction (de M. Bos- « suet) sur les états d'oraison n'a pas été composée à l'occasion du livre « des *Maximes des Saints* (de M. de Fénelon). Voici sa réponse, et c'est « le seul échantillon que je vous produirai parmi bon nombre d'autres

« chefs d'œuvre de ce livre. Mais celui-ci vaut bien la peine qu'on le « considère ».

Rép. « Plusieurs l'ont cru (dit le P. Caussade), mais faussement; « puisqu'il est constant qu'elle fut composée assez longtemps avant « ledit livre, et par conséquent avant les disputes survenues entre deux « des plus grands prélats de l'Église de France : disputes (continue le « Jésuite) où il ne nous convindroit nullement d'entrer en aucune « façon. Mais, sans y entrer, j'espère que la simple lecture que nous « allons faire de l'Instruction nous donnera souvent occasion de re- « marquer avec une agréable surprise, que pour les fonds de la vraie « Spiritualité les deux grands prélats n'étoint pas si éloignés de sen- « timens qu'un certain public l'a pensé. Ce qui paroit encore mieux « par les lettres particulières de M. Bossuet et surtout par les *Let-* « *tres de Direction*, à peu près semblables à celles du tres illustre « et tres pieux archevêque de Cambrai ».

« Il vous viendra tout naturellement à la pensée de demander pour « qui écrit un auteur qui déguise si impudément des faits si connus ; et « quel est donc ce « certain public » qui a tort de prétendre que « M. Bossuet et M. de Fénelon étoient éloignés de sentiments ? Ou plu- « tot s'il y a jamais eu un public qui ne le prétende pas ? Vouloir ra- « procher les sentimens de ces deux prélats, et les faire penser l'un « comme l'autre, n'est pas une chose plus aisée que de concilier Mo- « lina avec saint Augustin ; la doctrine des Jésuites avec celle de l'Église, « et sur tout la morale de leurs casuistes avec celle de Jésus-Christ. « Il suffit de lire pour préservatif contre le livre du P. Caussade « par rapport aux faits la *Relation de l'origine, du progrès et de la con-* « *damnation du Quiétisme répandu en France, avec plusieurs Anecdotes* « *curieuses*, imprimée en 1732 et 1733, in-12, 2 vol., par M. Phelipeaux, « Docteur de Sorbone très habile, et témoin occulaire des faits dont il « rend compte au public.

« A l'égard de la partie théologique de ce Livre du P. Caussade [1], on « verra, si on veut l'examiner, que ce Jésuite, quiétiste comme « M. l'archevêque de Cambrai, cherche à se débarrasser de M. de « Meaux, en lui faisant dire et penser tout le contraire de ce qu'il a « défendu avec tant d'avantage contre le très illustre et très pieux « archevêque » [2].

« En voilà bien assez pour cette fois cy ».

(*Lettre non signée.*)

1. Sur le livre du P. Caussade, plusieurs fois réimprimé, voir la *Bibliographie* du P. Sommervogel, t. II, col. 900.

2. Sur cette question, objet de tant de controverses, il convient de se reporter au livre de Crouslé, *Fénelon et Bossuet* (1894, 2 vol. in-8), et à un article du P. Griselle dans les *Études de la Compagnie de Jésus* (1902).

III

Per il Padre Galland, All'Ambass. di Francia,

afin qu'il puisse donner complette la Collection des œuvres de M. Bossuet, évêque de Meaux, de ce grand homme qui fut d'un génie vaste et hereux, d'une candeur qui caractérise toujours les grandes âmes et les esprits du premier ordre; l'ornement de l'épiscopat et dont le clergé de France se fera honneur dans tous les siècles; un évêque au milieu de la Cour; l'homme de tous les talens et de toutes les sciences; le docteur de toutes les Églises; la terreur de toutes les sectes; le Père du dix-septième siècle.

1. A la fin des trois premiers *Avertissemens aux Protestants* de 1689, M. Bossuet a joint un écrit qui contient la *Revue de quelques-uns de ses Ouvrages*.

2. *Lettre Pastorale aux nouveaux catholiques avec une Réponse pour relever la foi de ceux qui sont tombés*. A Cologne, Marteau, 1686, in-12.

3. *Lettres écrites par J.-B. Bossuet, par l'Abbé de la Trappe et par M..., pour servir de réfutation aux écrits que les Religionaires ont répandu touchant la mort de M. Pellisson*. A Toulouse, 1693, in-4°.

4. *Lettre de M. Bossuet au P. Mabillon* (12 août 1686) *sur la validité des Ordinations des Anglois*. Elle se trouve dans les « Preuves de la Dissertation du R. P. le Courrayer » sur cette matière, p. 1.

5. Dans le *Bons mots et la Vie de Santeuil*, il y a trois lettres de M. Bossuet.

6. *Augustiniana Ecclesiae Romanae Doctrina, Cardinalis Sfondrati Nodo extricata*. Coloniae, 1702, in-12. C'est une lettre de 18 pages. M. Bossuet en est l'auteur (Voiez la *Biblioth. des auteurs de Bourgogne*, p. 68, n° 41, tom. I).

7. J.-B. Bossuet, *Mandatum ad Censuram Cleri Gallicani*. Parisiis, 1702, in-4°.

8. Dans les Mémoires manuscrits de M. Philibert de La Mare, conservés à Dijon (part. I, pag. 136), il y a une lettre assez longue que M. Bossuet écrivit sur la mort de la Reine d'Angleterre, Henriette-Marie de France.

(Cosi dice l'autore de la *Bibliothèque des Auteurs de Bourgógne*, M. Papillon, tom. I, pag. 63, col mezzo del mio gran Protetione S. E. il sigr l'Ambasciatore di Francia si potrebbe far copiare questa lettera.)

9. *Catéchisme de Meaux pour l'usage des nouveaux Convertis*. Paris 1701.

10. *Le guide du Chemin du Ciel*, par M. Bossuet. A Bruxelles, 1693, in-12.

11. A la fin du second volume du *Supplément au Dictionnaire de Moreri*, par M. l'abbé Goujet, on trouve un excellent article de Pierre Cally. Ce fut le grand *évêque de Meaux*, dit l'auteur, qui fit le dispositif du mandement de l'évêque de Bayeux, pour censurer le livre de Cally, intitulé *Durand commenté*. (Si ricerca ce *Dispositif*, ou le *Mandement même*.)

12. Bossuetus *Nonnulla Statuta* condidit pro Ecclesia Collegiata Domini Martini. — Item : Scripsit ad Summum Pontificem an. 1702, pro canonizando B. Vincentio a Paulo. (Cosi trovo scritto in *Gallia christiana*, tom. VIII, pag. 1659; — Desidero questi *Statuti* e questa lettera.)

13. *Instruction Pastorale de MM. Évêques de Luçon et de La Rochelle sur le livre intitulé : Justification des Réflexions sur le Nouveau Testament*, par M. Bossuet. (Non so ne dove, ne quando sia stata stampata.)

14. *Histoire abrégée de la dernière Persécution de Port-Royal*, 1750; 2 tom. in-12, senza data di luogo. (Nel tomo secondo di questa opera, lib. 4, cap. 1, pag. 88-207, si parla dictesamente della lettera del Bossuet alle Religiose di Porto Reale, e si mostra essere stata supposta al Bossuet.)

15. *Histoire de l'Église de Meaux*, avec des notes et dissertations. Paris, 1731, 2 vol. in-4°, par Dom Toussaint du Plessis, bénédictin.

16. *Abrégé de l'Histoire de France*, par feu M. Bossuet. A Paris, 4 tom. in-12.

17. *Discours de piété*, par M. Treuvé. (L'auteur y a joint celui qu'il fit pour l'anniversaire du sacre de M. Bossuet.)

La vie de l'Auteur, s'il y en a de publiée, ou le tome IV de ses ouvrages posthumes.

18 *Deux lettres du P. Gerberon* à M. Bossuet, évêque de Meaux, avec la traduction du livre de saint Augustin.

IV

A Vicence, le 28 avril 1754.

Mon révd Père,

Je vous renvoye enfin le *Relationes de Libris novis* que divers incidens ont retardé, et qui est cause que j'ai tant gardé les feuillets des *Mémoires littéraires de Venise*, parce je me flattois chaque jour de vous pouvoir faire la restitution de l'un et des autres, de sorte que cette musique qui a été de si longue haleine me pourra faire paroître négligent à votre égard, quand je ne suis rien moins que cela. Pardon donc du retard, et puisqu'il vaut mieux tard que jamais, recevez avec ce qui vous appartient mes excuses bonnes ou mauvaises qu'elles soient, puisque j'avoue de bonne foi que je n'en ai pas de meilleures à vous produire.

L'on me marque d'un certain païs que le P. Ghezzi s'est fort démené

pour s'excuser de recevoir le feuillet de corrections que la Congrégation de l'Index lui a ordonné de signer et d'insérer dans son Livre. Un certain Père Macchi, de la Société, a fait à son passage par Bresse[1] de pressantes instances à S. Em. Querini pour qu'il interposa son autorité de préfet de ladite Congrégation, ou son crédit à Rome, pour exempter ce Père d'une telle flétrissure ; mais cette Éminence n'a pas voulu s'en mêler, de sorte qu'il faudra que le P. Ghezzi[2] boive ce calice amer jusqu'à la lie. Il est à craindre que S. E. Querini n'ait effacé par ce refus le mérite extraordinaire qu'Elle s'étoit acquise auprès de la vénérable Société pour avoir volu, quoiqu'inutilment, réveiller par sa lettre au Card. d'Alsace l'affaire du Ven. Bellarmin, qui semble malgré cette tentative dormir plus que jamais.

Si jamais vous faisez une nouvelle édition des Lettres de M. Bossuet, je crois que vous ne seriez pas fâché de voir une explication de celle qu'il écrivit, ou qu'on lui attribue d'avoir écrite aux Religieuses de Port-Royal avant la paix de Clément IX, pour résoudre leurs difficultez à signer purement et simplement le Formulaire. Cette explication se trouve dans le second Volume de l'*Histoire de la dernière Persécution de Port Royal*, au livre IV, chap. I, pag. 88, au sujet de l'adoption que fit de cette lettre M. le Cardinal de Noailles, et je suis sûr que si vous ne l'avez pas vue, vous ne serez pas fâché d'y donner un coup d'œil. C'est un de ces livres que je lis, non pas par méthode et pour en faire étude, mais par simple curiosité, et dont je fais usage au lit avant de m'endormir. Il vous sera facile, je crois, de le trouver à Venise, mais si vous ne pouvez en avoir le trace, je vous prêterai volontier ce volume pour vous divertir, afin que vous ne vous trouviez pas en peine de répondre à quelques objections qui, regardant certains faits qu'on peut ignorer sans pour cela être moins habile, ne font de la difficulté qu'autant qu'elles viennent quelquefois à l'imprévu. Il est vrai qu'on ne vous fera jamais ces difficultez en Italie ; mais comme un savant comme vous ne voit pas ses fatigues limitées à une seule province, il est obligé de rendre un compte exact de son travail au moindre de ses lecteurs, qui, en achetant son livre, acquiert le droit de lui demander des éclaircissemens sur ce qui lui peut paroître moin clair à son avis.

Mon épouse, assez bien remise de ses indispositions, et toute ma famille vous font leurs compliments, et j'y joins les assurances toujour nouvelles du respect et estime sincère avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Mon Révd Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Louis Sales.

1. Brescia.
2. Sur le P. Ghezzi, voir la *Bibliographie* du P. Sommervogel, t. III, col. 1377.

INVENTAIRE

DES

ANCIENNES ARCHIVES COMMUNALES ET DE POLICE

De Neufchâteau (Vosges)

Les anciennes archives du bailliage, de la gruerie et de la municipalité de Neufchâteau ont été détruites par un incendie, le 22 pluviôse an VII (10 février 1799), avec la maison communale, où elles étaient en dépôt.

Leur anéantissement, étant donnée l'importance de cette ville sous le régime lorrain, prive malheureusement les historiens, soucieux de faire revivre le passé local et celui du duché, d'une documentation précieuse à leurs travaux.

Rien ne pourra jamais entièrement combler cette lacune; et il faut s'incliner devant un fait préjudiciable en particulier à l'histoire de la Lorraine et à la monographie de Neufchâteau.

Un inventaire analytique d'une partie de ces archives disparues, pièce que nous avons découverte parmi les manuscrits de la bibliothèque municipale, au cours d'une réorganisation de celle-ci, nous a semblé toutefois pouvoir atténuer, dans une mesure très restreinte, il est vrai, les fâcheuses conséquences de cette destruction.

Cet inventaire mentionne les actes de 22 registres et les pièces de 42 liasses, comprenant les principaux faits communaux et religieux, du xiv[e] siècle au xviii[e] inclusivement.

Son étendue ne nous permet pas de le reproduire *in extenso* dans ces pages. Nous nous contenterons donc d'en publier de larges extraits, relatifs aux événements du xvii[e] siècle, le plus

intéressant, parce que le plus troublé, de l'histoire neufchâteloise, avec l'unique pensée de le mettre en relief, surtout aux yeux des érudits lorrains, désireux d'apporter de nouvelles précisions à leurs études.

XVIIe SIÈCLE. — **Premier registre** : 1612 à 1628, 356 feuillets.

1. — *4 mai 1615.* — Dépense de 6 francs, pour vins envoyés aux prêtres forains, qui avaient assisté à la conduite du corps de M. Saint-Élophe, aux religieux et sœurs grises de Neufchâteau.
2. — *26 novembre 1615.* — Requête des habitants de Châtenoy et de la prévôté de ce lieu, à son Altesse, aux fins d'être déchargés de la garde du château de Neufchâteau.
3. — *1er décembre 1618.* — Entrée de M. le comte de Boulay, — Louis de Guise, — seigneur de Neufchâteau, en ladite ville. On lui fit présent d'un navire d'argent, du prix de 300 francs barrois.
4. — *27 novembre 1619.* — Dépense de 25 francs, payés au sieur Nicolas de La Vallée, conseiller en l'hôtel de ville, pour aller à Nancy et assister aux États, qui devaient s'y tenir le 2 décembre suivant.
5. — *21 juillet 1619.* — Dépense de 50 francs, donnés aux dames religieuses Clarisses, de Neufchâteau, pour aumône, et les aider aux frais de conduite à Moyenmoutier de leur abbesse, Suzanne de Richecourt, pour l'exorciser.
6. — *26 juillet 1622.* — Le duc de Lorraine, Henri II, ayant demandé à la ville de Neufchâteau qu'elle lui prêtât 6000 francs pour l'entretien de sa gendarmerie, le sieur Jean Mouginot, seigneur de Noncourt et de Rebeuville, en fit l'avance.
7. — *3 juin 1620.* — ÉTABLISSEMENT DES CAPUCINS. — Les gens du conseil de la ville de Neufchâteau et les bourgeois, sur les remontrances à eux faites par les Capucins, notamment par le R. P. Léonard de Paris, leur provincial, qu'ils désireraient ériger une église et un couvent de leur ordre à Neufchâteau, sans aucunes charges ni obligation à la ville de fournir place ni aucunement y contribuer, consentirent volontiers de les recevoir, sous le bon plaisir de son Altesse et de Monseigneur le Comte.
8. — *8 juillet 1624.* — Dépense de 7 francs pour raisins et écorces de citrons, donnés au provincial venu pour bénir leur église.
9. — *30 mai 1621.* — Les sieurs de Bar, lieutenant, et Rollin, conseiller, furent députés par les bourgeois pour aller à Nancy congratuler l'heureux mariage du comte de Boulay avec la princesse Henriette de Lorraine-Vaudémont. — On fit à cette occasion un feu de joie et une procession ; le voyage coûta 40 francs.

10. — *3 janvier 1623.* — Dépense de 8 francs pour le voyage du prieur des Dominicains de Toul, venu pour l'érection de la confrérie du Rosaire, et de 62 francs 8 gros pour la demeure des Jacobins, venus à Neufchâteau pour ce.
11. — *11 mai 1623.* — Dépense de 3 francs payés à René Merlin, pour avoir battu le tambour à l'arrivée de la princesse de Phalsbourg, compris 8 gros pour le fond de son tambour qui fut crevé.
12. — *20 septembre 1626.* — La ville se joignit aux chapelains du Saint-Nom-de-Jésus pour faire exécuter la donation testamentaire de feu le sieur Simon Sallet.
13. — *24 avril 1627.* — Transaction portant que le curé de Neufchâteau (qu'il soit ou non enfant de la ville) participera, comme un chapelain, à la fondation du sieur Sallet, d'une première messe en l'église de monsieur Saint Christophe, et des messes et matines, journellement, en celle de Saint Nicolas.

Les vêpres et les complies furent fondées par le sieur Nicolas Diche, surnommé Marchand, qui, conjointement avec Isabelle de Vicherey, sa femme, avait établi ladite chapelle du Saint-Nom-de-Jésus en 1515.

Deuxième registre : 1629 à 1653, 430 feuillets.

1. — *24 septembre 1630.* — Entrée de M. de Mauléon dans son gouvernement de Neufchâteau. On donna à son épouse des nappes et des serviettes pour cent vingt huit francs.

Cette libéralité, ajoute, sous forme de note, le rédacteur de l'inventaire, jointe à celle précédemment faite à Louis de Guise, prince de Phalsbourg et de Lixheim, à l'occasion de sa prise de possession de la seigneurie de Neufchâteau (1618), offre un frappant contraste avec la misère qui sévissait alors en Lorraine.

2. — *23 juin 1631.* — Ordre de faire garder de jour les portes de la ville par huit hommes, à cause de la contagion de la peste.
3. — *4 septembre 1631.* — Le sieur Nicolas Rollin vendit à la ville 50 ouzaux de blé pour nourrir le menu peuple, pendant le temps de la contagion, arrivée six semaines auparavant.
4. — *4 septembre 1631.* — Ordre de M. de Mauléon, gouverneur, et des maire et gens du conseil, donné aux sieurs Mansuy Mathiot, prévôt, Melchior Diez et François Patenas, jurés, ainsi qu'à Didier Delapaix, clerc juré en la justice de Neufchâteau, de revenir en cette ville et y reprendre l'exercice de leurs fonctions.
5. — *18 septembre 1631.* — TEMPS DE LA PESTE. — Défense à toutes personnes d'aller visiter ou communiquer avec celles qui étaient aux Loges et tenues pour suspectes, soit pour leur porter des aliments ou autrement, sans être assistées d'un homme de justice ou du Conseil et d'un de la garde de la porte de la ville, mêmement à Rouceux, à

peine de ne plus rentrer en cette ville, et d'en être expulsées comme infectées.

Même défense aux boulangers d'acheter des grains hors de la place, et aux coratières de vendre aucun meuble, sans la permission du maire.

6. — *23 septembre 1631.* — Fortifications de Neufchateau. — Ordre du maréchal de La Ferté-Senecterre, gouverneur et lieutenant général des province et armée de Lorraine, ville et citadelle de Nancy, au sujet de la neutralité, portant que toutes les fortifications de Neufchâteau, faites du temps de M. de Batilly, et depuis que la place avait été occupée par les troupes de Lorraine, seraient rasées, même la fausse braye, entre la ville et le château, ne restant seulement rien que les murailles, tant de la ville que du château, et qu'il ne serait point touché au puits de ce dernier.

7. — *11 octobre 1632.* — Amende de dix gros, contre chaque officier manquant aux réunions du Conseil.

8. — *2 novembre 1632.* — Peste. — Défense aux bourgeois de retirer ou recevoir dans leurs maisons aucunes personnes ni meubles, revenant des lieux suspects de contagion et pestiférés, à peine de 100 francs d'amende, et d'être lesdits meubles brûlés.

9. — *8 novembre 1632.* — Services funéraires du duc François.

10. — *10 janvier 1633.* — 100 francs, payés au sieur Antoine de Bourgogne, pour prix de sa terre joignant le cimetière de la Butte, cimetière des pestiférés.

11. — *23 mai 1633.* — Dépense de 27 gros pour un levrault acheté pour régaler, à Neufchâteau, les princesses de Lorraine, à leur retour de la ville de La Mothe.

12. — *8 avril 1634.* — Premier siège de La Mothe. — Le marquis de La Force et le colonel Delpbrune, maréchaux de camp aux armées du Roy, étant au camp devant Médonville, pour le siège de La Mothe, ordonnèrent au maire et aux habitants de Neufchâteau d'envoyer quarante paysans audit Médonville, le lundi 10 dudit mois, neuf heures du matin, sans faillir, savoir : 32 avec des pelles et 8 avec des piques, des hottes et des serpes, pour travailler au fort qu'il fallait construire devant La Mothe, pour le service du roi, et de prendre des vivres pour trois jours, avec députation de l'un d'entre eux pour commander dans le travail.

13. — *10 mai 1634.* — Démolition des fortifications de Neufchateau et de Chatenois. — Ordre donné par le prince de Condé au sieur de Saint-Bernard de faire démolir promptement de fond en comble les murailles, portes et porteaux des villes et châteaux de Neufchâteau et de Châtenoy, en sorte qu'il n'y reste pierre sur pierre, et aux dépens des habitants desdits lieux et des prévôtés en dépendant, dont les maires seraient tenus de faire l'avance, à charge de rem-



boursement par rôle et cotisation ; ordre aussi de faire demeurer dix soldats, entretenus à leurs frais, en chacun desdits châteaux, à raison de 6 sols par jour, à chaque soldat, jusqu'à la démolition complète des murailles en chacune desdites villes.

14. — *11 décembre 1634.* — Le sieur de Chantemelle, gouverneur de Neufchâteau, y ayant fait assembler les communautés des environs, pour démolir les murailles de la ville, et ayant déjà fait des démolitions dans un jour pour plus de 2000 écus, il lui fut promis par reconnaissance 1000 écus, sous la promesse qu'il fit de ne démolir et démanteler ladite ville plus avant que le pan de murailles derrière le prieuré Notre-Dame de ce lieu.

15. — *25 février 1635.* — Protestation de Jean-Jacques de Seraucourt, bailli de l'évêché de Toul, contre le sieur de Chantemelle, gouverneur de Neufchâteau, sur ce que ce dernier avait fait commander les villages de Punerot, Mont-l'Étroit, Autreville et Hannonville, dépendant dudit évêché et du gouvernement de Toul, pour travailler à la démolition et ruine des forteresses dudit Neufchâteau.

16. — *15 juin 1635.* — En suite de l'ordre du prince de Condé de faire démolir les murailles de Neufchâteau, il fut arrêté que remontrances seraient faites à ce prince, alors à Nancy, par M. de Bourlémont et M. Bouaut, avocat. Le prince répondit qu'il ne pouvait rien changer aux ordres à lui donnés, et qu'il fallait s'adresser au roi. Pourquoi le sieur Nicolas Sauville, avocat audit Neufchâteau, fut député pour aller à Paris. On emprunta 3000 francs, pour son voyage, au sieur Nicolas Thomassin, d'Harchéchamp.

17. — *13 avril 1636.* — Charge de Maire. — Déclaration faite, au nom du roi, par M. Gobelin, intendant de justice et police de son armée, que la charge de maire, à Neufchâteau, serait annuelle, comme elle l'avait été ci-devant, et non perpétuelle, en la personne de M. Nicolas de La Vallée.

18. — *25 avril 1638.* — Provisions de l'office de commandant, à Neufchâteau, données par le roi au sieur de Batilly, colonel d'un régiment à pied.

19. — *24 décembre 1640.* — On donna quatre pièces de vin, pour étrennes. à M. de Batilly, gouverneur, et le 31 décembre 1641, 400 francs, pour le même motif.

20. — *26 avril 1641.* — Second siège de La Mothe. — Ordre donné par le chevalier de Magalotti, baron romain, maréchal des camps et armées du roi, commandant l'armée de Sa Majesté devant La Mothe, au camp de Vrécourt, de loger et donner la subsistance au commissaire de l'artillerie et à quatre cavaliers de la compagnie de M. de Vaudoncourt.

21. — *18 août 1641.* — Premier siège de Neufchateau. — Ce jourd'hui 18 août 1641, cette ville de Neufchâteau ayant été sommée et investie

par l'armée du roi, composée de 5000 hommes et quatre pièces de canon, et commandée par le seigneur évêque d'Auxerre et le comte de Grancey, se rendit ledit jour et le château, ayant enduré soixante coups de canon, et brèche faite; la garnison y étant commandée par Messieurs de Chauvirey, gouverneur, et Deuilly, capitaine, se rendit aussi ledit jour.

Cette armée causa de grandes pertes et dégâts en grains, et foula considérablement les bourgeois; pendant ce siège, la ville fournit deux vaches à M. de Batilly pour la nourriture de la garnison.

22. — *4 novembre 1641.* — Défense à tous bourgeois et autres de sortir de leurs logis, après neuf heures sonnés, et de mener aucunes danses ni joueurs de violons ou de violes dans les rues.

23. — *19 janvier 1643.* — Nicolas de Bourgogne, apothicaire en cette ville, fut appelé par M. Darnaud, mestre de camp général, commandant les troupes devant La Mothe, pour y servir.

24. — *2 décembre 1644.* — Le sieur de La Vallée le jeune fut député pour aller à Paris remercier M. le duc d'Orléans et la duchesse, de ce qu'ils prenaient la ville de Neufchâteau sous leur protection, et pour empêcher l'armée de M. de Magalotti d'y entrer et d'y séjourner.

25. — *30 décembre 1644.* — On donna une pièce de vin blanc et une de clairet, pour étrennes, à M. de Magalotti, commandant le blocus de La Mothe, pour conserver à la ville son amitié.

Ces étrennes ne produisirent rien, puisque la ville fut obligée de députer le sieur Grandcourt, garde de son Altesse, pour retourner à Paris, et faire des remontrances au sujet du logement de sept compagnies de M. de Magalotti-cavalerie, que la ville supportait le 23 janvier 1645.

26. — *8 janvier 1645.* — Remontrances de la ville, en suite de l'ordre de M. de Gombaut, intendant au blocus de La Mothe, pour fournir 400 francs, 200 quintaux de foin, 100 bottes de paille et 30 bichets d'avoine, au quartier du roi à Vrécourt.

27. — *14 février 1645.* — Défense du sieur de Gombaut, écuyer, seigneur de la Marque, conseiller du roi au présidial de Troyes, maître des requêtes ordinaire de la reine régente et intendant de police et finance au blocus de La Mothe, aux bourgeois de Neufchâteau, de donner le pain de munition à quarante soldats préposés à la garde du pont de Goncourt.

28. — *19 février 1645.* — Ordre du roi de recevoir, à Neufchâteau, le régiment de Batilly-infanterie.

29. — *19 février 1645.* — La moitié du régiment de M. de Mazarin était logée à Neufchâteau.

30. — *20 septembre 1645.* — Ordre dudit sieur de Gombaut au maire de Neufchâteau d'envoyer à Soulaucourt trente chevaux et douze charrettes, pour conduire le restant des munitions de guerre qui y étaient.

31. — *20 septembre 1645.* — Ordre du roi aux habitants de Neufchâteau de conduire jusqu'à Andelot et à d'autres communautés, jusqu'à Troyes, les meubles et ustensiles qui avaient servi à l'hôpital de l'armée employée au siège et à la prise de La Mothe.

32. — *18 juin 1647.* — REMOVILLE. — Exemption de logement des gens de guerre, accordée aux sujets des terres de Removille et dépendances, en considération des services du marquis de Bassompierre, seigneur du lieu.

33. — *21 juillet 1648.* — CARMÉLITES. — Lettres patentes du duc de Lorraine Charles IV, portant permission aux Carmélites de Nancy d'établir une maison conventuelle de leur ordre à Neufchâteau, pour y entretenir dix religieuses, pour l'entretien desquelles elles avaient les fonds suffisants, à condition qu'elles ne seraient pas à charge à la ville, qu'elles feraient voir lesdits fonds et que les religieuses Annonciades, établies quelques années auparavant à Neufchâteau, en sortiraient.

34. — *1er décembre 1648.* — La duchesse Anne écrivit, de Paris, à M. de Batilly, gouverneur de Neufchâteau, pour favoriser cet établissement.

35. — *26 avril 1650.* — M. de Feler-Keintin étant arrivé, avec son armée, au village de Rouceux, envoya des cavaliers prendre la harre de la ville, composée de 250 bêtes à cornes, et la fit conduire dans la prairie dudit Rouceux, où il la fit garder par cinquante cavaliers, menaçant les bourgeois, s'ils ne lui payaient incessamment 400 pistoles de contribution, de venir loger dans le faubourg, avec tout son monde, et tenter d'entrer dans la ville En conséquence, il fut décidé que les propriétaires du bétail payeraient une pistole par vache et une demi par génisse.

36. — *14 juin 1650.* — ÉLECTION DU MAIRE. — Henry Mathiot, ayant été choisi pour maire, au cloître des Cordeliers, prêta serment par devant M. de Batilly, à l'issue de la messe de Saint Christophe ; d'où il fut conduit à l'auditoire par tout le peuple.

37. – *10 août 1650.* — Ordre du sieur de Tranquilsay, lieutenant de M. de Batilly, et de Georges Pierraud, lieutenant de la maréchaussée de France à Nancy, de fournir ledit jour, pour huit heures du soir, 60 ouzaux de blé, 100 mesures de vin, 300 livres de chandelles et 50 chariots de bois, pour les munitions du château.

38. — *6 septembre 1650.* — SECOND SIÉGE DE NEUFCHATEAU. — La ville de Neufchâteau fut assiégée par M. de Lignéville, le 6 septembre 1650, et prise par force, le 7, à minuit; les portes furent brûlées et l'assaut donné, à cause des défenses et de la résistance de la garnison. On fut obligé de loger dans la ville ledit seigneur comte de Lignéville, les officiers généraux de l'armée, colonels et autres officiers majors, qui remplirent les maisons des bourgeois, chez lesquels ils vécurent

à discrétion, en sorte que l'hôte dudit seigneur rapportait seul en dépense 15000 fr., pour douze jours de séjour que l'armée fit en cette ville, les faubourgs et dans les villages de Rouceux et Noncourt.

La dépense des autres bourgeois se porta à 124000 francs, non compris le fourrage perdu ; et tout ce qui était aux faubourgs, soit en grains non battus, blé, orge et avoine, et dans les granges de la ville fut dissipé, ainsi que tout ce qui était dans lesdits deux villages. Les vignes furent perdues entièrement, et malgré cela, la ville fut obligée de fournir quantité de pièces de vin, de la poudre et du plomb, pour faire des balles, les planches et bois pour les mines et le canon, et de payer tous ceux qui étaient employés, enfin de donner 800 fr. pour solder les mineurs.

Le château s'étant rendu après huit jours de siège, toute l'armée y séjourna encore quatre jours en rafraichissement. Après sa sortie, ledit seigneur comte laissa dans la ville M. le marquis de Bassompierre, avec ordre d'y former un régiment de cavalerie et un d'infanterie. Il y mit aussitôt quatre compagnies de cavalerie, autant d'infanterie, les officiers complets, et plusieurs autres hommes amassés de toutes parts, se disant les uns officiers, les autres volontaires, outre plus de soixante tant blessés que malades de l'armée, avec trois chirurgiens, pour les médicamenter.

L'armée dudit seigneur comte, revenant de Bar, resta trois jours à Neufchâteau, Rouceux et Noncourt, et en acheva la ruine, consomma les vendanges et ce qui restait à la campagne.

Le logement était si considérable que certains bourgeois logeaient jusqu'à douze à quinze personnes, et toutes nourries aux dépens de la ville.

Celle-ci payait en outre 40 francs par jour à des messagers pour le marquis de Bassompierre. Plusieurs bourgeois quittaient la ville, et d'autres s'enrôlaient pour être exempts.

Le marquis laissa la ville au pillage des soldats, il fit miner le château quatre ou cinq fois. Il faisait visiter, presque tous les jours, les caves et greniers des bourgeois par ses officiers et soldats, qui ouvraient les coffres et buffets, et prenaient ce qu'ils y trouvaient. Il fut vérifié qu'ils avaient pillé pour plus de 15000 francs.

Outre cela, il demandait encore quarante vaches et quarante moutons ; il faisait brûler des maisons, il en ruinait d'autres pour en avoir le bois ; il fit démolir celle du sieur Patenas, orfèvre, qui était toute neuve et la plus belle de la ville, pour en avoir les planches et solives, disant hautement qu'en cas d'un siège il brûlerait l'église de Saint-Nicolas et les maisons voisines.

39. — *6 octobre 1650.* — Ordre de M. de Lignéville, donné à Velaine près de Ligny-en-Barrois, de voiturer des bois, pour remonter les canons et faire trois guérites, et pour réparer les brèches de la ville.

40. — *19 mai 1650.* — Statuts des boulangers. — Règlement présenté au conseil de ville par les boulangers et les pâtissiers de Neufchâteau, homologué par provision, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu du souverain l'établissement de maitrise.

41. — *27 janvier 1651.* — Le sieur Mathiot, maire, et Étienne Cachet, greffier, furent maltraités, à coups de poing et d'épée, conjointement et solidairement, en pleine place, par M. de Baillivy, capitaine au régiment de M. de Bassompierre.

42. — *20 mars 1651.* — Résolution de vendre les cloches. — Sur les propositions faites par les maire et conseillers des maires de payer 3500 francs de contributions, dus par la ville, à l'effet de mettre en liberté Nicolas de Bourgogne, l'un des bourgeois, qui était prisonnier en la conciergerie de Nancy, depuis sept à huit mois, il fut décidé que l'on serait fort aise de le mettre en liberté, pour cette somme, non par la confection d'une taille, mais par la vente des cloches. — Alors le fer se vendait 10 gros la quarte; et il était permis à toute personne d'en vendre.

43. — *3 avril 1651.* — Élection du sieur de Belmont, commissaire des guerres.

44. — *4 avril 1651.* — Ordre de M. de Lhuilier, commandant à Neufchâteau, de réparer les brèches des murs de la ville.

45. — *20 mai 1651.* — Il fut arrêté, sur les remontrances des maire et conseillers, que les cloches étant de leurs biens, et l'église de Saint-Nicolas alors ruinée et démolie, au point de ne pouvoir jamais être remise en état, lesdites cloches devenaient inutiles, que d'ailleurs, s'il arrivait quelque siège, il serait dangereux de les perdre. — Pourquoi ils voulurent absolument qu'elles fussent vendues sans retard, savoir : la grosse, au sieur Sallet, à 10 gros la livre, jusqu'à concurrence de 3000 francs, et que le surplus serait employé à dégager le sieur de Bourgogne, prisonnier à Nancy, et que, pour acquitter les autres contributions, les autres cloches seraient vendues.

46. — *26 juin 1651.* — Arrêté que les ornements des églises paroissiales, les moins utiles au service divin, seraient remis aux gouvernants modernes, pour être vendus ou engagés jusqu'à la somme de 1600 francs.

47. — *15 septembre 1651.* — Ordre donné par les maire et conseillers aux bourgeois de travailler à la démolition du château, avec les habitants de Rouceux, Rollainville, Rebeuville et Noncourt.

48. — *6 octobre 1651.* — Le sieur Charles Sallet ayant fait charger sur deux chariots le métal de la cloche (dite la Magdelaine) appartenant à la paroisse Saint-Nicolas, pour la conduire et la vendre en France, on s'y opposa, parce que l'on espérait la remettre en état.

49. — *15 avril 1652.* — Chateau. — Le duc Charles IV de Lorraine donna à la dame baronne de Chauvirey, après la mort de son mari, sa

retraite, demeure et résidence, et à toute sa famille, dans le château de Neufchâteau, avec les gages et émoluments attachés au gouvernement.

50. — *17 août 1652.* — Sauvegarde accordée aux bourgeois et habitants de Neufchâteau par le duc d'Orléans, qui les prit sous la protection du roi, avec permission de faire mettre et apposer les armes et écussons de France en tels endroits qu'ils voudraient. [Ils étaient, en particulier, sculptés au-dessus de la porte attenante au cimetière de Saint-Nicolas; ils furent grattés, pendant la Révolution, le jour même de l'exécution du roi Louis XVI, 21 janvier 1793.]

51. — *23 novembre 1652.* — Ordre donné, au camp de Void, par le chevalier de Guise aux habitants de Neufchâteau, de délivrer sans retard, à peine de la vie, et de voir la ville assiégée, pillée et brûlée, les poudres et boulets qui étaient au magasin du château, avant sa démolition. Ces boulets furent conduits à Void le 12 mai 1653.

52. — *25 novembre 1652.* — Ordre donné, au camp de Sorcy, par le comte de Lignéville, aux bourgeois de Neufchâteau, portant qu'il voulait avoir cinq canons, et qu'il fut fait des affuts ou brancards et préparer des chevaux pour les conduire à Nancy.

53. — *1er février 1653.* — Passeport donné par le marquis de Sillery aux bourgeois envoyés pour faire rendre la liberté à Jacques Plumerel, maire, et à Louis Sauville, prisonniers à Damviller, dont ledit marquis était gouverneur. — Leur rançon fut fixée à 600 pistoles.

Troisième registre : 1653 à 1667, 445 feuillets.

1. — *3 mars 1653.* — En suite de la résolution de vendre les cloches et ornements des deux paroisses, le nommé Petitjean, tanneur à Langres, en offrit 33 francs du cent, vendu à Langres, sous facture, jusqu'à concurrence de dix milliers, par lesquels on devait prendre la seconde, la troisième et la quatrième de Saint-Christophe.

2. — *3 avril 1653.* — Autre arrêté pour faire charger six cloches, savoir : trois de la paroisse Saint-Nicolas; la plus grosse, mise en pièces, pesant 2900 livres; la seconde de 1600, et la troisième de 1400 livres; trois cloches de Saint-Christophe, la première de 1500 livres ou environ, la deuxième de 900, et la troisième de 700. — Elles furent chargées sur sept chariots.

3. — *5 avril 1653.* — Autre arrêté, pour vendre quarante-huit marcs d'argenterie des paroisses, et de les conduire à Nancy, au lieu de les porter à Langres, à cause des acquits. Il fut encore arrêté que la grosse cloche de Saint-Christophe et le gros bénitier seraient conduits à Langres pour en faire argent; et, parce qu'il ne restait qu'une horloge à la ville, il fut résolu que le timbre de la paroisse Saint-Nicolas serait mis au clocher de Saint-Christophe et l'horloge remontée, sans



préjudice des droits de l'église Saint-Nicolas de le répéter en temps et lieu, et de lui être restitué, à la première réquisition des paroissiens.

4. — *10 avril 1653.* — Opposition des paroissiens de Saint-Christophe et du curé-doyen à l'enlèvement de leur grosse cloche ; ils aimèrent mieux se cotiser entre eux et vendre encore quelque argenterie des paroisses. En conséquence, Thomas Demange et Christophe Mariotte furent députés pour lever ce que chacun voulut donner.

5. — *17 avril 1653.* — Arrêté que le reste de l'argenterie des deux paroisses, les calices, tant de la chapelle du Saint-Nom-de-Jésus que des confréries fondées ès dites paroisses, seraient délivrés par les chateliers aux maire et conseillers, à la réserve de deux calices par chacune église, d'une Notre-Dame et d'un Saint-Nicolas.

6. — *12 mai 1653.* — Autre arrêté portant qu'au lieu de vendre la grosse cloche de Saint-Christophe, on vendrait les deux petites du prieuré Notre-Dame, et ensemble toutes les petites des paroisses.

7. — *13 mai 1653.* — Opposition des Bénédictins de Saint-Mansuy à l'enlèvement desdites cloches, qui pesaient 750 livres, et du bénitier du poids de 85 livres. Ils prétendirent qu'elles avaient été enterrées, avec le bénitier, dans la grange du prieuré, pendant les guerres, et placées depuis par les bourgeois au clocher de Saint-Christophe.

8. — *14 juillet 1653.* — Minimes. — En considération des services rendus à la ville par le P. Jean Cachet, minime, et enfant de Neufchâteau, en qualité de régent, on permit aux Minimes d'y bâtir un hospice, desservi par deux ou trois religieux, à charge qu'ils ne feraient aucune quête qui puisse préjudicier aux autres établissements monastiques, et qu'ils continueraient d'enseigner la langue latine.

Dès le 3 avril 1652, ils s'étaient déjà pourvus auprès de la princesse de Lixheim, dame de Neufchâteau, qui leur répondit qu'elle ne leur permettrait qu'autant que la ville y consentirait; mais la bourgeoisie, les Bénédictins, les Cordeliers, les Capucins et le vicaire, M. Chauchard, s'y opposèrent formellement.

9. — *22 janvier 1653.* — Défense faite par le maréchal de La Ferté-Sénecterre, général de l'armée du roi en Alsace, de reconnaitre les ordres et mandements du duc François, sous peine d'être traités comme criminels de lèse-majesté.

10. — *7 avril 1656.* — Arrêté que les Augustines et les Annonciades représenteraient chacune une cloche ; l'une, selon la prétention des bourgeois, provenait de l'église Saint-Christophe, et l'autre de la chapelle Sainte-Marguerite, pour être remises aux paroisses.

11. — *24 avril 1657.* — Ordre du maréchal de La Ferté au sieur Le Fèvre, commandant à Neufchâteau, d'en sortir et d'en remettre la garde aux maire et bourgeois, et à ces derniers de faire raser toutes les fortifications du château, d'arracher les palissades et de combler le fossé, entre la ville et l'ancienne résidence ducale.

12. — *24 avril 1658.* — MAÎTRISE DES BOULANGERS. — Lettres de maîtrise des boulangers, données à Neufchâteau, par François de Grimaldi et Henriette de Lorraine, seigneurs apanagistes de ladite ville; enregistrées le 23 septembre 1658.

13. — *28 février 1659.* — MAISON DE LA CLOCHE. — La maison de la Cloche, près les Capucins, fut érigée en fief par François de Grimaldi et Henriette de Lorraine, seigneurs de Neufchâteau, en faveur de Charles de La Vallée, capitaine de cavalerie au régiment d'Allaumont, pour le service de Son Altesse royale, en considération de ses services, depuis dix-huit ans.

14. — *6 août 1660.* — Délibération pour se pourvoir contre l'arrêt du Parlement de Paris, qui voulait que Neufchâteau ressortit au présidial de Langres.

15. — *26 novembre 1660.* — Une lettre du duc Charles et une du duc François, alors à Paris, aux habitants de Neufchâteau, sur la mort de la princesse de Lixheim, leur sœur.

16. — *30 avril 1661.* — Arrêt de la Chambre des comptes, qui réunit au domaine les terres du prince et de la princesse de Phalsbourg.

17. — *14 may 1661.* — Lettres du duc Charles IV, portant union du gouvernement de Châtenois à celui de Neufchâteau, en faveur du sieur Antoine de La Chaussée.

18. — *22 juillet 1661.* — Nouveau serment de fidélité, prêté par devant M. de Maimbourg, conseiller d'État, par les officiers de justice et du domaine de Neufchâteau.

19. — *21 août 1661.* — Provisions de l'office de bailli, données par le duc Charles à M. de La Chaussée, avec ordre de réparer le château, pour s'y loger.

20. — *22 août 1661.* — Statuts pour le corps des marchands de Neufchâteau.

21. — *2 novembre 1661.* — Ordre de la duchesse de Lorraine aux habitants de Neufchâteau de construire une chapelle en planches au château.

22. — *3 octobre 1662.* — Chartes accordées aux tourneurs de Neufchâteau par le duc Charles, à Bar, sous la mairie du sieur Huguet.

23. — *27 décembre 1663.* — Provisions de l'office de maire, par le sieur Sébastien de Belmont, conseiller, secrétaire d'État.

24. — *16 août 1664.* — Provisions de l'office de lieutenant au gouvernement de Neufchâteau, pour Jean Rollin, en considération de ses services, comme lieutenant de cavalerie dans les troupes du duc Charles.

25. — *22 février 1666.* — CARMÉLITES. — Le prieur de Notre-Dame, les curé, vicaire et chapelains du Saint-Nom-de-Jésus, les Cordeliers et Capucins demandent que l'on fasse droit, sur leur opposition, à l'établissement d'un monastère de Carmélites à Neufchâteau. Ils s'opposaient encore à ce que ces religieuses se fissent desservir par des Carmes.

[Il y en avait alors deux (Jean et Anastase de la Croix). Ils annonçaient qu'ils resteraient toujours à Neufchâteau, et faisaient déjà des quêtes clandestines et proposaient de dirê des messes à vil prix.

L'opposition fut reçue et défense faite aux religieuses de tenir les deux Carmes.

En ce moment, ceux-ci projetaient de s'établir à Neufchâteau.]

26. — *2 juillet 1666.* — DIME DES RAISINS FIXÉE AU VINGTIÈME. — Transaction des bénédictins de Saint-Mansuy, à eux joint le sieur Lacerteux, curé-doyen de Neufchâteau, et les bourgeois de ladite ville, qui fixe la dime de raisins au vingtième, ensuite de laquelle est la procuration donnée par les bénédictins à Dom Obry, leur sous-prieur, datée du 22 juin, même année.

[Ils avaient menacé les bourgeois, que s'ils ne voulaient pas payer cette dime au quinzième, ils poursuivraient le procès intenté au bailliage de cette ville.]

27. — *16 août 1666.* — Vœu fait à saint Roch de chômer dévotement sa fête à l'avenir, prononcé, en l'église paroissiale de Saint-Christophe, par M. Rollin, maire, au nom des bourgeois.

28. — *2 décembre 1666.* — Prétention du prévôt de Châtenois d'assister aux exécutions capitales qui se faisaient à Neufchâteau.

Quatrième registre : 1667 à 1687, 583 feuillets.

1. — *26 octobre 1667.* — Statuts présentés par les cordonniers de Neufchâteau au conseil de ville.

2. — *24 juillet 1669.* — DAMES AUGUSTINES. — Lettres patentes du duc Charles, portant permission aux dames de la Congrégation de continuer les bâtiments de leurs église et couvent, qu'elles avaient commencés ; à charge néanmoins de faire construire sur la rue des lieux propres et des boutiques pour loger des bourgeois, de continuer d'instruire les jeunes filles de la ville, et de prier Dieu pour le duc et ses successeurs.

3. — *11 janvier 1671.* — Ordre donné, au château de Bourlimont, par le maréchal de Créqui aux habitants de Neufchâteau, de démolir les tours de la ville et de la forteresse, à la réserve de la grande, qui regarde cette dernière, et les deux grandes portes de la ville, l'une du côté du pont, et l'autre du côté de Coussey.

4. — *20 décembre 1673.* — Information contre des maçons, accusés d'avoir enlevé une Vierge placée au-dessus de la porte des Maisonnettes.

5. — *13 décembre 1680.* — PAROISSES (enterrements, services et luminaires). — Règlement du conseil de ville portant qu'à l'avenir il serait libre aux bourgeois, de qui les parents seraient décédés, de déclarer au curé le nombre des prêtres qu'ils désireraient voir assister

aux funérailles et an révolu des défunts, auquel nombre seulement, et après qu'ils y auraient assisté, il serait donné la distribution, sans que les autres prêtres pussent en prétendre, contre le gré des bourgeois; et à l'égard des luminaires, qu'il en serait pareillement libre, comme par le passé, de fournir des torches au lieu de cierges, pour entourer les corps ou bières, et de les y consumer, pendant les services d'enterrements, obsèques et an révolu.

6. — *14 avril 1681.* — Règlement pour la sonnerie, aux baptêmes et enterrements, sur les remontrances du sieur Monginot, curé.

7. — *14 juillet 1681.* — Autorisation à suivre l'action intentée contre les Bénédictins, concernant les réparations des paroisses.

8. — *29 août 1681.* — Sentence, à la requête du fermier des octrois, contre Nicolas Mangin, résidant dans l'enclos des dames Clarisses, qui confisque, au profit dudit fermier, les grains saisis sur le défendeur.

9. — *11 décembre 1681.* — Une déclaration, faite au greffe par les chapelains du Saint-Nom-de-Jésus, porte qu'ils ne voulaient plus dire la première messe, vêpres ni complies.

10. — *22 avril 1683.* — Opposition à ce que les religieuses Augustines fassent démolir des maisons qu'elles avaient achetées dans la rue Verdunoise.

11. — *16 septembre 1683.* — Règlement pour les tisserands de Neufchâteau, homologué, le 27 dudit mois, par le Conseil de cette ville.

12. — *4 janvier 1685.* — Testament de la demoiselle Choël, veuve du sieur de Landrian.

13. — *27 septembre 1686.* — Règlement contre les pressoirs de Neufchâteau.

14. — *7 juillet 1687.* — La fête de Saint-Élophe fut vouée, au nom de toute la ville, par Claude Payen, maire, en l'église de Saint-Christophe.

15. — *13 mai 1688.* — Acte passé devant M. Mazelier, curé de Saint-Paul, notaire apostolique, entre le curé de Neufchâteau, les chapelains du Saint-Nom-de-Jésus et M. Sauville, lieutenant au district du Châtelet, exécuteur testamentaire de ladite Choël, fixant le nombre des biens, estimés 4400 francs barrois, et celui des services.

Cinquième registre : 1688 à 1700, 524 feuillets.

1. — *18 mars 1688.* — On trouve, dans les registres de la prévôté, qui sont au bailliage, une sentence entre Jean Vérambel, fermier des droits des bénédictins de Châtenois, et Claude Rochel, dit Argencourt, bourgeois de Neufchâteau. — Ce dernier avait tiré, avec sa corde, cinq pièces de vin de la cave de François Claude, et les avait descendues dans la sienne; Vérambel prétendait tirer deux gros par chaque pièce; Rochel fut renvoyé de la demande avec dépens.



2. — *20 octobre 1690.* — Cri et publication de la fête patronale de Noncourt par le maire et les gens de justice de Neufchâteau, au nom du Souverain.

3. — *21 octobre 1692.* — Même cérémonie.

4. — *21 octobre 1692.* — Délibération pour se pourvoir contre la banalité, au pressoir de Rouceux, prétendue sur les bourgeois qui avaient des vignes sur le ban dudit lieu.

5. — *21 octobre 1692.* — Provisions de l'office de prévôt royal à Neufchâteau, pour le sieur Collenet. Reçu, à Toul, le 20 novembre suivant.

6. — *4 mars 1693.* — Les Carmes déchaussés demandèrent à la ville la permission d'y bâtir un couvent, sur l'emplacement du château.

7. — *4 mars 1693.* — Opposition, dans laquelle figurent les Clarisses. Il y est dit que les Carmélites occupent la plus belle place de la ville et les plus beaux logis.

8. — *22 juillet 1693.* — Autre opposition formée devant M. de Bissy, évêque de Toul, à l'établissement des Carmes.

9. — Prévotés de Neufchateau et de Chatenois. — Suivant l'édit de juillet 1691, la prévôté de Neufchâteau avait pour ressort la ville et les villages de Rollainville, Rouceux et Noncourt.

Par arrêt rendu au conseil de France, le 7 juin 1692, la prévôté de Châtenois fut unie à celle de Neufchâteau.

10. — *22 mai 1698.* — Le duc Léopold fit défense aux Carmélites de démolir aucunes maisons, qui pourraient servir d'habitations aux bourgeois.

11. — *11 juillet 1698.* — Nouvelle opposition à l'établissement desdites religieuses. On y voit que les deux Carmes, précédemment cités, avaient déjà attiré une fondation de 8000 francs, et que les paroissiens de la ville se plaignaient de ce qu'elles faisaient vendre, sur le marché, des denrées par leurs servantes.

12. — *7 septembre 1698.* — En suite du décret de Son Altesse, après son retour en Lorraine, en date du 28 août 1698, Étienne Foissey, marchand, fut élu maire, au cloître des Cordeliers.

13. — *10 novembre 1698.* — Provisions de l'office de lieutenant bailliager pour Pierre-Louis Sauville, avocat.

14. — *10 novembre 1698.* — Délibération relative à l'achat de gibier, pour le mariage de Son Altesse, en suite des ordres donnés par M. de Mahuet, grand veneur, au sieur Mauljean, capitaine des chasses.

15. — *14 novembre 1698.* — Provisions de l'office de substitut au siège bailliager, gruerie et police, pour Claude-Joseph Collenet, avocat à Neufchâteau.

16. — *22 janvier 1699.* — Rainval. — Sommation tendant à faire réputer bourgeois et paroissien de Neufchâteau le fermier de Rainval, contre la prétention du seigneur de Noncourt.

17. — *5 mars 1699*. — Augustines. — Consentement donné par la ville aux dames Augustines pour faire éloigner la côte Forgeot de leur mur de clôture.

18. — *14 décembre 1699*. — Enregistrement des lettres patentes du duc René, données à Neufchâteau, le 25 janvier 1504, qui réputent bourgeois de ladite ville les habitants de Certilleux, à charge de payer au domaine de Neufchâteau 20 réseaux d'avoine, à la Saint-Martin, annuellement.

19. — *11 janvier 1700*. — Décret de Son Altesse faisant règlement entre le lieutenant bailliager et le maire, portant, entre autres dispositions, que les droits d'octroi sur les grains et vins seraient payés par les résidants en cette ville, à la réserve du roi de l'oiseau, héros d'un jeu populaire.

Neufchâteau, le 8 septembre 1917.

L'abbé Louis Chéron,
Bibliothécaire municipal.



CHRONIQUE DES ARCHIVES

France. — La direction des Archives vient de mettre à la disposition du public le premier fascicule d'un *État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent* (Paris, Picard, 1919; in-8 de IV-138 p.); ce fascicule ne comprend que les registres d'enregistrement de la série F, au nombre d'environ 7350, dont aucun inventaire précis n'avait encore été dressé; M. Léon Le Grand, auteur du classement et de l'inventaire, a droit à tous nos remerciements pour ce long et consciencieux travail.

— Les Archives nationales ont reçu en don les archives du château d'Arcy (Saône-et-Loire).

— Les portes du Musée des Archives nationales, à l'hôtel Soubise, sont rouvertes depuis peu de temps. Le catalogue, publié jadis par J.-J. Guiffrey, par suite de modifications récentes, n'est plus au courant. Par contre, en ce qui concerne la collection des sceaux exposés, on pourra utilement se reporter au petit volume de M. Aug. Coulon : *Le service sigillographique et les collections d'empreintes de sceaux des Archives nationales* (Paris, Champion, 1916; in-16 de 156 p. et 8 pl.).

ALLIER. — Les archives de la sous-préfecture de Montluçon viennent d'être classées. La bibliothèque bourbonnaise des archives départementales est cataloguée.

FINISTÈRE. — M. le comte Conen de Saint-Luc a remis aux archives départementales dix liasses de titres, depuis le XVe siècle, relatifs à la seigneurie de Kerharo en cap Sizun et à la vicomté du Faou. De son côté, le comte de Guébriant a fait don au dépôt annexe du château de Kerjean des titres de l'ancienne seigneurie de Kergournadec'h en Cléder. — Sur le fonds Prosper Hémon, formé de papiers légués par l'ancien sénateur et son frère, on lira une notice de H. Waquet dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, XLV (1918), pp. 197-208. — Le volume précédent XLIV du même *Bulletin* (pp. 51-64) contient quelques pages de L. Le Guennec sur les archives du château de Lesquifiou et l'archiviste breton Jean-François Le Clech.

GIRONDE. — Les archives départementales se sont enrichies (par res-

titution) de documents sur la famille Montesquieu, le grand théâtre et l'hôtel des fermes de Bordeaux, le coup d'État de l'an VIII; (par acquisition) de documents sur les maisons seigneuriales du Médoc, l'abbaye de l'Isle, les cordeliers de Lesparre, les dessèchements des marais; (par dépôt) de 174 liasses formant le minutier d'un notaire bordelais pour les années 1735-1806; (par réintégration) de registres d'arrêtés de la sous-préfecture de Blaye (an VIII-1808), de documents révolutionnaires du district de Lesparre, de la correspondance du sous-préfet de Libourne de l'an X à l'an XII et de 1832 à 1846, et de ses arrêtés pour les années 1800-1870, de registres criminels du greffe du tribunal de Bordeaux (dont un de la cour prévôtale en 1816), de registres de comptabilité et de statuts du chapitre de Saint-André de Bordeaux en 1437-1438.

— L'existence de documents de l'ancien régime ou révolutionnaires est signalée dans les archives communales de Bassens, Cadillac, Castillon-sur-Dordogne, Créon, Fontet, Guitres, Langon, La Réole, Lesparre, Monségur, Mouliets, Mouzès, Pellegrue, Rions, Saint-André-de-Cubzac, Sainte-Foy-la-Grande, Targon, Villandraut.

— Le 21 mars 1919, un incendie qui a éclaté au Magasin des vivres de la Marine, à Bordeaux, a dévoré les précieuses archives du port de Bordeaux, installées depuis 1878 au premier étage de cet immeuble. Plus de 2000 cartons et registres, d'une importance inestimable, ont ainsi disparu; entre autres la correspondance ministérielle de 1726 à 1879, les rôles de désarmement des bâtiments marchands de Bordeaux, Libourne et Blaye, les matricules et rôles d'équipages, les dossiers des prises (importants pour la Révolution et l'Empire). De tout cela il ne subsiste qu'un inventaire publié par M. Lacoste en 1906 dans la *Revue maritime*.

LOIRE-INFÉRIEURE. — A été versée au dépôt départemental la correspondance des directeurs des établissements maritimes d'Indret depuis 1840 et de l'École d'hydrographie du Croisic.

LOIRET. — Un classement de papiers, jusqu'ici enfermés dans une centaine de portefeuilles avec cette mention « titres à reconnaitre », a permis d'augmenter de documents intéressants la plupart des séries anciennes et révolutionnaires. Les séries R et T ont en outre été complètement réorganisées. — Des documents sur la cure et la fabrique de Ramoulu ont été réintégrés de cette commune; d'autres sur l'Hôtel-Dieu d'Orléans, ont été transmis par les bureaux de l'Hôtel de ville. — On continue l'impression de l'inventaire des archives municipales et hospitalières d'Orléans.

MEURTHE-ET-MOSELLE et MEUSE. — Sur les précautions prises par les autorités allemandes pendant la guerre dans les régions lorraines envahies par l'ennemi, on lira avec intérêt un mémoire de A. Ruppel dans

le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, t. XXVIII (1917), pp. 428-467, dont on trouvera d'ailleurs un compte rendu détaillé dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1918, pp. 253-258. L'auteur, toujours prêt à excuser les excès et les mesures de violence qui ont causé bien des pertes d'archives, passe en revue les dépôts communaux qu'il a visités (Briey, Longwy, Longuyon, Étain, Saint-Mihiel, Hattonchâtel, Thiaucourt, etc.) et dont un certain nombre ont été centralisés par ses soins, en partie ou en totalité, dans des locaux messins. Dans beaucoup de cas il n'y a plus que des épaves, par suite d'interventions trop tardives ou trop insuffisantes. La bibliographie jointe à l'article de M. Ruppel est assez imparfaite.

MORBIHAN. — Mentionnons le dépôt aux Archives départementales de nombreuses minutes de notaires du XVIIe siècle provenant de Vannes, Auray, Baud, Josselin, La Trinité-Porhouet, Le Palais, Locminé, Pluvigner, Pontivy, Questembert, Theix. Du greffe de Pontivy ont été réintégrés des registres des anciennes juridictions de Porhoët, Saint-Martin de-Josselin, sénéchaussée de Ploermel, duché de Rohan, et des tribunaux des districts de Josselin et Ploermel. Ont été reçus en don le cartulaire du couvent des Carmes de Ploermel, et les titres de la terre de Menimur près de Vannes (depuis le XVe siècle).

NORD. — Le rapport de M. Max Bruchet, conservateur des archives du département, sur son service pour l'année 1914, donne des détails circonstanciés sur les fonds religieux de ce dépôt, si considérables que le dernier récolement accuse 22487 registres, 1108 cartons (environ 70000 pièces) et plusieurs milliers de liasses. On trouvera là, en une soixantaine de pages, un inventaire sommaire de tous les fonds dont quelques-uns sont considérables, avec l'indication d'un certain nombre de cartulaires non encore cités.

PUY-DE-DÔME. — Ont été réintégrés au dépôt départemental des registres de l'administration cantonale de Vollore-Chignore (an III-an VIII) et autres documents révolutionnaires provenant de la sous-préfecture de Thiers ; les délibérations des assemblées municipales de canton, à Riom, Combronde, Saint-Gervais et Volvic (an IV-an VIII), provenant de la sous-préfecture de Riom ; des liasses de justice criminelle et des registres paroissiaux provenant du tribunal civil de Clermont-Ferrand. Signalons le don, par M. de Ribier, de dossiers sur la communauté des chirurgiens de Riom ; et dans les papiers de l'historien Marcellin Boudet, partagés avec les archives du Cantal, des extraits importants faits par lui des archives d'Aigueperse et de Maringues.

SAÔNE-ET-LOIRE. — L'acquisition des fonds d'archives du château de La Marche (94 reg. et 2400 pièces depuis le XIVe siècle) a considérablement enrichi la série E des archives départementales ; on y rencontre

surtout des titres relatifs aux familles Fyot, Lenoncourt, Malain, d'Amoncourt. — Le bureau d'enregistrement d'Autun a transmis des registres de contrôle depuis 1700. Des chartes de Cluny et de nombreux titres de famille ont été réintégrés de la commune d'Igé. Du château du Terreau sont venus en don des documents variés sur les communes et familles de la région; du château d'Igé les minutes du notaire mâconnais Sauzay, qui remontent au XIV[e] siècle.

SEINE-ET-MARNE. — Le tribunal civil de Meaux a été détruit par un incendie; toutes les archives qui s'y trouvaient réunies ont été brûlées.

SEINE-INFÉRIEURE. — M. G. Panel a publié pour la Société de l'histoire de Normandie le tome II des *Documents concernant les pauvres de Rouen*, extraits des archives de l'hôtel de ville, 1631 à 1763 (Rouen, 1919; in-8 de 291 p.).

TARN. — Les locaux de la bibliothèque de Castres ont été incendiés; les archives municipales ont heureusement peu souffert. — Les archives départementales ont reçu en dépôt les registres paroissiaux des communes des Avalats et Cahuzaguet, Caussanel, Saint-Grégoire; et par acquisition les papiers du château de Ferrières, intéressant le domaine et la commune (années extrêmes : 1308-an VIII).

VAUCLUSE. — On se préoccupe de classer les archives conservées à l'annexe du palais de justice de Carpentras. — Les très nombreux registres de notaires, depuis le XVI[e] siècle, déjà réunis au dépôt départemental, se sont enrichis d'un nouvel apport de 2000, récemment entrés.

VENDÉE. — La famille Dumaine a offert à la ville de Luçon un immeuble à destination d'hôtel de ville, et ses archives au dépôt départemental. Celui-ci a reçu des papiers provenant des bureaux des douanes de La Rochelle et des Sables-d'Olonne; 74 volumes du XVIII[e] siècle provenant des bureaux d'enregistrement de Sainte-Hermine et de Fontenay-le-Comte, ainsi que 12 registres du bureau de l'île d'Yeu (domaine de l'ancien marquisat).

Grande-Bretagne. — De M. Ch. Johnson signalons un petit guide sommaire du grand dépôt londonien : *The Public Record Office* (London, 1918; in-8 de 47 p.).

Italie. — L'archiviste U. Dallari a communiqué à l'Académie des sciences, lettres et arts de Modène et fait imprimer dans ses publications (Modena, 1919, in-4), une courte note d'intérêt actuel, et qui incite à une revendication possible : *Le carte modenesi all' estero nel 1859* [1].

1. A comparer : *Rivendicazioni di documenti asportati d'Italia dall' Austria-Ungheria e dai suoi alleati; elenchi*, I (Roma, tip. Colombi, 1919; in-8 de 51 p.).



— Signalons, parmi les publications parues, les suivantes : *L'archivio Silvestri in Calcio; notizia e inventario, regesto*, per Gius. Benelli, II-III (Torino, 1914-1918; 2 vol. in-4); — *Le carte dell' archivio comunale di Voghera fino al 1300*, per A. Tallone (Pavia, 1918; in-8 de VII-610 p); — *Il r. Archivio di Stato, già grande Archivio nel monastero di S. Severino in Napoli* (Napoli, 1917; in-16 de 66 p.); — *L'Archivio del senato di Trapani del sec. XIV al XVIII*, per A. Cutrera (Trapani, 1917; in-4 de 107 p.).

— L'article consacré par M. Giov. Vittani aux conséquences des négociations diplomatiques pour les archives publiques constitue le principal attrait du dernier *Annuario del R. Archivio di Stato in Milano*, paru poûr 1918 (Milano, 1919; in-8 de 74 p). Non seulement l'érudit milanais y parle d'un sujet d'actualité qui mérite l'attention de ses collègues de toute nationalité, mais il l'a traité en parfaite connaissance de la matière, rappelant sur quels principes et à partir de quelle époque les traités de paix ont agi dans le sens de la conservation juridique des archives publiques et aussi quelles entorses ont été données à ces principes. M. V. ne s'est pas astreint à citer tous les cas; il s'est contenté d'une généralisation où il a su du moins faire connaître les opinions exprimées dans les cas où se sont manifestées des difficultés tant théoriques que pratiques.

Pays-Bas. — La collection des *Verslagen*, déjà souvent signalée, s'est enrichie de deux nouveaux tomes formant le volume XL, qui correspond à l'année 1917 ('s Gravenhage, 1918; in-8 de IV-702 et IV-588 p.), et aussi précieux à consulter que leurs devanciers. On y notera les inventaires des archives de la ville de Steenwijk, de la seigneurie de Goudriaan, de la waterschap de Nederwaard, de la ville de Zaanland, de la collection Verhere van Citters (au dépôt provincial de Zélande), des papiers de famille du baron Jean-Chrétien Baud, qui intéressent à la fois la marine militaire, les finances, les colonies et le commerce (au dépôt provincial de Sud-Hollande), des papiers de famille Iwema-Bouwsema et Sijpkens (au dépôt provincial de Groningue), et enfin des archives de la colonie de Surinam (suite).

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

S'inspirant des ouvrages de bibliothéconomie publiés en Europe, M. S.-M. Amaral préconise certaines règles à appliquer dans la République Argentine, suivant que l'on veut organiser des bibliothèques publiques, populaires, scolaires ou spéciales à un ordre d'enseignement : *Manual del Bibliotecario; Reglas elementales para la organización de Bibliotecas* (La Plata, Benavides, 1916; in-8 de 102 p.).

Danemark. — Un catalogue des nouvelles acquisitions faites par les bibliothèques de l'État a paru par les soins de Sv. Dahl : *Katalog over Erhvervelser af nyere udenlandsk Litteratur ved Statens offentlige Biblioteker 1916* (Kjœbenhavn, 1917; in-8 de 332 p.).

— Sur quelques manuscrits orientaux de la bibliothèque royale de Copenhague, on trouvera une notice de Arth. Christensen et J. Ostrup dans le *Bulletin de l'Académie royale de Danemark* (1915); en une trentaine de pages sont décrits ainsi des manuscrits arabes, persans et turcs acquis en 1912 à Constantinople au hasard d'un voyage, et ce sont à peu d'exceptions près des ouvrages de mystique et de théologie.

États-Unis. — Les différentes collections incorporées dans la « Cornell Library » d'Ithaca continuent d'être cataloguées sous des rubriques spéciales; Mary Fowler a publié le *Catalogue of the Petrarch collection bequeathed to the Cornell University Library by W. Fiske* (Ithaca, 1917; in-4 de 570 p.), précieuse collection de et sur Pétrarque; — et H. Hermansson de son côté fait connaître la *Collection of Runic literature, forming a part of the Icelandic collection bequeathed to the Cornell University by W. Fiske* (New-York, 1918; in-8 de VIII-105 p.).

— Un catalogue collectif a paru pour les bibliothèques d'Hartford (Connecticut), sous le titre : *A list of current periodicals in the libraries of Hartford* (Hartford, 1916; in-8 de 55 p.).

— M. A. C. Potter a donné une 3e édition de sa monographie de la bibliothèque Harvard : *The library of Harvard University; Descriptive and historical notes* (Cambridge, 1915; in-16 de 170 p.). Une ample bibliographie y est jointe.

— Le « New York State Library bibliogr. Bulletin » a publié un travail bibliographique d'Alice L. Jewett sur les publications officielles de l'État de New York et intéressant son histoire : *Official publications of the*

State of New York relating to its history as colony and state (Albany, 1917; in-8 de 62 p.). — D'autre part, de C. N. Baxter et J. M. Dearborn on possède : *Confederate literature; a list of books and newspapers, maps, music, printed in the South during the Confederacy, now in the Boston Athenaeum* (Boston, 1917; in-8 de x-213 p.).

Finlande. — Les richesses bibliographiques finnoises de la bibliothèque de l'Université d'Helsingfors sont décrites dans un érudit travail de Holger Nohrström : *Helsingfors universitetsbiblioteks Fennicasamling; Historiska anteckningar* (Helsingfors, 1918; in-8 de 179 p.), où l'auteur a réuni de multiples indications historiques que l'on chercherait vainement ailleurs.

France. — Les collections de documents lorrains formées au XVIII[e] siècle par J.-L.-C. Emmery, avocat au Parlement de Metz, puis au XIX[e] siècle par l'abbé Clouet, de Verdun, ont passé entre les mains des héritiers de M[lle] Marie Buvignier-Clouet, décédée il y a peu d'années. Acquises après de longues négociations, elles seront partagées principalement entre le département de la Meuse, la ville de Verdun et la Bibliothèque nationale. Cette dernière partie vient d'être inventoriée en détail par M. Henry Omont : *Collections Emmery et Clouët-Buvignier sur l'histoire de Metz et de la Lorraine conservées à la Bibliothèque nationale* (Paris, 1919; in-8 de VIII-156 p.); elle forme le fasc. VII des « Mettensia ».

— A signaler le catalogue spécial des périodiques : *Bibliothèque de l'Université de Bordeaux; section de droit, Périodiques* (Bordeaux, Gounouilhou, 1917; in-8 de 19 p.).

— Le chanoine Chartraire a consacré quelques pages (24-31) du *XXX[e] Bulletin* (1916) *de la Société archéolog. de Sens* à la description d'un missel sénonais du XIII[e] siècle appartenant à la bibliothèque de Provins.

Grande-Bretagne. — Au mois de juin dernier (1919) a eu lieu à Londres une vente d'admirables manuscrits à miniatures, au nombre de 28, qui étaient la propriété de Mr. Henry Yates Thompson, et parmi lesquels on remarquait plus particulièrement les heures de Jeanne de Navarre (v. 1334), un psautier de l'abbaye de Prémy (XIII[e] s.), un bréviaire de Marguerite de Bar (vers 1300), les heures de Talbot (v. 1430), un évangéliaire grec (XIII[e] s.), le missel des Carmélites de Nantes (v. 1450) : ces deux derniers provenant de la collection Hamilton. Avant la vente, l'heureux possesseur de tant de richesses avait fait don de deux somptueux manuscrits : l'un, le pontifical de Metz (début du XIV[e] s.), au Fitzwilliam Museum de Cambridge; l'autre, le psautier de Saint-Omer, à peu près contemporain, au British Museum; par ces deux volumes (le premier a fait l'objet d'une érudite monographie du Rev. E. S. Dewick), chacun de ces établissements s'enrichit d'un trésor inestimable.

— La bibliothèque de Rich. Copley Christie (livres et manuscrits), léguée à l'Université de Manchester, a fait l'objet d'un catalogue spécial signé par Ch. W. E. Leigh : *Catalogue of Christie collection* (London, 1915, in-4).

— MM. Supias Baronian et F. C. Conybeare ont mis leur science en commun pour dresser le catalogue des manuscrits arméniens de la Bibliothèque Bodléienne, qui forme le tome XIV du catalogue général : *Catalogi codicum manuscriptorum Bibliothecæ Bodleianæ pars XIV* (Oxford, 1918; in-4 de VIII-254 p.).

— On connait et l'on apprécie les « Subject-Index » ou tables de matières que l'administration du Bristish Museum publie périodiquement pour faciliter l'usage des livres récemment entrés dans ce dépôt; un nouveau volume vient de paraitre : *Subject Index of the modern works added to the Library of the British Museum during the years 1911-1915* (London, 1918; in-8 de 1572 p.).

— Le même établissement a terminé le catalogue des livres, manuscrits et cartes de la section d'histoire naturelle : *British Museum, Natural History; Catalogue of the books, manuscripts, maps and drawings*, part. 5 (London, 1915, in-4); — et donne, sous la signature de J. F. Blumhardt, un *Supplementary catalogue of Marathi and Gujarati books* (London, 1915, in-4).

— La bibliothèque de l'India Office est riche, elle aussi, en manuscrits relatifs à l'empire des Indes; les seuls manuscrits en langues européennes ont nécessité l'impression de deux volumes de catalogue : *Catalogue of manuscripts in European languages belonging to the Library of the India Office* (Oxford, 1918; in-8 de XXXII-302 et XXXVI-422 p.).

— A la « London Library » vient d'être annexée une curieuse série de livres singuliers et fort rares, formée par John Hodgkin, et composés en acrostiches, anagrammes, labyrinthes, palindromes, en vers monosyllabiques ou autres bizarreries; on cite parmi les plus curieux le *Ludus Fortunæ* (Louvain, 1633) et l'*Epinicia poetica* (Anvers, 1746).

Italie. — On a repris la publication, depuis longtemps, interrompue, de l'inventaire de la Laurentienne provenant de la collection Ashburnham : *I codici ashburnhamiani della r. biblioteca Mediceo-Laurenziana di Firenze*, par E. Rostagno; le fascicule 4 vient de paraitre (Firenze, 1917, in-8 ; pp. 321 à 400).

— Parmi les nouvelles acquisitions de la bibliothèque nationale de Florence, citons les livres de comptes de la famille Alberti Del Giudice (5 vol., de 1304 à 1374).

— *Le Catalogo delle opere musicali, teoriche e pratiche, di autori vissuti sino ai primi decenni del XIX secolo,* dont nous avons déjà parlé (t. XVIII, p. 246), s'est enrichi de deux nouveaux fascicules consacrés aux bibliothèques de Ferrare [comunale] et de Modène [Estense] (Parma, 1917 ; 2 fasc. in-4).

— Un célèbre manuscrit appartenant à la bibliothèque d'Assise a fait l'objet d'une étude de R. Morghen : *Il palinsesto assisiense della Historia Longobardorum di Paolo Diacono* (Roma, 1918, in-8).

— Dans l'*Archivum Franciscanum historicum* (1915-1916), le P. S. Tosti a donné la continuation de la description des nombreux manuscrits franciscains de la bibliothèque Riccardiana de Florence; — en même temps Fr. Pennacchi y dresse (1917-1918) le bilan des bulles pontificales conservées à la bibliothèque communale d'Assise et provenant des archives du couvent de Saint-François (les plus anciennes sont d'Honorius III).

Norvège. — Un nouveau bâtiment a été inauguré à Bergen pour la bibliothèque; voir Arne Kildal : *Festskrift ved indvielse av den nye bibliotekbygning 3 december 1917* (Bergen, 1917; in-8 de 29 p.).

Nouvelle-Zélande. — M. A. H. Turnbull, qui avait passé toute sa vie à former une collection unique de livres relatifs à la Nouvelle-Zélande, vient d'en faire don à la nation, pour constituer une bibliothèque spéciale à Wellington, à la seule condition que les bâtiments à construire seront élevés sur le modèle du British Museum et de la « Mitchell Library » de Sidney.

Russie. — Dans le tome XXX des *Mémoires de la Société archéologique de Sens* on lira une notice (pp. 13–23) du chanoine Chartraire sur deux manuscrits sénonais du xe siècle appartenant à la bibliothèque impériale de Pétrograd, d'après le catalogue de Dom A. Staerk.

Serbie. — La « Royal Society of Literature » de Londres a formé un comité pour développer les relations intellectuelles avec les pays serbo-croates et slovènes; ce comité se propose de restaurer tout d'abord les bibliothèques de ces pays et notamment celle de Belgrade (la bibliothèque de l'Université de Belgrade a été systématiquement dilapidée et dispersée par les envahisseurs). Les dons seront favorablement accueillis et doivent être adressés à Miss L. F. Waring, 2, Bloomsbury Square, London (W C. 2).

Suisse. — Plusieurs publications suisses sont à mentionner spécialement; celle des périodiques reçus à la Bibliothèque nationale : *Catalogue des périodiques suisses; Collection de la salle de lecture de la Bibliothèque nationale à Berne* (Berne, 1917; in-8 de IV-104 p.); — le catalogue des collections relatives aux sciences naturelles et médicales que possèdent les bibliothèques de Zurich : *Führer durch die naturwissenschaftlichen und medizinischen Anstalten, Institute, Kliniken, Sammlungen und Bibliotheken Zürichs* (Zürich, 1917; in-8 de VI-76 p.), dont l'auteur est H. Schinz; — et le répertoire des livres relatifs à l'histoire locale qui figurent au catalogue de la bibliothèque cantonale de Soleure : *Katalog der Kantons-bibliothek Solothurn; I. Schweizergeschichte, Solodorensia* (Solothurn, 1917; in-8 de XX-327 p.).

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bibliographie biologique. — M. Yves Delage n'a point abandonné la direction de *L'année biologique : Comptes rendus annuels des travaux de biologie générale*, qu'il dirige depuis plus de vingt ans. Les volumes se rapportant respectivement aux publications des années 1915 et 1916 ont paru sans retard (Paris, Lhomme, 1917-1918; in-8 de LXV-487 et XVII-428 p.); ses principaux collaborateurs ont été F. Péchoutre, Dr Jean Philippe et Marie Goldschmidt.

La presse carliste. — Tous ceux qu'intéressent la politique espagnole et la lutte des idées dans le nord de la Péninsule seront curieux de trouver les plus abondants et précis renseignements dans l'ouvrage de José Navarro Cabanes : *Apuntes bibliográficos de la prensa carlista* (Valencia, Torres y Sanchis, 1917; in-8 de 306 p.).

Horace en Suède. — Ce sujet a été amplement traité par S. E. Melander dans sa brochure : *Horatius i svenska öfversättningar imitationer och efterbildningar; Bibliografiska anteckningar* (Lund, 1918; in-8 de VII-70 p.).

Bibliographie de la grammaire provençale. — Sous ce titre a paru dans le n° 2 des *Estudis romànics* publiés dans la Biblioteca Filològica de l'Institut de la Llengua catalana (Barcelona, tip. l'Avenç, 1917; in-8 de 23 p.), un essai dû à M. J. Anglade, dont les travaux sont bien connus et que l'on sait fort expert en cette matière. N'est-il pas déjà l'auteur d'une autre notice de caractère élémentaire : *Pour étudier les troubadours, notice bibliographique* (Toulouse, 1915; in-8 de 14 p.); et d'une bibliographie des « Leys d'Amors », publiée d'abord dans le *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, nouv. série, n° 45, pp. 237-245, et réimprimée dans le tirage à part intitulé : *A propos des troubadours toulousains* (Toulouse, 1917, in-8)? Ce nouveau travail du très distingué professeur est en principe destiné surtout aux étudiants, mais je serais surpris que d'autres ne trouvent pas quelque intérêt à y puiser des renseignements ignorés sur une littérature singulièrement dispersée dans de nombreux périodiques français et étrangers.

Bibliographie Woodrow Wilson. — Le rôle joué dans l'histoire

mondiale par le président actuel de la grande République américaine retient l'attention dans tous les milieux. Le bibliographe lui-même n'a pas voulu demeurer en arrière du mouvement. Nous possédons déjà, grâce à Harry Clemens, *An essay towards a bibliography of the published writings and addresses of Woodrow Wilson, 1875-1910* (Princeton, 1913, in-8); — il y faudra joindre désormais : *An essay towards a bibliography of the published writings and addresses of Woodrow Wilson, 1910-1917*, by George Dobbin Brown (Princeton, The Library of Princeton University, 1917; in-8 de IV-52 p.). Et une suite est annoncée. Mais pourquoi négliger les traductions en langues étrangères des ouvrages et discours du président Wilson?

Histoire de l'imprimerie. — On se souvient que le *Bibliographe moderne* a publié en 1910 quelques documents pour servir à l'histoire de l'imprimerie au Bourg-Saint-Andéol; M. L. Labrély, archiviste de cette municipalité, a repris la question sur des bases plus larges, et, à l'aide de renseignements inédits, a pu établir une liste des impressions locales pour la période de 1728 à l'an III : *L'imprimerie au Bourg-Saint-Andéol au XVIIIe siècle* (Aubenas, impr. Habauzit, 1917; in-8 de 95 p. et pl.).

— Le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. XL (1918), p. 405-425, renferme une notice de Louis de Nussac : L'imprimerie à Brive au XVIIe siècle; un curieux recueil de lettres de Cicéron imprimé en 1669.

— On doit à M. Ph. Casimir une étude assez neuve sur *L'Imprimerie de Monaco depuis ses origines* (Imprimerie de Monaco, 1915; in-8 de 61 p.); il y relate la fondation en 1761, les vicissitudes des presses monégasques pendant la période révolutionnaire, les travaux de ces presses pour l'armée d'Italie et Bonaparte, leur développement jusqu'en 1843 (une nouvelle imprimerie fut constituée en 1858).

— Sur l'histoire de la typographie dans les petites villes d'Italie, ont paru deux nouveaux travaux : *Librai e tipografi a Rieti dal XVI al XIX secolo*, par A. Sacchetti-Sassetti (Perugia, 1916; in-8 de 57 p.); — *Le vicende della stampa in Città di Castello e le sue odierne tipografie* (1538-1916), par V. Corbucci (Città di Castello, 1917; in-8 de 45 p. et fig.).

— La Société bibliographique de Glasgow a fait paraître *A century of books printed in Glasgow, 1638-1686* (Glasgow, 1918; in-8 de 60 p.).

— Pour l'histoire de l'imprimerie dans l'Amérique du Sud, on consultera : *La imprenta en Santa Fé de Bogota en el siglo XVIII*, por Ed. Posada (Madrid, 1917; in-4 de XII-153 p.); — *La primera muestra tipografica salida de las prensas de la América del Sur*, por J. T. Medina (Santiago del Chile, 1916; in-folio de 10 p.); et *Un incunable limeño hasta ahora no descrito*, por J. T. Medina (Santiago de Chile, 1916; in-folio de VII-32 p.).

— M. Jules Viguier a profité d'un séjour forcé à Corfou, tandis qu'il était attaché au greffe du conseil de guerre français, pour étudier d'après des documents locaux l'imprimerie de Corfou pendant la durée de l'occupation française aux Iles Ioniennes : *L'imprimerie nationale de Corfou en 1798 et en 1799* (Corfou, 1917, in-8); l'initiative de cette création nouvelle était due à un sieur Triandaphilos, l'installation organisée dans le couvent de Saint-François, et l'une des plus curieuses productions fut une traduction en grec de la Constitution de l'an III, éditée par ordre du général Chabot; mais les fonds pour entreprendre la publication d'autres travaux furent ce qui manqua le plus.

— Les *Annales de Bretagne* ont publié (t. XXXII, 1917-18, pp. 489-508, des contributions à la bibliographie bretonne de M. D. Bernard : Documents relatifs à l'impression du Dictionnaire et de la grammaire de Grégoire de Rostrenen, suivis d'une nomenclature d'ouvrages en langue bretonne imprimés pendant le XIX[e] siècle en Bretagne.

— Le tome XXX (1916) du *Bulletin de la Société archéologique de Sens* contient des recherches sur Gilles Richeboys, deuxième imprimeur sénonais, dont l'atelier fonctionna de 1556 à 1565. L'auteur, M. F. Chandenier, à qui l'on doit déjà une étude sur les débuts de la typographie dans la même ville, décrit longuement les volumes, la plupart rarissimes, qui nous restent de cet atelier; il en présente quelques fac-similés et en relève les mérites professionnels.

— Signalons l'apparition, en attendant d'y consacrer un compte rendu détaillé, des trois premiers fascicules d'une *Nederlandsche Bibliographie van 1500 tot 1540* qu'a entreprise depuis de longues années M. Wouter Nijhoff ('s Gravenhage, Nijhoff, 1919; in-8 de 192 p.), et qui sera pour cette période du XVI[e] siècle ce que Campbell est pour le XV[e]. Cette bibliographie est annoncée comme devant comprendre la description de 2100 volumes dont l'énumération sera donnée d'après les modèles les plus parfaits.

— Le bibliographe américain R. A. Peddie a publié plusieurs travaux relatifs aux incunables : *Fifteenth century books; a guide to their identification* (White Plains, 1917; in 12 de 89 p.); et *Conspectus incunabulorum; an index catalogue of the 15th century books;* part. I-II [A-G] (White Plains, 1917 ; in-8 de 310 p.).

— Un savant berlinois a émis naguère, dans une revue spéciale d'Allemagne, une proposition en vue de procéder à un catalogue des incunables des bibliothèques belges. On peut vraiment s'étonner de voir un tel projet présenté par un compatriote de ceux qui ont violé et ravagé la Belgique. Ne sont-ce pas les Allemands qui ont détruit les bibliothèques de Louvain et d'Ypres? Et celle de Tournai n'aurait-elle pas subi un sort égal si, par bonheur, la bombe d'avion qu'elle a reçue n'avait pas éclaté ? Qu'un bibliothécaire de Gand ou qu'un érudit de Bruxelles se livre à un pareil travail, rien de mieux; il est souhaitable

même qu'on encourage une telle entreprise; mais il est inconcevable que Berlin ose élever la voix en un pareil moment. Dans certains cas, le silence est d'or.

Anciennes bibliothèques. — Dans les *Estudis universitaris catalans* (1913), M. P. Pujol y Turau a consacré quelques pages à l'histoire d'une bibliothèque catalane du moyen âge, grâce au catalogue qui en a été retrouvé : c'est celui de la Seo d'Urgel, datant du milieu du XIIe siècle.

— L'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux a fait l'objet d'une importante étude de Dom A. Wilmart dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. LXXXI (1917), pp. 127-190; cette étude est basée sur un inventaire inédit du XIIe siècle, comparé avec l'inventaire de 1472 déjà connu; elle est complétée par des recherches aussi étendues que possible sur les manuscrits ayant appartenu à Clairvaux et aujourd'hui conservés à Troyes (Paris, Montpellier et Florence en possèdent d'autres).

Publications officielles aux États-Unis. — Elles sont en nombre considérable, comme dans la plupart des pays d'Europe; elles sont en si grand nombre que l'on a songé à en faire, sinon le dénombrement, du moins un relevé général, pour l'usage duquel on devra se reporter au livre récent de Miss Edith E. Clarke : *Guide to the use of United States government publications* (Boston, 1918; in-8 de 308 p.).

Publications de la Library of Congress. — Les nouvelles publications du bureau bibliographique de la grande bibliothèque américaine sont : *Guide to the law and legal literature of Argentina, Brazil and Chile*, by E. M. Borchard (Washington, 1917 ; in-8 de 523 p.); — *List of references on Embargoes*, compiled by Herm. H. B. Meyer (W., 1917; in-8 de 44 p.); — *A check list of the literature and other material in the Library of Congress on the European War*, compiled by Herm. H. B. Meyer (W., 1918; in-8 de 293 p.); — et, pour les spécialistes de littérature musicale, *Classification; Music and books on music* (W., 1917; in-8 de 157 p.), et *Catalogue of first editions of Edward Mac Dowell*, by O. G. Sonneck (W., 1917; in-8 de 89 p.). — Citons encore le *Handbook of manuscripts in the Library of Congress* (W., 1918; in-16 de XVI-750 p.), inventaire d'une collection très variée de papiers de familles, de mémoires, d'autographes qu'un copieux index permet de retrouver très aisément.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — Het Boek (oct.-dec. 1918) : C. P. Burger, De Kikvorschen op den Dam, in prent, pamflet en fabelboek; — J. W. Enschedé, Een drukkerij buiten Mechelen over 1466; — A. Hulshof, Eene belangrijke schenking aan de Universiteitsbibliotheek te Utrecht; — G. B. Van der Feen, Noord-Nederlandsche Boekerijen in de xvi[e] eeuw [suite]; — C. P. Burger Protestantsche xvi-eeuwsche schoolwetten en schoolprogram.

— Het Boek (jan.-apr. 1919) : E. Kronenberg, De drukker van de Deensche boeken te Antverpen (1529-1531) is Will. Vorsterman; — M. Boas, De Senecavertaling van Glazemaker; — H. A. Speckman, Eene merkwaardige titelplaat uit de xvii eeuw; — D. F. Scheurleer, Twee zeldzame oude drukken (De volksboeken van Faust en Chr. Wagenaer; Een engelsch psalmboek in Nederland gedrukt); — Y. H. Rogge, Bibliotheek van een latijnschen Schoolmeester in de xvii eeuw; — R. Foncke, Boeken in sterfhuyzen van Oud-Mechelen; — C. P. Burger, Geheimschrift en scherts dicht; — C. H. De Jonge, Het Dracht-Thoneel van Zacharias Heyns; — M. Boas, Een onbekende Cato-vertaling van den Gentschen drukker Joos Lambrecht; — B. Kruitwagen, Spanisch-Portugeesche en Engelsche Incunabelen; — C. P. Burger, De Boerhaave-herdenking 1668-1918.

2. — Gli Archivi italiani (1919, n[os] 1-2) : Ant. Traversa, Considerazioni e proposte per la modifica della legge sul notariato e sugli archivi notarili; — F. Di Candida, La « charta » amalfitana; — M. Inguanez, Carte medievali abruzzezi con firme in versi; — Eug. Casanova, La causa per l'archivio Medici Tornaquinci; — Em. Re, Un Seminario di scienze ausiliarie della storia a Londra.

3. — Bulletin de l'Association des Bibliothécaires (sept.-déc. 1918) : H. Michel, La bibliothèque municipale d'Amiens de 1916 à 1918; — Ch. Oursel, Régime et organisation des bibliothèques de province; — Les bibliothèques et la guerre.

4. — Nordisk Tidskrift for Bok-och Biblioteksväsen (1919, n[os] 1-2) : A. Andersson, Upsala Universitets biblioteks om-och tillbyggnad åren

1913-1917; — E. Areen, Upsala Universitets-biblioteks byggnadshistoria; — V. Grundtvig, Statens Avissamling i Aarhus; — A. Lindhagen, Erklärung eines Inkunabelblattes; — I. Collijn, Madonnan i solen med Sixtus IV:s aflatsbön; — F. Bryk, Kopparsticken till Olof Rudbecks Propagatio plantarum; — E. Jörgensen, Biskop Christen Worms Manuscriptsamling; — S. Hildebrand, Nägra anteckningar om det von Engeströmska biblioteket.

5. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (janv.-juin 1918) : Ch. Beaulieux, Catalogue des livres de 1501 à 1550 appartenant à la Bibliothèque de l'Université de Paris (supplément); — Jean Bonnerot, La Bibliothèque centrale et les archives du Service de santé au Musée du Val-de-Grâce.

6. — THE LIBRARY JOURNAL (jan.-march 1919) : W. W. Bishop, Changing ideals in librarianship; — I. G. Mudge, Reference books of 1918; — C. B. Lester, Library legislation for 1918; — F. P. Stockbridge, Publicity for libraries; — C. Williamson, Efficiency in library management; C. Edw. Graves, Collecting local war records; – Gathering of French and American librarians in Paris; — Mary P. Parsons, Why catalog? — E. M. Bladgett, The spirit of cataloging.

— THE LIBRARY JOURNAL (apr.-june 1919) : Latin American Libraries (Argentina, Mexico); — W. N. Carlton, The American Library Institute and the research problem; — Ch. H. Brown, Naval libraries present and future; — A. L. Spencer, Books for the American rural Hinterland; — G. W. Lee, The Library phalanx; — E. Wiley, Some sidelights on classification; — J. C. Dana, A clearing-house for pamphlet literature; — H. N. Sanborn, Standardization of Library service; — G. F. Bowerman, Unionism and the Library profession; — I. A. Kidder, Requisites on an agricultural college Library.

7. — BULLETIN DU BIBLIOPHILE ET DU BIBLIOTHÉCAIRE (janv.-août 1919) : M. Henriet, Lettres inédites de Thomas à ses amis (suite); — Ch. Oulmont, Sur un livre de la bibliothèque de M[lle] Mars; — E. Jovy, Les archives du cardinal Cybo à Massa (suite); — J. Mathorez, Note sur les intellectuels écossais en France au XVI[e] siècle; — L. de Laborde, Étude sur la bibliothèque de la cathédrale de Rouen; — M[is] de Girardin, L'arrestation du dernier ami de Jean-Jacques Rousseau en 1793.

COMPTES RENDUS

Archives et archivistes de la principauté de Montbéliard, par LÉON NARDIN et JULIEN MAUVEAUX. Paris, Champion, 1918; in-8 de IV-73 p. et pl.

Le présent travail comprend trois parties : il étudie d'abord les archivistes de la principauté de Montbéliard et ce qui se rapporte à ces fonctionnaires dits « registrateurs » (recrutement, traitement, obliga-

tions), avec des notices spéciales à chacun d'eux; il expose le malencontreux partage de ces archives en 1839-1840, entre Paris, Besançon, Montbéliard, Vesoul et Colmar, avec un inventaire sommaire de chacun de ces dépôts; enfin, il fournit des indications sur les autres sources manuscrites de la principauté de Montbéliard.

Jadis, l'archiviste du prince devait lui prêter serment de fidélité; l'accès des archives était interdit sans une autorisation spéciale, et la sévérité de la consigne fléchissait à peine devant l'historiographe de la maison de Montbéliard; puis, — fait bien significatif d'un état d'esprit heureusement périmé, — si quelqu'un désirait consulter un document, l'archiviste avait ordre d'affecter l'ignorance et de déclarer ingénument qu'il lui était impossible de se détourner de son travail pour le rechercher sans un ordre écrit du conseil. On choisissait généralement les titulaires parmi les secrétaires de chancellerie, à leur défaut parmi les avocats.

Ces archives, après l'opération du triage des titres, furent transférées, en février 1798, à Porrentruy, en vertu d'un arrêté de l'administration centrale du département du Mont-Terrible; elles y demeurèrent dans un fâcheux désordre, jusqu'au jour où quelqu'un eut la malencontreuse idée de proposer une répartition des documents entre Colmar, Vesoul et Besançon, chefs-lieux des trois départements qui se partageaient le domaine territorial de l'ancienne principauté. Le choix de Colmar s'expliquait d'autant mieux que, après la suppression du département du Mont-Terrible (février 1800), le canton de Montbéliard fut annexé jusqu'en 1814 au département du Haut-Rhin. D'autres titres prirent aussi le chemin de Strasbourg.

Reprise en 1817, après une réclamation du garde général des archives du royaume, la dislocation complète ne devint définitive qu'en 1839-1840; elle eut lieu sous la direction de Natalis de Wailly, au nom du ministre, et de Ch. Duvernoy, au nom du préfet du Doubs.

Le travail de MM. Nardin et Mauveaux, qui complète la publication antérieure de M. Pigallet, vient à son heure. On ne saurait, en effet, oublier que la plus grande partie des archives de l'ancienne principauté de Montbéliard, qui appartenaient à des dépôts publics d'Alsace, ont été transférées, en 1883, par ordre du gouvernement allemand, à Stuttgart et à Ludwigsburg. La revendication de ces titres dans les annexes du traité de paix de Versailles est nécessaire et ne saurait être oubliée par les négociateurs français. H. S.

Œkolampad-Bibliographie; Verzeichnis der in XVI Jahrhundert erschienenen Œkolampaddrucke, von Ernst Staehelin. Basel, Helbing und Lichtenhahn, 1918; in-8 de II-119 p. (aus *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, XVII, 1).

Le 29 janvier 1562, l'archidiacre zurichois Ludwig Lavater envoyait à Ambrosius Blarer une liste des ouvrages d'Œkolampade (de son vrai



nom Johan Husgen) et le priait, s'il connaissait des écrits ou des traductions desdits écrits du réformateur bâlois qui manqueraient à cette liste, de vouloir bien l'en informer; on songeait alors à faire imprimer une nouvelle édition de ses œuvres et on prenait les dispositions nécessaires pour rendre cette édition aussi complète que possible.

Depuis lors, beaucoup d'impressions anciennes des publications d'Œkolampade sont devenues rares et recherchées, et aucune bibliothèque publique ne peut se flatter d'en posséder une série même approximativement complète. C'est au contraire en s'adressant à de nombreux dépôts de livres, en Suisse et en Allemagne principalement, que M. Stæhelin, privatdocent à l'université de Bâle, est parvenu à recueillir l'indication de 226 exemplaires différents, parus entre l'année 1500 et l'année 1592. Il les décrit consciencieusement d'après les notes qu'il a recueillies lui-même ou qu'il a sollicitées; il a soin de mentionner toujours le propriétaire de chacune de ces éditions et de signaler les particularités qu'elles présentent [1]. C'est un grand service qu'il a rendu à la bibliographie de la Réforme; son travail prendra utilement place à côté des publications du même genre consacrées à Luther, à Calvin, à Zwingli. H. S.

Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France, rédigé sous la direction de Gaston Brière, Pierre Caron et Jacques Lépine. Tome VII (années 1904, 1905, 1906). Paris, F. Rieder, 1914-1918; in-8 de xl-413 p. — Prix : 25 fr.

Le *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France*, qu'ont publié MM. Brière et Caron, aidés de différents collaborateurs, s'est accru récemment d'un nouveau volume qui devait paraître dans le courant de l'année 1914 et dont les événements ont retardé l'apparition. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que la suite de cette publication comprend actuellement dix volumes échelonnés à partir de 1898 et formant la naturelle continuation de la *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France depuis 1789*, que nous devons à M. Pierre Caron. Les répertoires donnant la production bibliographique des années 1898 à 1903 ont paru en six volumes spéciaux; celui de 1904-1906 vient d'être distribué; ceux des années 1910-1911, 1911-1912 et 1912-1913 ont été imprimés comme annexes à la *Revue d'histoire moderne* et ne se vendent

1. Sous le n° 176 est classée une traduction par Œkolampade des *Enarrationes in quatuor Evangelia* de Theophylactus, archevêque d'Okrida; mais elle est citée uniquement d'après Panzer. En consultant le travail de Ph. Renouard sur Josse Bade, qui en fut l'imprimeur en 1534 (t. III, p. 300), M. Staehelin aurait appris qu'il en existe des exemplaires dans les bibliothèques de Clermont-Ferrand, de Valence et de Maastricht; d'ailleurs, il paraît avoir laissé systématiquement de côté les sources françaises, et peut-être devrait-il le regretter.

pas séparément; enfin, celui des années 1907-1909 nous est promis dans un prochain avenir.

Les auteurs du « Répertoire » sont les premiers à regretter le retard apporté à la publication de ce précieux instrument de travail, qui, dans l'esprit de ses fondateurs, devait paraître avec plus de promptitude et plus de régularité. On ne doit pas les condamner sans les avoir entendus; la préface en explique les causes réelles, et la mort glorieuse d'un des signataires du présent volume (M. Lépine) n'est pas un des moindres soucis des auteurs pour la continuation de l'œuvre si utilement entreprise. Cette préface explique, en outre, pourquoi les chapitres consacrés à l'histoire littéraire, à l'histoire de l'art et à l'histoire des sciences ont dû être abandonnés : accroissement du travail et des frais d'impression, difficulté d'être complet. Les malaises actuels autoriseront-ils de plus ambitieux desseins? Il est permis d'en douter, et n'est-il pas vraiment fâcheux qu'une fusion des efforts dispersés ne nous permette pas de posséder en France, grâce à une heureuse combinaison de l'argent et de l'intelligence, de bons répertoires bibliographiques dont tout le monde reconnait la nécessité absolue, et pour lesquels il est si difficile de stimuler les énergies? C'est ce qu'exposent avec infiniment de justesse et un peu d'amertume MM. Brière et Caron, auxquels on ne pourra du moins reprocher d'avoir prêché d'exemple et accompli une tâche méritoire, trop insuffisamment récompensée.

H. S.

Bibliographie économique, juridique et sociale de l'Égypte moderne (1798-1916), par M. René Maunier. Le Caire, impr de l'Institut français d'archéologie orientale, 1918; in-8 de xxxii-372 p. — Prix : 21 fr.

Afin d'encourager les études juridiques, économiques et sociales, la Société Sultanieh d'économie politique, de statistique et de législation a été fondée au Caire en 1909. Une de ses premières préoccupations a été de doter ces études d'une bibliographie méthodique, récente et suffisamment complète. Voici réalisée cette idée grâce à l'érudition et à la persévérance de M. René Maunier, ancien chargé de cours à la faculté de droit de Lille, professeur à l'École Sultanieh de droit et actuellement directeur de la Statistique au ministère de la Justice en Égypte, dont nos lecteurs ont pu apprécier les mérites.

A vrai dire, il existe déjà plusieurs bibliographies générales de l'Égypte, depuis celle de Jalowicz, excellente en son temps (1858-1861), jusqu'à celle d'Ibrahim Himly, énorme compilation où les recherches sont difficiles, et aussi diverses bibliographies spéciales dans le temps ou dans l'espace, que M. Maunier énumère avec soin, et parmi lesquelles une place à part doit être réservée au volume intitulé : *Survey Department; Bibliography of scientific and technical literature relating to Egypt* (1800-1900), dont l'auteur est C. Davies Sherborn et la date de publica-

tion 1915. Mais ce dernier travail a principalement et presque exclusivement abordé les sciences géographiques et naturelles; la Société Sultanieh d'économie politique, de statistique et de législation n'y trouvait pas son compte. D'autres travaux bibliographiques étaient, il est vrai, plus adaptés au cadre de ses recherches, par exemple pour les questions de l'irrigation (Brunhes), du coton (Balls), de la propriété foncière (*Égypte contemporaine,* t. I), de l'isthme de Suez (J. Charles-Roux), du droit international égyptien (Cocheris, Symons), des tribunaux mixtes (Patureau-Mirand), et quelques autres. Plusieurs catalogues de bibliothèques égyptiennes, plus ou moins modernes, pouvaient en quelque sorte aider aux recherches lorsque les susdites bibliographies ne suffisaient pas.

Il fallait donc coordonner, compléter, mettre au courant, et combler les lacunes que laissaient subsister les travaux antérieurs. Telle fut la tâche de M. Maunier. Le résultat est tout à fait satisfaisant. Très modestement, l'auteur avoue son impuissance à mieux faire, en raison des ressources défectueuses mises à sa disposition; mais le dépouillement méthodique des périodiques auquel il s'est livré peut être considéré comme définitif. A vrai dire, il a pu ignorer telle publication spéciale, de provenance française, anglaise, italienne ou allemande; il lui sera en tout cas beaucoup pardonné pour nous avoir si utilement renseigné sur la production égyptienne, plus difficile à atteindre qu'aucune autre. De plus, il a soin de mentionner dans quelle bibliothèque se trouve tel article cité, du moins pour tout ce qu'il a pu décrire *de visu.*

Le total obtenu atteint 6700 numéros, groupés dans l'ordre suivant : Ouvrages généraux, guides, voyages, almanachs et statistiques générales; Économie générale et crises, démographie; Agriculture ; Irrigation; Productions agricoles; Industrie, prévoyance et assistance, travaux publics; Commerce, statistiques commerciales, prix des produits; Commerce extérieur et douanes; Métrologie et monnaies; Transports, navigation, chemins de fer, postes et télégraphes; Crédit et banques; Finances, budgets et impôts; Canal de Suez et régime juridique; Législation en général; Droit international public, conventions et protectorat; Droit international privé et questions de nationalités; Régime des capitulations et législations consulaires; Juridictions mixtes et indigènes; Droit constitutionnel, public et administratif; Droit civil; Droit commercial ; Droit pénal; Procédure civile et criminelle ; Droit musulman égyptien ; Mœurs, coutumes, chants et fêtes populaires, folklore; Religions; Instruction publique, bibliothèques et imprimerie. Le tout terminé par de larges index.

Le lieu d'impression n'est pas toujours mentionné. M. Maunier s'en excuse ; il a voulu gagner de la place, mais peut-être regrettera-t-on cette décision, qui nous prive d'un élément utile d'information. Ce sera la principale lacune que j'aurai à constater. H. S.

La littérature de guerre ; Manuel méthodique et critique des publications de langue française, par Jean Vic. Paris, Payot, 1918; in-16 de XXXVIII-818 p. (en deux tomes). — Prix : 16 fr.

Essai de bibliographie méthodique de la guerre de 1914, par Ch. Escalle. Saint-Jean-de-Losne, chez l'auteur, 1918, in-8 de VIII-191 p. — Prix : 8 fr.

Le *Bibliographe moderne* a signalé, dans de précédentes chroniques, l'apparition de diverses bibliographies relatives à la guerre de 1914-1918, entre autres de celle de M. Jean Vic, sur laquelle il convient de revenir pour en signaler tous les mérites. Bien qu'elle ne comprenne que les publications de langue française antérieures au 1er août 1916, elle est déjà considérable et embrasse les manifestations les plus variées de la guerre, avec toutes ses conséquences et ses énigmes ; encore l'auteur se défend-il d'avoir tout catalogué. Son travail, méthodique et critique, est le résultat d'un choix dans l'avalanche des publications de guerre ; il y a surtout tenu compte des travaux représentatifs de l'état d'esprit général, soit par leur caractère, soit par leur diffusion ; il a éliminé volontairement les publications techniques de médecine et d'art militaire (et cependant on le voit accorder quelque place à l'automobile et à l'aviation de guerre) ; il a rejeté les rapports et documents administratifs non livrés au public et les impressions interdites par la censure (c'est peut-être là une lacune regrettable, car ce sont précisément les livres non livrés à la publicité qui peuvent être les plus curieux à connaître, n'étant mentionnés nulle part).

On n'aura rien à reprocher au plan et au classement de M. Jean Vic, qui est le suivant : Ouvrages généraux; Causes et préparation de la guerre (Philosophie de la guerre, Antécédents, Négociations diplomatiques, La question des culpabilités, le socialisme et la guerre); Faits de la guerre (Evénements militaires en général, en Belgique, en France, en Russie, en Italie, en Orient, aux colonies, sur mer, dans l'air; L'Angleterre, le Japon et le Portugal en guerre ; L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie en guerre; Les États neutres, l'Alsace-Lorraine); Conséquences de la guerre (juridiques, économiques, sociales ; conditions de la paix ; l'avenir). Un appendice est réservé aux ouvrages d'imagination. Un index des noms d'auteurs et un index analytique des matières terminent l'ouvrage.

Ce qui fait l'originalité de ce travail auquel nous nous plaisons à rendre hommage, c'est qu'à l'austère succession des titres, toujours sèche et parfois insuffisante, M. Jean Vic a joint non des conseils ou des jugements, mais de judicieuses indications, aussi impersonnelles qu'il était possible, sur la nature et la portée des livres, leur programme, leur tendance et les rapports qu'ils peuvent avoir entre eux; il ne cherche pas à influencer mais à éclairer ; il prouve qu'il a lu ou parcouru tout au moins les livres qu'il catalogue, comme doit faire un bon bibliographe qui a le souci d'être l'utile et discret conseiller du public. Il

s'est appliqué à ne rien omettre de ce qui fût utile à mentionner, et sous ce rapport il a eu la vision très large, même dans les articles de revues [1]. Son enquête donne l'impression la meilleure. La présentation en est excellente. On en conclut volontiers que dans cette copieuse production il y a beaucoup de livres utiles, bons à lire, bons à conserver; seul le côté poétique apparait très faible et indigne généralement des tristesses et des gloires que l'on a prétendu honorer.

M. Jean Vic ne saurait en rester là. La littérature de guerre n'a pas été moins abondante en 1917 et 1918; les mêmes questions ont été traités par d'autres auteurs et sur des thèmes différents; de nouvelles questions se sont posées à la suite des interventions et des événements que l'on sait. Malgré toute sa valeur, la première partie (jusqu'au 1er août 1916) demeurerait vaine et sans portée si elle ne devait pas être poursuivie.

— Il m'est agréable de décerner à M. Escalle des compliments pour son entreprise, analogue à la précédente, à cette différence toutefois que son livre n'exclut pas les ouvrages étrangers. Elle ne fait donc pas double emploi avec la précédente; mais le classement est sensiblement modifié, et je ne le crois pas comparable à celui de M. Jean Vic (les origines de la guerre, classées au chap. III, seraient beaucoup mieux en tête); sauf de rares exceptions, les ouvrages n'ont pas été examinés par l'auteur; mais ceux qui ont paru en 1917 figurent à leur rang [2], aussi bien que ceux des années précédentes. J'ai noté aussi çà et là quelques négligences et omissions, dont on ne peut dire qu'elles nuisent à l'ensemble du travail. Enfin, bien que rien ne l'indique sur le titre du volume, il ne s'agit encore que d'un premier « Essai », et d'autres fascicules en préparation aborderont les diverses phases de la guerre et ses enseignements.

Les deux bibliographies se complètent et méritent d'être classées côte à côte sur les rayons de nos bibliothèques. H. S.

Catalogus van de Incunabelen in de Athenæum-Bibliotheek te Deventer, door M. E. Kronenberg. Deventer, Kluwer, 1917; in-8 de xxvi-148 p. et pl. — Prix : 5 fl. 25.

En 1867, Ledeboer publiait une description bibliographique des ouvrages antérieurs à 1525 conservés dans la bibliothèque publique de Deventer. Depuis cette époque, la science a marché, de nombreux livres ont été publiés sur les incunables, certaines observations de

1. J'aurais voulu voir citer, p. 285, sous la rubrique « Reims », la *Bibliographie rémoise pendant la guerre 1914-1916*, qu'a publiée M. Henri Jadart dans les *Travaux de l'académie de Reims*, Annexe, années 1915-1916 (Reims, 1916, in-8), pp. 57-92. M. Jean Vic y a fait, dans l'introduction, une vague allusion, qui ne m'a pas paru suffisante.

2. Quelques-unes même de 1918 sont annoncées.

Ledeboer n'ont plus de portée. M. Kronenberg a jugé le moment venu de reprendre le travail précité en se bornant aux publications antérieures à 1501 : on ne peut que l'en féliciter, en notant sa parfaite connaissance de la littérature bibliographique, aussi bien de l'étranger que des Pays-Bas.

Les incunables décrits sont au nombre de 282. Quelques-uns sont de la plus grande rareté. Il en est même dont Deventer possède le seul exemplaire connu : c'est le cas, par exemple, pour le *Rainardus Vulpes* imprimé à Utrecht vers 1473, pour les affiches ou placards de monnaies sortis des presses de Zwolle et de Deventer en 1488 (nos 206-207), et pour d'autres impressions de Deventer (*Curia pallacium*, no 96 ; *Epistola mythologica ad Pancratium*, nos 40–41, etc.), et pour un célèbre Donat dont, après Holtrop, le présent volume nous donne un fac-simile. Indépendamment de la description, des notes et commentaires utiles qui l'accompagnent, M. Kronenberg a résumé dans une intéressante préface toute la valeur des richesses bibliographiques de la bibliothèque de Deventer, en ce qui concerne le xve siècle. Une liste des ateliers typographiques (par ordre de pays et de villes) représentés dans cette collection, des remarques sur les types de lettres employés, une table de concordance avec Hain et Copinger, un index des anciens possesseurs, terminent cette excellente publication, établie d'après les meilleurs modèles du genre. H. S.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DIX-NEUVIÈME

I. — Archives

II. — Bibliothèques

III. — Bibliographie

IV. — Histoire de l'imprimerie et du papier

V. — Mélanges

VI. — Sommaires des revues bibliographiques

VII. — Comptes rendus

VIII. — Matières spéciales des chroniques

Le Gérant : C. BAUDIN.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND.

